This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 483806

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3-4 DC
801
.P88
58

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN, Pontoise

TOME III

PONTOISE
IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

1881

Digitized by Google

Digitized by Google

Denning
Mitchell
5-11-27
13603

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE ET DU VEXIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. Seré-Depoin, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, ancien Maire de Pontoise, ancien Président du Conseil d'arrondissement, 56, rue Charles-Laffitte, à Neuilly (Seine).

Vice-Présidents :

M. l'abbé Grimot, Curé de l'Isle-Adam, officier de l'Instruction publique, correspondant du Ministère pour les Travaux historiques, membre de la Commission des Richesses d'Art ;

M. l'abbé Marchand, curé de Notre-Dame de Pontoise, collaborateur des *Mondes*.

Secrétaire général :

M. Joseph Depoin, officier d'Académie, sténographe de la Chambre des Députés, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Richesses d'Art.

Digitized by Google

Secrétaire rédacteur :

M. François, commissaire-priseur à Pontoise.

Archiviste bibliothécaire :

M. Henri Le Charpentier, officier d'Académie, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Richesses d'Art.

Trésorier :

M. Aigoin, conservateur des Hypothèques, à Pontoise.

Administrateurs :

MM. Agnès, propriétaire à Pontoise, ancien Conseiller municipal;
Dardenne, chevalier de la Légion d'honneur, Receveur des Finances, à Pontoise;
L'abbé Driou, Chanoine honoraire, Vicaire général d'Aix, Curé doyen de Saint-Maclou de Pontoise;
Le Bastier de Thémericourt, propriétaire au château de Thémericourt (Seine-&-Oise), membre de la Commission des Richesses d'Art;
Amédée Paris, imprimeur à Pontoise, directeur de l'*Echo pontoisien;*
Alfred Potiquet, chevalier de la Légion d'honneur, lauréat de l'Institut, à Paris;
Tavet, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Richesses d'Art;
Léon Thomas, ancien notaire, président honoraire de la Société d'Agriculture et d'Horticulture, vice-président de la Commission administrative des Hospices, à Pontoise.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er JANVIER 1881

Membres fondateurs

MM. Agnès, propriétaire à Pontoise.
Aigoin, conservateur des hypothèques à Pontoise.
Bourgoin, juge au Tribunal de la Seine.
Delacour, notaire à Pontoise.
Joseph Depoin, sténographe de la Chambre des Députés, propriétaire à Pontoise.
Desforges, vérificateur des poids et mesures, à Pontoise.
L'abbé Driou, curé-doyen de Saint-Maclou de Pontoise.
Edouard Durand, propriétaire au château de Maubuisson.
Alfred Fitan, à Trye-Château.
François, commissaire-priseur à Pontoise.
Gaillard, maire de Menucourt.
Germain, maire de Pontoise.
Le baron Graeb, ancien sous-préfet de Pontoise.
L'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
L'abbé Groux, curé d'Arpajon.
Jourdain, membre de l'Institut, à Taverny.
Laurent, président de la Société d'horticulture, à Montmorency.
Lebas, architecte d'arrondissement, à Pontoise.

Digitized by Google

MM. Le Bastier de Thémericourt, propriétaire, au château de Thémericourt.
Henri Le Charpentier, propriétaire à Pontoise.
L'abbé Loisel, curé de Chaumontel.
L'abbé Marchand, curé de Notre-Dame de Pontoise.
Amédée Paris, imprimeur à Pontoise, directeur de l'*Écho pontoisien*.
Henri Petit, trésorier payeur général, à Saint-Étienne.
Potiquet, lauréat de l'Institut, à Paris.
L'abbé Poulain, curé de Taverny.
Eugène Rendu, ancien député, à Paris.
Seré-Depoin, ancien maire de Pontoise, ancien président du Conseil d'arrondissement.
Tavet, propriétaire à Pontoise.
Léon Thomas, ancien notaire, à Pontoise.
Vasserot, conseiller à la Cour des Comptes, membre du Conseil général, à Poissy.
Vignier, inspecteur de l'enseignement primaire, à Pontoise.

Associés correspondants

MM. De Dion, à Montfort-l'Amaury.
Dutilleux, chef de division, à Versailles.
Mme Martha Jervis, à Londres.
MM. L'abbé Manuel, curé de Cires-lès-Mello.
Le comte de Marsy, à Compiègne.

Membres titulaires

MM. Germain Bapst, à Paris.
Baratte, avoué à Versailles.
Baron, conseiller municipal, à Pontoise.
Barré, bibliothécaire à Beauvais.
Batardy, notaire à Paris.
Paul Béjot, agent de change, à Paris.
Bélier, maire de Méry-sur-Oise, ancien conseiller général.
Bellin, sténographe au Parlement d'Alsace-Lorraine, à Strasbourg.
Berniquet, préfet du Jura.

Digitized by Google

MM. Maurice DE BEURNONVILLE, au château de La Chapelle (Seine-et-Oise).
Charles DE BOISBRUNET, intendant militaire, au château de Pontoise.
L'abbé BOUCAULT, curé de Saint-Martin-la-Garenne.
CHALON, directeur d'usine, à Pontoise.
COULBEAUX, avoué à Pontoise.
DARDENNE, receveur des Finances, à Pontoise.
Albert DEHAYNIN, à Paris.
Georges DEHAYNIN, à Paris.
DELPEUCH, professeur de philosophie au Collège de Pontoise.
DÉSERT, maire d'Épinay-Champlâtreux.
Lucien DOUBLE, avocat à la Cour d'appel de Paris.
DUCHAUFFOUR, procureur de la République, à Avallon.
Charles ÉCORCHEVILLE, propriétaire à Saint-Ouen-l'Aumône.
L'abbé FOUCHER, curé de Presles.
L'abbé FRICOTTÉ, curé de Pierrelaye.
Charles GOSSELIN, à l'Isle-Adam.
L'abbé GROSSTEPHAN, curé de Soisy-sous-Montmorency.
Edgar D'HÉRICOURT, à Paris.
L'abbé HUAN, curé de Draveil.
Jules JALUZOT, propriétaire des Magasins du *Printemps*, au château de Saint-Martin, à Pontoise.
JOUARRE, ancien notaire, à Pontoise.
Mlle Louise KAPELER, à l'Isle-Adam.
Mlle Sophie KAPELER, à l'Isle-Adam.
MM. Alexis LAHURE, imprimeur, à Paris.
Auguste LAHURE, à Labbeville (Seine-et-Oise).
Charles LAHURE, à Paris.
L'abbé LANDERAULT, curé d'Andilly.
Le vicomte DE LÉAUTAUD, au château de Busagny.
LE BRUN, greffier du Tribunal, à Pontoise.
L'abbé LE CHENETIER, aumônier de Grignon.
LEFÈVRE, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Rochefort.
Germain LEFÈVRE-PONTALIS, au château de Boissy, près Taverny.
LÉGER, juge de paix à Magny-en-Vexin.
LEMOINE, propriétaire à Neuilly (Seine).
LOCARD, propriétaire à Pontoise.
MARION, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Pontoise.
MASSON, propriétaire au château d'Asnières-sur-Oise.
MATHIAS, chef d'exploitation du chemin de fer du Nord, à Paris.
MONTHIERS, propriétaire au château de Frouville.

Digitized by Google

MM. L'abbé Pigis, curé d'Osny.
L'abbé Reignat, premier vicaire de Saint-Maclou de Pontoise.
Auguste Rey, propriétaire à Saint-Prix.
L'abbé Sagot, curé de Saint-Ouen-l'Aumône.
Arsène Sarazin, cultivateur à Chaudry-Parnes.
Secrétan, propriétaire à Paris.
L'abbé Séjournant, curé d'Auvers-sur-Oise.
G.-E. Thomel, esquire, à Londres.
Thourot, ancien maire, à l'Isle-Adam.
Véron, avoué à Pontoise.

Digitized by Google

EXTRAIT SOMMAIRE

DES PROCÈS-VERBAUX

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 30 Mai 1879

M. le Trésorier soumet au Conseil le détail des opérations accomplies pendant l'exercice 1878.

Ces comptes sont approuvés par le Conseil.

Il est procédé au tirage au sort des membres du Conseil d'administration qui doivent être compris dans chacune des séries du renouvellement triennal.

Ces trois séries se trouvent ainsi composées :

Membres sortants en 1879 : MM. Agnès, Bourgoin, Depoin, François et Graeb.

Membres sortants en 1880 : MM. l'abbé Driou, Le Bastier de Théméricourt, l'abbé Marchand, Potiquet et Seré-Depoin.

Membres sortants en 1881 : MM. Aigoin, l'abbé Grimot, Le Charpentier, Pâris et Thomas.

Le Conseil décide qu'il proposera à l'assemblée générale de réélire MM. Agnès, Depoin et François, et de remplacer MM. Bourgoin et Graeb, qui ont cessé d'habiter la ville, par MM. Lefèvre et Tavet.

Digitized by Google

Le Conseil est d'avis de présenter à l'assemblée générale M. le comte de Marsy et M. de Dion en qualité d'associés correspondants.

Le Conseil règle les détails relatifs au prix de vente et à la distribution du premier volume des *Mémoires*. Il décide que des exemplaires en seront offerts aux Bibliothèques municipale, pédagogique et populaire de Pontoise.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du 30 Mai 1879

A l'ouverture de la séance, M. Seré-Depoin, président, expose en ces termes la situation de la Société :

« MESSIEURS,

» Les Statuts de notre Association imposent à votre Président le devoir de vous rendre compte annuellement de la situation et des travaux de notre Société.

» La Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin s'est constituée à la date du 6 décembre 1877; son premier exercice a été clos le 31 décembre dernier; c'est donc de nos débuts, et des travaux de l'année 1878, que je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

» Nos débuts ont été heureux. Nous n'avons eu à subir aucune des nombreuses vicissitudes qui, d'ordinaire, accompagnent toute entreprise à ses commencements. Quelques hommes de bonne volonté se sont réunis; ils ont rencontré d'autres hommes de bonne volonté et, s'étant compris mutuellement, notre œuvre a été créée aussitôt.

» Nous n'existons que depuis un an et déjà notre Compagnie compte 66 associés.

» Cet heureux résultat a été obtenu sans bruit, sans pression d'aucune sorte. On est venu à nous parce que nous donnions satisfaction à un sentiment délicat du public, par la création d'une œuvre utile depuis longtemps attendue.

» Notre Société, d'ailleurs, Messieurs, est ouverte à tous, et nous accueillons avec empressement tout candidat honorable, studieux et sérieux, qui frappe à notre porte. Aucun de nos confrères ne me désavouera si j'ajoute que nous répugnons souverainement à toute sollicitation indiscrète, à toute idée de réclame.

Digitized by Google

» Nous ne visons aucunement à placer nos personnes en relief ; ce que nous voulons ardemment mettre en lumière et ce que nous recherchons avec avidité, c'est la vérité historique, le fait authentique, le document certain, toute autre préoccupation nous reste absolument étrangère et, n'était l'obligation de garantir la sincérité d'une communication et d'accepter la responsabilité d'une appréciation, nul d'entre nous n'hésiterait un seul instant à garder l'anonyme.

» Depuis notre installation, nous avons eu la douleur de perdre un de nos associés : M. Laurent, professeur libre à Montmorency. Sa mort nous a privés d'un collaborateur zélé dont les connaissances variées et les études spéciales, sur Montmorency et ses environs, nous promettaient d'intéressants travaux.

» Deux de nos administrateurs, M. le baron Graeb, ancien sous-préfet, et M. Bourgoin, ancien président du Tribunal civil, ont, par suite de leur départ de Pontoise, donné leur démission de membres du Conseil d'administration de la Société. Nous avons néanmoins la satisfaction de continuer à les compter au nombre de nos confrères.

» Votre Conseil d'administration, Messieurs, s'est réuni pendant l'exercice qui vient de se terminer, aussi souvent que cela a été jugé nécessaire pour donner de l'impulsion à nos travaux et pour soumettre aux Comités de publications et de recherches les questions à l'ordre du jour.

» L'exploration de la Chaussée de Jules-César dans son passage à travers nos domaines, l'examen de médailles et de tombeaux anciens appartenant à notre contrée, et le dépouillement de documents précieux pour notre histoire locale, ont fait particulièrement l'objet d'une série d'études que nous nous proposons de poursuivre et de développer dans l'avenir.

» Nos rapports avec les Sociétés historiques de nos contrées ne seront régulièrement établis qu'après l'échange de nos Bulletins. En attendant ce moment, que la publication récente de notre premier Bulletin rend prochain, j'ai déjà pris les devants vis-à-vis de deux Sociétés voisines : celle de Rambouillet et celle de Compiègne, que j'ai informées de notre installation et qui sont immédiatement entrées en relations avec nous.

» La Société archéologique de Rambouillet nous a gracieusement offert les quatre volumes de ses *Mémoires* parus jusqu'à ce jour. La Société historique de Compiègne, dans sa séance du 21 février dernier, a fait l'honneur à votre Président de le désigner comme membre correspondant.

» Nous aurons à nommer, Messieurs, de notre côté, des membres correspondants dans notre voisinage. Vous avez déjà conféré ce titre,

Digitized by Google

pour Versailles, à un confrère aussi savant que modeste, M. Dutilleux, chef de division à la Préfecture de Seine-et-Oise.

» Je soumettrai aujourd'hui à votre agrément la proposition du Conseil, tendant à la désignation de deux membres correspondants auprès des Sociétés de Compiègne et de Rambouillet.

» Notre situation financière est satisfaisante ; nous avions en caisse, au 31 décembre dernier, une somme de 958 fr. 35 c., qui s'est accrue, depuis cette époque, du versement des cotisations de l'année 1879.

» M. le Trésorier vous fera dans un instant l'exposé de nos comptes. Nous vous demanderons de vouloir bien les approuver.

» Nos ressources sont suffisantes pour faire face à nos dépenses, dont la principale consiste dans les frais de publication de notre Bulletin.

» Nous vous distribuons aujourd'hui ce *rara avis*. C'est notre première carte de visite à nos associés ; c'est notre entrée officielle dans le monde des Sociétés historiques.

» Vous trouverez, Messieurs, dans cette publication une preuve éclatante du bon vouloir, de l'activité et des mérites de plusieurs de nos confrères. Ce n'est qu'un début ; mais il répond, dans son ensemble, aux conditions du programme de vulgarisation que nous nous sommes imposé.

» Cette année, des matériaux précieux sont déjà préparés pour un second volume.

» Je crois devoir faire appel à tous nos confrères pour qu'ils abordent, sans hésiter, cette tribune ouverte à leurs recherches, à leurs études, à leur culte pour notre histoire locale. Le champ est vaste. Que chacun de nous apporte ici la dîme de sa récolte, afin de concourir au succès de l'œuvre commune. Le premier coup de feu est tiré, la bataille est commencée ; rappelez-vous, Messieurs et chers confrères, que nous comptons sur votre courage et sur votre dévouement pour remporter des victoires pacifiques, mais glorieuses !

» Messieurs, notre Société poursuit sans précipitation, mais avec fermeté, son développement régulier. Son existence réveille et stimule, dans nos contrées, le goût des études historiques, et nous concilie les sympathies de tous les amis du progrès.

» Nos rapports avec les autorités sont établis sur le pied de la plus parfaite courtoisie ! M. le Sous-Préfet a honoré plusieurs fois nos réunions de sa présence et nos travaux de ses encouragements, et M. le Maire nous ouvre, avec bienveillance, les portes de l'Hôtel-de-Ville.

» Enfin, nous avons reçu de plusieurs de nos confrères et de quelques personnes généreuses des dons ou des souvenirs se rattachant à l'objet de nos études.

» Tout cela, Messieurs, n'est-il pas un encouragement pour nous à persévérer avec ardeur dans l'accomplissement de notre tâche ?

Digitized by Google

» Les libéralités dont nous sommes l'objet peuvent prendre d'un moment à l'autre un développement considérable. Ne devons-nous pas les encourager et les glorifier en leur réservant la lumière et la publicité ?

» Cette pensée appelle naturellement notre sollicitude sur le projet d'acquisition d'un local spécial, dont j'ai proclamé la nécessité urgente au début de notre association. La fondation d'un musée et d'une bibliothèque s'impose en effet, de jour en jour, plus impérieusement à notre prévoyance et à notre dévouement.

» Nous ne cesserons, Messieurs, d'avoir les yeux ouverts sur cette œuvre capitale, qui doit former comme le couronnement de notre édifice. »

M. le Trésorier soumet à l'assemblée les comptes de l'exercice 1878, qui se balancent ainsi :

RECETTES

			fr.	c.
Droits d'entrée	à 5 fr. . 15 à 10 fr. . 220		235	»
Cotisations 1878	à 5 fr. . 40 à 10 fr. . 430		470	»
Cotisations 1879,	à 10 fr. . 10		10	»
Dons.			400	»
Total des recettes			1,115	»
Dépenses			156	65
En caisse au 31 décembre 1878. .			958	35

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

L'assemblée ratifie l'élection, comme membres du Conseil d'administration, de MM. Lefèvre, Agnès, Tavet, François et Depoin.

Elle sanctionne la nomination, comme associés correspondants, de MM. de Marsy et de Dion.

M. l'Archiviste fait connaître l'état actuel de la Bibliothèque de la Société.

M. Fitan adresse à la Société une note sur des découvertes archéologiques faites à Boutencourt (Oise).

M. Le Charpentier communique, au nom de M. Graves, un document tiré d'un inventaire des titres de la ville de Mantes fait en 1543, et qui a trait aux relations commerciales entre les Pontoisiens et les Mantais.

Digitized by Google

En voici le texte :

F° 48, v° du registre.

« Une autre lectre daccord faict par les maire et pers de ladicte ville avecques les maire et bourgeoys de Ponthoise, scelée de deux sceaulx de cire jaulne, datté de lan mil deux cens vingt huit, au moys de juing, par lesquelles appert lesdz maire et pers avoir permis aus ditz habitans de Ponthoise qu'ilz puissent mener scorce pour leur usaige, et jusques à soixante *solles*, en affermant par eulx ou leurs serviteurs que est pour leur usaige. Et pareillement, il leur est permis de mener boys ou eschallatz pour leur usaige, sans payer hance. Et d'autres choses ne doivent hance. Et une autre contenant comme dessus, du mesme jour et an, scellée du sceau de Ponthoise de cire jaulne, avecques lesquelles sont plusieurs hances payées par plusieurs personnes hancées, par la rivière [de Seine]. »

M. Seré-Depoin apporte au sujet du droit de hanse, cité dans cet accord, les explications suivantes :

« Le droit de navigation sur la Seine fut longtemps un privilège établi au profit d'une communauté de marchands connue sous le nom de *Hanse parisienne*. Son action s'étendait à 7 ou 8 lieues en aval et en amont de la capitale, et les droits qu'elle percevait, variables suivant les époques, furent toujours énormes et écrasants pour le commerce. Les bourgeois *hansés*, comme on appelait les membres de cette association, obtinrent de bonne heure une influence prépondérante dans l'administration de la cité, et finirent même, sous Louis IX, par constituer la municipalité parisienne. Louis XIV supprima la *hanse* en 1672, et attribua ces droits au Trésor royal. »

M. Depoin communique des notes biographiques sur Étienne de Pontoise, prévôt de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et sur le rôle qu'il joua dans la célèbre émeute du Pré-aux-Clercs, en 1278.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 7 Août 1879

Sont admis comme membres titulaires :

M. l'abbé Grosstephan, curé de Soisy-sous-Montmorency, présenté par MM. l'abbé Groux et l'abbé Marchand.

M. l'abbé Fricotté, curé de Pierrelaye, présenté par MM. l'abbé Marchand et J. Depoin.

Digitized by Google

M. Berniquet, sous-préfet de Pontoise, présenté par MM. Seré-Depoin et Aigoin.

MM. Depoin, secrétaire général, et François, secrétaire rédacteur, réélus par l'assemblée générale, sont maintenus dans leurs fonctions par le Conseil.

MM. de Marsy et Frédéric Masson écrivent au Conseil pour le féliciter de la composition et de l'exécution typographique du premier volume des *Mémoires*.

MM. Agnès, Le Charpentier, Depoin et Pâris sont chargés de régler, conjointement avec M. le Président, le service gratuit qui sera fait, à titre d'échange ou de propagande, d'un certain nombre d'exemplaires du premier volume des *Mémoires*.

M. le Président annonce qu'il a reçu le diplôme de correspondant de la Société de Compiègne. Il désirerait voir bientôt la Société du Vexin en mesure de décerner des diplômes du même genre; ces diplômes, de moyen format, pourraient être illustrés aux angles de médaillons représentant, par exemple, une vue de Pontoise au XVI^e^ siècle, l'église Saint-Maclou, le château de Gisors, etc.

Le Conseil, s'associant à cette idée, regrette que les ressources trop restreintes dont il dispose ne lui permettent pas de la mettre de suite à exécution.

Le Conseil décide qu'il proposera à l'assemblée générale de donner le titre d'associé correspondant à M. l'abbé Manuel, curé de Cires-lès-Mello, membre de la Société archéologique de Senlis.

M. l'abbé Marchand annonce qu'on a trouvé, à Ableiges, sous l'emplacement du clocher, un sarcophage gallo-romain, ce qui semblerait prouver que cette église a été construite sur un ancien cimetière ou à la place d'une église primitive, dans laquelle des inhumations auraient été faites.

M. l'abbé Marchand ajoute qu'il serait intéressant d'étudier le Pontoise souterrain, et d'explorer notamment les carrières de Saint-Martin, qui sont d'une haute antiquité.

M. le Président annonce qu'on a trouvé, à Pierrelaye, des pièces romaines et une monnaie d'or espagnole, de forme octogone, de la grosseur d'une pièce de quarante francs, et qui provient sans doute de l'escarcelle d'un capitaine des armées de la Ligue.

Le Conseil vote l'insertion, dans le deuxième volume des *Mémoires*, d'une notice de M. le baron de Boury sur la commune de Gadancourt, et d'un travail de M. Le Charpentier sur les Jésuites de Pontoise.

M. Alfred Potiquet propose un travail sur les Armoiries des villes du Vexin.

M. Depoin lit un passage de l'*Histoire de l'Abbaye de Maubuisson*.

Digitized by Google

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 23 Décembre 1879

Sont admis comme membres titulaires :

M. Thourot, ancien maire de l'Isle-Adam, présenté par MM. l'abbé Grimot et Agnès.

M. Baron, conseiller municipal à Pontoise, présenté par MM. Agnès et Pâris.

M. Lefèvre, l'un des administrateurs, nommé ingénieur en chef à Rochefort, a le regret de résigner ses fonctions.

Le Conseil désigne, pour le remplacer, M. Dardenne, receveur des finances à Pontoise.

MM. de Marsy et de Dion écrivent au Conseil pour lui proposer la communication de dessins et de documents sigillographiques.

M. l'abbé Grimot lit une notice sur le Menhir de Gency, dit *la Pierre-du-Fouret*.

Hommages : *la Nef de la Couture*, par M. de Dion.

Études sur le style ogival, par le même.

A travers les monuments historiques, par le même.

Aquarelles ayant servi de modèle aux dessins de la Pierre-Turquaise, publiés dans le premier volume des *Mémoires*. (Don de M. l'abbé Grimot).

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 30 Mai 1880

Sont admis comme membres titulaires :

M. Marion, ingénieur des ponts-et-chaussées, présenté par MM. Aigoin et Le Charpentier.

M. Delpeuch, professeur de philosophie au Collège de Pontoise, présenté par MM. Marchand et Depoin.

M. Le Charpentier annonce qu'il a fait exécuter, à ses frais, des planches destinées à accompagner son travail sur les Jésuites de Pontoise, publié dans le tome II des *Mémoires*. Il fait hommage à la Société d'une de ces planches gravées. M. le Président lui adresse des remercîments au nom du Conseil.

Le Conseil fixe la date et l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

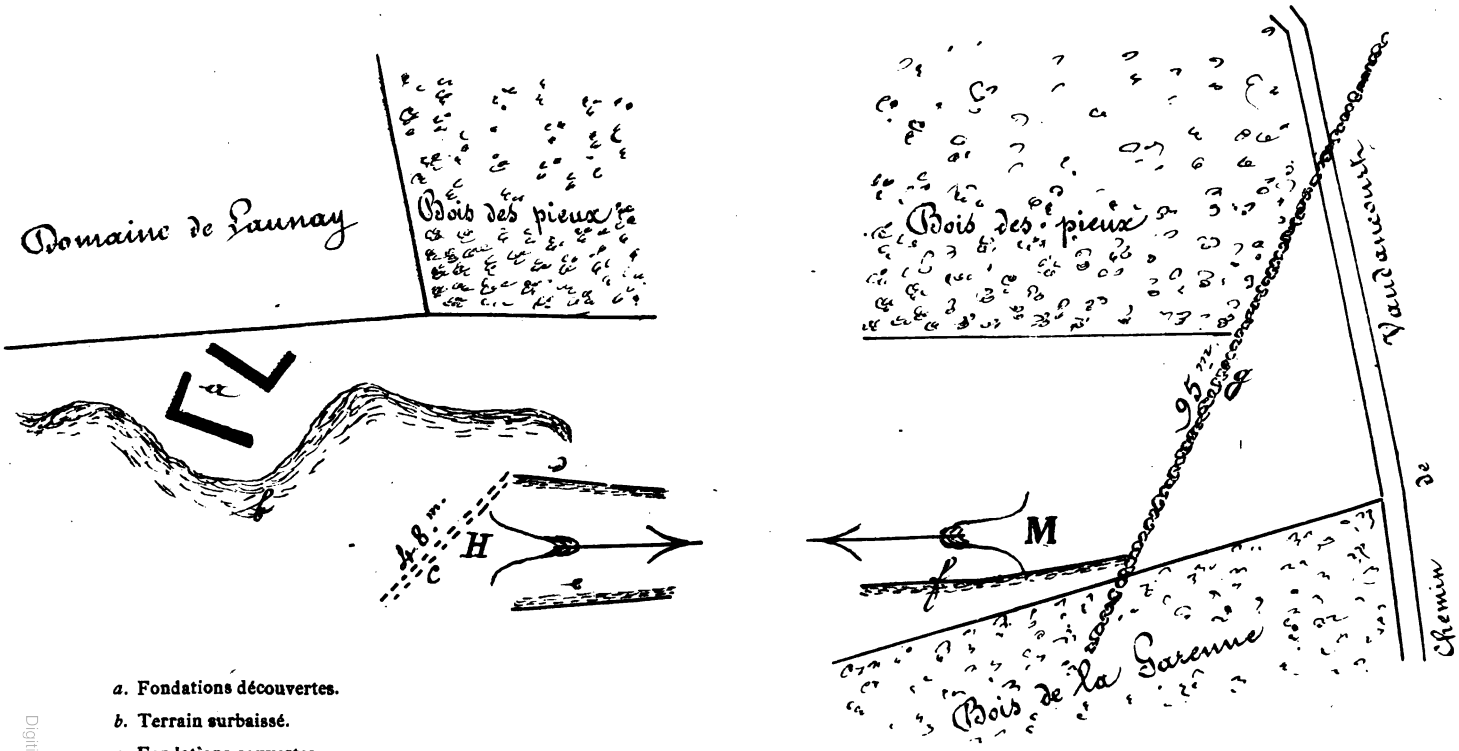

a. Fondations découvertes.

b. Terrain surbaissé.

c. Fondations couvertes.

d. Grand talus avec fossé au-dessous.

e. Fossé avec talus.

f. Fossé apparent sans talus.

g. Alignement de grosses pierres.

(De la flèche *H* à la flèche *M* il y a 240 mètres.)

Digitized by Google

PLAN DES TOMBEAUX DECOUVERTS DANS UN CIMETIÈRE MÉROVINGIEN

à Chaudry, commune de Parnes (Oise), lieu dit *les Ouches*

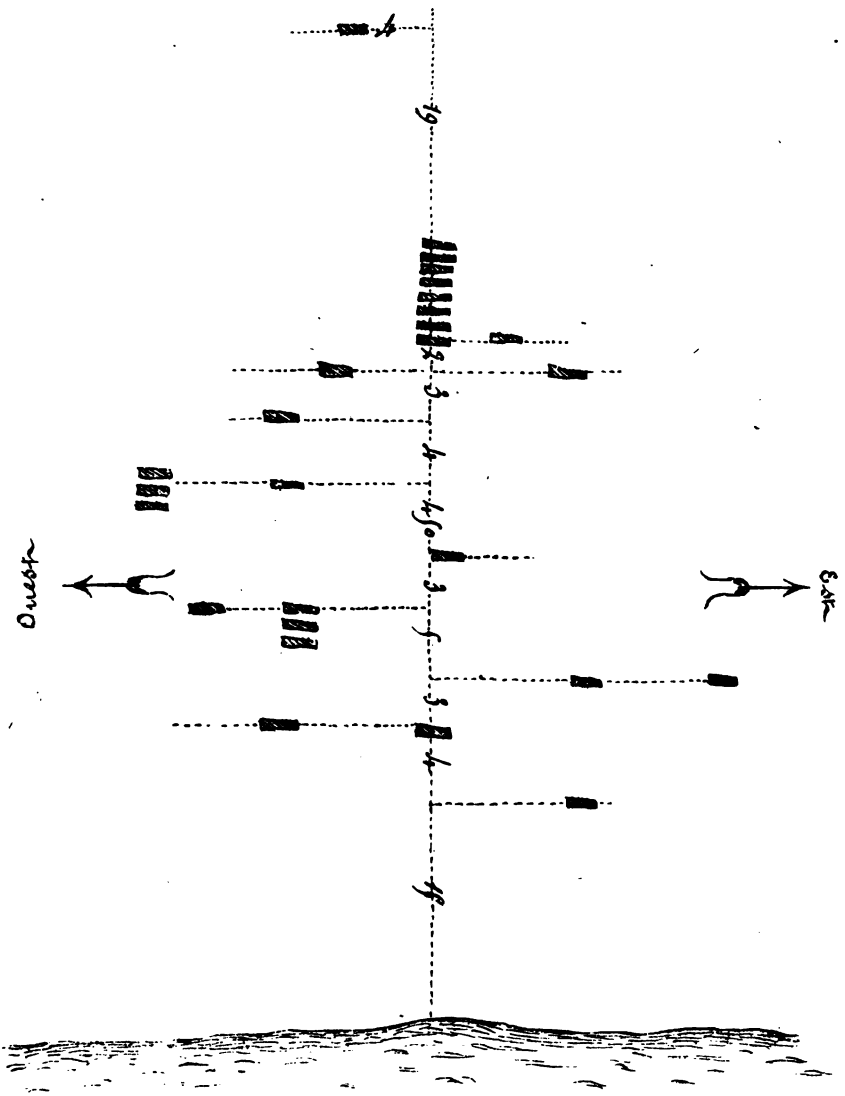

VALLÉE DU MARAIS DE CHAUDRY

Digitized by Google

UNIV. OF WIOH.

WIOH.

Digitized by Google

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 16 Juin 1880

Sont admis comme membres titulaires :

M. Edgar d'Héricourt, 17, rue de Berry, à Paris, présenté par MM. Seré-Depoin et Agnès.

M. Aug.-G. Lemoine, 45, avenue de Neuilly, à Neuilly (Seine), présenté par les mêmes.

M. Lucien Le Brun, greffier en chef du Tribunal de Pontoise, présenté par MM. l'abbé Grimot et Depoin.

M. Paul Batardy, notaire, 76, rue Saint-Lazare, à Paris, présenté par MM. Le Charpentier et Aigoin.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du 16 Juin 1880

M. le Président fait connaître la situation morale de la Société.

M. le Trésorier présente les comptes de l'exercice 1879, qui se balancent par un excédant de 534 fr. 75 c.

Ces comptes sont approuvés par le Conseil,

Sont élus administrateurs pour trois ans : MM. Marchand, Driou, Seré-Depoin, Potiquet et Le Bastier de Théméricourt, membres sortants.

Sont nommés associés correspondants, sur la proposition du Conseil :

M. l'abbé Manuel, curé de Cires-lès-Mello (Oise).

Mme Martha Jervis, de Londres, auteur d'un livre intitulé : *The English Ladies of Pontoise* (les Bénédictines Anglaises de Pontoise).

M. le Président annonce que M. le docteur Vigier, notre compatriote, offre à la Société un boulet et un crâne trouvés dans les murs de fortification du Château.

M. le Président se félicite de la part que la Société a prise au Congrès des Sociétés savantes, où elle a été représentée par son Archiviste et son Secrétaire général. Il ajoute qu'il se propose d'assister aux réunions du Congrès archéologique d'Arras, qui doit s'ouvrir le 29 juin.

M. l'Archiviste fait la récapitulation des ouvrages offerts jusqu'à ce jour à la Société ; ils sont au nombre de plus de quarante.

Digitized by Google

M. Arsène Sarazin, de Chaudry-Parnes, présente une collection d'antiquités trouvées par lui sur divers points du territoire de Parnes. Il lit à ce sujet un exposé qui intéresse vivement l'Assemblée. Des remercîments lui sont adressés ; son travail est remis à M. l'abbé Grimot, pour être l'objet d'un rapport.

M. Grimot communique à la Société des notes qu'il se propose de développer dans un mémoire ayant pour titre : *les Clochers dits Anglais, et leurs Constructeurs.* Quelques membres rappellent à cette occasion que les clochers de cette forme, accompagnés de quatre petites pyramides, ont donné lieu au jeu de mots populaire qui veut que la plus petite église de campagne ait *cinq clochers et quatre cents (sans) cloches.*

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 22 Septembre 1880

Sont admis comme membres titulaires :

M. Bellin, ancien instituteur, sténographe du Parlement d'Alsace, à Strasbourg, présenté par MM. Seré-Depoin et Depoin.

M. Jouarre, notaire à Pontoise, présenté par MM. Thomas et Depoin.

M. Charles de Boisbrunet, sous-intendant militaire, au château de Pontoise, et à Paris, 7, rue de l'Isly, présenté par MM. Aigoin et Le Charpentier.

M. Mathias, chef de l'exploitation du chemin de fer du Nord, à Pontoise, présenté par les mêmes.

MM. Seré-Depoin, président, et l'abbé Marchand, vice-président, réélus membres du Conseil par l'Assemblée générale, sont maintenus dans leurs fonctions.

M. l'abbé Grimot présente un rapport sur les fouilles de Chaudry-Parnes, concluant à la nomination d'une Commission d'examen.

Ces conclusions sont approuvées par le Conseil, qui nomme commissaires : MM. Grimot, Potiquet, Tavet, Le Charpentier et Depoin.

M. Auguste Rey donne à la Société quelques intéressants détails sur la famille pontoisienne de Cuvernon, qui a fourni plusieurs curés à la vallée de Montmorency. L'un d'eux fut victime de mauvais traitements pendant les guerres de la Fronde. M. de Montaigu, gouverneur de Pontoise, écrit au Roi qu'il a dû donner asile à

Digitized by Google

M. Cuvernon, curé de Taverny, qui, n'ayant pas voulu montrer aux soldats la *cache* du village, avait été contraint de s'enfuir. Le vicaire de Saint-Prix fut moins heureux, il fut blessé grièvement et transporté à Bouffémont, où les registres de l'État civil constatent sa mort et en révèlent la cause.

M. Depoin donne des détails sur une pierre tumulaire d'enfant trouvée à Saint-Martin.

M. Léon Thomas communique au Conseil une note sur les étymologies des noms d'Enghien et de Vauréal.

M. Depoin lit quelques pages de l'*Histoire de Maubuisson.*

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 29 Décembre 1880

Sont admis comme membres titulaires :

M. Bélier, ancien conseiller général, maire de Méry-sur-Oise, présenté par MM. Seré-Depoin et J. Depoin.

M. l'abbé Landerault, curé d'Andilly, présenté par MM. l'abbé Grimot et l'abbé Poulain.

M. le vicomte de Léautaud, au château de Busagny, présenté par MM. Le Charpentier et Depoin.

M. l'abbé Pigis, curé d'Osny, présenté par les mêmes.

M. Locard, propriétaire à Pontoise, presenté par les mêmes.

M. Véron, avoué à Pontoise, présenté par les mêmes.

M. l'abbé Huan, curé de Draveil, présenté par les mêmes.

M. Désert, maire d'Épinay-Champlâtreux, présenté par MM. Marchand et Depoin.

M. Coulbeaux, avoué à Pontoise, présenté par MM. Le Charpentier et Seré-Depoin.

M. Chalon, directeur d'usine, à Pontoise, présenté par les mêmes.

M. Jaluzot, au château de Saint-Martin, présenté par les mêmes.

Le Conseil décide qu'il présentera à l'Assemblée générale, en qualité d'associé correspondant, M. Hachette, inspecteur général des ponts-et-chaussées, en retraite, président de la Société archéologique de Château-Thierry.

Le Conseil nomme membres du Comité de publication : MM. Le Charpentier, Tavet, Thomas et Depoin ; et membres du Comité des fonds : MM. Agnès, Aigoin, Thomas et Seré-Depoin.

Digitized by Google

Une discussion s'étant élevée sur l'interprétation de divers articles du règlement, le Conseil décide qu'il proposera à l'Assemblée générale les résolutions suivantes, conformes aux précédents déjà établis :

1° Le versement de 100 francs, effectué pour obtenir le titre de membre fondateur, ne dispense pas du paiement de la cotisation annuelle.

2° La cotisation pourra être rachetée par un versement de 100 fr., qui, s'il est effectué au moment de l'admission, dispense du paiement du droit d'entrée.

M. l'abbé Grimot donne lecture : 1° d'un rapport sur les substructions romaines trouvées à Chaudry; 2° d'une notice sur le Prieuré de l'Isle-Adam.

M. Fitan appelle l'attention de la Société sur les ruines fort intéressantes du château de Saint-Clair-sur-Epte, où fut conclu le célèbre traité de 912.

M. le Président exprime le vœu de voir coordonner, dans un travail d'ensemble, tous les détails qu'on a recueillis sur l'histoire des temps primitifs du Vexin.

HOMMAGES : *Notice sur les Eaux de Trye-Château*, publiée par M. Alfred Fitan.

Trois Catastrophes à Pontoise, en 1788-1789, par M. Seré-Depoin.

Digitized by Google

ANNEXES AUX PROCÈS-VERBAUX

I

RAPPORT

Présenté par M. l'abbé GRIMOT

Vice-Président

Au nom d'une Commission nommée pour l'examen des instruments en silex trouvés sur la commune de Nucourt, canton de Marines (Seine-&-Oise)

Étaient Commissaires : MM. DEPOIN, FRANÇOIS, MARCHAND et GRIMOT

L'an 1878, le 21 octobre, les Commissaires sus-nommés se sont transportés en la commune de Nucourt, canton de Marines (Seine-et-Oise), à l'effet de visiter et examiner une collection de divers instruments en silex, trouvés et recueillis par M. Murgues, cultivateur audit Nucourt.

Ces instruments, au nombre de plus de *cinq cents*, ont tous été trouvés et recueillis çà et là dans la plaine environnant ladite commune. Cette déclaration exclut tout atelier lapidaire, comme aussi toute réunion ou amas de ces instruments préhistoriques : cette observation doit servir à justifier le jugement de la Commission.

Digitized by Google

Deux à trois cents de ces silex ne présentent aucun caractère certain de fabrication humaine : ce sont des pierres fracturées par mille accidents fortuits. Une centaine de ces pierres paraissent fort douteuses dans leurs formes et brisures, et parmi celles qui restent l'on remarque :

1° Deux belles haches en silex blanc taillées avec éclats ; elles mesurent 0,20c de long sur 0,07c dans leur plus grande largeur.

Il y a plusieurs années, un instrument de forme et dimensions identiques a été retiré de la Seine, près de Mantes, ce qui semblerait indiquer une même fabrication.

Deux autres silex de la même dimension, mais polis, font partie de la collection du curé de l'Isle-Adam. Ces deux belles pièces ont été trouvées, l'une à Jouy-en-Josas, et l'autre sur le territoire de Jouy-le-Comte (Seine-et-Oise).

Il ne serait peut-être pas sans intérêt de connaître les raisons qui ont fait admettre ces dimensions souvent reproduites. L'observation, sinon la science, a constaté plus d'une fois que certaines mesures, ou dimensions, correspondaient à d'antiques calculs. Est-ce que la géométrie n'aurait pas quelque affinité avec l'astronomie ? (1)

L'on pourrait aussi se demander si ces instruments, de grande dimension, étaient uniquement destinés à l'industrie, ou bien s'ils n'étaient par des armes pour la défense ? Mais, comme ces silex sont tantôt taillés à éclats, et tantôt soigneusement polis, ne doit-on pas leur attribuer ce double usage ? Maintes fois on a constaté que la pierre polie était contemporaine de la pierre taillée, quoiqu'en disent les partisans des âges de pierre, de bronze et de fer.

2° La Commission a également remarqué, dans la collection Murgues, quelques silex polis de moindre dimension que les précédents, mais en très petit nombre, cinq ou six ; ils sont presque tous altérés par l'usage ou les accidents, ce qui est très ordinaire.

3° Enfin, tous les autres silex, c'est-à-dire la presque totalité, sont plus ou moins détériorés, à ce point qu'il faut de la bonne volonté pour les classer parmi les pièces authentiques. Toutefois, l'on peut croire que ces instruments rudimentaires ont servi à râcler, polir, fendre et trancher. Nos vieux ancêtres multipliaient leurs outils en raison de leurs besoins.

L'on sait, d'ailleurs, que ces silex grossiers se rencontrent presque partout. Il suffit d'un œil attentif et quelque peu exercé pour les découvrir et les reconnaître. Nous connaissons tous de hardis ven-

(1) Cette pensée semblera moins téméraire lorsqu'on se rappellera que les Hébreux employaient le couteau silex, *culter lapideus*, dans leurs cérémonies religieuses ; que les Péruviens avaient placé un couteau silex dans les signes de leur Zodiaque, et que Pline nous affirme que l'on croyait communément que ces pierres tombaient du ciel. Ces mystérieuses traditions auront un jour leur explication.

Digitized by Google

deurs de collections en ce genre ; mais l'expérience a suffisamment appris à se défier de ce qui nous vient des bords de l'Oise et des tourbières de la Somme. C'est sur le seuil de ces départements que le prudent archéologue a tracé la vieille inscription : *Cave canem !*

L'avis de la Commission est que la collection Murgues ne présente qu'un faible intérêt pour le vrai savant comme pour le simple amateur.

Tout compte fait, la Commission a cru devoir louer le zèle de M. Murgues, qui n'a pas été complètement infructueux ; mais elle a dû lui recommander, non d'un ton *tranchant*, mais en termes *polis*, d'apporter un peu plus d'attention et d'user d'une plus grande réserve dans ses nouvelles recherches, car c'est le choix et non le nombre qui fait la richesse d'une collection.

II

RAPPORT

Présenté par M. l'abbé GRIMOT

Vice-Président

Au nom d'une Commission nommée pour l'examen des fouilles faites sur le territoire de Chaudry, commune de Parnes (Oise)

Étaient Commissaires : MM. DEPOIN, LE CHARPENTIER, TAVET et GRIMOT

M. Sarazin, propriétaire de l'importante ferme de Chaudry, et membre de la Société historique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, présent à la séance du 16 juin 1880, expose aux regards de l'assemblée et soumet à son examen différents objets trouvés dans un ancien cimetière situé sur ses terres ; les fouilles ont été faites sous ses yeux et dirigées sous son habile surveillance. Une notice, très bien rédigée, accompagne ces divers objets ; c'est presque un modèle du genre ; en voici la teneur :

« Au mois de février 1877, en cultivant un champ au territoire de Chaudry, commune de Parnes (Oise), lieu dit les Ouches, nous avons découvert des sépultures anciennes qui n'étaient enterrées

Digitized by Google

que de 0,25 à 0,30c de profondeur; nous y avons fait des fouilles qui ont mis à jour 13 sarcophages en pierre de taille ayant forme d'auges, et une autre sépulture, sans cercueil, entourée seulement de pierres dures, plates et brutes, posées en lignes au pourtour à 0,30c dans le sol.

» Ces tombeaux étaient posés la tête vers l'Ouest et les pieds à l'Est; ils mesuraient 1m60 à 1m90c de long, sur 0,45 à 0,50c de large à la tête, et de 0,24 à 0,26c de large aux pieds (mesure prise de dedans en dedans). L'épaisseur des côtés latéraux variait de 0,05 à 0,08c. La profondeur était de 0,45 à 0,50c à la tête et de 0,25 à 0,30c aux pieds; leur pose en terre était inclinée de 0,25 à 0,30c plus élevés à la tête qu'aux pieds; ils étaient recouverts de pierres plates taillées en forme de prisme.

» Les squelettes étaient assez bien conservés dans le sable qui avait pénétré, avec le temps, par les joints des couvertures.

» Plusieurs de ces tombeaux renfermaient chacun un petit vase, qui se trouvait être aux pieds; ces poteries sont variées par leur forme et par la nature de la terre qui a servi à les fabriquer, et ne contenaient rien que du sable. Nous y avons trouvé trois agrafes, dont une en argent et deux en cuivre, de formes variées, ainsi que deux objets de terre rouge émaillés de plusieurs couleurs; l'un a la forme d'un dé à jouer, et l'autre est rond et allongé en forme de baril, tous deux sont percés au centre.

» La sépulture, entourée de pierres brutes, était enterrée à 1m25 de profondeur et avait aussi un petit pot grossièrement fabriqué avec une terre graveleuse, qui était encore enduit en dedans et en dehors d'une matière noire ressemblant à de la suie grasse; cette sépulture était isolée des autres.

» Au mois de février 1878, nous avons de nouveau découvert sept sépultures, dont six avaient déjà été visitées antérieurement; un seul sarcophage, plus soigneusement taillé que ceux découverts jusqu'alors, était intact et renfermait les ossements de deux corps qui y avaient été inhumés, l'un après l'autre, c'est-à-dire que lors de l'inhumation du second on avait mis les restes du premier aux pieds du dernier inhumé, auprès duquel nous avons trouvé une pique en fer placée entre le corps et la paroi du tombeau, à la hauteur du genou de la jambe gauche. Nous y avons aussi trouvé, à la ceinture, une boucle également en fer et un petit vase de terre noire aux pieds. Ce cercueil, très bien taillé à vive arête, était de 0,10c plus large au fond qu'à l'ouverture.

» La pique, de 0,25c de long, se compose de deux pièces: 1° une douille de 0,12c de long, renforcée de quatre anneaux, recevait le bâton; 2° une pointe de 0,16c, carrée, sur 0,22c de long est enfoncée de 0,08c dans la douille.

Digitized by Google

» En mars 1880, nous avons continué nos recherches au même endroit et mis à découvert six sépultures, dont deux renfermaient chacune une lame de sabre coupant d'un seul côté, mesurant 0,45c de lame et 0,15c pour la poignée, et d'une largeur moyenne de 0,045m. Sur l'une de ces lames, on y remarque les apparences d'une rainure dessinant, au milieu de la lame, la forme de la lame elle-même : il y avait aussi des boucles pareilles à celles décrites ci-dessus.

» Sur le couvercle d'un de ces derniers tombeaux, qui devait être la sépulture d'un enfant, puisqu'il ne mesurait que 1m 28c de long, nous avons remarqué une ouverture ovale, de 0,18c de long sur 0,12c de large, qui était bouchée avec une pierre taillée et ajustée sur cette ouverture ; ce qui peut donner à supposer que le défunt pouvait être visité après l'inhumation.

» L'emplacement où se trouve ces sépultures contient environ 25 à 30 ares ; elles y sont éparses, et cependant nous en avons trouvé onze posées en ligne qui se touchaient ; ce qui fait supposer un cimetière commun à un village, bien qu'il n'existe plus d'habitations dans cet endroit ; mais les débris de tuiles à rebord, les fondations de murs que nous avons rencontrés près de là en construisant des drainages, en 1872, au lieu dit : *le Pré-Clos*, et à 400 mètres plus loin, lieu dit *le Grand-Marais*, et autres débris aux environs, tout semble bien, avec les objets trouvés, indiquer la présence d'un lieu commun aux sépultures de l'époque mérovingienne. »

Cette intéressante notice est écoutée avec la plus grande attention ; et les différents objets trouvés dans les tombes sont examinés avec une vive curiosité. Sur la demande de M. Sarazin, une Commission est nommée qui se transportera à la ferme de Chaudry (1) afin de faire sur place une étude sérieuse ; cette Commission est ainsi composée : MM. J. Depoin, Le Charpentier, Tavet et Grimot, qui est prié de présenter un rapport.

Le 8 novembre 1880, la Commission s'est rendue à la station de Magny-en-Vexin. M. Sarazin, qui gracieusement était venu à notre rencontre, nous a conduits à la ferme de Chaudry, distante de six kilomètres : tout d'abord, nous avons visité la belle église de Parnes (2), c'est un beau monument qui a été parfaitement restauré à la fin du XVe siècle. Au bas de l'abside, derrière le chœur, on

(1) Chaudry pourrait bien venir de *Chauderia*, chaudière, étuve ; les fermes importantes avaient besoin de ces établissements. (Glos. Dufresne, carp. supplément.)

(2) Parnes pourrait bien venir de *Parnagium*, lieu destiné à l'engraissement des porcs : comme un bois où le gland abonde ; tout cela tient de la ferme. (Glos. Dufresne.)

Digitized by Google

remarque les restes de l'église primitive, qui est du XII^e siècle ; cette partie, qui est en contre-bas de la construction nouvelle, n'a pas encore été restaurée ; elle le mériterait bien. Nous avons également remarqué, sur un pilier extérieur, faisant contre-fort, une pierre funéraire encastrée dans le pilier même : cette pierre, qui mesure environ 0,60^c de large sur 0,90^c de haut, est richement gravée en creux ; elle représente des scènes du jugement dernier et du purgatoire ; ces scènes encadrent l'inscription (1). Cette œuvre, du XVI^e siècle, d'une exécution remarquable, ne devrait pas rester exposée aux injures du temps et aux mutilations des passants ; nous faisons des vœux pour que ce petit monument soit reporté dans l'intérieur de l'église.

De l'église de Parnes nous avons été conduits au lieu dit : *les Ouches* (2), dépendance de la ferme de Chaudry.

Les fouilles faites en cette partie de la ferme ont mis au jour des substructions, au pied desquelles on a trouvé un amas assez considérable de tuiles à rebord ; plusieurs avaient encore conservé les clous d'attache (3), à tête ronde et plate, dits clous de bateau : ces tuiles, de façon romaine, se trouvaient en grande quantité en un endroit, comme si le toit en pente avait laissé glisser sa couverture dans son effondrement.

Au même lieu on a trouvé plusieurs puits funéraires remplis d'ossements humains, mêlés à une plus grande quantité d'ossements

(1) Cette épitaphe est ainsi conçue :

Priez Dieu pour les trépassés
Tous les jours et dévotement
Car vous serez tous amassés
Devant lui au grand jugement
Ayés pitié de vos amys
Qui sont trépassés de ce monde
Priant Dieu que bien brief soient unis
Es-saincts cieulx où tout bien abonde
Humains vivants, priez pour nous
Pôvres âmes du purgatoire
Et nous prirons après pour vous
Quant nous serons là-sus en gloire.
Prions tant Dieu et Nostre-Dame
Que les trépassés soient absoubs
Et mesmement les pôvres âmes
De ceulx qui gisent cy-dessoubs.

Cy-Gist Jehâ Legault ê sô vivât charon
Q' trépassa le XVIII^e jôr de feb^er mil V^c XXI.

La pierre mesure 0,75 c. de hauteur sur 0,62 c. de largeur.

(2) Ouesches. Osche, Hoche, Coche *(Olca, Ochia, Olcha, Oscha, etc.)* Ces noms de la basse latinité désignent une terre labourable entourée de fossés et de haies, un jardin, un verger fermés de même. (Gloss. Dufres. Supp. Carpentier. Orig. des noms de lieux, par Cocheris.)

(3) Il y avait aussi des clous de tuiles, en os, de 0,15 c.

Digitized by Google

d'animaux domestiques; ces ossements avaient subi l'action du feu; enfin, le sol est encore jonché de petites pierres calcinées, ou plutôt noircies par l'incendie, cause probable de la dévastation de cette ferme ancienne, car notre avis est que nous nous trouvons sur les ruines d'une antique ferme gallo-romaine détruite par le feu ; le nom *des Ouches* l'indique suffisamment.

Au même lieu, nous avons également remarqué un alignement de près de 200 mètres de long, formé par de grosses pierres de roches naturelles et non taillées, posées de champ et à une légère distance les unes des autres, enfin enfoncées dans la terre, mais sans aucune trace de construction ; ces pierres, qui émergent plus ou moins le terrain, sont sur deux rangs.

Comme cet alignement se dirige en diagonale sur le versant d'un coteau, il est assez vraisemblable qu'il servait de bordure a un chemin en pente reliant le bas de la vallée, où se trouve la ferme des Boves (1), au point culminant du coteau, qu'il fallait franchir pour rejoindre le chemin conduisant au village de Parnes.

L'érection de ces grosses pierres protégeait cette chaussée, de deux mètres de largeur, contre l'éboulement des terres. Du reste, nos vieux chemins gallo-romains étaient ordinairement bordés de pierres; ces margelles n'étaient pas seulement un moyen de conservation pour les routes, mais elles servaient encore aux cavaliers pour monter à cheval; c'est Nicolas Bergier qui nous fait cette remarque.

C'est toujours sur ce même emplacement des *Ouches,* près le bois des *Pieux,* que l'on a découvert le cimetière renfermant des cercueils ou auges de pierre, avec des vases en grès, des débris d'armes en fer et de boucles de ceinturons, dont une en argent, avec un ornement gravé. Incontestablement, toutes ces sépultures, à l'exception d'une seule, sont de l'époque mérovingienne. La loi salique prescrivait les inhumations dans des auges de pierre ou de plâtre, ces dernières se voient encore dans le cimetière Saint-Martin, sur la paroisse d'Auvers-sur-Oise.

Les vases trouvés dans ces sépultures sont assez grossièrement facturés et dénotent les rudiments de l'art chez les Francs; les débris d'armures, très oxidés, qu'on a trouvés dans ces sépultures, accusent bien la même époque.

Nous devons signaler la tombe du jeune enfant sur le couvercle de laquelle on avait pratiqué une ouverture assez large pour permettre de contempler le défunt regretté, et de répandre sur ses précieux restes soit des parfums, soit des fleurs, soit même des larmes. Parfois ces parfums et ces larmes, pieusement mélangés,

(1) *Boves,* cette désignation nous prouve que nous sommes sur un terrain de grandes cultures.

Digitized by Google

étaient versés dans des vases lacrymatoires ; Montfaucon parle de ces antiques usages. (Voir l'*Antiquité expliquée*, t. V, p. 116).

Disons aussi que le même sarcophage servait parfois successivement à plusieurs défunts : alors on ramenait au pied du cercueil les ossements du premier mort. Plusieurs fois nous avons remarqué ce mode employé, notamment dans l'antique et immense cimetière d'Arronville (Seine-et-Oise). Il n'est donc pas surprenant que cet emploi répété de la même tombe se retrouve parmi les sépultures des *Ouches*.

Maintenant il nous faut dire notre avis sur la sépulture formée de pierres brutes et enterrée plus profondément que les autres sépultures mérovingiennes dont nous venons de parler.

La Commission est d'avis que cette sépulture unique, différente et éloignée des autres, est celtique. Ce qui confirme cette opinion, c'est la forme de cette tombe en pierres plates, brutes et juxtaposées sans liaison ni ciment ; c'est également la présence du vase en terre noire, d'une facture très grossière : ce vase, qui est sans altération ni brisure, ne paraît pas avoir été cuit au feu, mais simplement séché au soleil ; il est sans vernissure. Il ne doit donc pas être rangé parmi les autres vases, qui, sans aucun doute, sont de la facture mérovingienne.

Nous pouvons donc signaler là une trouvaille d'un intérêt hors ligne, car les vases celtiques ou gaulois sont assez rares, et sa parfaite conservation lui donne un nouveau prix.

La Commission se fait un devoir de rendre hommage au zèle intelligent de M. Sarazin dans l'habile direction qu'il a apportée aux fouilles de son domaine, et nous devons plus qu'un remercîment à notre honorable confrère pour sa patriarcale hospitalité ; les mœurs anciennes ajoutent un nouveau mérite à la vue, à l'étude d'un trésor d'antiquités.

Rectification à la liste des membres. — M. Bélier, maire de Méry-sur-Oise, inscrit parmi les membres titulaires de la Société, doit être porté au nombre des membres fondateurs.

Digitized by Google

ARMOIRIES

DES

VILLES ET DES ANCIENNES COMMUNAUTÉS

DU VEXIN

Recueillies par M. Alfred POTIQUET

Lauréat de l'Institut

§ I. — VILLES

Les Andelys

La ville du Grand-Andely avait en 1669, d'après le géographe Pierre Delaplanche, les armoiries suivantes : D'argent, à trois grappes de raisin de sinople, posées 2 en chef et 1 en pointe.

En exécution d'un édit du mois de novembre 1696, les nobles et les communautés de toute nature furent obligés de faire enregistrer leurs armoiries à l'Armorial général de France, en payant un droit déterminé. La ville du Grand-Andely ayant négligé de remplir cette formalité, on lui donna d'office, paraît-il, des armoiries qui furent inscrites à l'Armorial général le 22 avril 1701, de la manière suivante :

D'azur à trois tours d'or, 2 et 1, et un chef de gueules chargé de trois fleurs de lis d'argent. *(Ar. gén., Généralité de Rouen,* page 1383.)

Digitized by Google

La ville du Petit-Andely, qui n'avait pas d'armoiries, s'en donna, de sa propre autorité, le 26 septembre 1785, lors d'une visite officielle que fit aux deux villes d'Andely le duc de Penthièvre. Le Petit-Andely prit, sans aucun droit, les anciennes armoiries du Grand-Andely, en y ajoutant un chef de gueules chargé de trois fleurs de lis d'argent.

Lors de la réunion des deux villes d'Andely, à la fin de l'année 1789, la municipalité du Grand-Andely décida que les armoiries des deux villes seraient réunies en un seul écusson : celles du Grand-Andely à droite, et celles du Petit-Andely à gauche (1), et qu'elles seraient surmontées de la devise : *Fecit utraque unum* (les deux ne font qu'un) (2). Il en résulte que les Andelys réunis portent ces armoiries fantaisistes :

Parti au 1er d'argent à deux grappes de raisin de sable (3), dont une en pointe défaillante à senestre du parti; au 2e d'azur à deux tours d'or, dont une en pointe défaillante à dextre du parti ; au chef de gueules chargé de trois fleurs de lis d'argent.

Ces armoiries n'ayant pas reçu l'approbation de la Chancellerie, la ville des Andelys ne devrait porter que les armoiries enregistrées en 1701.

Chaumont-en-Vexin

Les armoiries de Chaument ont été enregistrées à l'Armorial général le 22 avril 1701, de la manière suivante :

D'argent à une montagne de sinople, surmontée d'un soleil de gueules. *(Ar. gén., Généralité de Rouen*, page 1348.) (4)

Gisors

La ville de Gisors, d'après MM. Traversier et Léon Vaïsse (5), porte pour armoiries : de gueules à une croix engrêlée d'or, au chef cousu de France.

(1) C'est le contraire qu'il aurait fallu dire pour rendre la pensée de la municipalité du Grand-Andely, qui voulait constater l'antériorité de ses armoiries, prendre sur l'écu la place d'honneur. En blason, l'écu est supposé décrit par la personne qui le porte sur sa poitrine; il en résulte que la reproduction par la gravure place le côté gauche du côté droit, et *vice versâ*.

(2) Nous empruntons ces détails à l'*Histoire de la ville des Andelys*, par M. Brossard de Ruville.

(3) Au lieu de sable (noir), il faudrait sinople (vert) pour conserver les anciennes armoiries du Grand-Andely.

(4) L'*Armorial national de France*, recueil complet des armes des villes et provinces du territoire français (Paris, 1842, in-fol.), donne les armoiries de Chaumont, 3e série, pl. 11, fig. 15.

(5) *Armorial national de France*, déjà cité, 2e série, pl. 5, fig. 22.

Digitized by Google

Cette indication n'est pas complète, car Gisors ajouta au-dessous de la couronne murale qui surmonte son écu la date de 1188, pour rappeler l'époque (1) de la réunion du Parlement de Gisors, où Philippe-Auguste, roi de France, et Henry II, roi d'Angleterre, décidèrent la troisième croisade.

Ces armes, qui rappellent un fait historique important, et auxquelles tiennent peut-être les habitants de Gisors, ne sont pas celles de cette ville. Les vraies armoiries de Gisors, les seules qu'elle ait le droit de porter, — car nous n'avons vu aucun acte qui les modifie ou les change, — sont enregistrées à l'Armorial général de France, à la date du 22 avril 1701 *(Généralité de Rouen, page 1349)*, et décrites ainsi qu'il suit :

D'or à un cerf couché de gueules et un chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.

Magny-en-Vexin

Magny a reçu ses armoiries de François Ier, de 1539 à 1545, probablement sur la demande de Nicolas de Neufville, 2e du nom, secrétaire des Finances et de la Chambre du roi, seigneur de Magny, d'Hallincourt, etc. Ces armoiries ont été enregistrées à l'Armorial général le 10 juin 1701 *(Généralité de Rouen, page 753)*. Elles sont décrites ainsi :

D'azur à trois fleurs de lis d'or posées 2 et 1, parti d'azur à un chevron d'or accompagné de trois croix ancrées de même, et sur le tout d'or à une salamandre de gueules (2).

Meulan

Les armoiries de Meulan n'ont pas été enregistrées à l'Armorial général. Cette ville porte :

D'azur semé de fleurs de lis d'or (3).

Pontoise

La ville de Pontoise n'a pas fait enregistrer ses armoiries à l'Armorial général de France.

D'après MM. Traversier et Léon Vaïsse (4), cette ville porte :

(1) Le jour de Sainte-Agnès, dans les Calendes de février 1188 (21 janvier 1189).

(2) L'*Armorial national de France*, déjà cité, donne les armoiries de Magny, 3e série, pl. 12, fig. 35.

(3) L'*Armorial national de France*, cité plus haut, donne les armoiries de Meulan, 3e série, pl. 12, fig. 29.

(4) Ouvrage déjà cité, 3e série, pl. 12, fig. 36.

Digitized by Google

D'azur à un pont de trois arches chargé de trois tours jointes par des entre-murs, chacune surmontée d'une tour donjonnée d'une autre, le tout d'argent, ouvert, ajouré et maçonné de sable, sur une rivière au naturel, accompagné en chef de deux fleurs de lis d'or.

§ II. — COMMUNAUTÉS [1]

AMANTS (les deux), commune d'Amfreville-sur-les-Monts, canton d'Écouis.

Abbaye. O. St-A. Hommes :

D'or à trois mains senestres apaumées de gueules, posées deux en chef et une en pointe.

Prieuré :

D'or à deux cœurs unis de gueules enflammés de même.

ANDELY (le Grand).

Communautés d'arts et métiers :

Bouchers. — De gueules à un couperet d'argent emmanché d'or.

Boulangers. — De gueules à deux pelles de four d'argent passées en sautoir, chargées chacune de trois pains de sable.

Bourreliers. — D'argent à un collier de cheval de gueules posé en pal.

Chandelliers, Épiciers, Ciriers et Merciers. — D'azur à trois balances d'or, 2 et 1, et un marc de même posé en cœur.

Cordonniers. — De gueules à un couteau à pied d'argent emmanché d'or.

Drapiers, Drapans et Couverturiers. — De gueules à une aune d'argent marquée de sable, posée en bande.

Maçons. — D'azur à trois truelles d'argent posées 2 et 1.

Menuisiers. — D'azur à un rabot d'or en face, surmonté d'un compas ouvert d'argent.

Merciers. — De gueules à une balance d'argent accompagnée en pointe d'un marc d'or.

Pâtissiers-rôtisseurs. — D'azur à deux broches d'argent passées en sautoir et une pelle de four de sable brochant sur le tout, chargée de trois pâtés d'or.

Savetiers. — De sable à un tranchet d'argent posé en pal.

(1) Toutes les armoiries indiquées dans ce paragraphe sont enregistrées à l'Armorial général de France.

Digitized by Google

AVERNES, canton de Marines.

Prieuré :

D'argent à une fasce de gueules accompagnée de trois perroquets de sinople, 2 en chef et 1 en pointe.

CHARLEVAL, canton d'Écouis.

Prieuré de Saint-Martin de Noyon, dit de Charleval :

D'azur à deux bandes d'argent et un chef de sable, chargé d'une aigle d'argent.

GISORS.

Communautés d'arts et métiers :

Bâtiers-Bourreliers. — D'argent à deux colliers de cheval de gueules rangés en pals.

Bouchers. — De gueules à un couperet d'argent emmanché d'or.

Boulangers. — De gueules à une pelle de four d'argent chargée de trois pains de gueules.

Chapelliers. — D'argent à trois chapeaux de gueules, 2 et 1.

Chirurgiens. — D'azur à un saint Cosme et un saint Damien d'or.

Cordonniers en neuf. — De gueules à un couteau à pied d'argent emmanché d'or.

Cordonniers en vieux.—De sable à un tranchet d'argent posé en pal.

Maçons, Couvreurs, Plâtriers et Charpentiers. — D'azur à une échelle d'or posée en pal, adextrée d'une tourelle d'argent et senestrée d'une hache ou cognée de même.

Maréchaux. — D'argent à une butte de sable posée en pal, accostée de deux fers de cheval de même.

Mégissiers. — D'azur à une toison d'argent étendue et posée en pal.

Menuisiers. — D'azur à un rabot d'or posé en face.

Merciers. — D'azur à une balance d'or accompagnée en pointe d'un marc de même.

Pâtissiers-Rôtisseurs. — De gueules à deux broches d'argent passées en sautoir et une pelle de four de même posée en pal, brochant sur le tout, chargée d'un pâté de gueules.

Serruriers-Arquebusiers. — De sable à une clef d'argent et un pistolet d'or passés en sautoir.

Taillandiers, Cloutiers et Chaudronniers. — D'azur à deux marteaux d'or en chef et un chaudron de même en pointe.

Tailleurs. — D'azur à des ciseaux d'or ouverts en sautoir.

Tanneurs. — De sable à deux couteaux de tanneur d'argent emmanchés d'or, passés en sautoir.

Tonneliers. — D'argent à trois barils de gueules posés sur leur fond, 2 et 1, accompagnés en cœur d'un maillet de sable.

Vanniers, Tourneurs en bois et Patenostriers. — D'azur à trois roues d'or, 2 et 1.

Digitized by Google

GOMERFONTAINE, commune de Trie-la-Ville, canton de Chaumont-en-Vexin.

Abbaye. O. C. Femmes :

D'azur à une crosse d'or accostée des deux lettres G et F de même.

LIMAY.

Couvent des Célestins :

D'azur à une croix haussée d'argent, accolée à la lettre S de même et accostée d'une fleur de lis d'or.

MAGNY-EN-VEXIN.

Communautés d'arts et métiers :

Cordiers. — D'argent à deux paquets de cordes de gueules en chef et une roue de même en pointe.

Cordonniers. — De gueules à un couteau à pied d'argent.

Mégissiers. — D'azur à une toison d'argent étendue et posée en pal.

Merciers. — D'azur à une balance d'or accompagnée en pointe d'un marc de même.

Pâtissiers, Charcuitiers et Rôtisseurs. — De gueules à 2 broches d'argent passées en sautoir, accompagnées en chef d'une fourchette de même et de trois pâtés d'or posés un à chaque flanc et un en pointe.

Serruriers. — D'argent à deux clefs de sable adossées et rangées en pal.

Tailleurs. — D'azur à des ciseaux d'or ouverts en sautoir.

MARCHEROUX, commune de Valdampierre, canton d'Auneuil.

Abbaye. O. P. Hommes :

De gueules à une Notre-Dame d'argent.

MARINES.

Communauté des Pères de l'Oratoire :

D'azur aux deux mots *Jésus-Maria* d'or, posés en face l'un sur l'autre, entourés d'une couronne d'épines de même.

MEULAN.

Couvent des Religieuses Annonciades (1) :

D'azur à une vierge de carnation tenant le petit Jésus de même, habillés d'or dans une nue d'or et d'azur, ayant devant eux une religieuse debout habillée d'argent et de sable présentant une personne aussi debout, vêtue d'argent, et un prince à genoux habillé d'or et de gueules, et ayant une couronne d'or à côté de lui.

(1) Ce couvent a été établi à Magny en vertu d'une autorisation donnée par François de Harlay, archevêque de Rouen, le 22 avril 1637. Le 17 septembre de la même année, Fr. de Harlay autorisa les Annonciades à faire un deuxième établissement à Meulan, et le 18 mars 1638, le même archevêque les autorisa à transférer leur monastère de Magny dans la ville de Meulan. Les Annonciades arrivèrent dans cette ville le 15 janvier 1639.

Digitized by Google

Le Prieuré conventuel de Saint-Nicaise, au fort de Meulan :
De sable à un lion d'argent, la queue fourchée et passée en sautoir.

Mortemer, commune de Lisors, canton de Lyons-la-Forêt.
Abbaye. O. C. Hommes :
Parti au 1er d'azur à trois fleurs de lis d'or, 2 et 1, et au 2e de gueules à trois léopards d'or, l'un sur l'autre.

Pontoise.
Chapitre de l'Église royale et collégiale de Saint-Mellon :
D'azur à un saint Mellon vêtu pontificalement et assis dans une chaire à l'antique, le tout d'or.
Corps des officiers du Bailliage royal :
De sinople à un pont d'or et un chef d'argent chargé de trois fleurs de lis de gueules.
Corps des officiers de l'Élection :
De sable à une fasce d'argent chargée d'un bâton de justice et une épée passée en sautoir de gueules.
Corps des officiers du Grenier à sel :
D'azur à trois fleurs de lis d'or, 2 et 1.
La Communauté des Religieuses de l'Hôtel-Dieu :
D'azur à un saint Louis tenant son sceptre et sa main de justice, le tout d'or.
Couvent des Carmélites :
De sable mantelé arrondi d'argent, la pointe de sable terminée en une croix pattée de même, accompagnée de trois étoiles de huit rais chacune, deux en chef et une en pointe, de l'une en l'autre.
Couvent des Religieux de Saint-Martin :
D'azur à une croix d'argent accompagnée de 4 marteaux d'or.
Couvent des Religieux Trinitaires :
D'argent à une croix alaisée et pattée en croissant, le montant de gueules et la traverse d'azur.
Couvent des Ursulines :
D'azur à un nom de *Jésus Maria* d'or soutenu de trois clous de la Passion apointés de même.

Sailly, canton de Limay.
Prieuré de Saint-Sulpice :
De gueules à une salière d'argent.

Saint-Laurent-de-Concervin, commune de Breuil, canton de Limay.
Prieuré :
D'argent à une croix de Malte alaisée de sable, accompagnée de cinq canettes de même, 2 en chef, 1 à chaque flanc et 1 en pointe, et sur le tout deux crosses d'or passées en sautoir.

Digitized by Google

Sausseuse, commune de Tilly, canton d'Écos.
Prieuré Notre-Dame :
D'azur à une croix engrêlée d'argent.

Tiron (le petit), commune de Chaussy, canton de Magny-en-Vexin.
Prieuré de Saint-Jean d'Orsemont, ou de Saint-Jean de Tiron, ou du Petit-Tiron :
De sinople à une croix de Malte d'argent.

Trésor (le), commune de Bus-Saint-Remy, canton d'Écos.
Abbaye. O. C. Femmes :
D'azur à une croix d'or cantonnée de quatre besants de même.

Villarceaux, commune de Chaussy, canton de Magny-en-Vexin.
Prieuré de Sainte-Marie-Madeleine. O. S.-B. Femmes :
D'azur à une Madeleine de carnation, échevelée et vêtue d'or, tenant en sa main une boîte couverte de même.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LE

MENHIR OU PEULVAN DE GENCY

COMMUNE DE CERGY

CANTON DE PONTOISE (S.-ET-O.)

Par M. l'abbé GRIMOT, Curé de l'Isle-Adam

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique

Il existe, au hameau de Gency ou Jancy, commune de Cergy, canton de Pontoise, à 4 kilomètres de cette dernière ville, un monument mégalithique qui mérite, à cause de son importance, une description particulière.

Ce monument celtique, connu sous le nom de *Pierre du fourré* ou *Palet de Gargantua*, est un Menhir ou Peulvan, une pierre levée ou pierre de bornage; peut-être un autel antique ou le signe commémoratif d'un fait important : je pourrais presque dire une divinité; car les premiers simulacres des dieux n'étaient autre chose que des pierres informes, sur lesquelles, dans la suite, on grava le nom de la Divinité, en attendant qu'on ait pu en imaginer et fixer les traits caractéristiques.

C'est ainsi qu'on adorait à Émèse, ville de la haute Syrie, le dieu

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3-4 DC
801
.P68
S8

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN, Pontoise

TOME III

PONTOISE
IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

1881

Digitized by Google

Digitized by Google

Deming
Mich Hist
5-11-27
13603

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE ET DU VEXIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. Seré-Depoin, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, ancien Maire de Pontoise, ancien Président du Conseil d'arrondissement, 56, rue Charles-Laffitte, à Neuilly (Seine).

Vice-Présidents :

M. l'abbé Grimot, Curé de l'Isle-Adam, officier de l'Instruction publique, correspondant du Ministère pour les Travaux historiques, membre de la Commission des Richesses d'Art ;

M. l'abbé Marchand, curé de Notre-Dame de Pontoise, collaborateur des *Mondes*.

Secrétaire général :

M. Joseph Depoin, officier d'Académie, sténographe de la Chambre des Députés, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Richesses d'Art.

Digitized by Google

Secrétaire rédacteur :

M. François, commissaire-priseur à Pontoise.

Archiviste bibliothécaire :

M. Henri Le Charpentier, officier d'Académie, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Richesses d'Art.

Trésorier :

M. Aigoin, conservateur des Hypothèques, à Pontoise.

Administrateurs :

MM. Agnès, propriétaire à Pontoise, ancien Conseiller municipal;
Dardenne, chevalier de la Légion d'honneur, Receveur des Finances, à Pontoise;
L'abbé Driou, Chanoine honoraire, Vicaire général d'Aix, Curé doyen de Saint-Maclou de Pontoise;
Le Bastier de Théméricourt, propriétaire au château de Théméricourt (Seine-&-Oise), membre de la Commission des Richesses d'Art;
Amédée Paris, imprimeur à Pontoise, directeur de l'*Echo pontoisien;*
Alfred Potiquet, chevalier de la Légion d'honneur, lauréat de l'Institut, à Paris;
Tavet, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Richesses d'Art;
Léon Thomas, ancien notaire, président honoraire de la Société d'Agriculture et d'Horticulture, vice-président de la Commission administrative des Hospices, à Pontoise.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er JANVIER 1881

Membres fondateurs

MM. Agnès, propriétaire à Pontoise.
Aigoin, conservateur des hypothèques à Pontoise.
Bourgoin, juge au Tribunal de la Seine.
Delacour, notaire à Pontoise.
Joseph Depoin, sténographe de la Chambre des Députés, propriétaire à Pontoise.
Desforges, vérificateur des poids et mesures, à Pontoise.
L'abbé Driou, curé-doyen de Saint-Maclou de Pontoise.
Edouard Durand, propriétaire au château de Maubuisson.
Alfred Fitan, à Trye-Château.
François, commissaire-priseur à Pontoise.
Gaillard, maire de Menucourt.
Germain, maire de Pontoise.
Le baron Graeb, ancien sous-préfet de Pontoise.
L'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
L'abbé Groux, curé d'Arpajon.
Jourdain, membre de l'Institut, à Taverny.
Laurent, président de la Société d'horticulture, à Montmorency.
Lebas, architecte d'arrondissement, à Pontoise.

Digitized by Google

MM. Le Bastier de Théméricourt, propriétaire, au château de Théméricourt.
Henri Le Charpentier, propriétaire à Pontoise.
L'abbé Loisel, curé de Chaumontel.
L'abbé Marchand, curé de Notre-Dame de Pontoise.
Amédée Paris, imprimeur à Pontoise, directeur de l'*Écho pontoisien*.
Henri Petit, trésorier payeur général, à Saint-Étienne.
Potiquet, lauréat de l'Institut, à Paris.
L'abbé Poulain, curé de Taverny.
Eugène Rendu, ancien député, à Paris.
Seré-Depoin, ancien maire de Pontoise, ancien président du Conseil d'arrondissement.
Tavet, propriétaire à Pontoise.
Léon Thomas, ancien notaire, à Pontoise.
Vasserot, conseiller à la Cour des Comptes, membre du Conseil général, à Poissy.
Vignier, inspecteur de l'enseignement primaire, à Pontoise.

Associés correspondants

MM. De Dion, à Montfort-l'Amaury.
Dutilleux, chef de division, à Versailles.
Mme Martha Jervis, à Londres.
MM. L'abbé Manuel, curé de Cires-lès-Mello.
Le comte de Marsy, à Compiègne.

Membres titulaires

MM. Germain Bapst, à Paris.
Baratte, avoué à Versailles.
Baron, conseiller municipal, à Pontoise.
Barré, bibliothécaire à Beauvais.
Batardy, notaire à Paris.
Paul Béjot, agent de change, à Paris.
Bélier, maire de Méry-sur-Oise, ancien conseiller général.
Bellin, sténographe au Parlement d'Alsace-Lorraine, à Strasbourg.
Berniquet, préfet du Jura.

Digitized by Google

MM. Maurice DE BEURNONVILLE, au château de La Chapelle (Seine-et-Oise).
Charles DE BOISBRUNET, intendant militaire, au château de Pontoise.
L'abbé BOUCAULT, curé de Saint-Martin-la-Garenne.
CHALON, directeur d'usine, à Pontoise.
COULBEAUX, avoué à Pontoise.
DARDENNE, receveur des Finances, à Pontoise.
Albert DEHAYNIN, à Paris.
Georges DEHAYNIN, à Paris.
DELPEUCH, professeur de philosophie au Collège de Pontoise.
DÉSERT, maire d'Épinay-Champlâtreux.
Lucien DOUBLE, avocat à la Cour d'appel de Paris.
DUCHAUFFOUR, procureur de la République, à Avallon.
Charles ÉCORCHEVILLE, propriétaire à Saint-Ouen-l'Aumône.
L'abbé FOUCHER, curé de Presles.
L'abbé FRICOTTÉ, curé de Pierrelaye.
Charles GOSSELIN, à l'Isle-Adam.
L'abbé GROSSTEPHAN, curé de Soisy-sous-Montmorency.
Edgar D'HÉRICOURT, à Paris.
L'abbé HUAN, curé de Draveil.
Jules JALUZOT, propriétaire des Magasins du *Printemps*, au château de Saint-Martin, à Pontoise.
JOUARRE, ancien notaire, à Pontoise.
Mlle Louise KAPELER, à l'Isle-Adam.
Mlle Sophie KAPELER, à l'Isle-Adam.
MM. Alexis LAHURE, imprimeur, à Paris.
Auguste LAHURE, à Labbeville (Seine-et-Oise).
Charles LAHURE, à Paris.
L'abbé LANDERAULT, curé d'Andilly.
Le vicomte DE LÉAUTAUD, au château de Busagny.
LE BRUN, greffier du Tribunal, à Pontoise.
L'abbé LE CHENETIER, aumônier de Grignon.
LEFÈVRE, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Rochefort.
Germain LEFÈVRE-PONTALIS, au château de Boissy, près Taverny.
LÉGER, juge de paix à Magny-en-Vexin.
LEMOINE, propriétaire à Neuilly (Seine).
LOCARD, propriétaire à Pontoise.
MARION, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Pontoise.
MASSON, propriétaire au château d'Asnières-sur-Oise.
MATHIAS, chef d'exploitation du chemin de fer du Nord, à Paris.
MONTHIERS, propriétaire au château de Frouville.

Digitized by Google

MM. L'abbé Pigis, curé d'Osny.
L'abbé Reignat, premier vicaire de Saint-Maclou de Pontoise.
Auguste Rey, propriétaire à Saint-Prix.
L'abbé Sagot, curé de Saint-Ouen-l'Aumône.
Arsène Sarazin, cultivateur à Chaudry-Parnes.
Secrétan, propriétaire à Paris.
L'abbé Séjournant, curé d'Auvers-sur-Oise.
G.-E. Thomel, esquire, à Londres.
Thourot, ancien maire, à l'Isle-Adam.
Véron, avoué à Pontoise.

Digitized by Google

EXTRAIT SOMMAIRE

DES PROCÈS-VERBAUX

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 30 Mai 1879

M. le Trésorier soumet au Conseil le détail des opérations accomplies pendant l'exercice 1878.

Ces comptes sont approuvés par le Conseil.

Il est procédé au tirage au sort des membres du Conseil d'administration qui doivent être compris dans chacune des séries du renouvellement triennal.

Ces trois séries se trouvent ainsi composées :

Membres sortants en 1879 : MM. Agnès, Bourgoin, Depoin, François et Graeb.

Membres sortants en 1880 : MM. l'abbé Driou, Le Bastier de Théméricourt, l'abbé Marchand, Potiquet et Seré-Depoin.

Membres sortants en 1881 : MM. Aigoin, l'abbé Grimot, Le Charpentier, Pâris et Thomas.

Le Conseil décide qu'il proposera à l'assemblée générale de réélire MM. Agnès, Depoin et François, et de remplacer MM. Bourgoin et Graeb, qui ont cessé d'habiter la ville, par MM. Lefèvre et Tavet.

Digitized by Google

Le Conseil est d'avis de présenter à l'assemblée générale M. le comte de Marsy et M. de Dion en qualité d'associés correspondants.

Le Conseil règle les détails relatifs au prix de vente et à la distribution du premier volume des *Mémoires*. Il décide que des exemplaires en seront offerts aux Bibliothèques municipale, pédagogique et populaire de Pontoise.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du 30 Mai 1879

A l'ouverture de la séance, M. Seré-Depoin, président, expose en ces termes la situation de la Société :

« MESSIEURS,

» Les Statuts de notre Association imposent à votre Président le devoir de vous rendre compte annuellement de la situation et des travaux de notre Société.

» La Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin s'est constituée à la date du 6 décembre 1877; son premier exercice a été clos le 31 décembre dernier; c'est donc de nos débuts, et des travaux de l'année 1878, que je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

» Nos débuts ont été heureux. Nous n'avons eu à subir aucune des nombreuses vicissitudes qui, d'ordinaire, accompagnent toute entreprise à ses commencements. Quelques hommes de bonne volonté se sont réunis; ils ont rencontré d'autres hommes de bonne volonté et, s'étant compris mutuellement, notre œuvre a été créée aussitôt.

» Nous n'existons que depuis un an et déjà notre Compagnie compte 66 associés.

» Cet heureux résultat a été obtenu sans bruit, sans pression d'aucune sorte. On est venu à nous parce que nous donnions satisfaction à un sentiment délicat du public, par la création d'une œuvre utile depuis longtemps attendue.

» Notre Société, d'ailleurs, Messieurs, est ouverte à tous, et nous accueillons avec empressement tout candidat honorable, studieux et sérieux, qui frappe à notre porte. Aucun de nos confrères ne me désavouera si j'ajoute que nous répugnons souverainement à toute sollicitation indiscrète, à toute idée de réclame.

Digitized by Google

» Nous ne visons aucunement à placer nos personnes en relief ; ce que nous voulons ardemment mettre en lumière et ce que nous recherchons avec avidité, c'est la vérité historique, le fait authentique, le document certain, toute autre préoccupation nous reste absolument étrangère et, n'était l'obligation de garantir la sincérité d'une communication et d'accepter la responsabilité d'une appréciation, nul d'entre nous n'hésiterait un seul instant à garder l'anonyme.

» Depuis notre installation, nous avons eu la douleur de perdre un de nos associés : M. Laurent, professeur libre à Montmorency. Sa mort nous a privés d'un collaborateur zélé dont les connaissances variées et les études spéciales, sur Montmorency et ses environs, nous promettaient d'intéressants travaux.

» Deux de nos administrateurs, M. le baron Graeb, ancien sous-préfet, et M. Bourgoin, ancien président du Tribunal civil, ont, par suite de leur départ de Pontoise, donné leur démission de membres du Conseil d'administration de la Société. Nous avons néanmoins la satisfaction de continuer à les compter au nombre de nos confrères.

» Votre Conseil d'administration, Messieurs, s'est réuni pendant l'exercice qui vient de se terminer, aussi souvent que cela a été jugé nécessaire pour donner de l'impulsion à nos travaux et pour soumettre aux Comités de publications et de recherches les questions à l'ordre du jour.

» L'exploration de la Chaussée de Jules-César dans son passage à travers nos domaines, l'examen de médailles et de tombeaux anciens appartenant à notre contrée, et le dépouillement de documents précieux pour notre histoire locale, ont fait particulièrement l'objet d'une série d'études que nous nous proposons de poursuivre et de développer dans l'avenir.

» Nos rapports avec les Sociétés historiques de nos contrées ne seront régulièrement établis qu'après l'échange de nos Bulletins. En attendant ce moment, que la publication récente de notre premier Bulletin rend prochain, j'ai déjà pris les devants vis-à-vis de deux Sociétés voisines : celle de Rambouillet et celle de Compiègne, que j'ai informées de notre installation et qui sont immédiatement entrées en relations avec nous.

» La Société archéologique de Rambouillet nous a gracieusement offert les quatre volumes de ses *Mémoires* parus jusqu'à ce jour. La Société historique de Compiègne, dans sa séance du 21 février dernier, a fait l'honneur à votre Président de le désigner comme membre correspondant.

» Nous aurons à nommer, Messieurs, de notre côté, des membres correspondants dans notre voisinage. Vous avez déjà conféré ce titre,

Digitized by Google

pour Versailles, à un confrère aussi savant que modeste, M. Dutilleux, chef de division à la Préfecture de Seine-et-Oise.

» Je soumettrai aujourd'hui à votre agrément la proposition du Conseil, tendant à la désignation de deux membres correspondants auprès des Sociétés de Compiègne et de Rambouillet.

» Notre situation financière est satisfaisante ; nous avions en caisse, au 31 décembre dernier, une somme de 958 fr. 35 c., qui s'est accrue, depuis cette époque, du versement des cotisations de l'année 1879.

» M. le Trésorier vous fera dans un instant l'exposé de nos comptes. Nous vous demanderons de vouloir bien les approuver.

» Nos ressources sont suffisantes pour faire face à nos dépenses, dont la principale consiste dans les frais de publication de notre Bulletin.

» Nous vous distribuons aujourd'hui ce *rara avis*. C'est notre première carte de visite à nos associés ; c'est notre entrée officielle dans le monde des Sociétés historiques.

» Vous trouverez, Messieurs, dans cette publication une preuve éclatante du bon vouloir, de l'activité et des mérites de plusieurs de nos confrères. Ce n'est qu'un début ; mais il répond, dans son ensemble, aux conditions du programme de vulgarisation que nous nous sommes imposé.

» Cette année, des matériaux précieux sont déjà préparés pour un second volume.

» Je crois devoir faire appel à tous nos confrères pour qu'ils abordent, sans hésiter, cette tribune ouverte à leurs recherches, à leurs études, à leur culte pour notre histoire locale. Le champ est vaste. Que chacun de nous apporte ici la dîme de sa récolte, afin de concourir au succès de l'œuvre commune. Le premier coup de feu est tiré, la bataille est commencée ; rappelez-vous, Messieurs et chers confrères, que nous comptons sur votre courage et sur votre dévouement pour remporter des victoires pacifiques, mais glorieuses !

» Messieurs, notre Société poursuit sans précipitation, mais avec fermeté, son développement régulier. Son existence réveille et stimule, dans nos contrées, le goût des études historiques, et nous concilie les sympathies de tous les amis du progrès.

» Nos rapports avec les autorités sont établis sur le pied de la plus parfaite courtoisie ! M. le Sous-Préfet a honoré plusieurs fois nos réunions de sa présence et nos travaux de ses encouragements, et M. le Maire nous ouvre, avec bienveillance, les portes de l'Hôtel-de-Ville.

» Enfin, nous avons reçu de plusieurs de nos confrères et de quelques personnes généreuses des dons ou des souvenirs se rattachant à l'objet de nos études.

» Tout cela, Messieurs, n'est-il pas un encouragement pour nous à persévérer avec ardeur dans l'accomplissement de notre tâche ?

Digitized by Google

» Les libéralités dont nous sommes l'objet peuvent prendre d'un moment à l'autre un développement considérable. Ne devons-nous pas les encourager et les glorifier en leur réservant la lumière et la publicité ?

» Cette pensée appelle naturellement notre sollicitude sur le projet d'acquisition d'un local spécial, dont j'ai proclamé la nécessité urgente au début de notre association. La fondation d'un musée et d'une bibliothèque s'impose en effet, de jour en jour, plus impérieusement à notre prévoyance et à notre dévouement.

» Nous ne cesserons, Messieurs, d'avoir les yeux ouverts sur cette œuvre capitale, qui doit former comme le couronnement de notre édifice. »

M. le Trésorier soumet à l'assemblée les comptes de l'exercice 1878, qui se balancent ainsi :

RECETTES

			fr.	c.
Droits d'entrée	à 5 fr. . 15 à 10 fr. . 220		235	»»
Cotisations 1878	à 5 fr. . 40 à 10 fr. . 430		470	»»
Cotisations 1879,	à 10 fr. . 10		10	»»
Dons.			400	»»
Total des recettes			1,115	»»
Dépenses			156	65
En caisse au 31 décembre 1878. .			958	35

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

L'assemblée ratifie l'élection, comme membres du Conseil d'administration, de MM. Lefèvre, Agnès, Tavet, François et Depoin.

Elle sanctionne la nomination, comme associés correspondants, de MM. de Marsy et de Dion.

M. l'Archiviste fait connaître l'état actuel de la Bibliothèque de la Société.

M. Fitan adresse à la Société une note sur des découvertes archéologiques faites à Boutencourt (Oise).

M. Le Charpentier communique, au nom de M. Graves, un document tiré d'un inventaire des titres de la ville de Mantes fait en 1543, et qui a trait aux relations commerciales entre les Pontoisiens et les Mantais.

Digitized by Google

En voici le texte :

F° 48, v° du registre.

« Une autre lectre daccord faict par les maire et pers de ladicte ville avecques les maire et bourgeoys de Ponthoise, scelée de deux sceaulx de cire jaulne, datté de lan mil deux cens vingt huit, au moys de juing, par lesquelles appert lesdz maire et pers avoir permis aus ditz habitans de Ponthoise qu'ilz puissent mener scorce pour leur usaige, et jusques à soixante *solles*, en affermant par eulx ou leurs serviteurs que est pour leur usaige. Et pareillement, il leur est permis de mener boys ou eschallatz pour leur usaige, sans payer hance. Et d'autres choses ne doivent hance. Et une autre contenant comme dessus, du mesme jour et an, scellée du sceau de Ponthoise de cire jaulne, avecques lesquelles sont plusieurs hances payées par plusieurs personnes hancées, par la rivière [de Seine]. »

M. Seré-Depoin apporte au sujet du droit de hanse, cité dans cet accord, les explications suivantes :

« Le droit de navigation sur la Seine fut longtemps un privilège établi au profit d'une communauté de marchands connue sous le nom de *Hanse parisienne*. Son action s'étendait à 7 ou 8 lieues en aval et en amont de la capitale, et les droits qu'elle percevait, variables suivant les époques, furent toujours énormes et écrasants pour le commerce. Les bourgeois *hansés*, comme on appelait les membres de cette association, obtinrent de bonne heure une influence prépondérante dans l'administration de la cité, et finirent même, sous Louis IX, par constituer la municipalité parisienne. Louis XIV supprima la *hanse* en 1672, et attribua ces droits au Trésor royal. »

M. Depoin communique des notes biographiques sur Étienne de Pontoise, prévôt de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et sur le rôle qu'il joua dans la célèbre émeute du Pré-aux-Clercs, en 1278.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 7 Août 1879

Sont admis comme membres titulaires :

M. l'abbé Grosstephan, curé de Soisy-sous-Montmorency, présenté par MM. l'abbé Groux et l'abbé Marchand.

M. l'abbé Fricotté, curé de Pierrelaye, présenté par MM. l'abbé Marchand et J. Depoin.

Digitized by Google

M. Berniquet, sous-préfet de Pontoise, présenté par MM. Seré-Depoin et Aigoin.

MM. Depoin, secrétaire général, et François, secrétaire rédacteur, réélus par l'assemblée générale, sont maintenus dans leurs fonctions par le Conseil.

MM. de Marsy et Frédéric Masson écrivent au Conseil pour le féliciter de la composition et de l'exécution typographique du premier volume des *Mémoires*.

MM. Agnès, Le Charpentier, Depoin et Pâris sont chargés de régler, conjointement avec M. le Président, le service gratuit qui sera fait, à titre d'échange ou de propagande, d'un certain nombre d'exemplaires du premier volume des *Mémoires*.

M. le Président annonce qu'il a reçu le diplôme de correspondant de la Société de Compiègne. Il désirerait voir bientôt la Société du Vexin en mesure de décerner des diplômes du même genre; ces diplômes, de moyen format, pourraient être illustrés aux angles de médaillons représentant, par exemple, une vue de Pontoise au XVI^e^ siècle, l'église Saint-Maclou, le château de Gisors, etc.

Le Conseil, s'associant à cette idée, regrette que les ressources trop restreintes dont il dispose ne lui permettent pas de la mettre de suite à exécution.

Le Conseil décide qu'il proposera à l'assemblée générale de donner le titre d'associé correspondant à M. l'abbé Manuel, curé de Cires-lès-Mello, membre de la Société archéologique de Senlis.

M. l'abbé Marchand annonce qu'on a trouvé, à Ableiges, sous l'emplacement du clocher, un sarcophage gallo-romain, ce qui semblerait prouver que cette église a été construite sur un ancien cimetière ou à la place d'une église primitive, dans laquelle des inhumations auraient été faites.

M. l'abbé Marchand ajoute qu'il serait intéressant d'étudier le Pontoise souterrain, et d'explorer notamment les carrières de Saint-Martin, qui sont d'une haute antiquité.

M. le Président annonce qu'on a trouvé, à Pierrelaye, des pièces romaines et une monnaie d'or espagnole, de forme octogone, de la grosseur d'une pièce de quarante francs, et qui provient sans doute de l'escarcelle d'un capitaine des armées de la Ligue.

Le Conseil vote l'insertion, dans le deuxième volume des *Mémoires*, d'une notice de M. le baron de Boury sur la commune de Gadancourt, et d'un travail de M. Le Charpentier sur les Jésuites de Pontoise.

M. Alfred Potiquet propose un travail sur les Armoiries des villes du Vexin.

M. Depoin lit un passage de l'*Histoire de l'Abbaye de Maubuisson*.

Digitized by Google

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 23 Décembre 1879

Sont admis comme membres titulaires :

M. Thourot, ancien maire de l'Isle-Adam, présenté par MM. l'abbé Grimot et Agnès.

M. Baron, conseiller municipal à Pontoise, présenté par MM. Agnès et Pâris.

M. Lefèvre, l'un des administrateurs, nommé ingénieur en chef à Rochefort, a le regret de résigner ses fonctions.

Le Conseil désigne, pour le remplacer, M. Dardenne, receveur des finances à Pontoise.

MM. de Marsy et de Dion écrivent au Conseil pour lui proposer la communication de dessins et de documents sigillographiques.

M. l'abbé Grimot lit une notice sur le Menhir de Gency, dit *la Pierre-du-Fouret*.

Hommages : *la Nef de la Couture*, par M. de Dion.

Études sur le style ogival, par le même.

A travers les monuments historiques, par le même.

Aquarelles ayant servi de modèle aux dessins de la Pierre-Turquaise, publiés dans le premier volume des *Mémoires*. (Don de M. l'abbé Grimot).

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 30 Mai 1880

Sont admis comme membres titulaires :

M. Marion, ingénieur des ponts-et-chaussées, présenté par MM. Aigoin et Le Charpentier.

M. Delpeuch, professeur de philosophie au Collège de Pontoise, présenté par MM. Marchand et Depoin.

M. Le Charpentier annonce qu'il a fait exécuter, à ses frais, des planches destinées à accompagner son travail sur les Jésuites de Pontoise, publié dans le tome II des *Mémoires*. Il fait hommage à la Société d'une de ces planches gravées. M. le Président lui adresse des remercîments au nom du Conseil.

Le Conseil fixe la date et l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

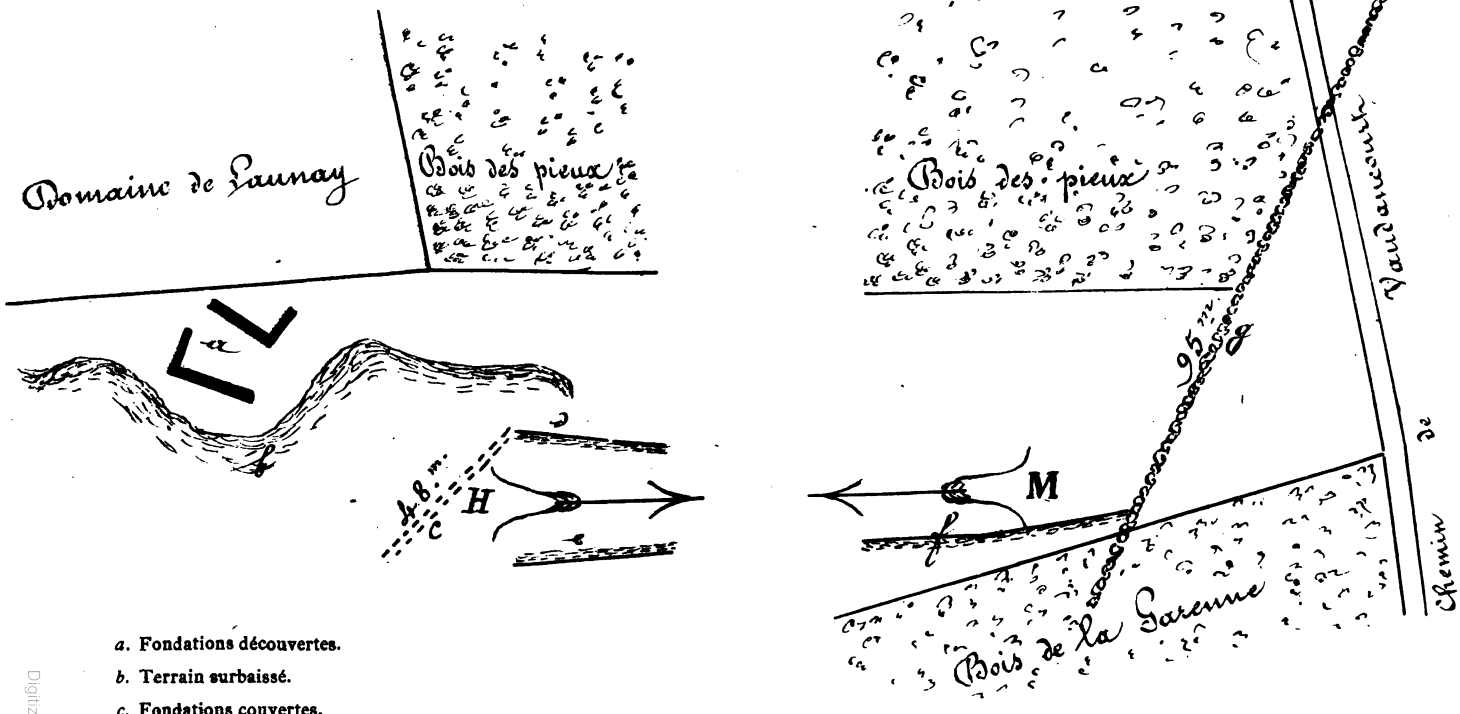

a. Fondations découvertes.

b. Terrain surbaissé.

c. Fondations couvertes.

d. Grand talus avec fossé au-dessous.

e. Fossé avec talus.

f. Fossé apparent sans talus.

g. Alignement de grosses pierres.

(De la flèche *H* à la flèche *M* il y a 240 mètres.)

Digitized by Google

PLAN DES TOMBEAUX DECOUVERTS DANS UN CIMETIÈRE MÉROVINGIEN

à Chaudry, commune de Parnes (Oise), lieu dit *les Ouches*

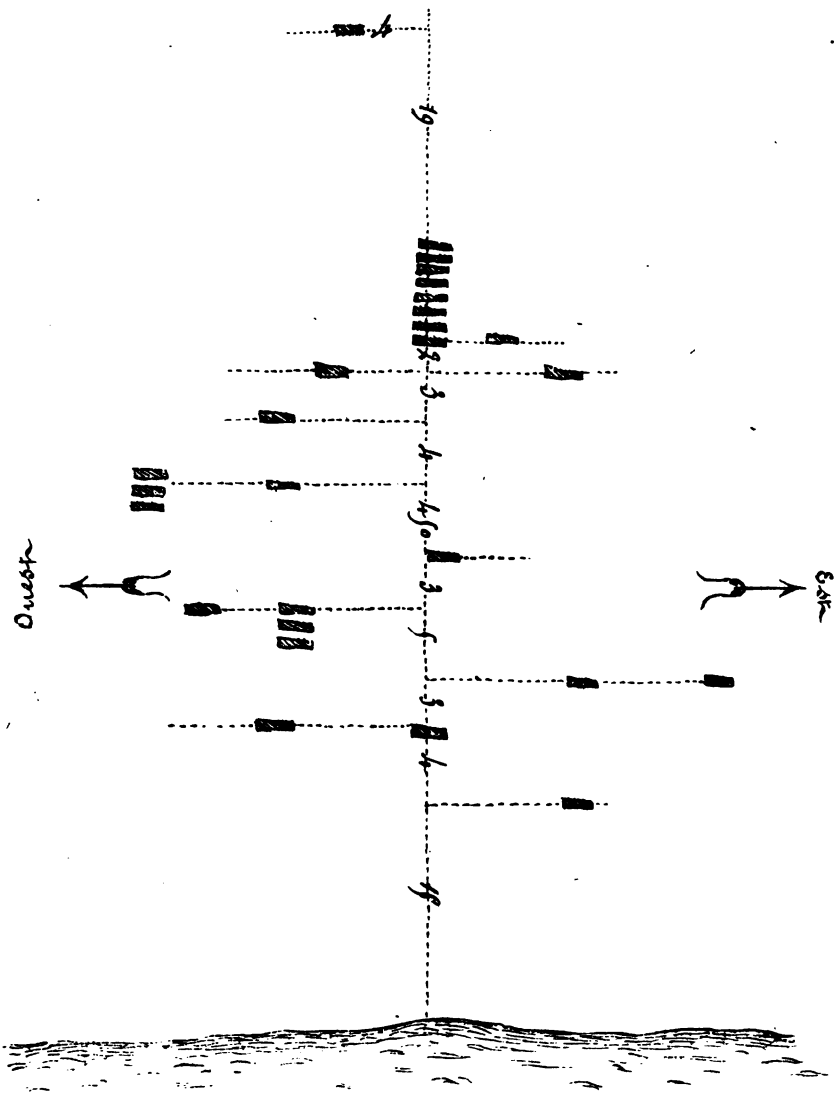

Digitized by Google

UNIV. OF WIOH.

WIOH

Digitized by Google

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 16 Juin 1880

Sont admis comme membres titulaires :

M. Edgar d'Héricourt, 17, rue de Berry, à Paris, présenté par MM. Seré-Depoin et Agnès.

M. Aug.-G. Lemoine, 45, avenue de Neuilly, à Neuilly (Seine), présenté par les mêmes.

M. Lucien Le Brun, greffier en chef du Tribunal de Pontoise, présenté par MM. l'abbé Grimot et Depoin.

M. Paul Batardy, notaire, 76, rue Saint-Lazare, à Paris, présenté par MM. Le Charpentier et Aigoin.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du 16 Juin 1880

M. le Président fait connaître la situation morale de la Société.

M. le Trésorier présente les comptes de l'exercice 1879, qui se balancent par un excédant de 534 fr. 75 c.

Ces comptes sont approuvés par le Conseil,

Sont élus administrateurs pour trois ans : MM. Marchand, Driou, Seré-Depoin, Potiquet et Le Bastier de Théméricourt, membres sortants.

Sont nommés associés correspondants, sur la proposition du Conseil :

M. l'abbé Manuel, curé de Cires-lès-Mello (Oise).

Mme Martha Jervis, de Londres, auteur d'un livre intitulé : *The English Ladies of Pontoise* (les Bénédictines Anglaises de Pontoise).

M. le Président annonce que M. le docteur Vigier, notre compatriote, offre à la Société un boulet et un crâne trouvés dans les murs de fortification du Château.

M. le Président se félicite de la part que la Société a prise au Congrès des Sociétés savantes, où elle a été représentée par son Archiviste et son Secrétaire général. Il ajoute qu'il se propose d'assister aux réunions du Congrès archéologique d'Arras, qui doit s'ouvrir le 29 juin.

M. l'Archiviste fait la récapitulation des ouvrages offerts jusqu'à ce jour à la Société ; ils sont au nombre de plus de quarante.

Digitized by Google

M. Arsène Sarazin, de Chaudry-Parnes, présente une collection d'antiquités trouvées par lui sur divers points du territoire de Parnes. Il lit à ce sujet un exposé qui intéresse vivement l'Assemblée. Des remercîments lui sont adressés ; son travail est remis à M. l'abbé Grimot, pour être l'objet d'un rapport.

M. Grimot communique à la Société des notes qu'il se propose de développer dans un mémoire ayant pour titre : *les Clochers dits Anglais, et leurs Constructeurs.* Quelques membres rappellent à cette occasion que les clochers de cette forme, accompagnés de quatre petites pyramides, ont donné lieu au jeu de mots populaire qui veut que la plus petite église de campagne ait *cinq clochers et quatre cents (sans) cloches.*

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 22 Septembre 1880

Sont admis comme membres titulaires :

M. Bellin, ancien instituteur, sténographe du Parlement d'Alsace, à Strasbourg, présenté par MM. Seré-Depoin et Depoin.

M. Jouarre, notaire à Pontoise, présenté par MM. Thomas et Depoin.

M. Charles de Boisbrunet, sous-intendant militaire, au château de Pontoise, et à Paris, 7, rue de l'Isly, présenté par MM. Aigoin et Le Charpentier.

M. Mathias, chef de l'exploitation du chemin de fer du Nord, à Pontoise, présenté par les mêmes.

MM. Seré-Depoin, président, et l'abbé Marchand, vice-président, réélus membres du Conseil par l'Assemblée générale, sont maintenus dans leurs fonctions.

M. l'abbé Grimot présente un rapport sur les fouilles de Chaudry-Parnes, concluant à la nomination d'une Commission d'examen.

Ces conclusions sont approuvées par le Conseil, qui nomme commissaires : MM. Grimot, Potiquet, Tavet, Le Charpentier et Depoin.

M. Auguste Rey donne à la Société quelques intéressants détails sur la famille pontoisienne de Cuvernon, qui a fourni plusieurs curés à la vallée de Montmorency. L'un d'eux fut victime de mauvais traitements pendant les guerres de la Fronde. M. de Montaigu, gouverneur de Pontoise, écrit au Roi qu'il a dû donner asile à

Digitized by Google

M. Cuvernon, curé de Taverny, qui, n'ayant pas voulu montrer aux soldats la *cache* du village, avait été contraint de s'enfuir. Le vicaire de Saint-Prix fut moins heureux, il fut blessé grièvement et transporté à Bouffémont, où les registres de l'État civil constatent sa mort et en révèlent la cause.

M. Depoin donne des détails sur une pierre tumulaire d'enfant trouvée à Saint-Martin.

M. Léon Thomas communique au Conseil une note sur les étymologies des noms d'Enghien et de Vauréal.

M. Depoin lit quelques pages de l'*Histoire de Maubuisson.*

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 29 Décembre 1880

Sont admis comme membres titulaires :

M. Bélier, ancien conseiller général, maire de Méry-sur-Oise, présenté par MM. Seré-Depoin et J. Depoin.

M. l'abbé Landerault, curé d'Andilly, présenté par MM. l'abbé Grimot et l'abbé Poulain.

M. le vicomte de Léautaud, au château de Busagny, présenté par MM. Le Charpentier et Depoin.

M. l'abbé Pigis, curé d'Osny, présenté par les mêmes.

M. Locard, propriétaire à Pontoise, presenté par les mêmes.

M. Véron, avoué à Pontoise, présenté par les mêmes.

M. l'abbé Huan, curé de Draveil, présenté par les mêmes.

M. Désert, maire d'Épinay-Champlâtreux, présenté par MM. Marchand et Depoin.

M. Coulbeaux, avoué à Pontoise, présenté par MM. Le Charpentier et Seré-Depoin.

M. Chalon, directeur d'usine, à Pontoise, présenté par les mêmes.

M. Jaluzot, au château de Saint-Martin, présenté par les mêmes.

Le Conseil décide qu'il présentera à l'Assemblée générale, en qualité d'associé correspondant, M. Hachette, inspecteur général des ponts-et-chaussées, en retraite, président de la Société archéologique de Château-Thierry.

Le Conseil nomme membres du Comité de publication : MM. Le Charpentier, Tavet, Thomas et Depoin ; et membres du Comité des fonds : MM. Agnès, Aigoin, Thomas et Seré-Depoin.

Digitized by Google

Une discussion s'étant élevée sur l'interprétation de divers articles du règlement, le Conseil décide qu'il proposera à l'Assemblée générale les résolutions suivantes, conformes aux précédents déjà établis :

1° Le versement de 100 francs, effectué pour obtenir le titre de membre fondateur, ne dispense pas du paiement de la cotisation annuelle.

2° La cotisation pourra être rachetée par un versement de 100 fr., qui, s'il est effectué au moment de l'admission, dispense du paiement du droit d'entrée.

M. l'abbé Grimot donne lecture : 1° d'un rapport sur les substructions romaines trouvées à Chaudry ; 2° d'une notice sur le Prieuré de l'Isle-Adam.

M. Fitan appelle l'attention de la Société sur les ruines fort intéressantes du château de Saint-Clair-sur-Epte, où fut conclu le célèbre traité de 912.

M. le Président exprime le vœu de voir coordonner, dans un travail d'ensemble, tous les détails qu'on a recueillis sur l'histoire des temps primitifs du Vexin.

Hommages : *Notice sur les Eaux de Trye-Château*, publiée par M. Alfred Fitan.

Trois Catastrophes à Pontoise, en 1788-1789, par M. Seré-Depoin.

Digitized by Google

ANNEXES AUX PROCÈS-VERBAUX

I

RAPPORT

Présenté par M. l'abbé GRIMOT

Vice-Président

Au nom d'une Commission nommée pour l'examen des instruments en silex trouvés sur la commune de Nucourt, canton de Marines (Seine-&-Oise)

Étaient Commissaires : MM. DEPOIN, FRANÇOIS, MARCHAND et GRIMOT

L'an 1878, le 21 octobre, les Commissaires sus-nommés se sont transportés en la commune de Nucourt, canton de Marines (Seine-et-Oise), à l'effet de visiter et examiner une collection de divers instruments en silex, trouvés et recueillis par M. Murgues, cultivateur audit Nucourt.

Ces instruments, au nombre de plus de *cinq cents*, ont tous été trouvés et recueillis çà et là dans la plaine environnant ladite commune. Cette déclaration exclut tout atelier lapidaire, comme aussi toute réunion ou amas de ces instruments préhistoriques : cette observation doit servir à justifier le jugement de la Commission.

Digitized by Google

Deux à trois cents de ces silex ne présentent aucun caractère certain de fabrication humaine : ce sont des pierres fracturées par mille accidents fortuits. Une centaine de ces pierres paraissent fort douteuses dans leurs formes et brisures, et parmi celles qui restent l'on remarque :

1° Deux belles haches en silex blanc taillées avec éclats ; elles mesurent 0,20c de long sur 0,07c dans leur plus grande largeur.

Il y a plusieurs années, un instrument de forme et dimensions identiques a été retiré de la Seine, près de Mantes, ce qui semblerait indiquer une même fabrication.

Deux autres silex de la même dimension, mais polis, font partie de la collection du curé de l'Isle-Adam. Ces deux belles pièces ont été trouvées, l'une à Jouy-en-Josas, et l'autre sur le territoire de Jouy-le-Comte (Seine-et-Oise).

Il ne serait peut-être pas sans intérêt de connaître les raisons qui ont fait admettre ces dimensions souvent reproduites. L'observation, sinon la science, a constaté plus d'une fois que certaines mesures, ou dimensions, correspondaient à d'antiques calculs. Est-ce que la géométrie n'aurait pas quelque affinité avec l'astronomie ? (1)

L'on pourrait aussi se demander si ces instruments, de grande dimension, étaient uniquement destinés à l'industrie, ou bien s'ils n'étaient par des armes pour la défense ? Mais, comme ces silex sont tantôt taillés à éclats, et tantôt soigneusement polis, ne doit-on pas leur attribuer ce double usage ? Maintes fois on a constaté que la pierre polie était contemporaine de la pierre taillée, quoiqu'en disent les partisans des âges de pierre, de bronze et de fer.

2° La Commission a également remarqué, dans la collection Murgues, quelques silex polis de moindre dimension que les précédents, mais en très petit nombre, cinq ou six ; ils sont presque tous altérés par l'usage ou les accidents, ce qui est très ordinaire.

3° Enfin, tous les autres silex, c'est-à-dire la presque totalité, sont plus ou moins détériorés, à ce point qu'il faut de la bonne volonté pour les classer parmi les pièces authentiques. Toutefois, l'on peut croire que ces instruments rudimentaires ont servi à râcler, polir, fendre et trancher. Nos vieux ancêtres multipliaient leurs outils en raison de leurs besoins.

L'on sait, d'ailleurs, que ces silex grossiers se rencontrent presque partout. Il suffit d'un œil attentif et quelque peu exercé pour les découvrir et les reconnaître. Nous connaissons tous de hardis ven-

(1) Cette pensée semblera moins téméraire lorsqu'on se rappellera que les Hébreux employaient le couteau silex, *culter lapideus*, dans leurs cérémonies religieuses ; que les Péruviens avaient placé un couteau silex dans les signes de leur Zodiaque, et que Pline nous affirme que l'on croyait communément que ces pierres tombaient du ciel. Ces mystérieuses traditions auront un jour leur explication.

Digitized by Google

deurs de collections en ce genre ; mais l'expérience a suffisamment appris à se défier de ce qui nous vient des bords de l'Oise et des tourbières de la Somme. C'est sur le seuil de ces départements que le prudent archéologue a tracé la vieille inscription : *Cave canem !*

L'avis de la Commission est que la collection Murgues ne présente qu'un faible intérêt pour le vrai savant comme pour le simple amateur.

Tout compte fait, la Commission a cru devoir louer le zèle de M. Murgues, qui n'a pas été complètement infructueux ; mais elle a dû lui recommander, non d'un ton *tranchant*, mais en termes *polis*, d'apporter un peu plus d'attention et d'user d'une plus grande réserve dans ses nouvelles recherches, car c'est le choix et non le nombre qui fait la richesse d'une collection.

II

RAPPORT

Présenté par M. l'abbé GRIMOT

Vice-Président

Au nom d'une Commission nommée pour l'examen des fouilles faites sur le territoire de Chaudry, commune de Parnes (Oise)

Étaient Commissaires : MM. DEPOIN, LE CHARPENTIER, TAVET et GRIMOT

M. Sarazin, propriétaire de l'importante ferme de Chaudry, et membre de la Société historique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, présent à la séance du 16 juin 1880, expose aux regards de l'assemblée et soumet à son examen différents objets trouvés dans un ancien cimetière situé sur ses terres ; les fouilles ont été faites sous ses yeux et dirigées sous son habile surveillance. Une notice, très bien rédigée, accompagne ces divers objets ; c'est presque un modèle du genre ; en voici la teneur :

« Au mois de février 1877, en cultivant un champ au territoire de Chaudry, commune de Parnes (Oise), lieu dit les Ouches, nous avons découvert des sépultures anciennes qui n'étaient enterrées

Digitized by Google

que de 0,25 à 0,30c de profondeur; nous y avons fait des fouilles qui ont mis à jour 13 sarcophages en pierre de taille ayant forme d'auges, et une autre sépulture, sans cercueil, entourée seulement de pierres dures, plates et brutes, posées en lignes au pourtour à 0,30c dans le sol.

» Ces tombeaux étaient posés la tête vers l'Ouest et les pieds à l'Est; ils mesuraient 1m60 à 1m90c de long, sur 0,45 à 0,50c de large à la tête, et de 0,24 à 0,26c de large aux pieds (mesure prise de dedans en dedans). L'épaisseur des côtés latéraux variait de 0,05 à 0,08c. La profondeur était de 0,45 à 0,50c à la tête et de 0,25 à 0,30c aux pieds; leur pose en terre était inclinée de 0,25 à 0,30c plus élevés à la tête qu'aux pieds; ils étaient recouverts de pierres plates taillées en forme de prisme.

» Les squelettes étaient assez bien conservés dans le sable qui avait pénétré, avec le temps, par les joints des couvertures.

» Plusieurs de ces tombeaux renfermaient chacun un petit vase, qui se trouvait être aux pieds; ces poteries sont variées par leur forme et par la nature de la terre qui a servi à les fabriquer, et ne contenaient rien que du sable. Nous y avons trouvé trois agrafes, dont une en argent et deux en cuivre, de formes variées, ainsi que deux objets de terre rouge émaillés de plusieurs couleurs; l'un a la forme d'un dé à jouer, et l'autre est rond et allongé en forme de baril, tous deux sont percés au centre.

» La sépulture, entourée de pierres brutes, était enterrée à 1m25 de profondeur et avait aussi un petit pot grossièrement fabriqué avec une terre graveleuse, qui était encore enduit en dedans et en dehors d'une matière noire ressemblant à de la suie grasse; cette sépulture était isolée des autres.

» Au mois de février 1878, nous avons de nouveau découvert sept sépultures, dont six avaient déjà été visitées antérieurement; un seul sarcophage, plus soigneusement taillé que ceux découverts jusqu'alors, était intact et renfermait les ossements de deux corps qui y avaient été inhumés, l'un après l'autre, c'est-à-dire que lors de l'inhumation du second on avait mis les restes du premier aux pieds du dernier inhumé, auprès duquel nous avons trouvé une pique en fer placée entre le corps et la paroi du tombeau, à la hauteur du genou de la jambe gauche. Nous y avons aussi trouvé, à la ceinture, une boucle également en fer et un petit vase de terre noire aux pieds. Ce cercueil, très bien taillé à vive arête, était de 0,10c plus large au fond qu'à l'ouverture.

» La pique, de 0,25c de long, se compose de deux pièces: 1° une douille de 0,12c de long, renforcée de quatre anneaux, recevait le bâton; 2° une pointe de 0,16c, carrée, sur 0,22c de long est enfoncée de 0,08c dans la douille.

Digitized by Google

» En mars 1880, nous avons continué nos recherches au même endroit et mis à découvert six sépultures, dont deux renfermaient chacune une lame de sabre coupant d'un seul côté, mesurant 0,45c de lame et 0,15c pour la poignée, et d'une largeur moyenne de 0,045m. Sur l'une de ces lames, on y remarque les apparences d'une rainure dessinant, au milieu de la lame, la forme de la lame elle-même : il y avait aussi des boucles pareilles à celles décrites ci-dessus.

» Sur le couvercle d'un de ces derniers tombeaux, qui devait être la sépulture d'un enfant, puisqu'il ne mesurait que 1m 28c de long, nous avons remarqué une ouverture ovale, de 0,18c de long sur 0,12c de large, qui était bouchée avec une pierre taillée et ajustée sur cette ouverture ; ce qui peut donner à supposer que le défunt pouvait être visité après l'inhumation.

» L'emplacement où se trouve ces sépultures contient environ 25 à 30 ares ; elles y sont éparses, et cependant nous en avons trouvé onze posées en ligne qui se touchaient ; ce qui fait supposer un cimetière commun à un village, bien qu'il n'existe plus d'habitations dans cet endroit ; mais les débris de tuiles à rebord, les fondations de murs que nous avons rencontrés près de là en construisant des drainages, en 1872, au lieu dit : *le Pré-Clos*, et à 400 mètres plus loin, lieu dit *le Grand-Marais*, et autres débris aux environs, tout semble bien, avec les objets trouvés, indiquer la présence d'un lieu commun aux sépultures de l'époque mérovingienne. »

Cette intéressante notice est écoutée avec la plus grande attention ; et les différents objets trouvés dans les tombes sont examinés avec une vive curiosité. Sur la demande de M. Sarazin, une Commission est nommée qui se transportera à la ferme de Chaudry (1) afin de faire sur place une étude sérieuse ; cette Commission est ainsi composée : MM. J. Depoin, Le Charpentier, Tavet et Grimot, qui est prié de présenter un rapport.

Le 8 novembre 1880, la Commission s'est rendue à la station de Magny-en-Vexin. M. Sarazin, qui gracieusement était venu à notre rencontre, nous a conduits à la ferme de Chaudry, distante de six kilomètres : tout d'abord, nous avons visité la belle église de Parnes (2), c'est un beau monument qui a été parfaitement restauré à la fin du XVe siècle. Au bas de l'abside, derrière le chœur, on

(1) Chaudry pourrait bien venir de *Chauderia*, chaudière, étuve ; les fermes importantes avaient besoin de ces établissements. (Glos. Dufresne, carp. supplément.)

(2) Parnes pourrait bien venir de *Parnagium*, lieu destiné à l'engraissement des porcs : comme un bois où le gland abonde ; tout cela tient de la ferme. (Glos. Dufresne.)

Digitized by Google

remarque les restes de l'église primitive, qui est du XII^e siècle ; cette partie, qui est en contre-bas de la construction nouvelle, n'a pas encore été restaurée ; elle le mériterait bien. Nous avons également remarqué, sur un pilier extérieur, faisant contre-fort, une pierre funéraire encastrée dans le pilier même : cette pierre, qui mesure environ 0,60^c de large sur 0,90^c de haut, est richement gravée en creux ; elle représente des scènes du jugement dernier et du purgatoire ; ces scènes encadrent l'inscription (1). Cette œuvre, du XVI^e siècle, d'une exécution remarquable, ne devrait pas rester exposée aux injures du temps et aux mutilations des passants ; nous faisons des vœux pour que ce petit monument soit reporté dans l'intérieur de l'église.

De l'église de Parnes nous avons été conduits au lieu dit : *les Ouches* (2), dépendance de la ferme de Chaudry.

Les fouilles faites en cette partie de la ferme ont mis au jour des substructions, au pied desquelles on a trouvé un amas assez considérable de tuiles à rebord ; plusieurs avaient encore conservé les clous d'attache (3), à tête ronde et plate, dits clous de bateau : ces tuiles, de façon romaine, se trouvaient en grande quantité en un endroit, comme si le toit en pente avait laissé glisser sa couverture dans son effondrement.

Au même lieu on a trouvé plusieurs puits funéraires remplis d'ossements humains, mêlés à une plus grande quantité d'ossements

(1) Cette épitaphe est ainsi conçue :

Priez Dieu pour les trépassés
Tous les jours et dévotement
Car vous serez tous amassés
Devant lui au grand jugement
Ayés pitié de vos amys
Qui sont trépassés de ce monde
Priant Dieu que bien brief soient unis
Es-saincts cieulx où tout bien abonde
Humains vivants, priez pour nous
Pôvres âmes du purgatoire
Et nous prirons après pour vous
Quant nous serons là-sus en gloire.
Prions tant Dieu et Nostre-Dame
Que les trépassés soient absoubs
Et mesmement les pôvres âmes
De ceulx qui gisent cy-dessoubs.

Cy-Gist Jehâ Legault ê sô vivât charon
Q' trépassa le XVIII^e jôr de feb^er mil V^c XXI.

La pierre mesure 0,75 c. de hauteur sur 0,62 c. de largeur.

(2) Ousches. Osche, Hoche, Coche *(Olca, Ochia, Olcha, Oscha, etc.)* Ces noms de la basse latinité désignent une terre labourable entourée de fossés et de haies, un jardin, un verger fermés de même. (Gloss. Dufres. Supp. Carpentier. Orig. des noms de lieux, par Cocheris.)

(3) Il y avait aussi des clous de tuiles, en os, de 0,15 c.

Digitized by Google

d'animaux domestiques; ces ossements avaient subi l'action du feu; enfin, le sol est encore jonché de petites pierres calcinées, ou plutôt noircies par l'incendie, cause probable de la dévastation de cette ferme ancienne, car notre avis est que nous nous trouvons sur les ruines d'une antique ferme gallo-romaine détruite par le feu ; le nom *des Ouches* l'indique suffisamment.

Au même lieu, nous avons également remarqué un alignement de près de 200 mètres de long, formé par de grosses pierres de roches naturelles et non taillées, posées de champ et à une légère distance les unes des autres, enfin enfoncées dans la terre, mais sans aucune trace de construction ; ces pierres, qui émergent plus ou moins le terrain, sont sur deux rangs.

Comme cet alignement se dirige en diagonale sur le versant d'un coteau, il est assez vraisemblable qu'il servait de bordure a un chemin en pente reliant le bas de la vallée, où se trouve la ferme des Boves (1), au point culminant du coteau, qu'il fallait franchir pour rejoindre le chemin conduisant au village de Parnes.

L'érection de ces grosses pierres protégeait cette chaussée, de deux mètres de largeur, contre l'éboulement des terres. Du reste, nos vieux chemins gallo-romains étaient ordinairement bordés de pierres; ces margelles n'étaient pas seulement un moyen de conservation pour les routes, mais elles servaient encore aux cavaliers pour monter à cheval; c'est Nicolas Bergier qui nous fait cette remarque.

C'est toujours sur ce même emplacement des *Ouches,* près le bois des *Pieux,* que l'on a découvert le cimetière renfermant des cercueils ou auges de pierre, avec des vases en grès, des débris d'armes en fer et de boucles de ceinturons, dont une en argent, avec un ornement gravé. Incontestablement, toutes ces sépultures, à l'exception d'une seule, sont de l'époque mérovingienne. La loi salique prescrivait les inhumations dans des auges de pierre ou de plâtre, ces dernières se voient encore dans le cimetière Saint-Martin, sur la paroisse d'Auvers-sur-Oise.

Les vases trouvés dans ces sépultures sont assez grossièrement facturés et dénotent les rudiments de l'art chez les Francs; les débris d'armures, très oxidés, qu'on a trouvés dans ces sépultures, accusent bien la même époque.

Nous devons signaler la tombe du jeune enfant sur le couvercle de laquelle on avait pratiqué une ouverture assez large pour permettre de contempler le défunt regretté, et de répandre sur ses précieux restes soit des parfums, soit des fleurs, soit même des larmes. Parfois ces parfums et ces larmes, pieusement mélangés,

(1) *Boves,* cette désignation nous prouve que nous sommes sur un terrain de grandes cultures.

Digitized by Google

étaient versés dans des vases lacrymatoires ; Montfaucon parle de ces antiques usages. (Voir l'*Antiquité expliquée*, t. V, p. 116).

Disons aussi que le même sarcophage servait parfois successivement à plusieurs défunts : alors on ramenait au pied du cercueil les ossements du premier mort. Plusieurs fois nous avons remarqué ce mode employé, notamment dans l'antique et immense cimetière d'Arronville (Seine-et-Oise). Il n'est donc pas surprenant que cet emploi répété de la même tombe se retrouve parmi les sépultures des *Ouches*.

Maintenant il nous faut dire notre avis sur la sépulture formée de pierres brutes et enterrée plus profondément que les autres sépultures mérovingiennes dont nous venons de parler.

La Commission est d'avis que cette sépulture unique, différente et éloignée des autres, est celtique. Ce qui confirme cette opinion, c'est la forme de cette tombe en pierres plates, brutes et juxtaposées sans liaison ni ciment ; c'est également la présence du vase en terre noire, d'une facture très grossière : ce vase, qui est sans altération ni brisure, ne paraît pas avoir été cuit au feu, mais simplement séché au soleil ; il est sans vernissure. Il ne doit donc pas être rangé parmi les autres vases, qui, sans aucun doute, sont de la facture mérovingienne.

Nous pouvons donc signaler là une trouvaille d'un intérêt hors ligne, car les vases celtiques ou gaulois sont assez rares, et sa parfaite conservation lui donne un nouveau prix.

La Commission se fait un devoir de rendre hommage au zèle intelligent de M. Sarazin dans l'habile direction qu'il a apportée aux fouilles de son domaine, et nous devons plus qu'un remercîment à notre honorable confrère pour sa patriarcale hospitalité ; les mœurs anciennes ajoutent un nouveau mérite à la vue, à l'étude d'un trésor d'antiquités.

Rectification à la liste des membres. — M. Bélier, maire de Méry-sur-Oise, inscrit parmi les membres titulaires de la Société, doit être porté au nombre des membres fondateurs.

Digitized by Google

ARMOIRIES

DES

VILLES ET DES ANCIENNES COMMUNAUTÉS

DU VEXIN

Recueillies par M. Alfred POTIQUET

Lauréat de l'Institut

§ I. — VILLES

Les Andelys

La ville du Grand-Andely avait en 1669, d'après le géographe Pierre Delaplanche, les armoiries suivantes : D'argent, à trois grappes de raisin de sinople, posées 2 en chef et 1 en pointe.

En exécution d'un édit du mois de novembre 1696, les nobles et les communautés de toute nature furent obligés de faire enregistrer leurs armoiries à l'Armorial général de France, en payant un droit déterminé. La ville du Grand-Andely ayant négligé de remplir cette formalité, on lui donna d'office, paraît-il, des armoiries qui furent inscrites à l'Armorial général le 22 avril 1701, de la manière suivante :

D'azur à trois tours d'or, 2 et 1, et un chef de gueules chargé de trois fleurs de lis d'argent. *(Ar. gén., Généralité de Rouen,* page 1383.)

Digitized by Google

La ville du Petit-Andely, qui n'avait pas d'armoiries, s'en donna, de sa propre autorité, le 26 septembre 1785, lors d'une visite officielle que fit aux deux villes d'Andely le duc de Penthièvre. Le Petit-Andely prit, sans aucun droit, les anciennes armoiries du Grand-Andely, en y ajoutant un chef de gueules chargé de trois fleurs de lis d'argent.

Lors de la réunion des deux villes d'Andely, à la fin de l'année 1789, la municipalité du Grand-Andely décida que les armoiries des deux villes seraient réunies en un seul écusson : celles du Grand-Andely à droite, et celles du Petit-Andely à gauche (1), et qu'elles seraient surmontées de la devise : ***Fecit utraque unum*** (les deux ne font qu'un) (2). Il en résulte que les Andelys réunis portent ces armoiries fantaisistes :

Parti au 1er d'argent à deux grappes de raisin de sable (3), dont une en pointe défaillante à senestre du parti; au 2e d'azur à deux tours d'or, dont une en pointe défaillante à dextre du parti ; au chef de gueules chargé de trois fleurs de lis d'argent.

Ces armoiries n'ayant pas reçu l'approbation de la Chancellerie, la ville des Andelys ne devrait porter que les armoiries enregistrées en 1701.

Chaumont-en-Vexin

Les armoiries de Chaument ont été enregistrées à l'Armorial général le 22 avril 1701, de la manière suivante :

D'argent à une montagne de sinople, surmontée d'un soleil de gueules. *(Ar. gén., Généralité de Rouen*, page 1348.) (4)

Gisors

La ville de Gisors, d'après MM. Traversier et Léon Vaïsse (5), porte pour armoiries : de gueules à une croix engrêlée d'or, au chef cousu de France.

(1) C'est le contraire qu'il aurait fallu dire pour rendre la pensée de la municipalité du Grand-Andely, qui voulait constater l'antériorité de ses armoiries, prendre sur l'écu la place d'honneur. En blason, l'écu est supposé décrit par la personne qui le porte sur sa poitrine ; il en résulte que la reproduction par la gravure place le côté gauche du côté droit, et *vice versâ*.

(2) Nous empruntons ces détails à l'*Histoire de la ville des Andelys*, par M. Brossard de Ruville.

(3) Au lieu de sable (noir), il faudrait sinople (vert) pour conserver les anciennes armoiries du Grand-Andely.

(4) L'*Armorial national de France*, recueil complet des armes des villes et provinces du territoire français (Paris, 1842, in-fol.), donne les armoiries de Chaumont, 3e série, pl. 11, fig. 15.

(5) *Armorial national de France*, déjà cité, 2e série, pl. 5, fig. 22.

Digitized by Google

Cette indication n'est pas complète, car Gisors ajouta au-dessous de la couronne murale qui surmonte son écu la date de 1188, pour rappeler l'époque (1) de la réunion du Parlement de Gisors, où Philippe-Auguste, roi de France, et Henry II, roi d'Angleterre, décidèrent la troisième croisade.

Ces armes, qui rappellent un fait historique important, et auxquelles tiennent peut-être les habitants de Gisors, ne sont pas celles de cette ville. Les vraies armoiries de Gisors, les seules qu'elle ait le droit de porter, — car nous n'avons vu aucun acte qui les modifie ou les change, — sont enregistrées à l'Armorial général de France, à la date du 22 avril 1701 *(Généralité de Rouen, page 1349)*, et décrites ainsi qu'il suit :

D'or à un cerf couché de gueules et un chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.

Magny-en-Vexin

Magny a reçu ses armoiries de François Ier, de 1539 à 1545, probablement sur la demande de Nicolas de Neufville, 2e du nom, secrétaire des Finances et de la Chambre du roi, seigneur de Magny, d'Hallincourt, etc. Ces armoiries ont été enregistrées à l'Armorial général le 10 juin 1701 *(Généralité de Rouen, page 753)*. Elles sont décrites ainsi :

D'azur à trois fleurs de lis d'or posées 2 et 1, parti d'azur à un chevron d'or accompagné de trois croix ancrées de même, et sur le tout d'or à une salamandre de gueules (2).

Meulan

Les armoiries de Meulan n'ont pas été enregistrées à l'Armorial général. Cette ville porte :

D'azur semé de fleurs de lis d'or (3).

Pontoise

La ville de Pontoise n'a pas fait enregistrer ses armoiries à l'Armorial général de France.

D'après MM. Traversier et Léon Vaïsse (4), cette ville porte :

(1) Le jour de Sainte-Agnès, dans les Calendes de février 1188 (21 janvier 1189).

(2) L'*Armorial national de France*, déjà cité, donne les armoiries de Magny, 3e série, pl. 12, fig. 35.

(3) L'*Armorial national de France*, cité plus haut, donne les armoiries de Meulan, 3e série, pl. 12, fig. 29.

(4) Ouvrage déjà cité, 3e série, pl. 12, fig. 36.

Digitized by Google

D'azur à un pont de trois arches chargé de trois tours jointes par des entre-murs, chacune surmontée d'une tour donjonnée d'une autre, le tout d'argent, ouvert, ajouré et maçonné de sable, sur une rivière au naturel, accompagné en chef de deux fleurs de lis d'or.

§ II. — COMMUNAUTÉS [1]

Amants (les deux), commune d'Amfreville-sur-les-Monts, canton d'Écouis.

Abbaye. O. St-A. Hommes :

D'or à trois mains senestres apaumées de gueules, posées deux en chef et une en pointe.

Prieuré :

D'or à deux cœurs unis de gueules enflammés de même.

Andely (le Grand).

Communautés d'arts et métiers :

Bouchers. — De gueules à un couperet d'argent emmanché d'or.

Boulangers. — De gueules à deux pelles de four d'argent passées en sautoir, chargées chacune de trois pains de sable.

Bourreliers. — D'argent à un collier de cheval de gueules posé en pal.

Chandelliers, Épiciers, Ciriers et Merciers. — D'azur à trois balances d'or, 2 et 1, et un marc de même posé en cœur.

Cordonniers. — De gueules à un couteau à pied d'argent emmanché d'or.

Drapiers, Drapans et Couverturiers. — De gueules à une aune d'argent marquée de sable, posée en bande.

Maçons. — D'azur à trois truelles d'argent posées 2 et 1.

Menuisiers. — D'azur à un rabot d'or en face, surmonté d'un compas ouvert d'argent.

Merciers. — De gueules à une balance d'argent accompagnée en pointe d'un marc d'or.

Pâtissiers-rôtisseurs. — D'azur à deux broches d'argent passées en sautoir et une pelle de four de sable brochant sur le tout, chargée de trois pâtés d'or.

Savetiers. — De sable à un tranchet d'argent posé en pal.

(1) Toutes les armoiries indiquées dans ce paragraphe sont enregistrées à l'Armorial général de France.

Digitized by Google

Averne, canton de Marines.

Prieuré :

D'argent à une fasce de gueules accompagnée de trois perroquets de sinople, 2 en chef et 1 en pointe.

Charleval, canton d'Écouis.

Prieuré de Saint-Martin de Noyon, dit de Charleval :

D'azur à deux bandes d'argent et un chef de sable, chargé d'une aigle d'argent.

Gisors.

Communautés d'arts et métiers :

Bâtiers-Bourreliers. — D'argent à deux colliers de cheval de gueules rangés en pals.

Bouchers. — De gueules à un couperet d'argent emmanché d'or.

Boulangers. — De gueules à une pelle de four d'argent chargée de trois pains de gueules.

Chapelliers. — D'argent à trois chapeaux de gueules, 2 et 1.

Chirurgiens. — D'azur à un saint Cosme et un saint Damien d'or.

Cordonniers en neuf. — De gueules à un couteau à pied d'argent emmanché d'or.

Cordonniers en vieux.—De sable à un tranchet d'argent posé en pal.

Maçons, Couvreurs, Plâtriers et Charpentiers. — D'azur à une échelle d'or posée en pal, adextrée d'une tourelle d'argent et senestrée d'une hache ou cognée de même.

Maréchaux. — D'argent à une butte de sable posée en pal, accostée de deux fers de cheval de même.

Mégissiers. — D'azur à une toison d'argent étendue et posée en pal.

Menuisiers. — D'azur à un rabot d'or posé en face.

Merciers. — D'azur à une balance d'or accompagnée en pointe d'un marc de même.

Pâtissiers-Rôtisseurs. — De gueules à deux broches d'argent passées en sautoir et une pelle de four de même posée en pal, brochant sur le tout, chargée d'un pâté de gueules.

Serruriers-Arquebusiers. — De sable à une clef d'argent et un pistolet d'or passés en sautoir.

Taillandiers, Cloutiers et Chaudronniers. — D'azur à deux marteaux d'or en chef et un chaudron de même en pointe.

Tailleurs. — D'azur à des ciseaux d'or ouverts en sautoir.

Tanneurs. — De sable à deux couteaux de tanneur d'argent emmanchés d'or, passés en sautoir.

Tonneliers. — D'argent à trois barils de gueules posés sur leur fond, 2 et 1, accompagnés en cœur d'un maillet de sable.

Vanniers, Tourneurs en bois et Patenostriers. — D'azur à trois roues d'or, 2 et 1.

Digitized by Google

GOMERFONTAINE, commune de Trie-la-Ville, canton de Chaumont-en-Vexin.

Abbaye. O. C. Femmes :

D'azur à une crosse d'or accostée des deux lettres G et F de même.

LIMAY.

Couvent des Célestins :

D'azur à une croix haussée d'argent, accolée à la lettre S de même et accostée d'une fleur de lis d'or.

MAGNY-EN-VEXIN.

Communautés d'arts et métiers :

Cordiers. — D'argent à deux paquets de cordes de gueules en chef et une roue de même en pointe.

Cordonniers. — De gueules à un couteau à pied d'argent.

Mégissiers. — D'azur à une toison d'argent étendue et posée en pal.

Merciers. — D'azur à une balance d'or accompagnée en pointe d'un marc de même.

Pâtissiers, Charcuitiers et Rôtisseurs. — De gueules à 2 broches d'argent passées en sautoir, accompagnées en chef d'une fourchette de même et de trois pâtés d'or posés un à chaque flanc et un en pointe.

Serruriers. — D'argent à deux clefs de sable adossées et rangées en pal.

Tailleurs. — D'azur à des ciseaux d'or ouverts en sautoir.

MARCHEROUX, commune de Valdampierre, canton d'Auneuil.

Abbaye. O. P. Hommes :

De gueules à une Notre-Dame d'argent.

MARINES.

Communauté des Pères de l'Oratoire :

D'azur aux deux mots *Jésus-Maria* d'or, posés en face l'un sur l'autre, entourés d'une couronne d'épines de même.

MEULAN.

Couvent des Religieuses Annonciades (1) :

D'azur à une vierge de carnation tenant le petit Jésus de même, habillés d'or dans une nue d'or et d'azur, ayant devant eux une religieuse debout habillée d'argent et de sable présentant une personne aussi debout, vêtue d'argent, et un prince à genoux habillé d'or et de gueules, et ayant une couronne d'or à côté de lui.

(1) Ce couvent a été établi à Magny en vertu d'une autorisation donnée par François de Harlay, archevêque de Rouen, le 22 avril 1637. Le 17 septembre de la même année, Fr. de Harlay autorisa les Annonciades à faire un deuxième établissement à Meulan, et le 18 mars 1638, le même archevêque les autorisa à transférer leur monastère de Magny dans la ville de Meulan. Les Annonciades arrivèrent dans cette ville le 15 janvier 1639.

Digitized by Google

Le Prieuré conventuel de Saint-Nicaise, au fort de Meulan :
De sable à un lion d'argent, la queue fourchée et passée en sautoir.

Mortemer, commune de Lisors, canton de Lyons-la-Forêt.
Abbaye. O. C. Hommes :
Parti au 1er d'azur à trois fleurs de lis d'or, 2 et 1, et au 2e de gueules à trois léopards d'or, l'un sur l'autre.

Pontoise.
Chapitre de l'Église royale et collégiale de Saint-Mellon :
D'azur à un saint Mellon vêtu pontificalement et assis dans une chaire à l'antique, le tout d'or.
Corps des officiers du Bailliage royal :
De sinople à un pont d'or et un chef d'argent chargé de trois fleurs de lis de gueules.
Corps des officiers de l'Élection :
De sable à une fasce d'argent chargée d'un bâton de justice et une épée passée en sautoir de gueules.
Corps des officiers du Grenier à sel :
D'azur à trois fleurs de lis d'or, 2 et 1.
La Communauté des Religieuses de l'Hôtel-Dieu :
D'azur à un saint Louis tenant son sceptre et sa main de justice, le tout d'or.
Couvent des Carmélites :
De sable mantelé arrondi d'argent, la pointe de sable terminée en une croix pattée de même, accompagnée de trois étoiles de huit rais chacune, deux en chef et une en pointe, de l'une en l'autre.
Couvent des Religieux de Saint-Martin :
D'azur à une croix d'argent accompagnée de 4 marteaux d'or.
Couvent des Religieux Trinitaires :
D'argent à une croix alaisée et pattée en croissant, le montant de gueules et la traverse d'azur.
Couvent des Ursulines :
D'azur à un nom de *Jésus Maria* d'or soutenu de trois clous de la Passion apointés de même.

Sailly, canton de Limay.
Prieuré de Saint-Sulpice :
De gueules à une salière d'argent.

Saint-Laurent-de-Concervin, commune de Breuil, canton de Limay.
Prieuré :
D'argent à une croix de Malte alaisée de sable, accompagnée de cinq canettes de même, 2 en chef, 1 à chaque flanc et 1 en pointe, et sur le tout deux crosses d'or passées en sautoir.

Digitized by Google

Sausseuse, commune de Tilly, canton d'Écos.
Prieuré Notre-Dame :
D'azur à une croix engrêlée d'argent.

Tiron (le petit), commune de Chaussy, canton de Magny-en-Vexin.
Prieuré de Saint-Jean d'Orsemont, ou de Saint-Jean de Tiron, ou du Petit-Tiron :
De sinople à une croix de Malte d'argent.

Trésor (le), commune de Bus-Saint-Remy, canton d'Écos.
Abbaye. O. C. Femmes :
D'azur à une croix d'or cantonnée de quatre besants de même.

Villarceaux, commune de Chaussy, canton de Magny-en-Vexin.
Prieuré de Sainte-Marie-Madeleine. O. S.-B. Femmes :
D'azur à une Madeleine de carnation, échevelée et vêtue d'or, tenant en sa main une boîte couverte de même.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LE

MENHIR OU PEULVAN DE GENCY

COMMUNE DE CERGY

CANTON DE PONTOISE (S.-ET-O.)

Par M. l'abbé GRIMOT, Curé de l'Isle-Adam

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique

Il existe, au hameau de Gency ou Jancy, commune de Cergy, canton de Pontoise, à 4 kilomètres de cette dernière ville, un monument mégalithique qui mérite, à cause de son importance, une description particulière.

Ce monument celtique, connu sous le nom de *Pierre du fourré* ou *Palet de Gargantua*, est un Menhir ou Peulvan, une pierre levée ou pierre de bornage; peut-être un autel antique ou le signe commémoratif d'un fait important : je pourrais presque dire une divinité; car les premiers simulacres des dieux n'étaient autre chose que des pierres informes, sur lesquelles, dans la suite, on grava le nom de la Divinité, en attendant qu'on ait pu en imaginer et fixer les traits caractéristiques.

C'est ainsi qu'on adorait à Émèse, ville de la haute Syrie, le dieu

Digitized by Google

Emgabale sous la figure d'un grand cône de pierre (1) : on croit que c'était un emblème du soleil; ce n'était peut-être qu'un gnomon solaire ou tout autre instrument astronomique. (2)

Personne n'ignore que la statue de la célèbre Vénus de Paphos n'était qu'une simple pyramide blanche. Tacite en parle au second livre de ses *Histoires* (3), et Montfaucon nous en donne la représentation prise sur des médailles antiques (4)

Notre Menhir est un monolithe de forme arrondie (5) qui mesure dans ses parties apparentes :

Hauteur :	3 m 70
Largeur :	5 40
Épaisseur :	» 70
Orientation :	N.-E. — S.-O.

Cette pierre, qui est une énorme plaquette en grès blanc, provient des environs; elle n'a jamais été taillée, comme les monuments primitifs de cette espèce. (6)

S'il est difficile d'assigner la cause et le motif de l'érection de ce monument, l'on peut supposer que la religion des Gaulois aborigènes n'y est pas étrangère. Nous croyons pouvoir appuyer notre assertion sur les monuments bibliques.

L'on peut, sans témérité, affirmer que la Théologie druidique a glissé, peu à peu, dans le Polythéisme. Nos vieux ancêtres n'ont pas résisté à la séduction de confondre leur Dieu unique avec les puissances inférieures qu'ils plaçaient dans les fleuves, les vallées, les coteaux et les forêts : Jules-César, Pline et les historiens des Gaules nous en fournissent cent preuves. Toutefois, il faut le reconnaître, ces peuples primitifs avaient conservé de leurs nouvelles divinités des idées assez élevées pour ne pas leur attribuer les honteuses aventures des Dieux de l'Olympe hellénique et romain : il semble même, à la louange de nos ancêtres, qu'on pourrait, sans grand effort, retrouver, dans le druidisme des Gaulois, des traces assez nombreuses, des caractères assez frappants avec les traditions

(1) L'empereur Héliogabale fit transporter ce monument à Rome, et lui construisit un temple.

(2) Les Péruviens marquaient le lever et le coucher du soleil par douze piliers en bois, disposés de telle façon et en telle distance que chaque pilier marquait l'endroit où le soleil se levait et où il se couchait. (*Dict. de Trévoux*, au mot An.)

(3) *Simulacrum Deæ, non effigie humanâ, continuus orbis, latiore initio, tenuem in ambitum metæ modo exurgens.* (Tacit. lib. II, hist.)

(4) Montfaucon, *Antiq. expl.*, t. II, p. 90.

(5) Les anciens représentaient la divinité sous une forme ronde, une boule, un anneau, sans commencement ni fin.

(6) Non loin de Gency, sur la commune de Vauréal, se trouve une tombelle celtique décrite par M. de Caix de Saint-Aymour. (*Bulletin de la Société d'Anthropologie*, 2e série 1867, t. II, p. 664.

Digitized by Google

primitives de nos saints patriarches. La théologie druidique repose essentiellement sur le Monothéisme, ce qui indique une révélation ou du moins une identité primordiale.

Les Gaulois honoraient une divinité souveraine : l'espace était sa demeure ; on n'osait l'enfermer dans l'étroite enceinte d'un temple, ni la représenter sous des formes matérielles et symboliques. Assurément, ces habitudes concordent avec les prescriptions bibliques : aussi, les érudits et les archéologues n'ont pas hésité à reconnaître, en comparant les monuments celtiques avec ceux des anciens peuples de l'Asie, et spécialement des Hébreux, leur analogie, sinon leur identité.

Les Menhirs ou Peulvans, les Dolmens et les Cromlechs, les Lichavens ou Trilithes, les Galgals ou Barrows rappellent, en effet, par des similitudes de formes et de destinations, ces âges reculés où c'était un principe de religion, chez les Hébreux, de ne consacrer à la divinité que des autels vierges de tout travail humain ; et lorsqu'on contemple ces fragments de rochers qui, malgré leur simplicité brute, ne manquent pas d'une certaine apparence de grandeur, on croit entendre un écho lointain de ces paroles sacrées de l'Exode et du Deutéronome : « Si vous élevez à l'Eternel des autels de pierre, dit le Seigneur à Moyse, vous ne les taillerez point ; car ils seraient souillés si vous employiez le ciseau. » (1) « Vous dresserez sur le mont Hébal, ajoute-t-il encore, un autel de pierres que le fer n'aura pas touchées : sur cet autel, formé de roches informes et non polies, vous offrirez des holocaustes au Seigneur votre Dieu. » (2)

Comment aussi ne pas être frappé du caractère de ressemblance que présentent les Menhirs ou Peulvans que les Gaulois érigeaient pour indiquer la sépulture d'un chef de peuplade, ou pour éterniser le souvenir d'un grand événement, avec l'usage si fréquent chez les Hébreux de confier la mémoire des actions éclatantes à de gros blocs de pierre qu'on appelait d'un nom commun : Pierre du témoignage ? (3)

Tous savent qu'à son retour de Mésopotamie, Jacob éleva sur la montagne de Galaad un Monolithe colossal devant lequel il jura de rester fidèle à sa réconciliation avec son beau-père Laban.

La coutume celtique de marquer, par des quartiers de roches, les limites des territoires, se retrouve également dans les Menhirs dits :

(1) *Quod si altare lapideum feceris mihi, non ædificabis illud de sectis lapidibus ; si enim levaveris cultrum super eo, polluetur.* (Exod. 20. 25.)

(2) *Ædificabis altare de lapidibus quos ferrum non tetigit, et de saxis informibus et impolitis.* (Deut. 27. 5 et 6.)

(3) *Et tulit lapidem pergrandem, posuitque eum subter quercum... et dixit : (En lapis iste erit in testimonium.)* (Jos. 24. 26.)

Digitized by Google

Pierres de bornage. Ces signes de propriété et de séparation étaient tellement sacrés chez les Juifs, que Salomon fulmine, comme le Deutéronome, l'anathème contre les prévaricateurs qui tenteraient de les changer ! (1)

De nos jours encore, ne bornons-nous pas nos champs, nos domaines, nos départements et notre territoire national par de petites pierres levées? nous reproduisons en petit ce que nos ancêtres faisaient en grand.

Les Dolmens n'auraient-ils pas leurs prototypes dans certains autels du peuple de Dieu, tel que celui de Noé au pied du mont Ararat, en Arménie, celui de Josué sur le mont Hébal, de Jacob à la suite de son sommeil mystérieux et de tous ceux que nous rencontrons en l'histoire des patriarches ?

L'on peut présumer également que les Cromlechs ont été construits dans des intentions analogues à celles qui firent amonceler des blocs énormes à Galgala, afin de perpétuer le souvenir du passage miraculeux du Jourdain. C'est ainsi que Josué écrivait les annales du peuple de Dieu.

Les enceintes druidiques ne devenaient-elles pas, comme le Béthel et le Moria de la Palestine, tour à tour un temple, un tribunal et un lieu sacré pour les solennités nationales? Et qui oserait nier que les nombreux Menhirs qui forment les cercles mystérieux des enceintes de Carnac, n'aient pas eu cette primitive, religieuse et patriotique destination?

Disons aussi qu'on a rencontré dans les steppes de l'Asie centrale et septentrionale de nombreux *Tumuli;* quelques-uns sont en pierres, la plupart sont formés de terre amoncelée. On ne saurait méconnaître la ressemblance de forme, l'identité de destination de ces buttes sépulcrales, de ces mottes judiciaires, avec les tombelles celtiques désignées ordinairement sous le nom de Barrows ou Galgals. (2)

Ces tertres factices n'avaient pas toujours une destination funéraire; c'était aussi le lieu où l'on rendait la justice, la motte du tribunal populaire. Observons aussi qu'on élevait souvent d'énormes amas de pierres, de cailloux à l'embranchement des chemins, sur le flanc des collines, sur le sommet des coteaux, comme signes indicateurs des

(1) *Maledictus qui transfert terminos proximi sui.* (Deut. 27. 17.) *Ne attingas parvulorum terminos et agrum pupillorum ne introeas.* (Prov. 23. 10.)

(2) Il existe une ancienne tradition qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours; nous croyons devoir la rapporter : D'après cette vieille légende, des sommets élevés de l'Hautil (Evecquemont, Seine-et-Oise), des monts de Javoust et d'Hadancourt-le-Haut-Clocher (Oise), nos vieux Celtes correspondaient, par des feux, sans doute, aux jours des grands sacrifices ou des fêtes nationales; l'œil découvre sans peine ces trois sommets, qui sont asssez rapprochés.

Digitized by Google

routes que l'on consacrait au dieu Mercure protecteur du commerce, de l'industrie, des voyages. (1)

Les passants ajoutaient, avec un sentiment religieux, une pierre à ces monceaux disposés en cônes, ou en prismes triangulaires. Cette coutume, utile dans son origine, viciée ensuite par le culte idolâtrique rendu à Mercure, existait aussi chez les Hébreux. Salomon le condamne au livre des Proverbes : augmenter le monceau de Mercure, dit-il, c'est honorer la folie. (2)

Un des traits les plus frappants de la Religion des Celtes, c'est leur vénération pour les lieux élevés, qu'ils entouraient d'honneurs presque divins. L'Écriture Sainte raconte aussi que les Israélites se rassemblaient sur les hauteurs pour se livrer au culte des idoles, et que, pour éloigner son peuple de ces usages payens, le Seigneur défendit d'offrir des sacrifices sur le sommet des montagnes. (3)

Finissons par un dernier trait de ressemblance.

Les Gaulois aimaient à sacrifier dans le silence des forêts, et surtout à l'ombre des vieux chênes; cet arbre symbolisait le Jupiter celtique, et avec quel culte ne recueillaient-ils pas le gui sacré sur le chêne antique! Ne pouvons-nous pas encore trouver là un reflet, quelque peu effacé, d'un usage qui existait en Palestine à l'endroit des chênes séculaires?

Josué ne posa-t-il pas dans la vallée de Sichem, sous un chêne, un monument en souvenir des adieux qu'il fit au peuple et du renouvellement de son alliance avec Jéhovah? (4)

Le sacrifice de Gédéon, offert également sous un chêne, ne fut-il pas agréé par le même Dieu qui plus tard condamna à la destruction les bois sacrés de Baal? (5)

Les monuments mégalithiques qui couvraient le vaste territoire de nos Gaules disparaissent insensiblement, et, si l'on n'y veille, bientôt il n'en restera plus qu'un souvenir qui ne tardera pas à s'effacer. Maintenant ce ne sont plus les conciles (6) qui prescrivent aux évêques de détruire les archives des temps préhistoriques, à

(1) Ces monceaux de pierres sont encore désignés sous le nom générique de: *Murgier, Murget*, c'est-à-dire pierres jetées aux pieds de Mercure :

Mercurius, lapidum congeries. DUCANGE.
Murgerium, acervus, congeries lapidum. CARPENTIER, supp. à Ducange. (Voir ces mots.)

(2) *Qui mittit lapidem in acervum Mercurii, ità qui tribuit insipienti honorem.* (Prov. 26. 8.)

(3) Exod. 34. 13. — Deut. 12. 3. — Jud. 6. 28. — Osee. 4. 13, *et plures alii proph.*

(4) Jos. 24. 26.

(5) Jud. 6. 25. 26.

(6) *Ut arbores dæmonibus consecratæ radicitùs excindantur atque comburantur.... Lapides quoque.... funditùs effodiantur.* (Concil. Nantens. Cap. XX.)

Digitized by Google

cause du culte superstitieux que leur rendaient les Chrétiens des premiers siècles, qui, dans leur ignorance, s'obstinaient dans l'observance des pratiques païennes.

Il convient donc d'aviser aux moyens d'assurer la conservation du Menhir de Gency, afin que nous n'ayons pas la douleur de voir disparaître ce monument qui subsiste depuis plusieurs milliers d'années. La science gémit au souvenir des actes sauvages que nous avons vu s'accomplir depuis quelques années dans le seul canton de l'Isle-Adam ; disons-le, non sans indignation, deux riches propriétaires ont fait détruire deux tombelles celtiques qui gênaient le passage de la charrue. *Caveant consules !*

Digitized by Google

L'ÉGLISE SAINT-MACLOU

DE PONTOISE

ET LE

VANDALISME LÉGAL

Par M. J. DEPOIN

Secrétaire général

Les origines de notre belle église Saint-Maclou sont malheureusement incertaines, et il faut bien reconnaître qu'on a pris jusqu'ici peu de souci de les étudier. Sous prétexte que les archives mêmes de la paroisse avaient disparu, vendues aux épiciers, il y a quarante ans environ, par le Conseil de Fabrique, on a cru que c'était peine perdue de rechercher la clé des énigmes archéologiques que présente la disposition de cet intéressant monument. Il appartient à notre Société de poursuivre résolûment l'investigation de tous ces problèmes; sans prétendre essayer de les résoudre aujourd'hui, nous nous bornerons à signaler quelques documents inédits de nature à jeter un peu de lumière sur les destinées du saint édifice : *Habent sua fata !...*

Digitized by Google

Noël Taillepied raconte sérieusement que Saint-Maclou fut « édifié de grosse estoffe » l'an 600 de J.-C. Moins bien renseigné que lui, sans doute, nous avouons à notre honte n'avoir trouvé aucune mention authentique relative à St-Maclou jusqu'à l'année 1213 (1). Mais le savant chanoine Cossart, dans un catalogue des curés de la ville, rédigé en juillet 1716, nous apprend que cette paroisse subsistait dès 1165 et avait alors pour pasteur un certain Robert.

La cure de Saint-Maclou fut, à compter d'une époque très reculée, divisée en deux portions. Le pouillé de Rigaud (1248-75) est formel à cet égard. Un document de 1327 constate que les curés *(rectores ecclesiæ Sancti Macuti)* jouissent collectivement de biens temporels *(domanium temporale)* consistant notamment en cens et rentes sur diverses maisons de Pontoise. Le testament d'une bourgeoise de la paroisse, dicté quarante ans après, en 1367, nous initie au fonctionnement normal de ce singulier *bicéphalisme*. « Je esloue ma sépulture, dit-elle, en l'église monsieur sainct Maclou de Pontoise, devant l'imaige sainct Jehan Baptiste, où fu enterré Guillot Messent, mon oncle; pour laquelle sépulture je lesse à la fabrique monsieur sainct Maclou trois francs d'or pour acheter rente ou faire le prouffit dudit sainct, sans que *les curez* de laditte église y puissent aucune chose demander. Item, je lesse *ausdis curez*, tant pour l'enterrement comme pour autres choses, cinq souls de rente perpétuelle, afin que *iceuls curez* soient tenuz de prier pour l'asme de moy ou temps advenir. » (2)

Les deux titres de cure ne furent réunis qu'en 1743, après la mort du curé Pierre Lefébure (3). Quant au démembrement primitif, il serait difficile de lui assigner une date précise. Il faut remonter aux premiers temps du moyen-âge pour s'expliquer une semblable anomalie. Les seigneurs bâtissaient alors grand nombre d'églises à leurs frais et sur leur terrain, et se considéraient ensuite comme en étant les propriétaires. Ils prétendaient conférer l'investiture, non-seulement du temporel, mais aussi du spirituel. Les conciles condamnèrent plus d'une fois ces empiétements téméraires. Cepen-

(1) *Ego Robertus de Grandi Molendino volo et concedo in manu Lucæ, presbyteri Sancti Macuti, officialis Amaurici, archidiaconi Pontisarensis, venditionem illam quam Guillelmus de Meri et Radulfus frater ejus vendiderunt domui dei de Pontesiâ, sillicet totum quod habebant in decimâ Aneriaci quæ movet de feodo meo..... Actum anno gratiæ 1213.* (Original, arch. de l'Hôtel-Dieu, B 36).

(2) 1327. Arch. de l'Hôtel-Dieu, B 74, orig. — 1367. Testament d'Agnès de la Ruelle. Arch. de la Forest, copie.

(3) L'union des deux portions de cure avait été prononcée par décret de l'archevêque de Rouen du 15 mai 1736, et confirmée par arrêt du Parlement du 21 janvier 1738. « pour avoir son effet au jour du décès du premier mourant » des deux curés en fonctions. Les marguilliers avaient demandé l'union des deux portions de cure, en proposant de créer deux vicaires, dont l'un aurait 340 liv. et l'autre 230 liv., « et feroient bourse commune pour le casuel. »

Digitized by Google

dant l'édifice matériel demeurait le bien du seigneur; il pouvait le donner ou le vendre, pourvu que la destination n'en fût point changée. Les héritiers en faisaient un objet de partage; et s'il arrivait que tous voulussent avoir l'autel, ils le divisaient entre eux et instituaient dans la même église autant de prêtres qu'il y avait de débris d'autel. (1)

Cette explication paraîtra peut-être préférable à celle que donne M. l'abbé Trou. Suivant l'hypothèse de cet auteur, Saint-Maclou, « détruit dans quelqu'une des guerres dont Pontoise fut le théâtre, puis rebâti par quelque prince anglo-normand, » aurait été dédié deux fois; et de cette double dédicace découlerait l'institution des deux curés (2). Or il est sans précédent dans l'histoire qu'une dédicace nouvelle ait jamais eu de pareilles conséquences; et d'ailleurs la supposition de la ruine complète de Saint-Maclou ne s'appuie sur aucun texte. Nous ne la croyons pas plus fondée que le récit des prétendues destructions et reconstructions successives de Notre-Dame, récit dont il a été fait pleine justice.

Le chevet de l'église Saint-Maclou, tel qu'il existe aujourd'hui, porte les caractères de l'architecture du XII^e^ siècle, et cette époque est vraisemblablement celle de la construction primitive. Le chœur était dès lors surmonté d'un clocher. Le témoignage des *Grandes Chroniques de France* ne laisse aucun doute à cet égard.

« En ce meisme an (1309), dit le moine de Saint Denys, en la tierce kalende de novembre (le 30 octobre), il vint un vent soudain, lequiel dura par une heure et plus, et trébucha moult d'arbres et de édifices, et meismement le clochier de Sainct Maclou de Pontoise. » (3)

Ce clocher fut relevé plus plus tard et ne disparut qu'au milieu du siècle dernier. Sa destruction dut avoir pour conséquence la réédification d'une grande partie de l'église. La nef, en effet, fut commencée dans la première moitié du XIV^e^ siècle. Le premier pilier près du crucifix, fut élevé vers 1325 aux dépens de la communauté des maîtres bouchers de Pontoise. En souvenir de leur utile concours, on sculpta sur le chapiteau du pilier les instruments de leur profession et l'image des animaux de boucherie. (4)

Ce fait, attesté par un document juridique, nous donne la clef d'une « irrégularité » fort déplaisante aux yeux des beaux esprits

(1) *Histoire de l'Eglise de France*, par l'abbé Guettée, t. III, p. 160.

(2) *Recherches sur Pontoise*, p. 94.

(3) *Les Grandes Chroniques de France*, édit. Paulin Pâris, t. V, p. 185.

(4) Arch. de la Forest. Carton 3. — La corporation des bouchers possédait un cimetière spécial sur la paroisse Saint-Maclou. Elle dut sans doute cette faveur à sa participation généreuse aux dépenses du gros œuvre de l'église.

Digitized by Google

pontoisiens d'il y a cent ans ; nous voulons parler de la diversité qui régnait entre les chapiteaux de toutes les colonnes de la nef. Ces *personnes de goût* trouvaient aux ravissantes sculptures du moyen-âge « un air de pesanteur et de barbarie. » Les *frises d'ordre composite*, comme on appelait alors les chapiteaux gothiques, semblaient *maussades* et *ridicules* à ces Athéniens au petit pied. Un jour enfin — jour que les vrais artistes pleureront longtemps ! — Dieu permit que ces *personnes de goût* se vissent à même de traduire par des faits leurs intelligentes théories.

Laissons un de leurs admirateurs (c'est, hélas ! M. de la Forest), nous retracer leurs mémorables prouesses :

« En 1783, au mois de juillet, il fut arrêté dans une assemblée des marguilliers de cette église que tout le corps intérieur du bâtiment seroit reblanchi par des Italiens qui avoient déjà blanchi nombre d'églises dans le royaume, notamment Saint-Eustache, à Paris : en conséquence les marguilliers en exercice ont été autorisés à faire avec ces Italiens un marché pour le blanchissage de l'église au meilleur prix possible. M. de Monthiers, premier conseiller du Bailliage et premier marguillier de Saint-Maclou, a fait un traité avec le nommé Borani pour l'opération de blanchir l'église moyennant la somme de 900 livres.

» Pendant que le blanchissage se fesoit, quelques *personnes de goût* de la ville ont observé que rien n'étoit plus *irrégulier* que la construction des pilliers de la nef, dont pas un ne se ressembloit par les ornements et les frises. En effet, ces piliers, revêtus chacun d'un pilastre qui montoit jusqu'à la retombée de la grande voûte, étoient couronnés d'un entablement et d'une frise d'ordre composite ; mais, de plus, étoient coupés par le milieu, à la hauteur de la chute des arcs-doubleaux des voûtes des bas-côtés, d'un second entablement énorme et d'une frise d'ordre composite. Cela rendoit la perspective de la nef *maussade*, *désagréable à la vue*, et donnoit à tout le corps de l'édifice un air de *pesanteur* et de *barbarie*.

» Les marguilliers en exercice exposèrent à une assemblée les observations qu'on leur avoit faites et qu'ils avoient déjà faites eux-mêmes les premiers, et demandèrent à être autorisés à *faire tailler* les piliers dans une forme *plus légère*, à supprimer l'entablement et la frise *ridicule* qui les coupoit par le milieu. Ils furent autorisés, et ils y firent travailler sur-le-champ.

» Quand ce travail fut presqu'achevé, et que l'on vit le *coup-d'œil agréable* que procuroit le dégagement des colonnes et la *majesté* que cela procuroit à tout l'édifice, on sentit la nécessité de supprimer les bancs dont toute l'église étoit garnie et qui y étoient placés de la manière la plus défectueuse et la plus gênante. Aucun de ces bancs

Digitized by Google

n'étoit aligné sur son voisin ; l'un étoit haut, l'autre bas, et le tout représentoit les *vagues d'une mer agitée*. Le pire est que l'on avoit enterré sous ces bancs, qui portaient sur la terre nue, ou sur des tombes enfoncées, *ce qui envoyait à travers les fentes du plancher des exhalaisons dangereuses*.

» Ces considérations déterminèrent les marguilliers en charge de Saint-Maclou à convoquer, le 24 août, une assemblée des anciens marguilliers pour demander à être autorisés à supprimer les bancs, à faire recarreler l'église, à supprimer les grilles des chapelles, dont pas une n'étoit pareille, jusqu'à hauteur d'appuy, et à couronner la clôture de ces chapelles d'une frise uniforme en fer ; à transporter les fonts baptismaux (qui étoient entre le premier et le second pilier, à droite, en entrant, de la nef, du côté du grand portail) dans la chapelle du Saint-Sacrement, à faire rouvrir l'ancienne porte de cette chapelle qui donnoit sur le parvis et qui étoit bouchée par une croix énorme que les jésuites y avoient plantée lors d'une mission qu'ils avoient faite à Saint-Maclou, vers 1744.

» Les marguilliers en exercice furent autorisés par un arrêté à la pluralité de six voix contre trois (il y eut une voix caduque) à faire tout ce qu'ils demandoient. Les trois marguilliers qui étoient d'*avis contraire, à la tête desquels* étoit *le sieur Chouquet, curé,* ont formé *opposition* sur le registre à l'exécution de la délibération et à ce qu'il fût passé outre.

» *Néanmoins*, M. de Monthiers. premier marguillier, ayant fait ramasser la nuit du 24 au 25 un certain nombre d'ouvriers, fit enlever tous les bancs généralement qui étoient dans l'église. Sa conduite fut blâmée par les uns et approuvée par les autres ; mais il parut avoir l'approbation du plus grand nombre, et *surtout des étrangers à la paroisse*, dont les idées n'étoient pas affectées d'un intérêt personnel de conservation de bancs dans cette église.

» Dans la destruction générale des bancs, M. de Monthiers avoit fait enlever le banc du Bailliage, qui, de toute antiquité, étoit situé entre le 2e et le 3e pilier de la nef, du côté de l'Évangile. Il fit aussi déplacer le banc de l'œuvre, posé cy-devant entre le premier et le second pilier de la nef, du même côté de l'Évangile, pour le reporter à la place du banc du Bailliage.

» Enfin, la nuit du 29 au 30 du même mois, il fit *raser toutes les grilles en bois* des chapelles à hauteur d'appui, fit enlever le grand crucifix, qui étoit dans le parvis au-devant de la porte de la chapelle du Saint-Sacrement, et fit ouvrir cette ancienne porte. Le crucifix fut porté dans le cimetière de Clamart et planté derrière la chapelle de ce cimetière. »

On conçoit très bien que ce petit coup d'État nocturne ne dut

Digitized by Google

pas recueillir l'unanimité des suffrages. Mais les Pontoisiens n'étaient pas encore au bout de leurs surprises. M. de la Forest continue de la sorte son imperturbable récit :

« Le 4 septembre suivant, les fonts baptismaux furent transportés du lieu qu'ils occupoient dans la nef (entre le premier et le second pilier, à droite en entrant par le grand portail) dans la chapelle du Saint-Sacrement, où ils avoient été autrefois. On trouva dessous cette inscription, sur une plaque de plomb :

« Ces fonts baptismaux ont été faits aux dépens de la Fabrique » de Saint-Maclou et posés le 10 juin 1741, par les soins de M. Pierre » Pihan de la Forest, avocat au Parlement, et de Pierre Joly, » marchand, marguilliers de Saint-Maclou, les sieurs Marie et » Lefébure, étant curés, Paul-François Levasseur, procureur, rece- » veur de la Fabrique.

» *Redde mihi lætitiam salutaris tui et spiritu principali confirma* » *me.* (Psal. 50, ℣ 13.)

» P. Delahaye, maçon. »

» Cette plaque a été remise sous les fonts dans la nouvelle place qu'ils occupent dans la chapelle du Saint-Sacrement.

» La transposition des fonts dans cette chapelle, dont l'ancienne porte sur le parvis avoit été rendue à son usage, ayant paru gênante et peu décente, parce que cette chapelle étoit une des entrées de l'église, on transféra de nouveau, en 1785, les fonts baptismaux de cette chapelle dans celle de Sainte-Barbe, proche la chapelle de la Passion. Ils ont paru beaucoup mieux placés en cet endroit, et vraisemblablement ils y resteront à toujours.

» M. de Monthiers ayant désiré pour la *plus grande décoration,* après qu'il eut fait paver le milieu de la nef en marbre, d'établir deux tambours collatéraux à la grande porte, et de *faire abattre* un pilier en pierre de taille qui coupoit *ridiculement* en deux la principale porte d'entrée, demanda à la Fabrique assemblée les autorisations nécessaires. On *s'empressa* d'accéder à une proposition qui devoit opérer l'*ornement* de Saint-Maclou. Il fit abattre ce pilier qui soutenoit une petite rose *absolument inutile,* et qui n'étoit vû *(sic)* que de l'extérieur. Il fit agrandir les anciennes portes de bois, fit faire un imposte dormant *agréablement sculpté* pour remplir le vide de la rose, fit faire les tambours des deux portes à côté de la principale, et des deux portes collatérales septentrionales et méridionales de l'église.

» Au mois de mai 1785, après que l'imposte dormant eut été posé, et que son *élégance* eut fait voir que l'ancienne porte étoit

Digitized by Google

désagréable et fesoit un *mauvais effet*, on arrêta en Fabrique, à la sollicitation de M. de Monthiers, que l'ancienne porte seroit recouverte d'une sculpture uniforme à celle de l'imposte dormant, et qu'il seroit fait une grille en fer de carillon à hauteur d'appui pour garantir cette nouvelle porte d'être gâtée par les enfans ou les gens mal intentionnés.

» D'ailleurs, cette grille devenoit nécessaire depuis que l'on avoit détruit les murs et bornes qui entouroient le petit cimetière qui étoit devant et à côté du grand portail, et qui lui servoit de parvis. M. de Monthiers fit paver en grande pierre de liais ce qui devoit servir de parvis à l'église, et rendit ou donna à la voye publique et à la place du marché tout le surplus du terrain qui avoit autrefois servi de cimetière. Il avoit été profané en vertu d'un décret de M. le grand-Vicaire, official de Pontoise, au mois de novembre 1784, et l'exhumation des corps avoit été faite dans les mois de février et mars suivans. Cette opération, qui a été suspendue par les grandes gelées de cette année (1785), qui n'ont pas permis de fouiller la terre, et qui n'a pu être continuée lors du dégel, qui rendoit l'opération dangereuse pour les ouvriers et toutes les maisons voisines, *n'a pas été faite avec toute l'exactitude requise.* Les chaleurs ont exigé que l'on fît promptement paver le terrain, qui pouvoit exhaler des *miasmes putrides;* on l'a fait, et la *plus grande partie des corps* sont restés en place.

» Lorsque les tambours des deux portes de côté du grand portail ont été construits, et que la chapelle de la Confrairie du Saint-Sacrement eut été totalement détruite, les confrères se sont retirés vers les marguilliers et leur ont demandé de vouloir bien leur assigner une autre chapelle. On leur a concédé par acte de délibération du 22 mai 1785 la chapelle de Sainte-Geneviève, à côté du chœur, du côté du jubé de l'Évangile, dont ils ont pris possession le dimanche suivant 22 du même mois. »

Nos lecteurs ont maintenant la clef d'un passage énigmatique, mais pourtant très vif, des *Recherches sur Pontoise,* publiées par l'abbé Trou. Voici ce qu'on peut lire page 86 de cet ouvrage :

« La première église de Saint-Maclou, ou si l'on veut la chapelle qui précèda la première église, fut dédiée à saint Eustache. Le rétable du maître-autel, *qui exista jusqu'à la fin du seizième siècle,* était une sorte de preuve vivante de cette dédicace. Au milieu de ce monument gothique était sculpté en bois, en bas-relief, saint Eustache, de grandeur presque naturelle. A gauche était un lion qui semblait menacer les jours d'un enfant en pleurs; à sa droite se voyait un cerf, qui paraissait sortir d'un bois. Il était facile de comprendre le sens de cette belle et ingénieuse allégorie.

Digitized by Google

» Après que ce monument eût recueilli les éloges et l'admiration de plusieurs siècles, *il parut une administration* qui dédaigna cet ouvrage et qui n'en connut ni le mérite ni le prix. Elle le fit mutiler pour le reléguer dans une chapelle qui prit le nom de Saint-Eustache, et pour le remplacer par un autre rétable qui, malgré ses colonnes et ses pilastres en marbre, malgré l'or qui y brille de toutes parts, malgré la perfection de cet œuvre et la beauté de son ensemble, sera toujours froid et glacé près de l'antique décor, dont le symbolisme était parlant et plein de vie, et dont les sculptures gothiques étaient si bien en harmonie avec l'architecture de l'abside !

» On s'indigne encore contre l'ignorantisme de *cette même administration* (1) qui, sous prétexte de donner plus de délicatesse aux pilastres des deux colonnades de la grande nef, s'en est allée, le marteau et la hache du vandalisme en main, faire voler en éclats et tomber en poussière un riché mélange de sculptures, qui ne lui parut ridicule que parce que, dans sa stupide délicatesse, elle ne savait ni lire ni comprendre ces pages allégoriques, écrites par nos pères sur ces chapitaux avec tant d'art et d'ingénuité ! Elle préludait, par cette incroyable ineptie, aux ravages révolutionnaires que devait exécuter plus tard, sur le reste du monument, une infernale malignité. Heureusement qu'elle a laissé exister, comme par inadvertance, quelques-unes de ces sculptures, qui forment aujourd'hui une des principales beautés de Saint-Maclou. »

Assurément, ces réflexions ne manquent pas de verdeur; mais quelle n'eût pas été l'indignation dont l'âme honnête du bon abbé Trou se serait senti envahie s'il avait pu, de ces yeux enthousiastes dont il contemplait, avant d'en faire la description minutieuse, les magnifiques vitraux renaissance de la chapelle de la Passion, s'il avait pu, dis-je, déchiffrer sur le registre de la Fabrique, écrite de la main du père de M. Pihan de la Forest, l'étrange délibération que voici :

« Ce jourd'huy dimanche neuvième aoust mille sept cent trente-
» neuf, en l'assemblée convoquée au Bureau de l'Œuvre et Fabrique
» de Saint-Maclou de Pontoise;

» Attendu qu'il est important de répandre le plus de jour qu'il
» sera possible dans l'Église, laquelle n'est déjà que trop sombre
» par les différents bâtiments qui l'environnent;

(1) Les trois phrases que nous avons soulignées étant nécessairement corrélatives, il s'en suivrait que, d'après M. l'abbé Trou, les destructions contre lesquelles il s'indigne se seraient accomplies à la fin du XVIe siècle. On voit maintenant ce qu'il faut penser de cette conjecture.

Digitized by Google

» L'assemblée a réglé que l'on ôtera TOUTES LES VITRES PEINTES » qui se trouvent dans l'étendue de ladite Église, pour y substituer » *des panneaux de verre blanc ;*

» Et sera le présent règlement notifié aux confrairies, corps de » métier ou particuliers qui ont des chapeles dans lad. Église, pour » s'y conformer dans l'année.

» Fait et areté au Bureau les jour et an que dessus.

» J.-B. MARIE, LEFÉBURE, curés.

» SEIGNEUR, LE TELLIER, BOUDAULT, CHAULIN, DE BOISADAN, P. JOLLY.

» PIHAN DE LA FOREST (**rédacteur de la délibération**). »

Reg. G 9 a, folio 200.

Ce merveilleux arrêté devait rencontrer pourtant *une* opposition ; et chose étrange ! dans cette affaire, où les hommes les plus considérés et les mieux *qualifiés* de la Ville se montraient si aveugles, ce furent des femmes, et des femmes du peuple, qui osèrent seules faire preuve d'intelligence. La Confrérie de la Vierge résista pendant trois ans à l'exécution des ordres de la Fabrique ; elle tenait à ses vieilles verrières, où sans doute autrefois elle avait pris soin de faire peindre la vie de sa protectrice ; elle ne fut pourtant pas assez puissante pour les sauver de la proscription. Usant des procédés énergiques dont leurs successeurs de 1785 devaient conserver soigneusement la tradition, les marguilliers firent un beau jour arracher les affreuses *vitres peintes,* reste *choquant* de la barbarie des temps anciens. Puis, grandement courroucés contre la Confrérie, qui s'obstinait à méconnaître leurs excellentes intentions, ils décidèrent de *mander en l'assemblée* les *marguillières* de la Vierge. Deux jeunes filles comparurent, le 7 janvier 1742, devant le Bureau, et s'entendirent adresser une mercuriale « pour n'avoir tenu compte de se conformer à un règlement *si avantageux* mesme pour la chapelle dont on leur *accorde* la jouissance. » On leur apprit qu'en conséquence de leur *refus tacite*, les marguilliers en charge avaient « *donné les ordres* nécessaires » pour substituer du verre neuf au vieux verre peint, et « qu'il étoit à présent question d'examiner le compte du sieur Boivin, vitrier de la Fabrique, et de prendre des mesures pour le faire payer par qui il appartiendra. » En conséquence, on les somma de verser leur quote-part pour les frais de la transformation accomplie en dépit d'elles. Les *marguillières*, fort intimidées, mais pensant à part soi que le raisonnement des fabriciens n'était pas précisément le comble de la logique, demandèrent à en référer à l'assemblée de

Digitized by Google

la Confrérie, promettant de rendre réponse dans la quinzaine, ce qu'on leur accorda « pour tout délay. »

Le Bureau, dans son omnipotence, pouvait aller jusqu'à l'expulsion d'une Confrérie récalcitrante ; il fallait donc le ménager. Cependant, les dames de la Vierge ne cédèrent qu'à demi à la pression ; elles firent dire que leurs deniers étaient employés et qu'elles pouvaient disposer seulement de cent livres. La Fabrique transigea à ce prix.

Des actes de cette nature sembleraient aujourd'hui exorbitants. Mais il ne faut pas oublier que, surtout au XVIII^e^ siècle, les fabriques des villes, peuplées de conseillers jansénistes, de petits magistrats taquins et vétilleux, étaient devenues pour la plupart des parlements en miniature, rendant à propos de tout des arrêts sans appel, en remontrant à tout le monde et surtout à leurs curés, premières et nécessaires victimes de leur despotisme.

Les rapports que de zélés correspondants adressent chaque jour à notre Société nous montrent ces traditions d'ignorance et de vandalisme encore subsistantes sur beaucoup de points. Espérons que l'intervention, malheureusement encore trop platonique, de la Commission d'inventaire des Richesses d'Art permettra de conjurer dans l'avenir les ravages de ce double fléau.

Digitized by Google

NOTE SUR LE VANDALISME

DANS LES CAMPAGNES

COMMUNIQUÉE A LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

Par M. l'abbé LOISEL

Les fonts de baptême de nos églises, aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, paraissent avoir été construits d'après un type uniforme : ils avaient le plus souvent la forme de deux ogives soudées par la base et entourées en haut d'une guirlande de lierre. Cette guirlande avait, aux yeux de nos pères, une signification fort belle : ils tapissaient l'intérieur des cercueils de plantes vivaces, de lauriers, de cyprès, de lierre, qui pour eux étaient le symbole de l'immortalité de l'âme ; ils les représentaient aussi sur la face extérieure des tombeaux (1). Il en était de même pour les fonts baptismaux, auxquels le lierre paraît avoir été spécialement affecté.

(1) A. Murcier, *la Sépulture chrétienne en France*, p. 165.
De Caumont, *Abécédaire*, tombes du XII^e^ siècle.

Digitized by Google

L'ignorance ne respecte rien : il y a quelque temps, dans une église proche de Pontoise, à la Villeneuve, des fonts du XIIIe siècle, faits d'après ce type, remarquables par leur forme et leur grandeur, ont été détruits, brisés et placés sur les routes, sous prétexte qu'ils étaient trop massifs et prenaient trop de place, comme s'il n'y avait pas une travée réservée pour ces fonts et comme si les églises de nos jours étaient trop étroites pour contenir les assistants. On peut encore voir la base de ces fonts placée sur le bord d'un chemin.

On les a remplacés par une petite cuvette portée sur une petite colonne, c'est-à-dire par quelque chose de très mesquin et de fort laid.

A Mézières, des fonts à guirlande de lierre ont eu leur base brisée ; le haut de la cuve seul est resté, et cette œuvre d'art du XIIe siècle gît dans un coin de l'église. Elle a été également remplacée par des fonts qui ressemblent à tout, excepté à une cuve baptismale.

Nos croix de cimetières sont, pour la plupart, aussi intéressantes que nos fonts de baptême. Le plus souvent, à leur base, sont sculptés des chandeliers ou un pupitre (1). Les chandeliers servaient soit le dimanche des Rameaux, soit pendant les offices de la nuit, célébrés parfois dans les campagnes. Les lumières des cimetières avaient une signification fort belle, celle de la foi chrétienne veillant sur les tombes ; elles étaient aussi une invitation aux survivants à prier pour les morts.

Au village du Perchay, sur une de ces croix, ornée des plus fines sculptures de la renaissance, saint Michel, l'ange qui pèse les âmes, est représenté avec la trompette du Jugement dernier. Une partie de la base avance de telle manière que la croix est placée à une extrémité. Cette irrégularité apparente s'explique d'elle-même, puisque cette base était destinée à recevoir un pupitre et un missel.

Or, peu s'en est fallu que ce monument remarquable ne fût mutilé par des ignorants, qui prenaient pour une faute de construction ce qui était au contraire une chose de première nécessité.

Ces croix étaient parfois de véritables calvaires où l'on voyait l'image du Christ, de la Vierge et de saints. On s'est fait souvent un devoir de remplacer ces monuments par de simples croix de fonte, uniquement parce qu'on a cru que les ornements fantaisistes de l'industrie moderne feraient mieux : le Bellay a vu reléguer ainsi une charmante œuvre d'art dans son clocher.

Ailleurs, à Bréançon, un tabernacle de la renaissance, chef-d'œuvre dont la réparation seule coûte des milliers de francs, a été mis entre les mains d'un industriel qui, au lieu de renouveler les splendides

(1) A. Murcier, *la Sépulture chrétienne en France*, pages 147, 150.

Digitized by Google

dorures et les peintures du XVI^e siècle, les a remplacées par une couleur quelconque, au gré de son caprice.

Ce tabernacle a été privé de son accompagnement nécessaire, c'est-à-dire du rétable, sous prétexte qu'il y avait par derrière des fenêtres gothiques qu'il fallait déboucher, et que le rétable, du XVII^e siècle, n'était pas du style de l'église.

Ici, c'est un zèle malentendu qui a été cause du mal, et, comme toujours, la demi-science a été aussi funeste que l'ignorance. L'auteur de ces bouleversements ne savait pas que les hommes faisant autorité en archéologie prescrivent de laisser ces grands rétables, à la place desquels on ne sait que mettre (1). Et de fait, le tabernacle dont il s'agit, qui à lui seul serait la gloire d'une église et d'un pays, a perdu énormément et paraît mesquin et écrasé depuis qu'il n'a plus son accompagnement.

Il y aurait tout un poëme à faire pour décrire les péripéties par lesquelles on doit passer avant d'obtenir quelquefois les concessions les plus simples, comme de faire rouvrir une piscine murée dans une église du XII^e siècle. Je vous donne en cent à deviner la raison qui fut invoquée par la plus forte tête d'une paroisse proche de Pontoise, pour s'opposer à cette œuvre de sens commun : c'est qu'il n'y avait pas de piscine *à la Madeleine de Paris !*

Il y a plus encore. On connaît l'histoire de ces rois normands du XII^e siècle, représentés sur leurs tombeaux, exhumés et remis à leur place, il y a quelques années, dans la cathédrale de Rouen. A cette époque, les rois et les personnages illustres avaient seuls les honneurs d'une statue. Un simple chevalier du Vexin fut traité ainsi après sa mort, ce qui n'est pas sans intérêt pour le pays. Les deux parties de sa statue, décapitée à la Révolution, avaient été conservées jusqu'à ce jour. Le propriétaire, descendant lui-même des croisés, a offert gracieusement à un collectionneur cette sculpture, rivale de celles que l'on consacrait aux souverains, et la plus ancienne de la contrée avec celle de saint Gautier !

Destruction d'un ancien manoir. — A Ableiges, on vient de démolir un ancien manoir ayant appartenu au chancelier Maupeou. Certaines parties de ce manoir remontaient au XIV^e siècle : il y avait entre autres une fenêtre à deux meneaux surmontés d'une rosace, et qui était un spécimen fort rare, peut-être unique, de l'architecture civile de cette époque dans nos contrées.

La façade intérieure était composée en partie de fenêtres du XVI^e siècle, à croisillons de pierre, et dont l'embrasure était garnie à l'intérieur de sièges en pierre.

(1) De Caumont, *Abécédaire*, XVII^e siècle.

Digitized by Google

On voyait aussi une lucarne garnie d'une grille ouvragée.

Tout cela n'existe plus aujourd'hui. Il est regrettable que l'on n'ait pas au moins pris un croquis de cet ancien hôtel seigneurial, qui fut le siège d'un comté.

Il y avait aussi une plaque de cheminée moins ancienne, mais qui mérite d'être mentionnée. Autour d'un écusson aux armes de France, on lisait ces mots : *seul contre tous.* C'est ainsi que Louvois traduisait le *Nec pluribus impar.* (1)

(1) Le Comité de publication de la Société historique s'associe en principe aux plaintes formulées par M. l'abbé Loisel, auquel, toutefois, il laisse la responsabilité de l'exactitude matérielle des faits énoncés. Grâce à la création et au fonctionnement de la Commission dite de *l'Inventaire général des Richesses d'art*, il y a lieu d'espérer que des faits semblables à ceux qui font l'objet de la note ci-dessus ne se renouvelleront plus à l'avenir. *(Note du Comité de publication.)*

Digitized by Google

A PROPOS D'ÉTYMOLOGIES

C'est le propre de toutes les vieilles recherches de donner dans des excès de tous genres....

(Ancien factum de procédure, relatif à Pontoise.)

Parmi les problèmes les plus difficiles qui se présentent à ceux qui s'occupent de l'histoire de la France, et qui veulent percer l'obscurité de ses origines, est celui de l'Etymologie des noms de lieux.

Ce problème est fort important, à bien des points de vue ; d'ailleurs, il s'impose à quiconque veut écrire sur l'histoire d'une localité ; l'auteur ne peut guère se dispenser de rechercher l'origine du nom de cette localité ; au moins, c'est un usage auquel il doit se conformer, et puis, il faut bien le dire, cela donne tout de suite à la chose un petit air d'érudition tout à fait séant.

Aussi, les recherches de cette nature ne sont pas nouvelles. Si quelques-unes, les anciennes surtout, nous portent à une douce gaîté, car elles sont analogues à ces idées bizarres qui ont fait des Francs les descendants de Francus, fils d'Hector ; des Germains, les enfants de Gomer, petit-fils de Noé ; ou, en ce qui concerne particulièrement l'histoire de Pontoise, ont attribué la fondation de cette ville à Belgius, 14e roi des Gaules, mille ans après le déluge ; d'autres, au contraire, plus récentes, sont plus savantes et plus sérieuses ; du reste, elles sont assez nombreuses.

Parmi les ouvrages qu'elles ont inspirés, il en est qui ont une véritable valeur, notamment : *Les origines Indo-Européennes ou les Aryâs primitifs....*, par M. Pictet, 1859. — *De la formation*

Digitized by Google

française des anciens noms de lieux, par M. J. Quicherat. — *Étude sur la formation des noms de lieux en France*, par M. Houzé. — *Origine et formation des noms de lieux*, par M. Cocheris, 1874.

Mais toutes ces recherches ont-elles été heureuses, fécondes en résultats et de nature à fournir des règles fixes et à peu près générales? On peut en douter beaucoup. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, frappant il est vrai, a-t-on jamais établi d'une manière irréfutable l'étymologie des mots : Paris et Lutèce?

Non! il faut bien le reconnaître : on n'en est encore, sur cette question d'étymologie des noms de lieux, qu'aux hypothèses et aux tâtonnements. Tout au plus est-on arrivé à quelques rapprochements, plus ou moins ingénieux, par la comparaison de ces noms avec les radicaux (ou *racines*) de trois ou quatre langues, et spécialement soit avec ceux de la langue du pays de Galles ou le dialecte Breton (qu'on dit presque semblables et être l'ancienne langue celtique), soit avec les radicaux des anciennes langues de l'Asie, et surtout le sanscrit, la mère des langues, paraît-il.

C'est là le système le plus récent, celui des auteurs qui, modifiant ou expliquant un peu à côté la tradition biblique, supposent que la France a été originairement peuplée par une immense immigration de peuples descendus des plateaux de la Haute-Asie, les *Aryans* ou *Aryâs*. Obéissant à cet instinct qui pousse l'homme et les cités vers l'ouest, cette population se serait épandue peu à peu, comme un fleuve, jusqu'à l'océan Atlantique.

Alors, en se fixant dans chaque localité, ces peuples primitifs auraient imposé aux lieux où ils s'établissaient des noms tirés de leur aspect ou de leur situation auprès d'une rivière, d'un bois, d'une montagne, d'une source, etc.; noms qu'ils empruntaient à ceux qu'ils donnaient dans leur langue à ces circonstances extérieures.

Ce système, pour vraisemblable qu'il soit, ne laisse pas de prêter à quelques critiques. En effet, s'il était exact, un bien plus grand nombre de lieux porteraient des noms semblables, non-seulement dans nos pays, mais encore depuis le point de départ de l'immigration, et cela abstraction faite des différences de désinence et de prononciation.

Aussi bien la question n'est-elle pas trop complexe pour que la solution puisse s'en tirer exclusivement de trois ou quatre langues? De plus, est-ce que les nombreuses invasions partielles dont notre patrie a été l'objet n'ont pas dû souvent changer la langue des régions envahies, et par suite le nom des lieux, soit que des chefs aient imposé leurs noms aux biens à eux échus, soit par la simple modification de la langue?

Ce qui le prouverait, c'est le grand nombre de dialectes, souvent fort dissemblables, qui existent encore en France; or, cette diversité

Digitized by Google

de langage n'est pas nouvelle, car Jules César la signale dans ses *Commentaires*, le plus ancien ouvrage où on trouve quelques renseignements précis sur notre patrie. En effet, dans les premières lignes de cet ouvrage, après avoir dit que la Gaule se divise en trois parties, qui sont habitées par les Belges, les Aquitains et les Celtes, ces derniers appelés Gaulois par les Romains, il ajoute : « Tous ces » peuples diffèrent entre eux de langage, de mœurs et de lois. — » *Hi omnes linguâ, institutis, legibus inter se differunt.* »

Nous croyons donc que dans toutes ces questions d'étymologie il faut agir avec une grande circonspection et ne pas se laisser entraîner, comme on ne le fait que trop souvent, par cette idée que les noms de lieux se sont en général transmis, sans trop de variations, de génération en génération, et qu'ils sont encore en grande partie ceux mêmes que leur donnèrent les premiers habitants de ces lieux.

Autrement, on risque de tomber dans des erreurs singulières, voire même plaisantes, dont voici deux cas bien démonstratifs :

Dans un ouvrage sur les Etymologies de Seine-et-Oise, publié en 1876, on trouve :

« Enghien. *Dans le gué* : *En,* dans; *ghien,* gué; c'était le passage » du lac. On sait que les paysans disent *bé* pour *bien*; c'est de même » que de *Engué* on a fait Enghien, à tort. »

« Vauréal. *Au chemin de la vallée* : *al*, au; *ré,* chemin, de raie; » *vau,* val — Geog. Dans le chemin qui longe l'Oise. »

Tout cela est très ingénieux et paraît très juste, surtout à ceux qui connaissent ces charmantes localités. En effet, l'idée d'un gué correspond bien avec celle d'un grand étang, mettons d'un lac pour n'avoir pas l'air de le déprécier. On se demandera peut-être pourquoi un gué et pourquoi ces bons Gaulois, pour s'éviter un petit détour, vont s'aventurer, soit seuls soit avec toute leur *smalah*, dans des fonds vaseux où ils risquent de disparaître; mais baste! ces fiers Gaulois, qui ne craignaient que la chute du ciel, ne devaient pas reculer devant pareil obstacle !

En ce qui concerne Vauréal, ce village est assis au bord de l'Oise, sur une alluvion de cette rivière, au pied d'une série de collines; c'est donc une vallée, au moins d'un côté, et c'est le seul chemin pour celui qui parcourt cette vallée. La dénomination se marie très bien avec la situation, c'est de la dénomination *imitative*, comme auraient dit nos pères.

Mais..... il n'y a à tout cela que deux petits malheurs, c'est que les noms de ces deux localités sont tout modernes.

Enghien, qui n'a été érigé en commune qu'en 1851, n'était qu'une dépendance de Montmorency, il n'existait pas comme centre d'habitation avant ce siècle, et ce n'est que depuis 1689 que son lac s'est appelé le lac d'Enghien. A cette époque, Louis XIV changea le

Digitized by Google

nom de Montmorency en celui d'Enghien, nom d'une baronnie du Hainaut qui avait appartenu à Louis de Bourbon prince de Condé. Mais l'usage maintint le nom de Montmorency, et le nom d'Enghien fut, à partir de Napoléon Ier, appliqué au hameau naissant au bord du lac.

Quant à Vauréal, cette ancienne paroisse ou commune, qui paraît dater de l'an 1250, s'est appelée toujours Lieux jusqu'au XVIIIe siècle (en latin *Locus* ou *Logi*; en vieux français *Lie, Liés* ou *Liex*). Madame de La Roche-sur-Yon-Conti en ayant acquis la seigneurie vers 1723, voulut qu'on donnât au pays le nom de Vauréal, qui était celui d'un ancien propriétaire, M. de Guérapin de Vauréal, maître des Comptes, pour lequel cette terre avait été érigée en baronnie par lettres patentes enregistrées le 4 juin 1701.

Les Celtes, les Aryâs et le Sanscrit, non plus que le Gaël, n'ont, par conséquent, rien à voir dans les noms de ces deux localités.

Il faut donc ne pas se laisser emporter par la passion des recherches au point de *donner dans des excès de ce genre*; mieux vaudrait faire des étymologies à la manière de Rabelais, lorsqu'il raconte que Gargantua, passant dans les plaines de la Beauce, « y print plaisir » bien grand..... et dist à ses gens : *Ie trouue beau ce. Dont feut » depuis appellé ce pays la Beauce.* » (Livre I. Chap. XVI.)

LÉON THOMAS.

Digitized by Google

HALLINCOURT

(OISE)

AU COMMENCEMENT DU XVI[E] SIÈCLE

Pierre Le Gendre. — Le Château
Le Village et le Parc. — La Seigneurie
Le Mobilier du Château

ESSAI HISTORIQUE

Par M. CAMILLE SARAZIN

I

PIERRE LE GENDRE

Le Gendre (Pierre), chevalier, seigneur d'Hallincourt, etc., est né à Paris. Il était fils aîné de Jean Le Gendre, seigneur de Villeroy, conseiller du roi, trésorier de France, mort à Paris le jour de Noël 1512, et de Françoise de Dampont, dame de Frémainville, morte aussi à Paris le 28 juin 1524.

D'abord notaire et secrétaire du roi, conseiller du roi et trésorier de ses guerres, Pierre Le Gendre fut reçu maître des comptes en la

Digitized by Google

Chambre de Paris, le 31 août 1504, et nommé trésorier de France par lettres de provision, données par Louis XII, à Orléans, le 3 octobre 1504; il prêta serment le 10 du même mois. François Ier le conserva dans sa charge de trésorier de France par lettres données à Paris le 7 juin 1515; il prêta serment le 16 du même mois. (1)

Créé chevalier antérieurement à 1488, il fut nommé par le roi capitaine de garde des tour et pont de Charenton-lès-Paris, et, en 1508, élu prévôt des marchands de la ville de Paris. (2)

Pierre Le Gendre acquit, le 17 décembre 1488, de Philippes de Courcelles, seigneur de Saint-Lyébaut en Champagne, la seigneurie d'Hallincourt, par échange contre 140 livres tournois de rente, par lettres faites et passées sous le scel de la prévôté de Paris. (3)

Par différentes acquisitions faites de 1488 à 1524, il devint seigneur de :

1° Dans le canton de Chaumont (Oise) :

Bouconviller, Bachaumont, Boubiers en partie, Gagny, Courcelles-lès-Gisors en partie, Beausserré, Delincourt, Hardiviller, Fayel-Bocage en partie, Lierville, Petit-Serans, Valécourt en partie, Pallemont, Chaudry, Parnes.

2° Dans le canton de Froissy (Oise) :

Hardiviller, Maisoncelles.

3° Dans le canton d'Auneuil (Oise) :

Auteuil.

4° Dans le canton de Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise) :

Magny, Charmont, Copierre, Saint-Gervais, Gerville, Genainville, Plessis-le-Veneur, Velannes-la-Ville, Velannes-le-Bois, Etrées, les Bôves, Hunecourt (aujourd'hui Pont d'Hennecourt), Archemont, Breuil, Beaujardin.

5° Dans le canton de Marines (Seine-et-Oise) :

Nucourt en partie, le Bellay en partie, Hardeville, Freminville en partie, Saillancourt en partie, Seraincourt.

6° Dans le canton de l'Ile-Adam (Seine-et-Oise) :

Villiers-Adam.

7° Dans le canton de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) :

Garenne, Achères.

8° Dans le canton de Mantes (Seine-et-Oise) :

Breuil.

9° Dans le canton de Bonnières (Seine-et-Oise) :

Ile de Freneuse.

(1) M. Potiquet, *les Seigneurs de Magny-en-Vexin.*

(2) Archives d'Hallincourt : Inventaire de Pierre Le Gendre.

(3) Pierre Le Gendre avait droit de prendre cette rente sur deux seigneuries de la Brie.

Digitized by Google

10° Dans le canton de Gisors (Eure) :

Vaux-lès-Gisors, le Boisgeloup.

11° Dans le canton de Dammartin (Seine-et-Marne) :

Beaumarchais.

Il avait été, en outre, seigneur de Lavilletertre, canton de Chaumont (Oise) ; il échangea cette seigneurie contre celle de Bouconviller.

Dans le partage des biens de son père, le 5 août 1514, il eut la seigneurie de Villeroy, qu'il céda dans la suite à son beau-frère, Nicolas de Neufville, premier du nom. (1)

Pierre Le Gendre se maria trois fois : en premières noces, il épousa, par contrat passé à Paris le 20 novembre 1500, Perrette Daniel, fille de maître Jacques Daniel et de Perrette Lorfèvre (2) ; en secondes noces, Jeanne Poncher, fille de Martin Poncher et de Catherine Belin ; et en troisièmes noces, par contrat passé à Orléans le 7 juin 1512, Charlotte Briçonnet, veuve de Etienne Petit, notaire et secrétaire du seigneur audiencier de la Chancellerie de France, fille de Pierre Briçonnet et d'Anne Compaings, et sœur du général des Finances, François Briçonnet. (3)

N'ayant point eu d'enfants de ces trois mariages, il testa, le 15 novembre 1524, en faveur de Nicolas de Neufville, IIe du nom, son neveu, sous la condition que le fils aîné de celui-ci porterait le nom et les armes des Le Gendre. Il mourut à Paris, dans son hôtel de la rue des Bourdonnais, le 3 février 1525 (1524 vieux style). Son cœur fut présenté à l'église de Magny, où un service fut célébré pour le salut de son âme. Son corps a été inhumé dans la chapelle de la Trinité de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris. Cette chapelle lui appartenait. (4)

Charlotte Briçonnet, qui était déjà veuve lorsqu'elle épousa Pierre Le Gendre, se maria en troisièmes noces avec Antoine le Viste, seigneur de France, président au Parlement de Paris, et en quatrièmes noces avec Charles de Pierrevive, seigneur de Lésigny. Elle mourut vers 1536, après avoir joui jusqu'à cette époque de tous les biens de Pierre Le Gendre.

Armes de Pierre Le Gendre :

D'azur à la fasce d'argent, acccompagnée de trois bustes de femme du même, chevelées d'or.

(1) Archives d'Hallincourt. Inventaire de Pierre Le Gendre.

(2) Perrette Lorfèvre était fille de Pierre Lorfèvre, seigneur d'Armenonville.

(3) Archives d'Hallincourt. Inventaire de Pierre Le Gendre.

(4) M. Potiquet : *les Seigneurs de Magny-en-Vexin.*

Digitized by Google

Armes de Jeanne Poncher :

D'or à un chevron de gueules chargé en chef d'une tête de maure de sable, bandée d'argent et accompagnée de trois coquilles de sable, deux en chef et une en pointe.

Armes de Charlotte Briçonnet :

D'azur à la bande componée d'or et de gueules de cinq pièces, chargée sur le premier compon de gueules d'une étoile d'or, accompagnée d'une autre de même en chef.

II

LE CHATEAU

Le domaine d'Hallincourt, situé sur la commune de Parnes, arrondissement de Beauvais (Oise), était compris dans l'ancien Vexin français.

Quand Pierre Le Gendre l'acheta en 1488, l'habitation seigneuriale et les bâtiments servant à la culture des terres devaient être contigus, comme dans tous les castels du moyen âge. Ce riche seigneur, voulant en faire sa principale résidence, le fit transformer et réparer suivant l'architecture de l'époque.

Les fenêtres, en plein cintre de l'époque romaine et en ogive du XIII^e^ siècle, furent supprimées pour permettre d'en percer de nouvelles, avec des meneaux et des encadrements surmontés de panneaux ; les portes, décorées de chambranles et de frontons, formèrent l'anse de panier ; toutes ces ouvertures furent décorées de feuillages et de griffons. Les murs, où la pierre et la brique furent mariées ensemble, formèrent des espèces de damiers. Aux angles des bâtiments, des tourelles furent établies, et une tour à créneaux, indépendante de la construction du principal corps d'hôtel, fut ajoutée pour permettre d'y établir un escalier de pierre. (1)

L'intérieur fut digne de l'extérieur : les caves, au nombre de deux et parallèles, et qui datent du XIII^e^ siècle, furent réparées ; l'une s'étendait sous la cour intérieure et l'autre sous les constructions contiguës à l'hôtel seigneurial ; elles communiquaient entre elles par une porte latérale. On pénétrait dans cette dernière par un escalier qui donnait dans la dépense de la grande salle. (2)

(1) C'est la partie sud du château ; elle est restée telle, mais mutilée par les changements malheureux que firent plus tard les Villeroy.

(2) Elles existent encore : aujourd'hui, l'une se trouve sous la cour d'honneur et l'autre sous la salle à manger ; mais l'entrée a été changée lors des constructions que firent les Villeroy. Cet escalier a été supprimé, et dans le bas on a formé un caveau dans lequel on pénètre par l'ancienne porte d'entrée des caves.

Digitized by Google

Par la porte principale du château, on pénétrait dans une petite salle (1) sur laquelle débouchaient à gauche la cuisine, et à droite la grande salle. Cette dernière pièce était remarquable avec son plafond orné de caissons et sa haute et large cheminée, figurant sur son manteau des imbrications ovalaires de différentes couleurs, et un cordon de feuilles de vigne accompagné de raisins peints en or (2). De la grande salle, on pénétrait dans la dépense, où se trouvait l'escalier des caves ; une petite chambre et une autre pièce à usage de comptoir se trouvaient à la suite. (3)

A gauche de la cuisine, et formant retour d'équerre avec elle, se trouvait l'auditoire, où le seigneur ou un bailli rendait la justice ; cette pièce avait une haute et large cheminée de pierre ; les murs et les solives du plafond étaient peints à fresques. (4)

Au premier étage, les appartements correspondant à ceux du rez-de-chaussée servaient de chambres à coucher ; ces chambres avaient également des cheminées énormes et des solives peintes à fresques. Pierre Le Gendre habita celle « ayant vue sur le jardin, » c'est-à-dire celle qui se trouvait au-dessus de la grande salle. (5)

Quant aux bâtiments servant à la culture des terres, Pierre Le Gendre les éloigna du château. Après avoir acheté une partie du village d'Hallincourt, il plaça le corps de ferme de l'autre côté du vallon, au lieu dit *la Masure du Pressoir*. (6)

Les anciens bâtiments lui servirent pour mettre en magasins tous les grains provenant des fermages des nombreuses seigneuries qu'il avait dans le voisinage (7). Une aile réunissait la grande salle à la tour octogone qui terminait de ce côté la ligne de constructions.

La cuisine était réunie au bâtiment de la terrasse par une construction où était situé le magasin à l'avoine, qui formait ainsi deux cours, dont l'une avait son entrée du côté du nord et l'autre du côté du midi. Le bâtiment de la terrasse, où étaient situés d'autres magasins, formait la limite des cours du côté ouest.

(1) C'est aujourd'hui le vestibule précédant la salle à manger, et situé entre la cuisine et la salle des gardes.

(2) Cette pièce servit de salle des gardes au temps des Villeroy. Aujourd'hui, on la voit encore telle que Pierre Le Gendre la fit décorer ; seulement, une grosse réparation est nécessaire.

(3) Le pavillon qui comprenait ces trois dernières pièces, contigu à celui de la grande salle et élevé de deux étages, fut démoli lors de la construction de la salle à manger.

(4) Archives d'Hallincourt. Inventaire de Pierre Le Gendre. — Cette pièce en forme deux aujourd'hui.

(5) Cette pièce, qui n'en forme plus qu'une avec celle qui se trouve au-dessus du vestibule, sert aujourd'hui de salle de théâtre.

(6) La ferme existe encore à cet endroit.

(7) A cette époque, les fermages se payaient, non en argent, mais en grains.

Digitized by Google

L'entrée de la cour intérieure était placée entre deux tours au nord : la tour octogone, dont nous avons parlé, et la tour carrée, formant pavillon, élevée de deux étages, flanquée de tourelles aux angles, et dont la construction extérieure rappelle celle de la grande salle. Ce fut Pierre Le Gendre qui dut construire ces deux tours. Cette tour carrée était réunie à la construction de la terrasse par les étables à chevaux et à vaches, et par le fournil. (1)

Au midi, du côté du village, et donnant accès dans la cour extérieure, se trouvait le grand portail (2).

La basse-cour faisait partie de cette cour, qui était fermée du côté de l'ouest par la continuation du bâtiment de la terrasse (3) ; à l'est et près du château se trouvait le jardin, dans lequel existaient deux petits pavillons isolés.

Près du grand portail, et en dehors de la cour, se trouvait la chapelle (4), placée sous le vocable de Saint-Eutrope.

III

LE VILLAGE ET LE PARC

1° Le Village

Au XV^e^ siècle, on arrivait au château par un chemin qui, laissant le hameau de Pierrepont à gauche, suivait le bas du coteau, entre les étangs ou viviers, et traversait le village d'Hallincourt. A hauteur de la Masure du Pressoir, ce chemin, tournant à angle droit, se dirigeait vers le grand portail ; le long de ce chemin, sur le penchant du coteau et dans la vallée, entre l'hôtel seigneurial et la Masure du Pressoir, s'élevaient une vingtaine d'habitations. (5)

(1) Quand les Villeroy agrandirent et fortifièrent leur château, ils firent disparaître le magasin à l'avoine, le bâtiment de la terrasse, les étables et le fournil, et réunirent, par la construction du grand salon, les deux tours ; ces deux tours et le grand salon forment aujourd'hui la façade nord.

(2) Le grand portail était placé à l'entrée actuelle des jardins, du côté de la cour, ou auprès ; l'ancienne porte d'entrée avec herse, qui se trouve dans les jardins, ne date que de la fortication du château.

(3) Les communs actuels sont une construction du XVIII^e^ siècle ; ils ont remplacé d'autres communs qui avaient été bâtis par les Villeroy au milieu du XVI^e^ siècle, et qui furent démolis en 1872.

(4) La chapelle actuelle date de 1556 ; elle a dû être élevée à l'endroit où était située la première, car elle se trouve près de l'ancienne entrée du château.

(5) L'impasse qui conduit de la ferme à l'abreuvoir est un reste de ce chemin.

Digitized by Google

Voulant isoler sa demeure, Pierre Le Gendre acheta près de la moitié des maisons et masures, une entre autres qui joignait le château.

La Masure du Pressoir faisait autrefois partie du domaine. Par lettres faites et passées sous les sceaux de Chaumont le 2 février 1490 (1489 ancien style), Pierre Le Gendre la donna à titre de cens ou rente à Jean Julian le jeune, demeurant à Montagny, moyennant « 10 sols parisis de cens chacun an, à la Saint-Remy, un setier d'avoine et deux chappons de rente à Noël. » Mais le 30 juillet 1516, par lettres faites et passées sous le scel de Chaumont, il la racheta de Colin le Choys, laboureur, demeurant à Hallincourt, moyennant 60 livres tournois. Il en fit alors le corps de ferme.

Les noms des habitants d'Hallincourt, que l'inventaire de Pierre Le Gendre nous fait connaître, sont les suivants :

Alain Morel, laboureur; Alain Morel le jeune; Denise Tranchant; Blanche, veuve Denis Fancheron; Jean Julian le jeune, laboureur; Jean le Cocq, laboureur; Colin le Choys, laboureur; Yvonnet le Bel, laboureur; Pierre Morel; Thomas Morel; Jean Legault le jeune, laboureur et charron (1); Jean Morette, laboureur; Jean Julian l'aîné; Jean de la Porte; Jean Coullebault, laboureur; Robinet Fromont, sergent royal en la prévôté de Chaumont; Guillemyn Dubos, laboureur (2).

2° *Le Parc*

Avant Pierre Le Gendre, le parc n'existait pas; il n'y avait que le bois d'Hallincourt, entouré de fossés profonds et situé à l'ouest du château, sur la hauteur dominante (3). Les terres voisines de ce bois étaient en culture ou en friches; le seigneur en possédait déjà; il en acheta, les planta en bois et fit construire les murs du parc entre 1489 et 1491. Le bois du Luard, dont la plaine vers Chaudry et la chapelle, voisine du parc, porte encore le nom, fut englobé; peut-être ce bois et le bois d'Hallincourt étaient-ils le même?

Du côté de l'est, le mur du parc, suivant le bas du coteau pour comprendre les viviers ou étangs, laissait le village en dehors, longeait la Masure du Pressoir et suivait également le bas du coteau

(1) C'est l'épitaphe placée sur le tombeau de ce dernier, que l'on voit à l'église de Parnes, sur le mur extérieur, côté du midi.

(2) Ce village ne disparaîtra qu'en 1770, quand le marquis de Vallière achètera la dernière maison, dit Maison au Tailleur, qui était englobée dans le parc; on voit encore les restes d'une cave à cet endroit.

(3) On voit encore aujourd'hui cette enceinte.

Digitized by Google

de la Haute-Croix, appelé à cette époque *le Vignon d'Hallincourt,* à cause des vignes qui y furent plantées sur des terres que Pierre Le Gendre donna à cens à des habitants de Pierrepont, Hallincourt, Saint-Gervais et La Chapelle (1).

Les étangs étaient au nombre de trois, ainsi appelés : *le Vivier de Pierrepont, le Vivier du Milieu;* le troisième, vers la source, était situé près du château (2).

IV

LA SEIGNEURIE

La seigneurie d'Hallincourt n'avait pas une grande importance; elle était un arrière-fief de celle de Bouconviller, laquelle relevait de celle de Courdimanche. La seigneurie suzeraine était celle de Serans-le-Bouteillier.

Nous avons vu que Pierre Le Gendre l'avait acquise, en 1488, de Philippe de Courcelles, qui la possédait par retrait lignager.

Le 21 décembre de la même année, Catherine de Hardeville, dame de Serans, et Pierre Le Boucher, dit aussi Pierre de Hardeville, écuyer, son fils, reçoivent en foi et hommage ledit seigneur d'Hallincourt, qui, à cet effet, remet à ladite dame 60 livres tournois pour droits de relief.

Le 10 juillet 1491, Pierre Le Gendre passa aveu aux mêmes.

De cette seigneurie relevaient plusieurs fiefs : un situé à Magnitot (paroisse de St-Gervais), un autre situé au terroir du Beaugrenier, près la tour des Essarts (paroisse de Montjavout); le plus important était la seigneurie de la Chapelle qui en relevait en partie; l'autre partie relevant de la seigneurie de Magny. Suivant une lettre faite et passée sous le scel de la chatellenie de Chaumont, le 7 mai 1524, Berthe d'Isque, veuve de Philippe de Mornay, en son vivant, écuyer, seigneur de La Chapelle, au nom de ses enfants mineurs, est reçue

(1) Plus tard, les Villeroy éloignèrent les murs pour ajouter au parc les deux coteaux de Pierrepont et de la Haute-Croix; il eut alors son étendue actuelle (93 hectares), et ce qui restait du village fut englobé.

(2) Ce dernier a été supprimé en partie; on ne voit aujourd'hui qu'un vaste fossé dans les jardins, lequel doit être un reste de cet étang.

Digitized by Google

en foi et hommage par Pierre Le Gendre pour le paiement des droits de relief.

Le 1er mai 1521, la teneure d'un fief situé à Pierrepont fut achetée par le seigneur d'Hallincourt, de Robert de Hardeville, seigneur de Serans, par lettres faites et passées sous le scel de la chatellenie de Chaumont, moyennant la somme de trente livres tournois. A cette époque, Gabriel Crochet (1), laboureur, était tenancier de ce fief.

Le droit de justice basse et moyenne était attaché à la seigneurie, mais Pierre Le Gendre voulant être haut justicier, acheta du roi François Ier, le 20 août 1521, par lettres signées Roger Barne, président, Jean Arbaleste, conseiller au Parlement, et Raoul Guyot, notaire et secrétaire du roi, et contrôleur de l'audience de la chancellerie de France, la haute justice d'Hallincourt, avec celles de Magny, Chaudry, Pierrepont et Pallemont, Saint-Gervais, Étrées, Archemont, Bouconviller et Hardeville, moyennant la somme de deux cents livres tournois. Le 3 septembre suivant, d'après une lettre du prévôt de Chaumont et accroissement de Magny, signée Saucalle, il fut mis en possession par Guillaume Cornye, huissier ordinaire de l'hôtel du roi.

Les fourches patibulaires furent érigées au lieu dit *le Gibet* ou *la Croix de Justice*, et le 30 octobre 1523 il afferma « le greffe et écritures de devant le bailli de la haute justice d'Hallincourt, à Morellet de Bury, » pour six années, moyennant 110 sols tournois payables chacun an en deux termes égaux. (2)

Liste des Seigneurs d'Hallincourt

Jean le Diable, mort au commencement du XVe siècle.
Pierre de Courcelles, sénéchal du Poitou.
Jean du Perthuys, écuyer, mort en 1488.
Jean du Perthuys le jeune, vivait en 1488 et 1522.
Philippe de Courcelles, vivait en 1488.

1488-1525 Pierre Le Gendre, chevalier, trésorier de France, seigneur de Villeroy, mort en 1525.

1525-1554 Nicolas II de Neufville, chevalier, trésorier de France, seigneur de Villeroy, mort en 1554.

1554-1598 Nicolas III de Neufvillle, dit Le Gendre, baron de la Chapelle la Reine, né en 1512, mort en 1598.

(1) C'est Gabriel Crochet qui a été inhumé sous la croix du Vicariat, à Parnes.

(2) Archives d'Hallincourt : Inventaire de Pierre Le Gendre.

Digitized by Google

1598-1617 Nicolas IV de Neufville, baron de Bury, ministre secrétaire d'État sous Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, né en 1543, mort en 1617.

1617-1642 Charles de Neufville, dit Charles d'Alincourt, marquis de Villeroy, comte de Bury, vicomte de la Forêt-Thomier, né en 1567, mort en 1642.

1642-1685 Nicolas V de Neufville, duc de Villeroy, maréchal de France, né en 1598, mort en 1685.

1685-1730 François de Neufville, duc de Villeroy, maréchal de France, né en 1644, mort en 1730.

1730-1733 Louis-Nicolas de Neufville, marquis d'Alincourt, duc de Villeroy, lieutenant général, né en 1702, mort en 1734.

1733-1764 Jean-Antoine Ollivier, comte de Sénozan, président au Parlement de Paris, né en 1712, mort en 1778.

1764-1776 Joseph-Florent marquis de Vallière, lieutenant général d'artillerie, né en 1717, mort en 1776.

1776-1789 Marie-Louise-Victoire du Bouchet de Sourches, veuve du précédent, née en 1739, exécutée en 1794.

1776-1789 Henri-Louis, marquis de Vallière, né en 1764, mort en 1803.

1776-1789 Charlotte de Vallière, née en 1768, morte en 1802.

V

LE MOBILIER DU CHATEAU

Pierre Le Gendre habitait à Paris son hôtel de la rue des Bourdonnais, où étaient ses bureaux de la trésorerie; il avait également dans cette ville une autre résidence, un hôtel au faubourg Saint-Honoré, sis hors les murs.

En province, ses habitations ou demeures seigneuriales étaient : Hallincourt, Garenne, Hardiviller près Chaumont, Villiers-Adam et Magny.

Pour bien faire connaître le mobilier de cette époque, nous prendrons celui d'Hallincourt, tel qu'il est énuméré dans l'inventaire fait après le décès de Pierre Le Gendre. Nous emprunterons, pour terminer, au mobilier de l'hôtel de la rue des Bourdonnais, la vaisselle d'argent et les bijoux. Ce curieux mobilier, de l'époque de la Renaissance, formera la partie principale de cette notice.

Digitized by Google

1° *Mobilier d'Hallincourt*

Et premièrement, ès caves soubz l'une des cours dudit hostel seigneurial, fut trouvé vingt chantiers de boys, prisez ensemble douze solz parisis.

Item, trouvé deux muyds de vin clairet du creu de Montmartre, prisez ensemble huit livres parisis.

Item, huit muys de vin, les deux vermeilz vielz, ung blanc viel, troys autres blanc nouveau et deux autres clairet nouveau, tous petis vins, dont l'ung est à demy vuide ou environ, prisez ensemble la somme de seize livres parisis.

Item, ung poulin de quatre toises de long ou environ, servant à devaller vin, ung petit entonnoir de fer blanc, ung gros foret et ung bacquet, prisez ensemble douze solz parisis.

En la petite cave estant près la despence de la grant salle fut trouvé deux huches de boys de chesne chacune de cinq piedz de long ou environ fermans à clef, prisez ensemble vingt solz parisis.

Item, quatre cuvyers, ung bacquet, un petit sallouer rond vide et une tinette, prisez ensemble douze solz parisis.

Item, une cuvette de boys de chesne, une selle espaisse à quatre piedz, et ung sallouer en façon de baignouere couvert fermant à clef, prisez ensemble vingt solz parisis.

Item, ung muy et une demye queue de futaille en vuidange, unes ballances à bacins d'ozier (1), et cinq poix de plomb pesant ensemble trente livres, prisez ensemble seize solz parisis.

Item, ung sallouer en façon de bagnouere couvert, fermant à clef, dedans lequel fut trouvé le lart de quatre pourceaulx sallez, prisez ensemble sept livres quatre solz parisis.

Item, une demye queue de feustaille applicquée à sallouer, dedans laquelle fut trouvé quatre pourceaulx sallez, prisez ensemble six livres parisis.

Dedans l'une desdictes huches de boys de chesne fut trouvé deux potz de terre esquelz avait seize livres de saing doulx, prisez ensemble vingt solz parisis.

Item, unes petites ballances en façon d'arain, garnies d'une livre et et demye de plomb, prisez ensemble troys solz parisis.

En la despence estant au bout de la grant salle joignant l'entrée de ladicte petite cave, fut trouvée une table de chesne de huit piedz de long ou environ, garnye de deux treteaulx, deux scabelles (2) et

(1) Corbeilles.
(2) Escabeaux.

Digitized by Google

une scelle (1) percée close alentour, à penneaulx de drapperie, prisez ensemble douze solz parisis.

Item, deux corbeilles, une manne, ung pennier à mettre voire (2), deux escrains et six chappelletz, le tout d'ozier, prisez ensemble dix solz parisis.

Item, ung dressouer carré à deux guichetz (3) fermans à clef, et deux layettes coulisses dont l'une rompue, taillé à rosettes, et à chacun guichetz ung escu de France, prisé seize solz parisis.

En la grant salle fut trouvé ung banc à perche (4) et à marche de dix piedz de long ou environ à penneaulx à jour, une table de chesne à deux paremens, de ladite longueur, garnye de deux tréteaulx, prisez ensemble soixante solz parisis.

Item, ung banc à hault dossier et clèresvoyes de quinze pieds de long ou environ à penneaulx de drapperie et à trois coffres fermans à clef, prisé soixante-quatre solz parisis.

Item, ung dressouer à demy rond à deux guichetz fermans à clef, taillé à losenges, et à dossier à revers à clèresvoyes par hault. et une ymaige de Notre-Dame, taillé en pierre, tenant au dossier dudict dressouer, prisez ensemble quatre livres parisis.

Item, une table tournisse en façon de chaize, à clèresvoyes, à jour, prisée seize solz parisis.

Item, six chaizes à asseoir à table, chacune à une perche, et deux scabelles, taillée à rosettes, prisez ensemble quarante solz parisis.

Item, deux grands chesnetz, chacun à ung pommeau et à ung lyon de cuyvre, et unes tenailles, prisez ensemble soixante-quatre solz parisis.

Item, ung tappiz de drap vert contenant troys aulnes de long, prisé vingt-huit solz parisis.

Dedans lesdicts coffres dudict banc à dossier et dedans le guichet dudict dressoir qui ont été ouvertz, n'a été aucune chose trouvé.

En la petite chambre basse joignant ladicte grant salle fut trouvé ung banc à perche de six piedz de long ou environ, une table de chesne de ladicte longueur à deux paremens, garnye de deux tréteaulx, prisez ensemble vingt solz parisis.

Item, une table tournisse à pied en façon de chaize, prisée huit solz parizis.

Item, ung petit buffet à dos d'asne à troys fons sans closture, prisé six solz parisis.

Item, une chaize à barbier et trois scabelles à clèresvoyes, les deux grandes et l'autre petite, prisez ensemble huit solz parisis.

(1) Chaise.
(2) Panier à verres.
(3) Tiroirs.
(4) Traverse servant de dossier.

Digitized by Google

Item, deux petis chesnetz à pommeaulx ronds de fer, prisez ensemble dix solz parisis.

Item, un tapiz de drap vert brun de deux aulnes et demye de long, prisez vingt solz parisis.

Au comptouer joignant ladite chambre basse fut trouvé ung buffet de chesne de six piedz de long servant de bureau, à ung guichet et à deux layettes coulisses, prisez vingt quatre solz parisis.

Item, une petite table d'aiz de chesne de quatre piedz de long, et deux tréteaulx à clèresvoyes, ung escran à pied, et une petite escabelle à goussetz, prisez ensemble six solz parisis.

Item, ung banc à haut dossier et clèresvoyes de dix piedz de long ou environ à penneaulx de drapperie, et à troys coffres fermans à clef, prisé quarente solz parisis.

Item, une couchette de chesne à bas dossier, et à penneaulx de drapperie, ung mathelatz de toille de chanvre garny de plume, et ung drap de chanvre de lé et demy cassé et usé, prisé ensemble vingt quatre solz parisis.

Item, ung tablier (1) de boys de Brésil, garny de tablès et eschetz, prisez ensemble dix solz parisis.

Dedans lesdits coffres dudict banc à hault dossier qui ont esté ouvertz n'a esté aucune chose trouvée, ne pareillement dedans le guychet dudict buffet.

En la garde robbe où est le retraict joignant dudict comptouer au rez de chaussée fut trouvé une scelle de boys de chesne percée, à penneaulx de drapperie, prisé quatre solz parisis.

En la cuysine dudict hostel fut trouvé une table espaisse de sept piedz de long ou environ portée sur deux gros tretaulx, et une scelle à quatre piedz, de six piedz de long ou environ, prisez ensemble dix solz parisis.

Item, ung banc de boys de chesne sans perche et sans marche, de sept pieds de long ou environ, deux aiz servant de tablettes, et ung petit cuvier faict d'une moictié de feustaille, prisez ensemble six solz parisis.

Item, ung mortier de pierre de liaiz, prisé douze deniers parisis.

Item, ung petit mortier de fer garny de son pillon aussi de fer, prisez ensemble cinq solz parisis.

Item, deux chaulderons d'arain, l'ung tenant un seau et l'autre deux seaux ou environ, prisez ensemble dix solz parisis.

Item, deux bacins d'arain gauderonnez (2), servant à laver mains, prisez ensemble douze solz parisis.

(1) Damier.

(2) Orné de godrons (moulures ovales sur les bords).

Digitized by Google

Item, un petit cocquenart (1) de franc cuyvre de la façon de Lyon, sans couvercle, prisé six solz parisis.

Item, deux poisles d'arain, l'une tenant ung seau et l'autre trois peintes ou environ, prisez ensemble dix solz parisis.

Item, ung chauderon d'arain à mitaille tenant ung seau ou environ, prisé cinq solz parisis.

Item, une esguyère (2) de cuyvre à deux biberons, servant à mettre eau à laver mains, prisée six solz parisis.

Item, ung autre bacin d'arain gauderonné à bort rond servant à laver mains, prisé dix solz parisis.

Item, douze potz d'arain servant ès chambres dont partie sans ance, prisez ensemble vingt huit solz parisis.

Item, vingt quatre chandelliers de cuyvre à boette, thuau et furés tant moyens que petis, prisez ensemble soixantre quatre solz parisis.

Item, ung grand pot de cuyvre tenant ung seau et demy ou environ, à deux anneaulx de fer, prisé cinquante six solz parisis.

Item, deux rechauffouers de cuyvre sans ancettes, prisez ensemble six solz parisis.

Item, un cocquenart de cuyvre tenant une quarte ou environ, prisé huit solz parisis.

Item, un cocquenart de franc cuyvre de la façon de Lyon sans couvercle tenant troys quartes ou environ, prisé douze solz parisis.

Item, ung cocquenart tenant troys pintes et quatre bacins de chambre le tout d'arain, prisez ensemble dix solz parisis.

Item, une bassinouere, une coullouere, et ung soicquet, le tout d'arain à queues de fer, prisez ensemble quatorze solz parisis.

Item, deux poisles d'arain, l'une tenant deux seaulx et l'autre ung seau et demy ou environ, prisez ensemble vingt huit solz parisis.

Item, deux autres poisles d'arain tenant chacune ung seau ou environ, prisez ensemble douze solz parisis.

Item, ung bacin d'arain à barbier, prisé cinq solz parisis.

Item, ung chaulderon d'arain à anse de fer tenant quatre sceaulx ou environ, prisé vingt solz parisis.

Item, ung autre chaulderon d'arain tenant deux sceaulx et demy ou environ, prisé dix solz parisis.

Item, ung autre chaulderon d'arain à mytaille sans ances, et deux couvercles à potz, l'ung de franc cuyvre et l'autre d'arain, prisez ensemble huit solz parisis.

Item, troys leschefrittes de fer, l'une grande, l'autre moyenne et l'autre petite, prisez ensemble dix-huit solz parisis.

Item, troys poisles à queue, l'une grande et les deux moyennes,

(1) Coquemar, pot à anse servant à faire bouillir de l'eau (Littré).
(2) Aiguière.

Digitized by Google

le tout de fer, rapiécées d'arain avec ung rotissouer à pommes et tosfées, une cuyller à pot et deulx grilz rompuz, le tout aussi de fer, prisez ensemble sept solz parisis.

Item, une leschefritte à deux esgoutz, deux poesles et ung poeslon à queue, le tout de fer, prisez ensemble quatorze solz parisis.

Item, deux grans contrerostiers à chevilles (1) et troys broches, le tout de fer, prisez ensemble vingt-quatre solz parisis.

Item, deux chesnetz à rouelles chacun à troys contrerostiers, une cremyllière à troys crochetz, une pelle, unes tenailles, ung gril et ung havet (2), le tout de fer, prisez ensemble vingt-quatre solz parisis.

Item, unes aulmoire (3) de chesne de neuf piedz de hault ou environ et de sept piedz de long à neuf guichetz, dont les deux fermans à clef et les autres à locquetz, prisez quarante solz parisis.

En potz, platz, escuelles, saulcières, tranchouers, flacons et autre vaisse d'estaing fut trouvé le poix de la quantité de troys cens deux livres d'estaing, prisé chacune livre deux solz parisis, vallant ensemble audict prys la somme de trente livres quatre solz parisis.

En la despense joignant ladicte cuysine fut trouvé une huche de boys de chesne de quatre piedz de long ou environ fermant à clef, prisée six solz parisis.

Item, une table d'aiz de chesne de six piedz de long à quatre piedz et une layette coulisse au millieu, ung petit cuvyer, une selle à cuvyer, ung escran d'ozier à ung crochet de fer et ung demy muy de feustaille à gueullebée, prisez ensemble cinq solz parisis.

Item, ung mortier de pierre de lyaiz à deux fons enchassé en boys, prisé six solz parisis.

En la sallette estant au bout de ladicte cuysine fut trouvé ung banc à perche de sept piedz de long ou environ, une table de chesne de ladicte longueur emboutée par les deux boutz, garnye de deux treteaulx, prisez ensemble dix solz parisis.

Item, ung banc à hault dossier et doubles clèresvoyes de vingt-quatre piedz de long ou environ, a cinq coffres, et ung dressouer à demy rond, à deux guichetz, enclavé au millieu, le tout tenant ensemble et fermant à clef, prisez ensemble six livres huit solz parisis.

Item, une table de chesne de six piedz de long ou environ garnye de deux treteaulx avec une chaize à bas dossier servant à asseoir à table et deux scabelles, prisez ensemble huit solz parisis.

(1) Tourne-broches.
(2) Crochet.
(3) Armoire.

Digitized by Google

Item, deux chesnetz à rouelles chacun à troys contrerostiers, prisez ensemble quatorze solz parisis.

Dedans le premier desdicts cinq coffres dudict banc à commancer du côté de ladicte cuysine fut trouvé troys douzaines et dix nappes de chanvre plaines chacune de troys aulnes de long dont partie sont cassées, prisez ensemble quatre livres parisis.

Dedans le second coffre ensuyvant fut trouvé sept douzaines et troys serviettes de toille de chanvre plaines marquées à lyteaulx sanglés, prisez ensemble quatre livres parisis.

Item, vingt grosses touailles (1) de toille de chanvre playnes servant à essuyer, prisées ensemble dix solz parisis.

Dedans le troisiesme coffre en suivant, fut trouvé troys charriers de treillis, les deux grans et l'autre moyen, prisez ensemble douze solz parisis.

Item, deux sacs de treillis tenant chacun ung septier, prisez ensemble dix solz parisis.

Item, douze portefex de toille d'estouppes de chanvre chacun de deux lez, prisez ensemble quarante-huit solz parisis.

Dedans le quatriesme coffre ensuivant fut trouvé deux douzaines de touailles d'estouppes de chanvre, plaines, cassées en aucuns lieulx, servans à essuyer la vaisselle d'estaing, prisez ensemble dix solz parisis.

Dedans le cinquiesme et dernier desdicts coffres dudict banc fut trouvé douze nappes de chanvre plaines, chacune de deux aulnes et demye de long, dont parties sont cassées, prisez ensemble quarante solz parisis.

Item, deux cielz et deux custodes (2), tout de toille de chanvre blanche, prisez ensemble vingt solz parisis.

Item, deux livres et demye de fil de lin blanc en pellottes et en escheveau, prisées ensemble douze solz parisis.

Dedans les guichetz dudict dressouer ne fut aucune chose trouvé.

En une petite despence estant à l'autre bout de ladicte cuysine fut trouvé une petite couche d'aiz de chesne sans dossier, ung moyen lict et traversin à coustil de can (3), ung drap de chanvre de deux lez et demy, ung londier de toille de chanvre et une vieille couverture de layne grise telle quelle, prisez ensemble soixante-quatre solz parisis.

En la chambre dudict deffunct (Pierre Le Gendre) estant au-dessus de la grant salle ayant veue sur le jardin fut trouvé ung banc à perche et à marche de huit piedz de long ou environ à penneaulx à jour, et une table de chesne à deux paremens de ladicte longueur

(1) Serviettes.
(2) Rideaux de lit.
(3) Toile de Caen.

Digitized by Google

garnye de deux treteaux à pied rond, prisez ensemble soixante solz parisis.

Item, ung dressouer à demy rond à deux guichetz fermans à clef, à deux layettes coulisses, et taillé à vignettes, prisé quatre livres parisis.

Item, troys chaises à asseoir à table, et deux scabelles, l'une grande et l'autre moyenne, prisées ensemble seize solz parisis.

Item, une couche de chesne à bas dossier, à pilliers de can et à penneaulx de drapperie revestue de pilliers à lentour, ung lict et traversin à coustil de Flandres, deux draps de lin chacun de deux lez et demy, ung autre drap de lin de troys lez, et une couverture de gros drap rouge de deux lez de drap, prisez ensemble seize livres parisis.

Item, deux couvertures de layne blanche de Castelongne (1), prisez ensemble quatre livres parisis.

Item, ung ciel de tappisserie de grosse verdure, à bergères, à franges de layne rouge, verte et jaune, et deux custodes (2) de sayettes desdictes coulleurs, prisez ensemble sept livres parisis.

Item, une couchette à coustil de Flandres et traversin à coustil de can, troys draps de chanvre chacun de lé et demy, et ung londier de toille de chanvre blanche, le tout estant sur une couchette de boys de chesne tenant à fer avec un porche dedans les murs, prisez ensemble, sans comprandre ladicte couschette de boys et porche, la somme de quatre livres parisis.

Item, ung tappis de drap vert contenant troys aulnes de long, prisé vingt-huit solz parisis.

Item, deux chesnetz chacun à doubles pommeaulx, une pelle et unes tenailles, le tout de fer, prisez ensemble vingt-huit solz parisis.

Dedans les guichetz dudict dressouer fut trouvé deux chemises courtes de toille gros lin, prisez ensemble troys solz parisis.

Item, ung pacquet de petites pièces de drap rouge et jaulne, prisez ensemble six solz parisis.

Item, demye aulne de drap noir, prisée quatorze solz parisis.

Item, neuf cousteaulx et une fourchette tous à manche de fer en une gueyne à pied, prisez ensemble huit solz parisis.

Dedans l'une des tourelles, servant de garde robbe à ladicte chambre, fut trouvé une table à demy rond, faicte d'aiz de chesne, garnye de deux tréteaulx à clèresvoyes, et un escran à pied de boys de chesne, prisez ensemble huit solz parisis.

Item, ung manteau de layne coulleur de fleur de pescher de la façon d'Angleterre, prisé quarante solz parisis.

(1) Catalogne.
(2) Rideaux.

Digitized by Google

Dedans l'autre tourelle servant de comptouer à ladicte chambre fut trouvé une scabelle à demy rond et corbeille d'ozier, prisez ensemble troys solz parisis.

Item, deux chaulderons d'arain, l'ung tenant deux sceaulx et l'autre demy sceau ou environ, prisez ensemble treize solz parisis.

Item, neuf chandelliers de cuyvre à boette, thuau et fuzées de plusieurs grandeurs, prisez ensemble vingt-huit solz parisis.

Item, deux petis tableaux de boys doré en l'ung desquelz est l'ymaige de la Passion, et en l'autre l'ymaige de Notre-Dame de Pitié, prisez ensemble cinq solz parisis.

Item, deux chandelliers de cuyvre rompuz, prisez ensemble deux solz parisis.

Item, cinq platz, dix escuelles, quatorze taillouers (1) carrez et une petite boette carrée, garnye de son couvercle, le tout d'estaing, pesans ensemble quarante-deux livres d'estaing, prisé chacune livre deux solz parisis, vallent ensemble audict prys la somme de quatre livres huit solz parisis.

Item, une poesle de fer à queue, prisée troys solz parisis.

Item, ung cent et demy vielz fers, ciseaulx et fourchettes de trant rouillez, prisez ensemble quatre solz parisis.

Item, ung petit tapis painct sur toille, figure de l'ymaige de Notre-Seigneur portant sa croix, prisé six solz parisis.

Item, troys livres, l'ung en pappier intitulé *Les grans coustumes généralles et particulières du royaulme de France*, l'autre aussi en pappier intitulé *Giron le Courtoys et la Devise de tous les chevaliers de la Table ronde*, et l'autre en parchemyn au commencement duquel est le Kalendrier, prisez ensemble douze solz parisis.

Au comptouer dudict deffunct, ayant veue sur le jardin, et estant joignant ladicte chambre fut trouvé un buffet de boys de chesne en façon de comptouer de six piedz de long à ung guichet à l'ung des boutz, et à deux layettes coulisses, prisé vingt-huit solz parisis.

Item, ung banc de boys de chesne à bas dossier et clèresvoyes de dix piedz de long ou environ à penneaulx de drapperie par bas et à trois coffres fermans à clef, prisé trente-six solz parisis.

Item, ung autre banc à bas dossier de sept piedz de long ou environ à penneaulx de drapperie et clèresvoyes par hault, prisé vingt-quatre solz parisis.

Item, ung buffet de boys de chesne à une layette coulisse (2), taillé à rozettes, prisé huit solz parisis.

Item, ung tapis de gros drap vert de deux aulnes de long, prisé quatorze solz parisis.

(1) Sorte d'assiette carrée sur laquelle on tranchait les viandes.

(2) Tiroir à serrer des papiers.

Digitized by Google

Item, une gueyne de cuyr à pied, garnye de unze couteaulx et une fourchette à manche de boussin et garniz de cuyvre doré, prisez ensemble trente-deux solz parisis.

Item, une testière de cuyr de harnoys à cheval et une resne de sayette noire à houppes avec ung petit pacquet de franges de soye noire, prisez ensemble dix solz parisis.

En la chambre estant au premier estaige d'au-dessus de la vouste de la petite cave fut trouvé ung banc à perche et à marche de six piedz de long ou environ à penneaulx à jour, une table de chesne de ladicte longueur embouttée aux deux boutz, garnye de deux tréteaulx, prisez ensemble vingt-quatre solz parisis.

Item, deux chaizes à asseoir à table, et une scabelle à clèresvoyes, taillées à rosettes, prisez ensemble six solz parisis.

Item, une cousche de boys de chesne à hault dossier et clèresvoyes à pilliers de can et à penneaulx de drapperie et penneaulx plains et troys verges de fer à custodes, ung lict et traversin garniz de plume à coustil de can et une vieille couverture de fil et layne rayée, prisez ensemble huit livres huit solz parisis.

Item, une couchette de chesne à hault dossier et à esquerre à cleresvoyes par hault, à penneaulx de drapperie par bas, ung moyen lict et traversin à coustil de Flandres, prisez ensemble quatre livres parisis.

Item, deux chesnetz chacun à doubles pommeaulx, une pelle, une tenaille et une fourchette, le tout de fer, prisez ensemble vingt solz parisis.

En deux petites garderobbes joignant ladicte chambre fut trouvé une table de chesne de six piedz de long garnye de deux treteaulx, prisez ensemble six solz parisis.

Item, une autre table de chesne de ladicte longueur garnye de deux treteaulx avec une selle percée close à lentour, prisez ensemble huit solz parisis.

En la chambre estant au bout de la chambre dudict deffunct sur la despence et allée de la grant salle et sur partie d'icelle grant salle fut trouvé ung banc à perche et à marche de six piedz de long ou environ à penneaulx à jour et une table de chesne de ladicte longueur garnye de deux treteaulx, prisez ensemble vingt-quatre solz parisis.

Item, ung dressouer à demy rond à deux guichetz fermans à clef à deux layettes coulisses et taillé à rosettes, prisé cinquante-six solz parisis.

Item, deux chaizes à cleresvoyes à asseoir à table, prisez ensemble six solz parisis.

Item, une couche de boys de chesne à doubles clèresvoyes à penneaulx de drapperie, prisée quatre livres seize solz parisis.

Digitized by Google

Item, ung lict et traversin à coustil de Flandres, deux draps de chanvre chacun de deux lez et demy, deux londiers de toille de chanvre et une couverture de layne parce rapiécée, prisez ensemble huit livres seize solz parisis.

Item, une couchette de boys de chesne à bas dossier à esquerre et cleresvoye par hault, ung petit lict et traversin à coustil de can, ung londier de toille de chanvre, et une couverture de chanvre, de fil et layne à losanges, prisez ensemble soixante-douze solz parisis.

Item, deux chesnetz chacun à doubles pommeaulx, troys tenailles, deux pelles et ung attirouer en façon de crochet, le tout de fer, prisez ensemble vingt-quatre solz parisis.

Dedans les guichetz dudict dressouer n'a été aucune chose trouvé.

En la chambre du premier estaige sur la cuysine dudict hostel seigneurial de Hallincourt fut trouvé ung banc à perche et à marche de huit piedz de long ou environ et une table de chesne de ladicte longueur garnye de deux treteaulx, prisez ensemble vingt-huit solz parisis.

Item, quatre chaizes à asseoir à table et une scabelle à cleresvoyes, prisez ensemble douze solz parisis.

Item, ung coffre de boys de chesne de cinq piedz de long ou environ taillé à rosettes et fermant à clef, prisé vingt-quatre solz parisis.

Item, ung dressouer carré à deux guichetz fermans à clef, à deux layettes coulisses et taillé à rosettes, prisé trente-deux solz parisis.

Item, ung grant coffre à bahu de cinq piedz de long ou environ couvert de cuyr bendé de fer à deux serrures fermans à clef, prisé soixante-quatre solz parisis.

Item, deux coffres à bahu chacun de troys piedz et demy de long ou environ, couverts de cuyr et bendez de fer fermans à clef, prisez ensemble vingt-quatre solz parisis.

Item, une couche de boys de chesne à hault dossier et clèresvoyes par hault et à penneaulx à crestes par bas et à pilliers de can, prisée trente-deux solz parisis.

Item, ung lict à coustil de can et traversin à coustil de Flandres, deux draps de chanvre chacun de deux lez et demy, deux orilliers entayez par dessus de toille de lin, ung londier de toille de chanvre et une couverture de gros drap rouge de deux lez, prisez ensemble unze livres quatre solz parisis.

Item, ung ciel et deux custodes tout de sayette verte et jaulne garny de franges de layne de ladicte coulleur avec une couverture de layne blanche de deux lez de drap, prisez ensemble cent solz parisis.

Item, une couchette de chesne à bas dossier à pilliers de can et à penneaulx de drapperie, ung lict à coustil de can et traversin à

Digitized by Google

coustil de Flandres, deux draps de chanvre chacun de deux lez, ung orillier entayé par dessus d'une taye de lin et une vieille couverture de layne blanche, prisez ensemble quatre livres seize solz parisis.

Item, deux chesnetz à rouelles, chacun à deux contrerostiers, une fourchette rompue et une pelle, prisez ensemble douze solz parisis.

Item, ung tapis de drap vert de troys aulnes de long, prisé vingt-quatre solz parisis.

Dedans l'ung desdicts coffres à bahu de troys piedz et demy de long fut trouvé six nappes de lin à l'œuvre de Venise, chacune de troys aulnes et demye de long et de cinq quartiers et demy de large ou environ, prisez ensemble dix livres seize solz parisis.

Item, unze douzaines et demye de serviettes de lin à ladicte euvre de plusieurs sortes, prisé chacune douzaine vingt-huit solz parisis, l'une portant l'autre, vallent ensemble audict prys la somme de quinze livres dix-huit solz parisis.

Item, douze serviettes de lin à ladicte euvre chacune d'une aulne et demye de long et de troys quartiers de large à liteaulx sanglés, prisez ensemble soixante solz parisis.

Item, deux douzaines de serviettes de gros lin à ladicte euvre chacune de cinq quartiers de long et demye aulne de large, prisez ensemble soixante-quatre solz parisis.

Dedans l'autre coffre à bahu de troys piedz et demy de long fut trouvé deux nappes de lin à l'euvre de Venise chacune de quatre aulnes de long et deux aulnes de large ou environ, prisez ensemble huit livres parisis.

Item, deux autres nappes de lin à ladicte euvre chacune de six aulnes de long et deux aulnes de large, prisez ensemble dix livres huit solz parisis.

Item, une nappe de lin à ladicte euvre de cinq aulnes de long et deux aulnes de large, prisée quatre livres parisis.

Item, une nappe de lin damassée de troys aulnes un quart de long et deux aulnes de large, prisée quarante-huit solz parisis.

Item, deux draps de lin baptiste chacun de troys lez, prisez ensemble quatre livres parisis.

Item, deux draps de toille de lin, chacun de troys lez, prisez ensemble sept livres quatre solz parisis.

Item, six couvrechefz de toille de Hollande, prisez ensemble soixante solz parisis.

Item, quatre bavettes de toille de Hollande chacune de troys pièces, prisez ensemble quatre livres parisis.

Item, six tayes à orillier et troys petis couvrechefz tout de toille de Hollande, prisez ensemble quarante-huit solz parisis.

Digitized by Google

Item, six serviettes de lin de plusieurs sortes et ouvraiges servans à mettre sur le dressouer, prisez ensemble vingt solz parisis.

Item, deux layettes de boys couvertes de velours et satin broché, et doublées de tafetas noir, prisez ensemble vingt-quatre solz parisis.

Item, troys estuys de cuyr dont les deux sont dorez, garny de quatre pignes et ung mirouer à cadran, le tout d'yvoire, et deux rasouers à manches d'yvoires et bouterolles d'argent, prisez ensemble trente-deux solz parisis.

Dedans les guichetz dudict dressouer carré ne fut aucune chose trouvé.

Dedans ledict coffre à bahu de cinq piedz de long fut trouvé dix-huit draps de toille de lin chacun de deux lez et demy de plusieurs sortes de toille de lin, prisez ensemble dix-huit livres parisis.

Item, unze draps de toille de lin chacun de troys lez de plusieurs sortes de toille de lin, prisez vingt livres parisis.

Item, quatre draps de toille de lin chacun de deux lez et demy, prisez ensemble soixante-quatre solz parisis.

Item, douze draps de toille de gros lin chacun de deux lez et demy et quasi neufz, prisez ensemble huit livres huit solz parisis.

Item, six douzaines et sept couvrechefz de toille de lin de plusieurs sortes, comprins une douzaine qui sont salles, prisez ensemble six livres douze solz parisis.

Item, quarante-quatre petites pièces de viel linge tant chanvre que lin, prisez ensemble seize solz parisis.

Item, troys douzaines et deux tayes d'orilliers de toille de lin de plusieurs sortes dont parties sont cassées, prisez ensemble trente-deux solz parisis.

Item, quatre petis draps de toille gros lin chacun de lé et demy, prisez ensemble vingt solz parisis,

Item, quatre draps de toille de gros lin chacun de deux lez dont les deux dentelez, prisez ensemble vingt-quatre solz parisis.

Item, quatre touailles servant à mettre sur le dressouer, le tout de gros lin à l'euvre de Paris, prisez ensemble dix solz parisis.

Dedans ledict coffre de chesne de cinq piedz et demy de long fut trouvé sept draps de toille de chanvre, prisez ensemble quarante-huit solz parisis.

Item, une pièce de toille de lin escreue contenant douze aulnes, prisé chacune aulne deux solz huit deniers parisis, vallent ensemble audict prys la somme de trente-deux solz parisis.

Item, une pièce de toille de chanvre de toille escreue contenant vingt-quatre aulnes, prisé chacune aulne vingt deniers parisis, vallent ensemble audict prys quarante solz parisis.

Item, six aulnes de toille en quatre pièces, les deux de lin et les quatre autres de chanvre, prisez ensemble douze solz parisis.

Digitized by Google

Item, troys serviettes de chanvre plaines et troys roolleaulx de larges bendes de toille de lin, prisez ensemble vingt solz parisis.

Item, troys nappes de toille de chanvre marquées à liteaulx servans à autel, prisez ensemble seize solz parisis.

En la garderobbe servant à ladicte chambre fut trouvé une table de chesne de six piedz de long garnye de deux treteaulx, prisez ensemble six solz parisis.

En la chambre du premier estaige d'audessus du rez-de-chaussée au-dessus de la salette ayant veue sur deux cours, fut trouvé ung banc à perche et à marche de huit piedz de long ou environ et une table de noyer de ladicte longueur garnye de deux treteaulx, prisez ensemble trente-deux solz parisis.

Item, ung dressouer carré à deux guichetz fermans à clef et deux layettes coulisses et taillé à rosettes, prisé vingt-huit solz parisis.

Item, troys chaizes, les deux à asseoir à table et l'autre à barbier, et deux scabelles à cleresvoyes, prisez ensemble quatorze solz parisis.

Item, une couche de boys de chesne à hault dossier et cleresvoyes à penneaulx à crestes et pilliers de can, prisée trente-deux solz parisis.

Item, ung lict à coustil de Flandres et traversin à coustil de can, deux draps de chanvre chacun de deux lez, ung orillier entayé pardessus de toille de lin, ung londier de toille de chanvre et une couverture de drap rouge de deux lez, prisez ensemble dix livres treize solz parisis.

Item, ung ciel de tappisseries à bergères sur grosse verdure à franges de layne rouge et blanche et deux custodes de sayette rouge et blanche, prisez ensemble cent quatre solz parisis.

Item, une couschette de chesne à hault dossier et cleresvoyes, à pènneaulx à crestes, ung petit lict et traversin à coustil de Flandres, troys draps de chanvre chacun de deux lez et ung londier de toille de chanvre, prisez ensemble cent solz parisis.

Item, ung tableau painct sur toille figure de l'ymaige Notre-Dame garny d'une toillette noire et d'une verge de fer, prisé ensemble quatre solz parisis.

Item, deux chesnetz chacun à ung pommeau et ung lyon de cuyvre, une pelle et unes tenailles (1) de fer, prisez ensemble quarante-deux solz parisis.

Item, une couverture blanche de Castelongne, prisée quarante solz parisis.

Dedans les guichetz dudict dressouer ne fut trouvé aucune chose.

En la garderobbe de ladicte chambre fut trouvé une table de chesne de six piedz de long, une soubzmarche de deux aiz et de treteaulx à cleresvoyes, prisez ensemble huit solz parisis.

(1) Pincèttes.

Digitized by Google

Item, ung viel coffre de chesne de quatre piedz de long dont le couvercle est hors de sa place et defermé, prisé quatre solz parisis.

En la chambre estans au-dessus de la grant despence de la cuysine fut trouvé ung banc à perche de sept piedz de long ou environ et une table de chesne de ladicte longueur garnye de deux treteaulx, prisez ensemble vingt solz parisis.

Item, ung dressouer carré à deux guichetz fermans à clef, à deux layettes coulisses et taillé à rosettes, prisé vingt-quatre solz parisis.

Item, une chaize à barbier et deux scabelles à cleresvoyes taillées à rosettes, prisez ensemble huit solz parisis.

Item, une couche de boys de chesne à hault dossier et cleresvoyes et à penneaulx à crestes et pilliers de can, prisez trente-deux solz parisis.

Item, ung lict et traversin à coustil de Flandres, deux draps de chanvre chacun de deux lez et demy, ung londier et une couverture de deux lez, prisez ensemble unze livres quatre solz parisis.

Item, une couverture de layne blanche de Castelongne, prisée quarante solz parisis.

Item, une mante de fine layne rouge, prisée quatre livres parisis.

Item, ung ciel et deux custodes tout de sarge rouge et verte, et les franges dudict ciel de layne rouge et blanc, prisez ensemble cent quatre solz parisis.

Item, une couschette de boys de chesne à hault dossier et cleresvoyes par hault, à penneaulx à crestes par bas, ung lict et traversin à coustil de can, troys draps de chanvre chacun de deux lez et ung londier de toille de chanvre, prisez ensemble cent quatre solz parisis.

Item, ung drap de chanvre de deux lez et demy, prisez dix solz parisis.

Item, ung tappis de drap vert brun de deux aulnes et demye de long, prisé vingt solz parisis.

Item, deux chesnetz à rouelles, chacun à deux contrerostiers, une pelle, deux fourchettes, et unes tenailles à fer, prisez ensemble seize solz parisis.

Dedans lesdicts guichetz dudict dressouer carré estant en ladicte chambre ne fut aucune chose trouvé.

En la garderobbe de ladicte chambre fut trouvé une table de chesne de six piedz de long garnye de deux treteaulx à entretoises, prisez ensemble dix solz parisis.

Item, ung coffre de chesne de cinq piedz de long ou environ à penneaulx de drapperie par devant et fermant à clef, prisé vingt solz parisis.

Item, ung autre coffre de chesne de l'ancienne façon de quatre piedz et demy de long ou environ fermant à clef, prisé douze solz parisis.

Digitized by Google

Item, une couche de chesne à hault dossier et cleresvoyes par hault et penneaulx à crestes, à pilliers de can, prisée trente-deux solz parisis.

Item, ung lict et traversin à coustil de can et une vieille couverture de layne parce, tissue sur fil, prisez ensemble quatre livres dix solz parisis.

Dedans ledict coffre de chesne de l'ancienne façon de quatre piedz et demy de long fut trouvé huit draps de toille de chanvre chacun de deux lez et demy, prisez ensemble quatre livres parisis.

Item, cinq draps de chanvre chacun de deux lez et demy demy usez, prisez ensemble vingt-six solz parisis.

Item, neuf draps de chanvre chacun de deux lez aussy demy usés, prisez ensemble trente-six solz parisis.

Item, sept nappes de lin à l'euvre de Paris, chacune de troys aulnes et demye de long et cinq quartiers de large, prisez ensemble huit livres huit solz parisis.

Item, quatre douzaines de serviettes d'estouppe de chanvre à l'euvre de Rouen, prisez ensemble cinquante-deux solz parisis.

Item, six nappes de lin plaines chacune de troys aulnes et demye de long ou environ et cinq quartiers de large dont l'une telle quelle, prisez ensemble cinquante solz parisis.

Item, sept nappes de toille de chanvre delyé plaines marquées à liteaulx, prisées ensemble soixante-dix solz parisis.

Item, six douzaines de serviettes de chanvre plaines dont partie telles quelles, prisez ensemble trente-six solz parisis.

Item, douze touailles d'estouppes de chanvre à l'euvre de Rouen, chacune de deux aulnes et ung quartier de long servans à mettre sur le dressouer, prisez ensemble vingt solz parisis.

Item, treize touallles de toille de chanvre et estouppes de chanvre à ladicte euvre de Rouen cassées en plusieurs lieulx, prisez ensemble six solz parisis.

Item, vingt et troys petis tabliers de toille de chanvre et troys gros couvrechefz estouppes de chanvre, prisez ensemble dix solz parisis.

Item, douze petites touailles de toille de chanvre à essuyer le mesnage, prisez ensemble troys solz parisis.

Item, ung orillier entayé par dessus de toille de lin, prisé six solz parisis.

Item, quarante-six serviettes faictes de couetz de lin plaines marquées à liteaulx sanglés, prisez ensemble cinquante-six solz parisis.

Item, deux douzaines et demye de serviettes de chanvre plaines en une pièce marquées à liteaulx, prisez ensemble trente-six solz parisis.

Digitized by Google

Item, deux douzaines de serviettes de chanvre plaines en une autre pièce aussi marquées à liteaulx, prisez ensemble vingt-huit solz parisis.

Item, deux autres douzaines de serviettes de chanvre plaines en une pièce marquées à liteaulx, prisez ensemble vingt-huit solz parisis.

Item, deux autres douzaines de serviettes de chanvre plaines en une pièce marquées à liteaulx, prisez ensemble vingt-huit solz parisis.

Item, deux douzaines de serviettes de toille de chanvre plaines en une pièce marquées à liteaulx, prisez ensemble vingt-quatre solz parisis.

Item, vingt-six serviettes et demye en une pièce de toille de chanvre marquées à liteaulx sanglés, prisez ensemble vingt-huit solz parisis.

Au petit grenier au-dessus du retraict de ladicte garderobbe fut trouvé neuf roolleaulx de toille paincte de vert par l'ung des costez contenant ensemble quinze aulnes ou environ, prisez ensemble seize solz parisis.

Item, ung fer à tenir prisonniers et deux verges à custode et plusieurs autres pièces de vieille feraille, prisez ensemble dix solz parisis.

En la chambre du deuxiesme estaige au-dessus de la voulte de la petite cave fut trouvé ung banc à perche de six piedz de long ou environ et une table de boys de chesne de sept piedz de long ou environ, garnye de deux treteaulx, prisez ensemble seize solz parisis.

Item, une autre table de boys de chesne de six piedz de long garnye de deux treteaulx et une scabelle à cleresvoyes à jour, prisez ensemble dix solz parisis.

Item, ung dressouer carré à deux guichetz fermans à clef, à deux layettes coulissés, taillé à rosettes, prisé trente-deux solz parisis.

Item, une couche de boys de chesne à hault dossier et cleresvoyes par hault et penneaulx de drapperie par bas, prisée vingt-huit solz parisis.

Item, ung lict et traversin à coustil de Flandres, deux draps de chanvre chacun de deux lez et deux londiers de toille de chanvre, prisez ensemble huit livres huit solz parisis.

Item, ung ciel et deux custodes de sarge rouge et jaulne et franges de layne desdictes coulleurs, prisez ensemble trente-deux solz parisis,

Item, ung tapis de fil et layne verte et noire tixu sur fil rayé par les boutz, prisé six solz parisis.

Item, deux chesnetz à pommeau de fer, unes pelles, unes tenailles et une fourchette, prisez ensemble douze solz parisis.

Digitized by Google

Item, dedans les guichetz dudict dressouer n'a été aucune chose trouvé.

En la garderobbe de ladicte chambre fut trouvé ung banc à bas dossier et cleresvoyes par hault de dix piedz de long ou environ à deux coffres fermans à clef, prisé trente-deux solz parisis.

Item, ung buffet en façon de comptouer de cinq piedz de long ou environ, à goussetz par dessoubz, et ung aiz servant de tablette, prisez ensemble quatorze solz parisis.

En la chambre du galtas au-dessus de ladicte voulte fut trouvé une table de chesne de sept piedz de long garnye de deux treteaulx et une scabelle, prisez ensemble huit solz parisis.

Item, une couche d'aiz de chesne à bas dossier, ung lict et traversin à coustil de can, prisez ensemble quatre livres huit solz parisis.

Item, une couchette d'aiz de chesne à bas dossier, ung petit lict et traversin à coustil de can et une vieille couverture de layne blanche, prisez ensemble quarante-huit solz parisis.

Au grant grenier au-dessus de la grant salle fut trouvé deux demys muys esquelz peult avoir en chacun deux septiers de vin aigre ou environ, prisez dix solz parisis.

Au petit grenier au-dessus de la garderobbe de la chambre qui est sur la grant despence de la cuysine à ung petit pignon sur la grant cour fut trouvé deux sacs de toille plains de plume sans effleurer, prisez ensemble six livres parisis.

Item, ung boisseau de sel ou environ dedans ung demy muy de feustaille, prisé huit solz parisis.

Item, une petite pièce de viel plomb pesant quinze livres ou environ, prisez ensemble six solz parisis.

Item, ung chandellier de fer à troys poinctes, une cleresvoyes de fer de quatre piedz de long à trèfles, et trente livres ou environ de vieille feraille, prisez ensemble dix solz parisis.

Au grenier estant au-dessus de ladicte chambre qui est sur ladicte grant despence aussi à petit pignon sur ladicte grant cour fut trouvé une casse (1) de blanc boys et dix vielz chassetz de menuyserie de plusieurs grandeurs, prisez ensemble vingt-quatre solz parisis.

Item, ung pavillon de toille d'estouppes de chanvre garny de franges de fil pers et blanc, prisé soixante-quatre solz parisis.

Au grenier estant au-dessus de la sallette fut trouvé une table de chesne de six piedz de long, à deux paremens, garnie de deux tréteaulx, prisez ensemble douze solz parisis.

Item, ung buffet de chesne à troys fons sans closture, prisé quatre solz parisis.

(1) Caisse.

Digitized by Google

Item, unes grandes aulmoires de vingt piedz de long ou environ et douze de hault ou environ à penneaulx de drapperie et à six huys garnys de troys serrures fermans à clef, prisées six livres douze solz parisis.

Dedans lesdictes aulmoires fut trouvé neuf londiers de toille de chanvre de plusieurs grandeurs dont partie est cassée, prisez ensemble soixante-douze solz parisis.

Item, douze pièces de plusieurs grandeurs et une custode tout de sarge rouge et jaulne servant à tendre en une chambre, prisez ensemble huit livres parisis.

Item, ung ciel et dix grans pièces tout de sarge rouge et jaulne servans à tendre en une chambre, prisez ensemble seize livres parisis.

Item, ung petit ciel, dosciel, et une custode tout de sarge rouge, verte et jaulne, prisez ensemble trente-deux solz parisis.

Item, une custode et six grans pièces tout de sayette rouge, verte et jaulne, mangée de vers en plusieurs lieulx, prisez ensemble six livres huit solz parisis.

Item, ung ciel dont le fons est faict de vielz bancquiers de fil et layne de plusieurs coulleurs et les pentes et ung dosciel de tappisserie de grosse verdure à franges de layne rouge et blanche et une custode de sayette desdictes coulleurs de rouge et blanc, prisez ensemble quatre livres parisis.

Item, huit grans pièces de sayettes rouge et vert servans à tendre en une chambre, prisez ensemble douze livres parisis.

Item, ung petit tapis de grosse verdure à personnaiges contenant troys aulnes de tappisserie ou environ, prisé douze solz parisis.

Item, dix pièces de tappisserie de grosse verdure sur champ jaulne contenant ensemble soixante aulnes, prisé chacune aulne dix solz parisis, vallent ensemble audict prys la somme de trente livres parisis.

Item, ung tapis de drap vert de deux aulnes et demye de long tel quel, prisé douze solz parisis.

Item, ung autre tapis de drap vert d'une aulne et demye de long mangée de vers en plusieurs lieulx, prisé six solz parisis.

Item, ung autre tapis de drap vert contenant troys aulnes de long, prisé seize solz parisis.

Item, ung autre tapis de drap vert de ladicte longueur de troys aulnes, prisé vingt solz parisis.

Item, ung autre petit tapis de drap vert estroict et de deux aulnes de long, prisé huit solz parisis.

Item, une couverture de layne rouge de la façon de Paris, prisée vingt solz parisis.

Digitized by Google

Item, une sarge rouge commune à troys rayes mengées de vers en plusieurs lieulx, prisée huit solz parisis.

Item, une vielle sarge rouge mengée de vers en plusieurs lieulx, prisée douze solz parisis.

Item, une petite sarge rouge commune mengée de vers, prisée huit solz parisis.

Item, une couverture de layne rouge mengée de vers à l'ung des boutz, prisé dix-huit solz parisis.

Item, troys aulnes de drap rouge en deux pièces, prisez ensemble vingt solz parisis.

Item, ung petit ciel et une grant pièce servant de dossier et ruelle, le tout de sarge rouge et vert et franges de layne desdictes coulleurs, prisez ensemble cinquante-deux solz parisis.

Item, une grant couverture de drap rouge de deux lez et de deux aulnes et demye de long, prisée quarente solz parisis.

Item, ung ciel, dosciel, troys custodes, et huit pièces de plusieurs grandeurs, le tout de sayette rouge et blanche pour tendre en une chambre et franges audict ciel desdictes coulleurs, prisez ensemble seize livres parisis.

Item, ung petit ciel, dosciel, et deux custodes le tout de sayette aussi rouge et blanche, prisez ensemble quatre livres quatre solz parisis.

Item, ung pacquet de pentes de ciel garny de franges le tout de sayette rouge, blanc et vert, prisez ensemble vingt-huit solz parisis.

Item, ung ciel, dosciel et deux custodes, et dix grans pièces le tout de sarge rouge et jaulne mengez de vers en plusieurs lieulx, et franges desdictes coulleurs audict ciel, prisez ensemble douze livres parisis.

Item, deux custodes et ung dosciel tout de toille verte et jaulne, prisez ensemble vingt solz parisis.

Item, un bancquier de fil et layne vert et noir tissu sur fil, prisé dix solz parisis.

Item, huit pièces de grosse tappisserie à bergères et rondeaulx par escript contenant ensemble cinquante-cinq aulnes, prisé chacune aulne douze solz parisis, vallent ensemble audict prys la somme de trente-troys livres parisis.

Item, neuf pièces de tappisserie de grosse verdure à personnaiges contenant ensemble quarente-huit aulnes et demye, prisée chacune aulne dix solz parisis, vallent ensemble audict prys la somme de vingt-quarre livres cinq solz parisis.

Item, un bancquier de tappisserie à bergères et escripteaulx contenant cinq aulnes et demye de tappisserie, prisée soixante-huit solz parisis.

Item, troys petis bancquiers estroictz et ung petit bout de banc-

Digitized by Google

quier de troys quartiers de long le tout de tappisserie de grosse verdure, prisez ensemble vingt-quatre solz parisis.

Item, ung tappis de Turquie à troys grans roues de sept quartiers de long et une aulne de large ou environ, prisez ensemble cinquante-six solz parisis.

Item, ung autre tappis de Turquie à troys grans roues d'une aulne et demye de long et troys quartiers et demy de large cassé au meillieu, prisé vingt-huit solz parisis.

Item, ung autre tappis de Turquie à troys grans roues contenant sept quartiers de long et une aulne de large ou environ, prisé cinquante-six solz parisis.

Item, ung autre tappis de Turquie à troys grans roues de deux aulnes de long et une aulne de large ou environ, prisé quarante-huit solz parisis.

Item, ung autre tappis de Turquie contenant troys aulnes ung quart de long et une aulne ung tiers de large semé de fleurs à deux escussons aux armes dudict deffunct, prisé dix livres parisis.

Item, ung autre tappis de Turquie à petites roues de troys aulnes et demye de long et de une aulne et demye de large, prisé douze livres parisis.

Item, ung grant mathelas de boucassin blanc garny de layne de lanysse à petites houppes de soye rouge, prisé quatre livres seize solz parisis.

Item, une coustepoincte de toille de lin picquée à mesmes losenges de troys lez et de deux aulnes et demye de long, prisé quatre livres parisis.

Item, une autre coustepoincte de toille de lin de deux lez et de deux aulnes de long picquée à quatre losenges enclavées de branches, prisée quarante-huit solz parisis.

Item, une autre coustepoincte de toille de lin de deux lez et demy et de deux aulnes de long picquée à chevrons et à losenges, prisée cinquante-six solz parisis.

Item, une autre coustepoincte de toille de lin de deux lez et demy et de demy aulne de long picquée à losenges, prisée quarante solz parisis.

Item, cinq orilliers de plusieurs grandeurs dont les troys sont entayez de fustayne blanche et les deux autres de coustil de can dont l'ung est couvert de viel camelot noir cassé, prisez ensemble dix-huit solz parisis.

Item, une pièce de gros blanchet contenant dix-huit aulnes et demye, prisé chacune aulne douze solz parisis, vallent ensemble audict prys unze livres deux solz parisis.

Item, demye aulne de drap gris blanc, prisée troys solz parisis.

Digitized by Google

Item, quatre cielz de toille de chanvre blanche sans custodes, prisez ensemble quarante-huit solz parisis.

En une despence estant soubz la garderobbe où sont les retraictz couverts de thuille en forme d'ung petit pavillon près l'entrée de la cuysine fut trouvé une table de six piedz de long ou environ emboutée par l'ung des boutz, à quatre piedz, et neuf sceaulx de petites douves liez, chacun de deux serceaulx sans ance, une casse de blanc boys sans couvercle, prisez ensemble douze solz parisis.

Item, quatre corbeilles, une manne, cinq penniers à ance, cinq hottereaulx et une chèvre, le tout d'ozier, prisez ensemble huit solz parisis.

Item, deux draps de chanvre chacun de deux lez et demy et deux serviettes de gros lin plaines, prisez ensemble vingt solz parisis.

Item, six sceaulx d'esclysse sans ance, prisez ensemble troys solz parisis.

En la première chambre d'audessus du rez-de-chaussée du corps d'hostel couvert d'ardoise en forme de pavillon fut trouvé ung banc à perche et à marche de neuf piedz de long ou environ, à penneaulx à jour, une table de chesne emboutée aux deux boutz garnye de deux treteaulx, prisez ensemble trente-deux solz parisis.

Item, ung dressouer à demy rond à deux guichetz fermans à clef, et à deux layettes coulisses, taillé à feuilles de saulge, prisé quarante-huit solz parisis.

Item, deux chaizes à asseoir à table à cleresvoyes, deux scabelles l'une grande et l'autre petite, et une eschelle de blanc boys, prisez ensemble dix solz parisis.

Item, une couche de chesne à hault dossier et clèresvoyes par hault et à penneaulx de drapperie par bas et à pilliers de can, garnye de troys verges de fer, prisez ensemble quarente solz parisis.

Item, ung lict et traversin à coustil de can et une couverture de layne jaulne et pièce tissue sur fil, prisez ensemble six livres huit solz parisis.

Item, une couschette et traversin à coustil de can, prisez ensemble cinquante-six solz parisis.

Item, deux chesnetz à pommeaulx ronds et à tortis par hault, une pelle, unes tenailles et une fourchette, prisez ensemble douze solz parisis.

Dedans les guichetz dudict dressouer ne fut aucune chose trouvé.

En l'une des tourelles estant à l'ung des coings de ladicte chambre fut trouvé une petite table de chesne de cinq piedz de long emboutée, garnye de deux treteaulx, prisez quatre solz parisis.

En une autre tourelle estant à ung autre coing d'icelle chambre fut trouvé une trane de chesne à demy rond de quatre piedz et demy

Digitized by Google

de long garnye de deux treteaulx et une chaize à cleresvoyes à asseoir à table, prisez ensemble huit solz parisis.

En la chambre du deuxiesme estaige dudict corps d'hostel couvert d'ardoise en pavillon fut trouvé ung banc à perche et à marche de huit piedz de long ou environ et une table de chesne de ladicte longueur, prisez ensemble vingt-quatre solz parisis.

Item, ung dressouer à demy rond à deux guichetz fermans à clef, à deux layettes coulisses, taillé à rosettes, prisé quarente-huit solz parisis.

Item, une couche de boys de chesne à hault dossier et clèresvoyes par hault et à penneaulx de drapperie par bas, prisé vingt-huit solz parisis.

Item, ung lict et traversin à coustil de Flandres, prisez ensemble sept livres parisis.

Item, une couchette et traversin à coustil de can, et une vieille couverture de layne blanche, prisez ensemble cinquante-six solz parisis.

Item, deux scabelles et une chaize à clèresvoyes à asseoir à table, prisez ensemble huit solz parisis.

Item, deux chesnetz chacun à ung pommeau rond et ung contre-rostier à coquilles, prisez ensemble huit solz parisis.

En l'estable à chevaulx qui est du costé du parc fut trouvé ung lict et traversin à coustil de can, deux draps de chanvre chacun de deux lez, ung londier et une couverture de drap rouge et jaulne, doublée de toille blanche, prisez ensemble soixante-douze solz parisis.

Au grenier sur les estables à chevaulx fut trouvé ung cent ou environ de menbrures courbées, prisez ensemble trente-deux solz parisis.

Item, deux milliers ou environ de petis boteaulx de foing à ung lien, prisez ensemble seize livres parisis.

Au fournil dudict hostel estant entre la grant cour et le parc fut trouvé une table de boys de chesne de sept piedz de long ou environ emboutée aux deux boutz, garnye de deux tréteaulx, prisez ensemble huit solz parisis.

Item, deux autres tréteaulx, prisez ensemble troys solz parisis.

Item, une couverture de gros drap grys blanc de deux lez et de deux aulnes de long, prisez vingt solz parisis.

Item, une huche de boys de chesne de cinq piedz de long à couvercle sans serrure, prisée huit solz parisis.

Item, une autre huche de boys de chesne de neuf piedz de long ou environ à ung couvercle couppé en deux, garnye de deux serrures à bosse fermans à clef, prisez seize solz parisis.

Item, deux muys et une demye queue de fustaille gueulle bée, prisez ensemble troys solz parisis.

Digitized by Google

Item, une cremillière garnye d'ung petit bout à crochet servant d'alonge, prisée deux solz parisis.

En la chambre au-dessus dudict fournil fut trouvé ung banc à perche de six piedz et demy de long ou environ et une table de chesne de ladicte longueur garnye de deux tréteaulx, prisez ensemble vingt solz parisis.

Item, ung buffet de boys de chesne à deux fons sans closture et troys scabelles à clèresvoyes, les deux grandes et l'autre petite, prisez ensemble huit solz parisis.

Item, une cousche de boys de chesne sans dossier à penneaulx de drapperie et à coustil de can, prisé vingt-quatre solz parisis.

Item, ung lict et traversin à coustil de can, deux draps de chanvre chacun de deux lez, ung orillier entayé de toille de lin, ung londier de toille de chanvre à fleurs de lys par les coings, et une roze au millieu, et une couverture de layne blanche rayée par les boutz, prisez ensemble sept livres quatre solz parisis.

Item, ung ciel de tappisserie de grosse verdure sur champ jaulne à couguins et autres bestes, garny de franges de layne rouge, verte et jaulne, et deux custodes de sayette desdictes coulleurs, cassées en plusieurs lieulx, prisez ensemble quarente-huit solz parisis.

Item, une couchette de boys de chesne à hault dossier et clerestoyes par hault, à penneaulx à crestes par bas, ung petit lict et traversin à coustil de can, deux draps de chanvre chacun de deux lez, ung londier et deux vieilles couvertures l'une de layne blanche et l'autre de layne parce, prisez ensemble cent solz parisis.

Item, ung tapis de fil et layne façon de Paris, prisé quatre solz parisis.

Item, ung tappis de drap vert de cinq quartiers de long et demy lé, du drap tel quel, prisé quatre solz parisis.

Item, deux chesnetz à pommeaulx ronds, une pelle et unes tenailles de fer, prisez ensemble douze solz parisis.

En la garderobbe de ladicte chambre fut trouvé une table de chesne de six piedz de long ou environ garnye de deux treteaulx, prisez ensemble huit solz parisis.

En l'auditoire de la justice dudict Hallincourt fut trouvé ung buffet de boys de chesne de troys piedz et demy de long ou environ, à penneaulx plains, et ung banc en façon de forme sans dossier et à pilliers à coullombrettes contenant sept piedz de long ou environ, prisez ensemble seize solz parisis.

Au grenier à l'avoyne estant au rez-de-chaussée près dudict auditoire fut trouvé deux milliers ou environ de thuille de petit mosle, prisez ensemble quarente solz parisis.

Item, une lictière couverte de cuyr à doubles lymons doublée de drap vert, prisée six livres parisis.

Digitized by Google

En une chambre nommée la chambre frileuse au-dessus dudict auditoire fut trouvé une couche d'aiz de chesne à bas dossier, ung lict et traversin à coustil de can, deux draps de chanvre chacun de deux lez, et une vieille couverture de layne blanche, prisez ensemble quarente-huit solz parisis.

Item, une autre couche d'aiz de chesne à bas dossier, ung lict à coustil de can et traversin à coustil de Flandres et une vielle couverture de layne blanche, prisez ensemble quarente-huit solz parisis.

Item, ung autre lict et traversin à coustil de can, prisez ensemble quarente-huit solz parisis.

Item, une couchette à coustil de can sans traversin et une couchette de boys d'aiz de chesne à bas dossier, prisez ensemble vingt-huit solz parisis.

Item, une table de chesne de cinq piedz et demy de long ou environ garnye de deux tréteaulx, prisez ensemble cinq solz parisis.

En l'ung des pavillons estans en l'ung des coings du jardin dudict hostel fut trouvé ung banc de boys de chesne à hault dossier, à penneaulx de drapperie par hault et à pilliers à jour par bas faict par forme d'esquerre, et de quatre toises de pourtour ou environ, prisé soixante-douze solz parisis.

En l'autre pavillon estant à ung autre coing dudict jardin fut trouvé ung banc aussi par forme d'esquerre de pareille façon et grandeur que icelluy devant déclairé, prisé pareille somme de soixante-douze solz parisis.

En la chambre du pavillon au-dessus du portail et entrée dudict hostel fut trouvé une table de boys de chesne de huit piedz de long emboutée par les boutz, garnye de deux treteaulx à cleresvoyes et deux scabelles, prisez ensemble huit solz parisis.

Item, une couche d'aiz de boys de chesne à bas dossiel, une couchette et traversin à coustil de can, deux draps de chanvre chacun de deux lez, une couverture de layne blanche et ung londier cassé en plusieurs lieulx, ung ciel de fil et layne garny de franges de layne jaulne et bleue avec deux grans custodes de toille rouge et perse, le tout prisé ensemble quatre livres parisis.

Item, ung traversin de lict à coustil de can, prisé douze solz parisis.

Item, une casse de blanc boys à ung couvercle de deux pièces, prisée deux solz parisis.

Au grenier dudict pavillon sur ladicte chambre au-dessus dudict portail fut trouvé deux vieilles scabelles et une lanterne de blanc boys et corne, prisez ensemble deux solz parisis.

Ensuit le linge salle trouvé audict hostel :

C'est assavoir, cinq nappes gros lin plaines marquées à liteaulx,

Digitized by Google

les deux entières et les troys cassées, prisez ensemble vingt-quatre solz parisis.

Item, cinq douzaines de serviettes plaines, parties de toille de lin et une autre partie de chanvre, prisez soixante solz parisis.

Item, cinq touailles de chanvre à l'euvre de Rouen chacune de cinq quartiers de long ou environ, prisez ensemble sept solz parisis.

En la chappelle dudict hostel seigneurial de Hallincourt assis hors et près le portail d'icelluy hostel fut trouvé ung banc à esquerre de vingt piedz de long ou environ, à pilliers à jour par bas, prisé seize solz parisis.

Item, ung autre banc de seize piedz de long ou environ aussi à pilliers à jour par bas, prisé douze solz parisis.

Item, deux aouratoires (1) de boys de chesne l'une close et l'autre à marche à penneaulx de drapperie, prisez ensemble vingt solz parisis.

Item, deux coffres en façon de buffetz chacun de deux piedz et demy de long ou environ fermans à clef et garniz chacun d'une marche, prisez ensemble vingt solz parisis.

Item, ung letrain à ung guichet par bas fermant à clef et à deux endroictz par hault et une forme à cleresvoyes de sept piedz de long ou environ, prisez ensemble seize solz parisis.

Item, ung benistier de cuyvre tenant troys pintes ou environ, prisé seize solz parisis.

Item, deux chandelliers de cuyvre à poinctes et deux petites buvettes d'estaing, prisez ensemble seize solz parisis.

Item, deux custodes de sarge rouge, verte et jaulne, prisées ensemble seize solz parisis.

Item, troys nappes de toille d'estouppes de lin à l'euvre de Damas chacune de troys aulnes de long servans sur l'autel, prisées vingt-quatre solz parisis.

Item, troys nappes de lin plaines chacune de troys aulnes de long aussi servans à autel et une centure de lin à houppes, prisez ensemble vingt solz parisis.

Item, une chasuble, estolle et fanon tout d'ostadine perce à fleurs et orfrays d'or de bacin, une aulbe et ung amy (2) de toille de chanvre, prisez ensemble vingt-quatre solz parisis.

Item, ung ciel de toille parce à fleurs de lin fort destainct, prisé huit solz parisis.

Dedans l'ung desdicts coffres en façon de buffet fut trouvé une chasuble, estolle et fanon, tout de satin noir à orfroys, tout de velours rouge, une aulbe et ung amy de toille de lin, garniz d'une

(1) Sorte de prie-dieu.

(2) Amict.

Digitized by Google

ceinture de fil de lin à houppes blanches, prisez ensemble cent solz parisis.

Item, ung calice d'estaing, prisé quatre solz parisis.

Item, troys corporalliers, les deux garniz de linge et l'autre vuide, prisez ensemble vingt solz parisis.

Item, deux vielles aulbes de toille de chanvre, prisées ensemble dix solz parisis.

Item, ung messel en pappier, lettres de impression, et une pais dos (1) marquetée et ung petit pupitre de boys de chesne, prisez ensemble huit solz parisis.

En la basse-cour assise près et acosté dudict hostel fut trouvé ce qui s'ensuit :

C'est assavoir, en une petite granche, douze poteaulx et une sablière de viel boys et deux vielz ratelliers et autres pièces de viel boys, prisez ensemble huit solz parisis.

En une petite chambre basse fut trouvé une couchette d'aiz de boys de chesne à bas dossier, deux scabelles et une scelle à quatre piedz avec ung muy de feustaille guelle bée et deux mosles de sarceaulx de couldre pour muys, prisez ensemble six solz parisis.

Au grenier au-dessus de ladicte chambre basse fut trouvé ung cent de boteaulx de foing à ung lyen, prisez ensemble seize solz parisis.

En l'estable à cheveaulx fut trouvé une couchette d'aiz de chesne à bas dossier, prisée deux solz parisis.

En l'estable à vaches joignant fut trouvé deux vaches l'une de poil noir et l'autre de poil rouge, prisez ensemble quatre livres seize solz parisis.

2° *Vaisselle d'argent et Argenterie*

(Partie du mobilier de l'hôtel de la rue des Bourdonnais)

Et premièrement, six tasses d'argent à hault pied, au collet doré, aux armes dudict deffunct, avec ung couvercle servant ausdites six tasses aussi d'argent, pesans ensemble trente-cinq marcs et demy le tout du double poinçon, prisé le marc dix livres huit solz parisis, vallent ensemble audict prys la somme de trois cens soixante-neuf livres dix solz parisis.

Item, deux bacins d'argent dudict double poinçon servans à barbier dorez par les bortz, pesans ensemble dix marcs quatre onces deux

(1) Patène d'os.

Digitized by Google

gros, prisé le marc dix livres huit solz parisis, vallent ensemble audict prys la somme de cent neuf livres dix solz six deniers parisis.

Item, six gobeletz d'argent aussi à double poinçon à la façon de Picardie, à collet et cordelières dorées à lentour, pesans ensemble dix marcs quatre onces deux gros, prisé au feir que dessus de dix livres huit solz parisis le marc, vallent ensemble audict prys la somme de cent neuf livres dix solz six deniers parisis.

Item, deux esguières d'argent droictes à collet doré et cordelières alentour dudict double poinçon pesans ensemble six marcs, prisez au prys dessusdict de dix livres huit solz parisis le marc, vallent ensemble audict prys la somme de soixante-deux livres huit solz parisis.

Item, une couppe d'argent vermeille, dorée, garnie de son couvercle aussi doré, et deux sallières aussi d'argent vermeilles dorées à six carres, dudict double poinçon, pesans ensemble six marcs sept onces, prisé douze livres parisis le marc, vallent ensemble audict prys la somme de quatre-vings-deux livres dix solz parisis.

Item, deux potz à eaue, une escuelle à orillon, douze cueillers à bout couppé, ung petit gobelet martelé et deux sallières embouettées ensemble, le tout d'argent du viel poinçon, pesans ensemble treize marcs sept onces, prisé le marc dix livres quatre solz parisis, vallent ensemble audict prys la somme de sept vingz une livres dix solz parisis.

Item, six grants tasses à escailles aux armes dudict deffunct et vefve (Pierre Le Gendre et Charlotte Briçonnet) avec ung couvercle ausdictes armes, le tout d'argent vermeil doré, au double poinçon, pesans ensemble trente-sept marcs cinq onces, prisé le marc unze livres douze solz parisis, vallent ensemble audict prys la somme de quatre cens trente-six livres neuf solz parisis.

Item, deux esguières couvertes aussi à escailles et biberon d'argent vermeil doré dudict double poinçon, pesans ensemble vingt marcs, prisé chacun marc unze livres quatre solz parisis, vallent ensemble audict prys la somme de deux cens vingt-quatre livres parisis.

Item, ung bacin d'argent à la façon d'Ithallye et aux armes des Briçonnetz, doré par voye, pesant sept marcs troys onces, prisé le marc unze livres parisis, vallent ensemble audict prys la somme de

Item, deux tasses d'argent sciselées à la façon de Portugal, dorées par dedans et par le pied, aux armes my parties des Briçonnetz et des Compaings, pesans ensemble neuf marcs deux onces, prisé unze livres parisis le marc, vallent ensemble audict prys la somme de

Item, ung pot d'argent vermeil doré à la façon anticque du poinçon de Ytalye, auquel a ung biberon esmaillé à ung gendarme sur le couvercle, pesant neuf marcs six onces, prisé douze livres parisis, vallent ensemble audict prys la somme de

Digitized by Google

Item, une couppe d'argent du double poinçon de Paris gauderonné, à gauderons ravallez avec ung couvercle servant à ladicte couppe aussi gauderonné, le tout, vermeil doré, pesant ensemble cinq mars demye once, prisé unze livres douze solz parisis le marc, vallent ensemble audict prys la somme de

Item, deux bacins d'argent plains du double poinçon, servans à laver mains, lesquelz sont verrez pesans ensemble douze marcs quatre unces, prisé le marc dix livres huit solz parisis, vallent ensemble audict prys la somme de

Item, deux reschauffouers d'argent dudict double poinçon à pied doré pesans ensemble huit marcs troys onces, prisé le marc dix livres huit solz parisis, vallent ensemble audict prys la somme de

Item, une sallière d'argent vermeille dorée dudict double poinçon, troys petites bannières d'argent, pesans ensemble treize unzes, prisé au prys de unze livres quatre solz parisis, vallent ensemble audict prys la somme de

Item, deux barilz d'argent par voye garniz de leurs chesnes pesans ensemble quatre onces troys quars, prisé au feur de dix livres huit solz parisis le marc, vallent ensemble audict prys la somme de

Item, quatre chappelletz d'argent à lettres et aux armes mi parties dudict deffunct et vefve (Pierre Le Gendre et Charlotte Briçonnet), pesans ensemble sept marcs cinq onces troys quarts, prisé le marc dix livres quatre solz parisis, vallent ensemble audict prys la somme de

Item, ung calipce d'argent vermeil doré garny de sa platine dont les esmaulx du pommeau à chardons et la porte à poinctes de l'ancienne façon, et deux buvettes aussi d'argent gauderonnées moictié dorées, pesans ensemble quatre marcs quatre onces, prisé le marc onze livres quatre solz parisis.

Item, ung calipce d'argent le pied à penpes, les esmaulx du pommeau à encolyes d'azur vermeil doré, garny de sa plataine, et deux buvettes verées en façon de pot à vin, apporté de l'hotel de Hallincourt, pesans ensemble quatre marcs deux gros, prisé le marc onze livres quatre solz parisis, vallent ensemble audict prix la somme de

Item, ung autre calipce d'argent le pied à penpes, aux armes dudict deffunct, le pommeau garny de testes d'apostres, deux burettes en façon de pot à vin et une boëtte servant à mectre pain achanter dont le couvercle sert de paix, le tout aporté de l'hostel de Garennes, pesant ensemble cinq marcs deux onces six gros, prisé le marc unze livres quatre solz parisis, vallent ensemble audict prix la somme de

Item, ung voirre de cristallin (1) auquel y a ung pied d'argent doré servant audict voirre, au-dessus duquel y a une licorne d'argent

(1) Coupe de cristal.

Digitized by Google

tenant ung escuçon aussi d'argent, prisez ensemble quatre livres huit solz parisis.

Item, ung cachet d'argent aux armes dudict deffunct par les deux boutz, lequel a esté apporté dudict lieu de Hallincourt, prisé soixante-douze sols parisis.

Item, deux esmaulx d'or à l'ung desquelz est l'ymaige Nostre-Dame de Pitié, et à l'autre l'ymaige Sainct-Pierre, pesans ensemble ung once demy gros, prisez ensemble treize livres douze solz parisis.

3° Bijoux et Joyaux

(Partie du mobilier de l'hôtel de la rue des Bourdonnais)

Et premièrement, ung brerquain (1) d'or garny de huit dyamants et ung gros rubis cabochon au meillieu, prisé c'est assavoir la poincte du dyamant à faces quatre-vings escuz d'or soleil.

Item, une table de diamant carrée jaulnette, quatre-vingtz escus d'or soleil.

Item, une pièce de dyamant à faces et dos d'asne longuette, six vingtz escus d'or soleil.

Item, une autre grant table de dyamant carrée, cent cinquante escuz d'or soleil.

Item, le gros rubiz cabochon forme de cueur, deux cents escus d'or soleil.

Item, une grant table de dyamant carrée faible et mal nette, six vingtz escus d'or soleil.

Item, une table de dyamant à fasces, quatre-vingtz escus d'or soleil.

Item, une autre table de dyamant longuette et espaisse, quatre-vingtz escus d'or soleil.

Item, une autre pièce de dyamant en cueur à faces, soixante escus d'or soleil.

Qui est en somme toute pour lesdictes neuf pièces dudict brerquain comprins l'or neuf cens soixante quinze escus d'or soleil.

Item, ung balay forme de cueur faible enchaussé en ung aubefcin d'or émaillé de blanc, une perle d'eaue pendant au bout, prisez ensemble cinquante escus d'or soleil.

Item, ung tableau d'or garny d'une table de dyamant, ung cueur de dyamant, un escusson au-dessus et deux petis dyamants à faces aux deux costez et ung rubiz cabochon au bas, prisé ensemble une

(1) Parure.

Digitized by Google

unce huit estellins et demy, prisé le tout ensemble la somme de quarente escuz d'or soleil.

Item, une croyx d'or garnie de cinq tables de dyamants et une perle mesplatte percée au meilleu, prisez ensemble la somme de quarente escuz d'or soleil.

Item, une roze de dyamant garnye de seize dyamants mal netz, ung petit rubiz cabochon au meilleu et une perle pendant, la roze d'or esmaillée de rouge cler, prisez ensemble la somme de cent escuz d'or soleil.

Item, ung jehuis (1) de plusieurs petis dyamants à faces, prisez ensemble la somme de cinquante escuz d'or soleil.

Item, ung anneau d'or carré à filletz aux costez garny d'une table de diamant carrée, prisé cent escuz d'or soleil.

Item, ung anneau d'or esmaillé de blanc et noir où y a ung rubiz cabochon forme de cueur, prisé la somme de cinquante escuz d'or soleil.

Item, ung anneau d'or sans croissant auquel y a une turquoise, prisé la somme de quatre escuz d'or soleil.

Item, ung petit anneau d'or auquel y a ung petit rubiz en une griffe, prisé ung escu et demy d'or soleil.

Item, une petite boette en laquelle a esté trouvé ung petit rubiz en coeur, ung cueur de dyamant et une perle garnye d'une bélierre d'or, prisez ensemble la somme de vingt escuz d'or soleil.

Item, ung anneau d'or auquel y a ung strin, prisé huit solz parisis.

Item, ung anneau d'or auquel y a ung doublet, prisez ensemble vingt solz parisis.

Item, ung anneau d'or esmaillé de noir auquel y a ung saphiz blanc, prisez ensemble deux escuz d'or soleil.

Item, ung anneau d'or auquel y a une jaxainthe, prisez ensemble deux escuz et demy d'or soleil.

Item, ung anneau d'or auquel y a ung voirre vert, prisé vingt solz parisis.

Item, ung oreil de chat et ung anneau d'or, prisez ensemble cinquante solz parisis.

Item, ung anneau d'or auquel y a une roze vermeille, prisé seize solz parisis.

Item, ung anneau d'or auquel y a une poincte de dyamans à faces mal necte, prisé six escuz d'or soleil.

Item, ung Agnus Dei auquel y a une roze esmaillée de blanc, et ung petit dyamant au meillieu, prisez ensemble troys escuz d'or soleil.

(1) Joyau.

Digitized by Google

Item, une grosse perle brutte jaulne hors euvre, prisé troys escuz d'or soleil.

Item, une grant jaxainthe servant à ung brasselet garnye d'or, prisez ensemble cinq escuz d'or soleil.

Item, une chesne d'or esmaillée de noir moitié ronde et moitié à chesne de puys, pesant cinq onces quatorze estellins et demy, prisée cinquante escuz d'or soleil.

Item, une chesne d'or double plate pesant quatre unces dix-neuf estellins et demye, prisée la somme de quarante troys escuz d'or soleil.

Item, une chesne d'or carrée pesant troys onces huit estellins troys félins, prisée la somme de vingt-neuf escuz d'or soleil et huit solz parisis.

Item, une chesne d'or voilée et torse avec une verge d'or pesant ensemble une once douze estellins et maille, prisez ensemble la somme de quatorze escuz d'or soleil.

Item, ung anneau d'or auquel y a ung voirre pers, prisez ensemble quarante-huit solz parisis.

Item, une grosse chesne d'or plate et double, pesant six marcs deux onces et demye or d'escu, prisé le marc sept vingt livres tournoys, vallent ensemble la somme de huit cents quatre vingtz troys livres quinze solz tournoys.

Item, une chesne ronde d'or d'escu pesant cinq marcs deux gros, prisé le marc sept vingt livres tournoys, vallent ainsi audict prys la somme de sept cent quatre livres cinq solz tournois.

Item, une chesne d'or d'escu plate, sanglé, fort serrée, garnye de boucles et de bordans pesant neuf marcs deux onces et demy gros, prisée au prys dessusdict de sept vingt livres tournois le marc, vallent ensemble audict prys la somme de douze cens quatre vingtz dix sept livres douze solz six deniers tournoys.

Item, une chesne d'or d'escu à estocs, pesant quatre marcs demy once, prisé chacun marc six vings treize livres tournoys, vallent audict prys la somme de cinq cens cinquante-deux livres dix solz tournoys.

Item, une chesne d'or d'escu en façon de chesne de puys garnye d'ung crochet au bout pesant troys marcs sept onces cinq gros, prisé le marc sept vingtz livres tournoys, vallent ensemble audict prys la somme de cinq cens cinquante-troys livres dix solz tournoys.

Item, trente grosses patenostres d'or faictes à l'anticque et à cordelières pesant eusemble deux marcs troys onces et demye, prisé le marc six vings seize livres tournois, vallent ensemble audict prys la somme de troys cens trente une livres dix solz tournois.

Item, une chesne d'or d'escu plate où y a ung P et ung C pesant quatre marcs une once sept gros, prisé le marc six vingtz seize livres

Digitized by Google

tournois, vallent ensemble audict prys la somme de cinq cens soixante-seize livres tournoys.

Item, unes petites patenostres d'or faictes en façon de canons émaillez de rouge et blanc à signaulx à jour, pesant ensemble deux onces six gros et ung estellin, prisé seize livres tournois l'once, vallent ensemble audict prys la somme de quarante-quatre livres tournoys.

Item, ung brerquan d'or d'escu plat par dessoubz pesant quatre onces et demye, prisée chacune once dix-sept livres dix solz tournois, vallent ensemble audict prys la somme de soixante-seize livres quinze solz tournois.

Item, ung autre brerquan d'or d'escu à lettres et à dauphins esmaillé de noir pesant une once seize estellins, prisé la somme de trente livres dix solz tournoys.

Item, ung autre brerquan d'or d'escu moictié frisé et moictié esmaillé de noir pesant deux onces ung quart, prisé la somme de trente-six livres tournoys.

Item, ung chappelet de patenostres de cornalines garny de poires d'or et de noix d'or esmaillé de noir, prisez ensemble la somme de trente livres tournoys.

Item, ung chappelet de cristal garny de quinze patenostres d'or, prisez ensemble la somme de huit livres tournoys.

Item, une chesne d'or d'escu en façon de chesne de puys garnye d'ung crochet au bout pesant ung marc six onces deux gros et demy, prisé au prys de sept vings livres tournoys le marc, vallent ensemble audict prys la somme de deux cents cinquante livres sept solz six deniers tournoys.

Item, une autre chesne d'or d'escu en façon de chesne de puys pesant ung marc six onces six gros, prisé chacun marc la somme de sept vingtz livres tournoys, vallent ensemble audict prys la somme de deux cens cinquante-huit livres tournoys.

Item, deux brasseletz d'or d'escu en façon de chesne garnies de carrées et taillées de lettres et de ronds pesant ensemble troys onces cinq gros et demy, prisé chacun once dix-sept livres tournoys, vallent ensemble audict prys la somme de soixante-deux livres dix solz tournoys.

Item, deux autres brasseletz d'or d'escu, l'ung à jour et l'autre de rapport, à l'ung desquelz y a une petite jaxainthe, pesans ensemble deux onces six gros, prisez ensemble la somme de quarante-deux livres tournoys.

Item, ung chappelletz de patesnostres d'or à jour marquées de dix-neuf perles pesant ensemble deux onces ung gros, prisé ensemble la somme de cinquante livres tournoys.

Digitized by Google

Item, ung petit chappelet de petites patenostres d'or pesant onze estellins, prisez ensemble neuf livres tournoys.

Item, ung chappelet de corail rond garny de quinze patenostres d'or et ung petit Sainct Jacques d'or pendant et autres petites patenostres d'or par voyes, prisez ensemble la somme de vingt livres tournoys.

Item, ung chappelet de patenostres d'agate marqué de six patenostres d'or à fil et à jour, prisez ensemble la somme de cinquante troys livres tournoys.

Item, ung chappelet de patenostres de cornaline marquées de dix cigneaulx d'or de rapport, prisez ensemble la somme de soixante-six livres tournoys.

Item, une turquoise enchâssée en or, prisez ensemble la somme de seize livres tournoys.

Item, une croix d'or à jour où y a ung crucifix et ung petit tableau à jour pesans ensemble neuf estellins, prisez ensemble neuf livres tournoys.

Item, une croix d'or ronde faicte à pommettes par les boutz et ung petit tableau d'or garny de nascle de perle, prisez ensemble la somme de quinze livres tournoys.

Item, quatre boutons d'or esmaillez de blanc et rouge, taillez d'espergne, pesans ensemble douze estellins et demy, prisez ensemble dix livres tournoys.

Item, trente fers d'or esmaillez de noir et de blanc, prisez ensemble la somme de huit livres tournoys.

Item, une petite branche de corail, prisée vingt solz parisis.

Item, une pierre à colicque et une petite foy d'argent servant de fermouer à heures, prisez ensemble huit solz parisis.

Item, une pomme à jour garnye de lettres, dedans laquelle y a ung ymaige de Nostre-Dame, garnye d'une chesne, le tout d'or, pesant une once seize estellins troys félins, prisez ensemble la somme de vingt troys livres dix solz parisis.

Digitized by Google

Digitized by Google

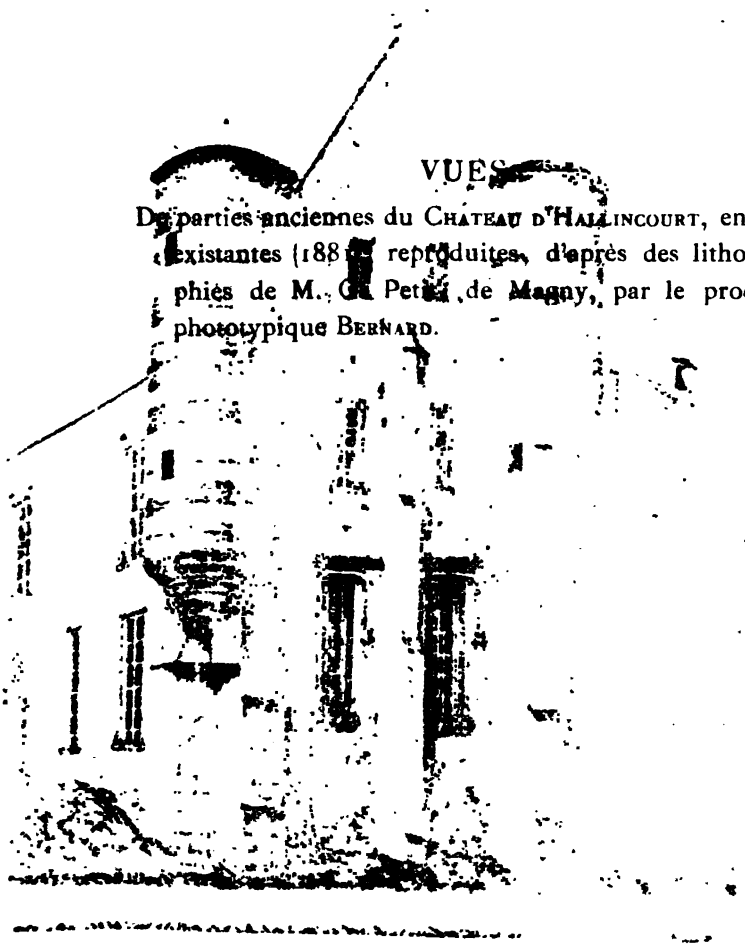

VUES

Des parties anciennes du CHATEAU D'HALLINCOURT, encore existantes (1888), reproduites, d'après des lithographies de M. G. Petit, de Magny, par le procédé phototypique BERNARD.

Digitized by Google

VUES

De parties anciennes du Château d'Hallincourt, encore existantes (1881), reproduites, d'après des lithographies de M. O. Petit, de Magny, par le procédé phototypique Bernard.

Digitized by Google

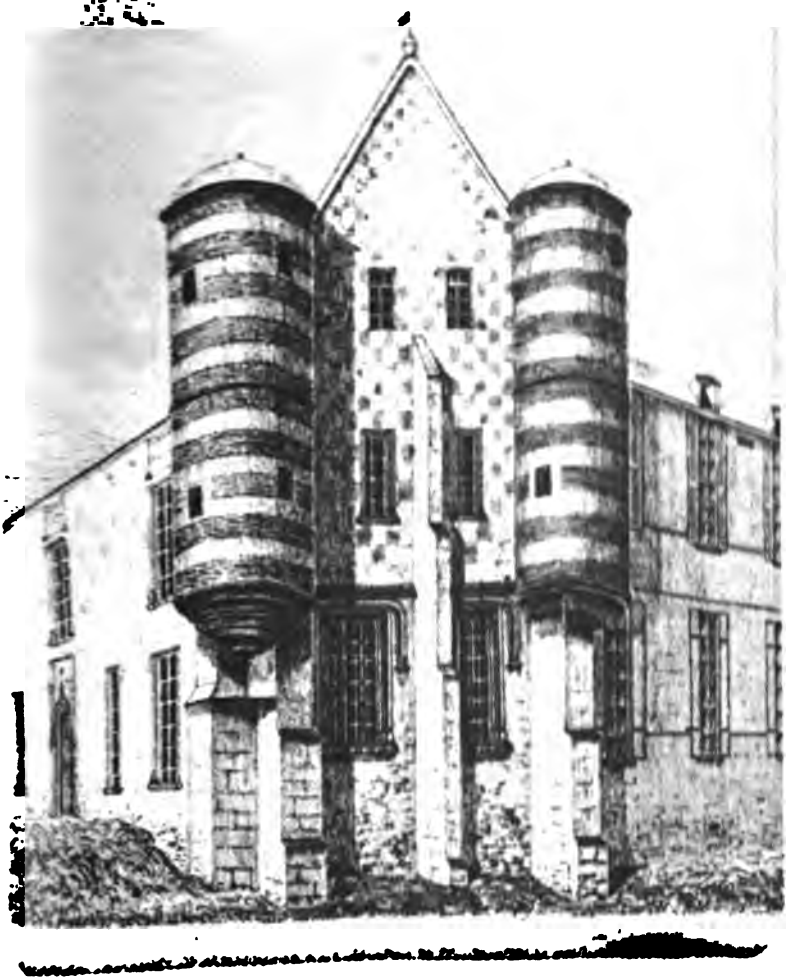

Digitized by Google

VUES

De parties anciennes du Château d'Hallincourt, encore existantes (1881), reproduites, d'après des lithographies de M. O. Petit, de Maury, par le procédé photocalque Bernard.

Digitized by Google

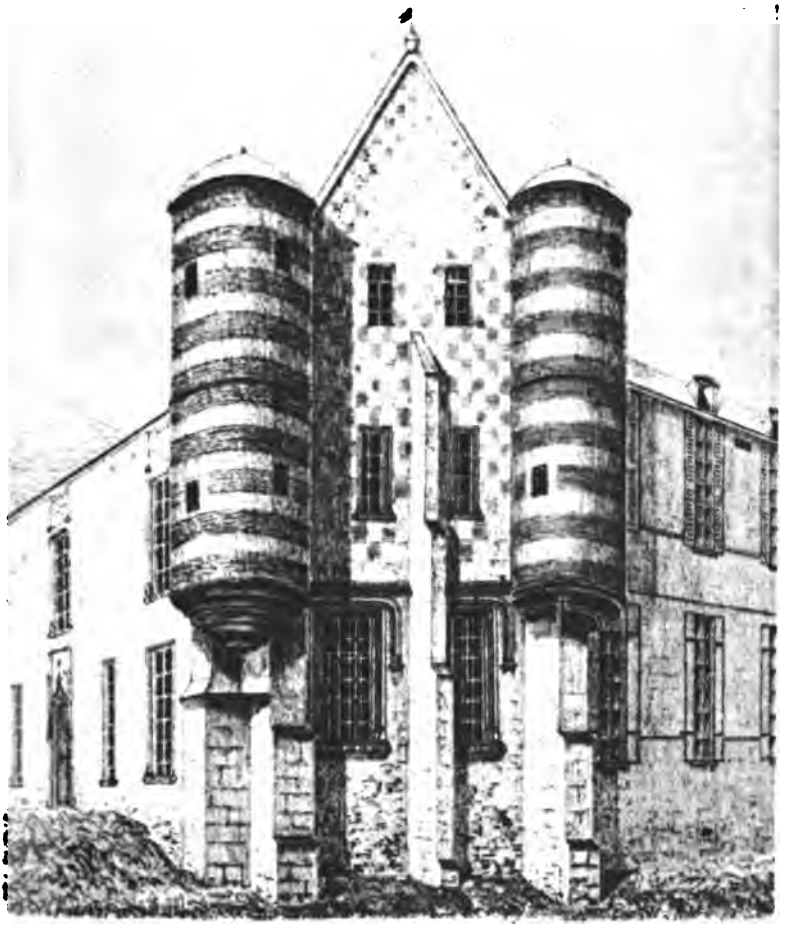

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Conseil d'administration. I
Liste des membres de la Société au 1er janvier 1881 II
Extrait sommaire des procès-verbaux des réunions de la Société (années 1879-1880) VII
Rapport de M. l'abbé Grimot, sur les instruments en silex trouvés sur le territoire de Nucourt. XIX
Rapport de M. l'abbé Grimot, sur les fouilles faites sur le territoire de Chaudry. XXI
Armoiries des Villes et des anciennes Communautés du Vexin, par M. Alfred Potiquet 1
Notice sur le Menhir ou Peulvan de Gency, par M. l'abbé Grimot 9
L'Église Saint-Maclou de Pontoise et le Vandalisme légal, par M. J. Depoin 15
Note sur le Vandalisme dans les Campagnes, par M. l'abbé Loisel 25
A propos d'Étymologies, par M. Léon Thomas. 29
Hallincourt au commencement du XVIe siècle. Essai historique, par M. Camille Sarazin 33

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

Digitized by Google

La Société laisse aux auteurs des Mémoires qu'elle publie toute la responsabilité de leurs écrits

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN, Pontoise

TOME IV

PONTOISE

IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

1883

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE ET DU VEXIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. Seré-Depoin, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, ancien Maire de Pontoise, ancien Président du Conseil d'arrondissement, 56, rue Charles-Laffitte, à Neuilly (Seine).

Vice-Présidents :

M. l'abbé Grimot, Curé de l'Isle-Adam, officier de l'Instruction publique, correspondant du Ministère pour les Travaux historiques, membre de la Commission des Richesses d'Art ;

M. l'abbé Marchand, Curé de Notre-Dame de Pontoise, collaborateur des *Mondes*.

Secrétaire général :

M. Joseph Depoin, officier d'Académie, sténographe de la Chambre des Députés, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Richesses d'Art.

Digitized by Google

Secrétaire rédacteur :

M. Lucien Le Brun, greffier en chef du Tribunal, à Pontoise.

Archiviste bibliothécaire :

M. Henri Le Charpentier, officier d'Académie, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Richesses d'Art.

Trésorier :

M. Aigoin, conservateur des hypothèques, à Pontoise.

Administrateurs :

MM. Agnès, propriétaire à Pontoise, ancien Conseiller municipal ;
Dardenne, chevalier de la Légion d'honneur, Receveur des Finances, à Pontoise ;
L'abbé Driou, Chanoine honoraire, Vicaire général d'Aix, Curé doyen de Saint-Maclou de Pontoise ;
Le Bastier de Théméricourt, propriétaire au château de Théméricourt (Seine-&-Oise), membre de la Commission des Richesses d'Art ;
Amédée Paris, imprimeur à Pontoise, directeur de l'*Écho pontoisien ;*
Alfred Potiquet, chevalier de la Légion d'honneur, lauréat de l'Institut, à Paris ;
Tavet, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Richesses d'Art ;
Léon Thomas, ancien notaire, président honoraire de la Société d'Agriculture et d'Horticulture, vice-président de la Commission administrative des Hospices, à Pontoise.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er JANVIER 1882

Membres fondateurs

MM. Agnès, propriétaire à Pontoise.
Aigoin, conservateur des hypothèques, à Pontoise.
Eugène Bélier, maire de Méry-sur-Oise, ancien conseiller général.
Delacour, notaire à Pontoise.
Joseph Depoin, sténographe de la Chambre des Députés, propriétaire à Pontoise.
L'abbé Driou, curé-doyen de Saint-Maclou de Pontoise.
Edmond Durand, propriétaire au château de Maubuisson.
Alfred Fitan, à Trye-Château.
† François, commissaire-priseur à Pontoise.
Gaillard, maire de Menucourt.
Germain, ancien maire de Pontoise.
Le baron Graeb, ancien sous-préfet de Pontoise.
L'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
L'abbé Groux, vicaire-général, à Versailles.
Jourdain, membre de l'Institut, à Taverny.
† Laurent, président de la Société d'horticulture, à Montmorency.
Lebas, architecte d'arrondissement, à Pontoise.

Digitized by Google

MM. Le Bastier de Thémericourt, propriétaire, au château de Thémericourt.
Henri Le Charpentier, propriétaire à Pontoise.
L'abbé Loisel, curé de Chaumontel.
L'abbé Marchand, curé de Notre-Dame de Pontoise.
Amédée Paris, imprimeur à Pontoise, directeur de l'*Écho pontoisien.*
Henri Petit, trésorier payeur général, à Saint-Etienne.
Potiquet, lauréat de l'Institut, à Paris.
L'abbé Poulain, curé de Taverny.
Eugène Rendu, ancien député, à Paris.
Léon Say, ministre des finances, ancien président du Sénat.
Seré-Depoin, ancien maire de Pontoise, ancien président du Conseil d'arrondissement.
Tavet, propriétaire à Pontoise.
Léon Thomas, ancien notaire, à Pontoise.
Vasserot, conseiller à la Cour des Comptes, membre du Conseil général, à Poissy.
Vignier, inspecteur de l'enseignement primaire, à Pontoise.

Associés correspondants

MM. De Dion, à Montfort-l'Amaury.
Dutilleux, chef de division, à Versailles.
Hachette, président de la Société archéologique, à Château-Thierry.
Mme Martha Jervis, à Londres.
MM. l'abbé Manuel, curé de Cires-lès-Mello (Oise).
le comte de Marsy, à Compiègne.

Membres titulaires

S. Gr. Mgr Goux, évêque de Versailles.
MM. le comte René d'Abzac, inspecteur de la Compagnie du Nord, à Pontoise.
Charles Allez, à Éragny, près Gisors (Eure).
Germain Bapst, à Paris.
Baratte, avoué à Versailles.
Baron, conseiller municipal, à Pontoise.
Barré, bibliothécaire à Beauvais.
L'abbé Barret, curé d'Amblainville (Oise).
Batardy, notaire à Paris.
Paul Béjot, agent de change, à Paris.

Digitized by Google

MM. Paul Bélier, directeur de carrières, à Méry-sur-Oise.
Jules Bellin, sténographe du Parlement d'Alsace-Lorraine, à Strasbourg.
Maurice Berniquet, préfet du Jura.
Maurice de Beurnonville, au château de la Chapelle (S.-&-O.).
Le docteur Bibard, médecin à Pontoise.
Binder, maire de l'Isle-Adam.
Charles de Boisbrunet, intendant militaire, au château de Pontoise.
L'abbé Boucault, curé de Saint-Martin-la-Garenne (S.-&-O.).
Bourgeois, avoué à Pontoise.
Chalon, directeur d'usine, à Pontoise.
Charles, receveur des postes en retraite, à Pontoise.
Chauchat, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, à Paris.
L'abbé Chevalier, curé de Lisse, près Corbeil.
Coquet, architecte, conseiller municipal, à Pontoise.
L'abbé Crépin, vicaire de Saint-Maclou de Pontoise.
Le docteur Crimail, médecin à Pontoise.
Coulbeaux, avoué à Pontoise.
Dardenne, receveur des finances, à Pontoise.
Albert Dehaynin, à Paris.
Georges Dehaynin, à Paris.
Delpeuch, professeur de philosophie au lycée de Châteauroux.
Désert, maire d'Epinay-Champlâtreux (Seine-et-Oise).
Lucien Double, avocat à la Cour d'appel de Paris.
Duchauffour, procureur de la République, à Avallon.
Alfred Dudoüy, président de la Société d'horticulture de Pontoise, propriétaire à Saint-Ouen-l'Aumône.
Dufour, conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville de Corbeil.
Alphonse Durand, architecte du Gouvernement, à Mantes.
Durenne, propriétaire à Presles (Seine-et-Oise).
Charles Écorcheville, propriétaire, conseiller municipal, à Saint-Ouen-l'Aumône.
Fortier, ancien maire, à Boissy-l'Aillerie (Seine-et-Oise).
L'abbé Foucher, curé de Presles (Seine-et-Oise).
Fouyé, notaire à Marines.
L'abbé Fricotté, curé de Pierrelaye (Seine-et-Oise).
Constant Galliet, à Pontoise.
L'abbé Gauthier, curé de Saint-Cyr-l'École (Seine-et-Oise), auteur du *Pouillé de Versailles.*
Gendrot, notaire à Pontoise.
Charles Gosselin, à l'Isle-Adam.

Digitized by Google

MM. Greuet, instituteur à Frémainville (Seine-et-Oise).
Victor Guérin, propriétaire à Pontoise.
Fouyé, notaire à Marines.
Alexandre Hahn, archéologue à Luzarches.
L'abbé Hémard, curé de Vauréal (Seine-et-Oise).
Edgar d'Héricourt, à Paris.
L'abbé Huan, curé de Draveil (Seine-et-Oise).
Le docteur Jagu, médecin à Gisors.
Jules Jaluzot, directeur des Magasins du *Printemps*, au château de Saint-Martin, à Pontoise.
Jarlet, conseiller d'arrondissement, maire d'Hédouville (Seine-et-Oise).
Jouarre, notaire honoraire, à Pontoise.
Mlle Louise Kapeler, à l'Isle-Adam.
Mlle Sophie Kapeler, à l'Isle-Adam.
MM. Klein, commissaire-priseur à Pontoise.
Alexis Lahure, à Paris.
Auguste Lahure, à Labbeville (Seine-et-Oise).
Charles Lahure, à Labbeville.
Amédée Lamarre, ancien notaire, à Pontoise.
Lambert, officier d'Académie, ancien délégué cantonal, à Méry-sur-Oise.
L'abbé Landerault, curé d'Andilly (Seine-et-Oise).
Langlois, professeur au Collège de Pontoise.
Laurence, administrateur des Hospices et du Bureau de bienfaisance, à Pontoise.
Le vicomte de Léautaud, au château de Busagny, près Pontoise.
Jean de la Croix Le Bret, à Gisors.
Le Brun, greffier en chef du Tribunal, à Pontoise.
Lechalard, notaire honoraire, à Pontoise.
L'abbé Le Chenetier, aumônier de Grignon.
Léon Lefebvre, propriétaire à l'Isle-Adam.
L'abbé Lefebvre, premier vicaire, à Gisors.
Germain Lefèvre-Pontalis, au château de Boissy, près Taverny (Seine-et-Oise).
L'abbé Lefranc, curé de Labbeville (Seine-et-Oise).
Lefrançois, avoué à Pontoise.
Léger, juge de paix à Magny-en-Vexin.
Lemoine, propriétaire à Neuilly (Seine).
Locard, propriétaire à Pontoise.
Lombard, négociant à Pontoise.
Marion, ingénieur des Ponts et Chaussées à Pontoise.
Masson, propriétaire au château d'Asnières-sur-Oise (S.-&-O.).

Digitized by Google

MM. MATHIAS, chef de l'exploitation du Chemin de fer du Nord, à Pontoise.

Albert MAZET, architecte à Paris.

MÉNÉTRIER, notaire à Gisors.

Stephano DE MERVAL, au château de Canteleu, par Déville-lès-Rouen (Seine-Inférieure).

Le comte Gustave DE MONTEBELLO, ministre plénipotentiaire de France à Munich.

MONTHIERS, propriétaire au château de Frouville (S.-&-O.).

LE MUSÉE MUNICIPAL DE LA VILLE D'ÉTAMPES, représenté par M. CHAUDÉ, conservateur du Musée, à Étampes.

Henri PAIN, à Parmain-l'Isle-Adam.

Louis PASSY, député de l'Eure, à Paris.

PATTE, greffier de la Justice de paix, à Gisors.

PFAHLER-MILLET, propriétaire à Saint-Ouen-l'Aumône.

L'abbé PICARD, curé de Vallangoujard (Seine-et-Oise).

L'abbé PIERRON, curé de Saint-Gervais-lès-Magny (S.-&-O.).

L'abbé PIGIS, curé de Bezons (Seine-et-Oise).

L'abbé PIHAN, chanoine titulaire, secrétaire de l'Évêché, à Beauvais.

Paul PINSON, auteur de la BIBLIOGRAPHIE ETAMPOISE, archéologue, à Lisieux.

POTRON, propriétaire au château de Presles.

Henri RATEL, à Paris.

L'abbé REIGNAT, premier vicaire de St-Maclou de Pontoise.

Ambroise RENDU, avocat à la Cour d'appel, à Paris.

Auguste REY, conseiller municipal à Saint-Prix (S.-&-O.).

ROUSSELLE, maire de Génicourt, propriétaire à Pontoise.

L'abbé SAGOT, curé de Saint-Ouen-l'Aumône.

L'abbé SAINT, curé de Vesly (Eure).

Le comte Olivier DE SAINT-FOIX, officier de la Légion d'honneur, ancien agent diplomatique en Orient, conseiller général de l'Eure, au château de Boisdenemetz, par les Thilliers-en-Vexin (Eure).

SALOMÉ, avoué, adjoint au maire, à Pontoise.

L'abbé SANGLIER, curé de Sevran (Seine-et-Oise).

Arsène SARAZIN, cultivateur à Chaudry-Parnes, près Magny.

SARTIAUX, ingénieur, sous-chef de l'exploitation du Chemin de fer du Nord, à Pontoise.

SECRÉTAN, propriétaire à Paris.

L'abbé SÉJOURNANT, curé d'Auvers-sur-Oise (Seine-et-Oise).

TÉTU, employé de commerce à Paris.

G.-E. THOMEL, esquire, à Londres.

THOUROT, ancien maire, à l'Isle-Adam.

Digitized by Google

MM. TRENCARD, agent de change, au château de Beaujour, à Pontoise.
TRINQUAND, notaire à Pontoise.
Le général DE VALDAN, à l'Isle-Adam.
Horace VERNET, propriétaire, au château de l'Hermitage, à Pontoise.
Louis VÉRON, avoué à Pontoise.

Les réunions trimestrielles du Conseil d'administration, auxquelles les membres de la Société peuvent assister, ont lieu le *troisième mercredi* des mois de *janvier, avril, juillet* et *octobre*.

En 1882, les dates de ces quatre séances sont :

18 janvier.
19 avril.
19 juillet.
18 octobre.

Digitized by Google

EXTRAIT SOMMAIRE

DES PROCÈS-VERBAUX

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 23 Février 1881

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

M. le Trésorier donne connaissance de la situation financière de la Société.

Il restait en caisse au 31 décembre 1879.	534	75
Les recettes effectuées en 1880 s'élèvent à	718	»
Total.	1,252	75
Les dépenses de 1880 se montent à	866	45
Encaisse au 31 décembre 1880	386	30

Il est donné acte à M. le Trésorier de la production de ces comptes ; le Conseil l'autorise à déposer l'excédent des ressources disponibles dans les caisses de M. Marié, banquier à Pontoise. M. le Président s'est abstenu dans le vote rendu sur ce dernier point.

Sont admis comme Membres titulaires de la Société, à l'unanimité :

M. l'abbé Crépin, vicaire de St-Maclou, présenté par M. l'abbé Driou et M. Depoin.

Digitized by Google

M. Tétu, employé de commerce, 2, rue Monge, à Paris, présenté par MM. Le Charpentier et Fitan.

M. Gendrot, notaire à Pontoise, présenté par MM. Aigoin et Seré-Depoin.

M. le docteur Crimail, médecin à Pontoise, présenté par MM. Aigoin et Le Charpentier.

M. Trinquand, notaire à Pontoise, présenté par MM. Jouarre et Aigoin.

M. Paul Bélier, directeur des carrières de Méry-sur-Oise, présenté par MM. E. Bélier et Depoin.

M. le Président communique au Conseil une invitation officielle adressée à la Société pour l'envoi de délégués à la réunion des Sociétés savantes, qui aura lieu du 21 au 23 avril prochain, à la Sorbonne.

Le Conseil délègue, pour le représenter au Congrès des Sociétés savantes, MM. Seré-Depoin, Le Charpentier et J. Depoin ; et pour prendre part au Congrès des Sociétés des Beaux-Arts, M. Agnès.

M. le Secrétaire donne lecture de documents transmis à la Société de la part de M. le Préfet de Seine-et-Oise, relatifs à l'Exposition rétrospective organisée à Versailles sous les auspices du Conseil général, à l'occasion du Concours agricole régional.

Les Membres présents accueillent cette communication avec un vif intérêt ; des imprimés leur sont remis, contenant le règlement de l'Exposition.

M. Le Charpentier, secrétaire du Comité de publication, présente un rapport sur les travaux du Comité.

Le Comité propose de comprendre dans le 3e volume des Mémoires relatif à l'année 1881 :

1° La composition du Bureau et la liste des Membres ;

2° L'extrait sommaire des procès-verbaux jusqu'au 31 décembre 1880 ;

3° Des annexes comprenant deux rapports de M. l'abbé Grimot, l'un sur la collection de silex de Nucourt, l'autre sur les fouilles de Chaudry-Parnes ;

4° Un travail de M. Potiquet sur les *Armoiries des villes et communautés du Vexin ;*

5° Un mémoire de M. Depoin, sur l'*Eglise Saint-Maclou de Pontoise et le vandalisme légal ;*

6° Une note de M. l'abbé Loisel sur le *Vandalisme dans les églises et les cimetières ;*

7° Un mémoire de M. l'abbé Grimot sur le *Menhir de Gency ;*

8° Enfin, un extrait de l'inventaire du mobilier du château d'Hallincourt au XVIe siècle, rédigé à la mort de Pierre Le Gendre,

Digitized by Google

précédé d'une notice sur ce seigneur, par M. Camille Sarazin, fils de notre collègue M. Arsène Sarazin.

M. Le Charpentier donne lecture de cette notice. Le Comité propose aussi l'impression dans les Mémoires de la Société d'un article de M. Thomas : *A propos d'Etymologies*, et de la *Notice sur le prieuré de l'Isle-Adam, par M. l'abbé Grimot.*

Après discussion, les diverses propositions du Comité de publication sont mises aux voix et adoptées.

M. Le Charpentier ajoute que les membres du Comité ont pris connaissance d'une *Histoire de Cergy*, rédigée par M. l'abbé Bourguignon, mais qu'ils n'ont pu encore présenter sur cet ouvrage un rapport définitif.

Il est décidé, sur la proposition du Comité de publication, que le 3e volume des Mémoires sera tiré, comme le précédent, à 300 exemplaires, et sera mis en vente au prix de cinq francs.

Sur la demande du Secrétaire, le Conseil vote l'impression de 1,000 lettres de convocation aux réunions, et décide que celles adressées aux membres du Conseil leur seront envoyées sous enveloppes fermées.

M. l'Archiviste annonce qu'il a reçu pour la Bibliothèque de la Société :

Une *Notice sur l'église de Montfort l'Amaury*, par M. de Dion, br. in-8o.

Les Comptes-rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis, 2e série, V. Senlis, 1879, in-8o.

M. l'abbé Sagot présente au Conseil un estampage de la pierre de dédicace de son église, récemment retrouvée et déchiffrée par lui. Cette pierre mesure environ 0,60c carrés. L'inscription, en caractères gothiques, est ainsi conçue :

L'an de grace mil IIIIc IIIIxx *et* XIX *le* Ve *de may ceste presente eglise fut dediée par Reverend pere en Dieu maistre Jehan Simon evesque de Paris es presence de plusieurs des chanoines de Nostre Dame dudit Paris, de messire Nicolle Crosneau, pbre curé de ceste eglise, Mre Thibault Legrant, Mre Lorens Crosneau, chapellains et clers de ceans, et maistre Charles Labouquet lors procureur de Maubuisson, et de Nicolas Joseaume, André Desurieux, Jehan le Parcheminiez, Baptiste de Grignioles, marguilliers de ceans, Guillaume Baton, Jehan Degroult, Jehan le Cheron dit Marcoult, Margueritte la Pilette, Nicolas Landrin layné et plusieurs aultres, tous paroissiens de ceste paroisse lesquels ont aidé à faire ceste presente dedicace. Prions Dieu qu'il leur veuille leurs pechiez pardonner. Amen.*

Digitized by Google

Et deisigna qu'elle se solempniseroit tous les ans le dimenche de devant l'Ascension de Nostre Seigneur pour ce que audit dimenche elle fut dediée.

Cette dernière partie de l'inscription est extrêmement fruste ; elle a pu cependant être lue par Lebœuf, qui a très brièvement analysé l'inscription et qui a indiqué à tort le 6 mai pour la date de la dédicace.

Une note de M. l'abbé Grimot fait remarquer, à ce sujet, que l'église de Saint-Ouen a eu pour consécrateur l'évêque de Paris, ce qui semble une faveur spéciale. Vers cette époque en effet, un très grand nombre d'églises de la banlieue, profanées ou détruites pendant la guerre de Cent ans, furent de nouveau consacrées, et le plus souvent par des évêques *in partibus* désignés à cet effet.

M. Depoin lit quelques pages de l'Histoire de Maubuisson relatives à une Vierge ouvrante qui, suivant M. de Guilhermy, serait celle qu'on voit encore dans l'église de Saint-Ouen-l'Aumône. Il compare cette statue avec la vierge d'Alluyes (Eure-et-Loir), aussi ouvrante, du XVI^e^ siècle, décrite par M. l'abbé Hénault dans une brochure récente.

A ce sujet, M. le curé de Saint-Ouen communique à la Société l'extrait des registres de la fabrique relatant la restitution à l'église de la précieuse statue qui fait aujourd'hui l'une de ses richesses principales.

M. le baron de Beurnonville met sous les yeux du Conseil un certain nombre d'objets trouvés dans les fouilles faites pour l'établissement d'un bassin dans le parc et les dépendances de son château de la Chapelle, commune de Labheville (Seine-et-Oise). Il a découvert, notamment, une sépulture de femme fort intéressante. Sous la tête de la défunte était une épingle de métal, d'environ 0,20 c. de long, très mince et très élégante, munie à l'une de ses extrémités d'un stylet et à l'autre d'une cuiller longue et pointue dont on se servait pour prendre les onguents. La femme ensevelie tenait à la main un petit grattoir en silex. On a retrouvé dans ce tombeau et dans les sépultures voisines, plusieurs vases en terre dite de Samos, de petites bouteilles de verre et des fragments d'amphore à anse brisée à angle droit, d'une forme rare.

M. de Beurnonville présente également une hache en grès, lourde et de grande dimension, recueillie dans un lieu que M. le curé d'Amblainville croit avoir été un champ de bataille où se seraient mesurées deux tribus de cet âge préhistorique. La hache, d'environ 0,25 de long, sur 0,10 de large et 0,30 c. d'épaisseur, est très nettement dessinée ; elle a été travaillée à la main et est munie, vers le milieu, d'un sillon destiné à la maintenir adhérente au manche.

Digitized by Google

Le Conseil adresse des félicitations et des remercîments à MM. l'abbé Sagot et de Beurnonville ; il décide qu'à sa prochaine séance, il désignera une Commission pour examiner en détail les fouilles faites à la Chapelle et les objets qui y ont été trouvés.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 18 Mai 1881

Présidence de M. l'abbé GRIMOT

Sont admis comme membres titulaires :

M. l'abbé Gauthier, curé de Saint-Cyr-l'École (Seine-et-Oise), présenté par MM. Le Charpentier et Depoin.

M. Sartiaux, ingénieur-sous-chef de l'Exploitation du chemin de fer du Nord, présenté par MM. Aigoin et Mathias.

M. Petit de Coupray, capitaine d'artillerie, à la Fère (Aisne), présenté par les mêmes.

M. le comte René d'Abzac, inspecteur du chemin de fer du Nord, présenté par MM. Aigoin et Depoin.

M. Victor Guérin, négociant, à Pontoise, présenté par MM. Le Charpentier et Seré-Depoin.

M. Coquet, architecte, conseiller municipal à Pontoise, présenté par MM. Le Charpentier et Seré-Depoin.

M. Ambroise Rendu, avocat à la Cour d'appel, 11, rue de l'Université, à Paris, présenté par MM. Pâris et Depoin.

M. Langlois, professeur au Collège de Pontoise, présenté par MM. Delpeuch et Depoin.

M. le Trésorier fait connaître la situation financière :

Les recettes ont été depuis le 1er janvier de . . .	1,013	30
Et les dépenses de	339	»
Il reste en caisse	674	30

M. l'Archiviste annonce qu'il a reçu de M. Eugène Rendu un grand nombre de volumes, notamment la collection de plusieurs revues archéologiques ; ces documents vont être classés. Le Conseil charge M. Le Charpentier de transmettre à M. Rendu les remercîments de la Société.

M. le Secrétaire, au nom du Comité de publication, rend compte des mesures prises au sujet de la publication du tome III des Mémoires. Le Conseil arrête qu'il sera reproduit par la phototypie, deux vues partielles du château d'Hallincourt pour être annexées au tome III, qui sera distribué au moment de l'assemblée générale.

Digitized by Google

Le Conseil, en raison des ressources restreintes dont il dispose, a le regret de ne pouvoir statuer immédiatement sur la proposition du Comité de publication, tendant à la reproduction de deux plans du château d'Hallincourt, dressés par M. Sarazin.

L'assemblée générale est fixée au mercredi 13 juillet.

M. Tavet appelle l'attention du Conseil sur la chute d'une niche sculptée adossée à l'un des murs de l'église Saint-Maclou, côté sud. M. l'abbé Driou explique que cet accident est dû aux gelées de cet hiver.

M. Le Charpentier communique au Conseil un article relatif à une inscription découverte dans les fondations d'une des tours du château de Pontoise.

La mention d'une fourchette trouvée dans l'enceinte du château fournit à M. l'abbé Grimot l'occasion de donner d'intéressants détails sur l'origine de cet instrument culinaire. M. Darcel, consulté par M. Bapst pour la rédaction d'un travail sur l'Exposition rétrospective, a émis l'avis que les fourchettes ne remontent pas au-delà du temps d'Henri II. M. l'abbé Grimot ne saurait partager cette opinion; on a trouvé, en effet, dans le parc de Théméricourt, une fourchette et une cuiller réunies et couvertes d'une patine qui dénote une haute antiquité; M. l'abbé Grimot se souvient d'avoir lu dans la règle manuscrite du monastère de Sainte-Croix de Poitiers, au XV^e^ siècle, un article portant que les religieuses devaient toujours avoir, attachées à leur ceinture, une fourchette et une cuiller dans un étui, avec leur pelote. Les sacs dits *ridicules* n'étaient pas alors inventés.

M. Le Charpentier fait un rapport verbal sur la mission archéologique que M. Tavet et lui ont remplie, au nom de la Société; en visitant, sur l'invitation de M. de Beurnonville, les fouilles faites au Buisson St-Jean, commune de Vallangoujard. Sur un petit plateau d'une superficie de 32 ares, d'un sol sablonneux et noirâtre, autrefois boisé, on a découvert, en enlevant des souches, quelques tombeaux situés à une faible profondeur. Divers objets, d'origine mérovingienne, ont été trouvés dans l'intérieur des tombes, notamment des fibules, des verroteries, des vases en terre de Samos, d'autres vases en terre noire remplis d'ossements, etc. Quelques-uns de ces vases, dont on n'a que des fragments, portent des noms de potier : malheureusement aucun de ces noms n'a pu être restitué. Les objets découverts ont été envoyés par M. de Beurnonville à l'Exposition rétrospective qui doit s'ouvrir à Versailles le 2 juin.

Digitized by Google

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 13 Juillet 1881

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

M. Le Charpentier, à l'occasion du procès-verbal de la séance du 18 mai, pense qu'il serait utile d'insérer dans les Mémoires de la Société, une note détaillée sur l'inscription découverte au château de Pontoise. Le Conseil approuve cette proposition et la renvoie au Comité de publication.

Sont admis comme membres titulaires, à l'unanimité des voix :

M. Mazet, 28, rue Saint-Pétersbourg, à Paris, présenté par MM. Fitan et Le Charpentier.

M. Lefrançois, avoué à Pontoise, présenté par MM. Aigoin et Gendrot.

M. l'abbé Barret, curé d'Amblainville (Oise), présenté par MM. de Beurnonville et l'abbé Grimot.

M. l'abbé Lefranc, curé de Labbeville, par Nesles-la-Vallée, présenté par MM. l'abbé Grimot et Depoin.

M. l'abbé Picard, curé de Vallangoujard, par Grisy-les-Plâtres, présenté par les mêmes.

M. Henri Pain, à Parmain-l'Isle-Adam, présenté par les mêmes.

Le Conseil enregistre avec regret la démission de M. Desforges, vérificateur des poids et mesures à Pontoise.

Sur la proposition du Secrétaire général, le Conseil décide que les membres admis dans le cours de cette année auront droit, s'ils en font la demande, à recevoir gratuitement les deux premiers volumes des Mémoires de la Société.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du 13 Juillet 1881

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

M. le Président, présente à l'assemblée un rapide exposé de la situation morale de la Société. Elle est en pleine voie de prospérité; son effectif s'accroît chaque jour; elle a pu fournir d'utiles recrues à la Commission de l'Inventaire des Richesses d'Art et concourir

Digitized by Google

activement à l'organisation de l'Exposition rétrospective qui a eu lieu cette année à Versailles. Ses délégués ont pris part aux travaux du Congrès des Sociétés savantes au mois d'avril dernier. Enfin, elle donne la mesure de l'activité et du bon vouloir de ses membres en publiant aujourd'hui le 3e volume de ses Mémoires.

M. le Secrétaire général fait un rapport statistique sur les progrès de la Société. Formée en décembre 1877, avec 33 membres, elle a conquis, en 1878, 28 adhérents; en 1879, 7 seulement; en 1880, 22; enfin, dans le premier semestre de 1881, 20 nouveaux membres ont été admis. La publication des Mémoires de la Société, qui n'a pu commencer qu'en 1879, mais qui s'est régulièrement continuée depuis, nous a valu cette affluence de recrues qui ne semble pas devoir s'arrêter de sitôt.

M. le Trésorier soumet à l'assemblée le compte financier de l'exercice clos le 31 décembre 1880.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve le compte de M. le Trésorier et lui vote des remercîments.

M. l'Archiviste donne lecture du Catalogue des volumes offerts à la Société jusqu'à ce jour. L'assemblée décide, sur la proposition de M. Thomas, que cet état sera imprimé dans les Mémoires.

Il est procédé à l'élection de 6 membres du Conseil en remplacement de MM. Aigoin, Le Charpentier, Thomas, Grimot et Pâris, membres sortants en 1881, et de M. François, décédé.

Sont élus : MM. Aigoin, Le Charpentier, Thomas, Grimot, Pâris et Le Brun; les cinq premiers pour trois années, le dernier pour une année, M. François, qu'il remplace, faisant partie de la série sortante en 1882.

L'assemblée sanctionne à l'unanimité le choix fait par le Conseil de M. Hachette, président de la Société archéologique de Château-Thierry, comme associé-correspondant.

L'assemblée, statuant sur la proposition de modification au règlement présentée par le Conseil, arrête les deux résolutions suivantes :

1° Le versement de cent francs effectué pour devenir membre fondateur ne dispense pas de la cotisation annuelle, mais il dispense du droit d'entrée, lorsqu'il est effectué au moment de l'admission dans la Société; dans aucun cas, il ne peut donner lieu à la répétition d'une somme déjà perçue par le Trésorier. (Admis à l'unanimité).

2° La cotisation pourra être rachetée par un versement de cent francs, sans préjudice du droit d'entrée qui reste dû dans tous les cas. (Admis à la majorité.)

Un amendement de M. Thomas, ayant pour objet d'abaisser le prix de rachat à 50 francs pour les instituteurs et les ecclésiastiques, n'est pas adopté.

Digitized by Google

Le 3e volume des Mémoires est distribué aux membres présents.

M. Le Charpentier présente à l'assemblée une carte manuscrite de l'élection de Pontoise, offerte à la Société, et la compare avec d'autres cartes gravées du XVIIIe siècle.

M. Seré-Depoin esquisse, d'après des documents pour la plupart inédits, la biographie de Jacques Le Mercier, architecte, né à Pontoise.

M. Le Charpentier donne lecture d'une lettre de M. Chennevière, bibliothécaire à Fontainebleau, signalant les passages intéressants pour notre histoire locale, contenus dans les Mémoires des intendants, publiés par M. de Boislisle. — M. Thomas, à propos d'une assertion de M. l'abbé Trou, relative à l'existence, dans le clocher de Saint-Maclou, d'un ancien beffroi où serait gravé ce vers imitatif : *Unda, unda, unda, unda, unda, unda, unda, accurrite cives*, constate que cette allégation est dénuée de tout fondement.

M. Depoin lit et commente un état de l'archidiaconé de Pontoise rédigé vers 1690, et conservé aux Archives de Rouen.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 29 Septembre 1881

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

Est admis par le Conseil comme membre fondateur :

M. Léon Say, président du Sénat, au château de Stors (Seine-et-Oise), présenté par MM. l'abbé Grimot et Le Charpentier.

Sont admis comme membres titulaires :

M. le comte Gustave de Montebello, ministre plénipotentiaire à Munich, présenté par les mêmes.

M. Binder, maire de l'Isle-Adam, présenté par les mêmes.

M. l'abbé Sanglier, curé de Sevran, par Livry (Seine-et-Oise), présenté par MM. Grimot et Depoin.

M. Horace Vernet, au château de l'Hermitage, à Pontoise, présenté par MM. Seré-Depoin et Le Charpentier.

M. l'abbé Pierron, curé de Saint-Gervais-lès-Magny (Seine-et-Oise), présenté par les mêmes.

M. Klein, commissaire-priseur à Pontoise, présenté par les mêmes.

M. Salomé, avoué à Pontoise, présenté par les mêmes.

Digitized by Google

M. Dudoüy, propriétaire à Saint-Ouen-l'Aumône, présenté par MM. le comte d'Abzac et Depoin.

M. le comte de Saint-Foix, officier de la Légion d'honneur, ancien agent diplomatique en Orient, conseiller général, au château de Boisdenemetz, par les Thilliers-en-Vexin (Eure), présenté par MM. Le Bastier de Théméricourt et Le Charpentier.

M. Ménétrier, notaire à Gisors, présenté par MM. Le Charpentier et Lebas.

M. Paul Pinson, à Lisieux, présenté par MM. Le Charpentier et Depoin.

M. Lombard, négociant à Pontoise, présenté par les mêmes.

M. Lechalard, notaire honoraire à Pontoise, présenté par les mêmes.

M. le docteur Jagu, médecin à Gisors, présenté par les mêmes.

Le Conseil procède à l'élection d'un Vice-président, d'un Archiviste, d'un Trésorier et d'un Secrétaire-rédacteur, charges occupées par MM. l'abbé Grimot, Le Charpentier et Aigoin, membres sortants en 1881, et réélus, et par M. François, décédé.

Sont élus :

Vice-président,	M. l'abbé Grimot.
Archiviste,	M. Le Charpentier.
Trésorier,	M. Aigoin.
Secrétaire-rédacteur,	M. Le Brun.

Sur la proposition de M. Le Charpentier, et sur l'avis conforme du Comité des fonds, le Conseil, à l'unanimité, décide que les sommes versées pour rachat de cotisation ou pour acquérir le titre de membre fondateur seront soumises au remploi et converties en rente 3 °/o amortissable ; les dons faits à la Société sans affectation spéciale seront également capitalisés dans les mêmes conditions.

M. Depoin, rapporteur du Comité de publication, propose de composer ainsi le prochain volume des Mémoires :

1° Notice sur Jacques Le Mercier, par M. Seré-Depoin, avec reproduction du portrait gravé par Morin, d'après Philippe de Champaigne.

2° Histoire du prieuré de l'Isle-Adam, par M. Grimot.

3° Les Monnaies de Pontoise, par M. Thomas, avec clichés dans le texte.

4° La Vierge ouvrante de Maubuisson, par M. Depoin, avec reproduction d'une photographie de la statue fermée.

5° Notes bibliographiques sur les éditions des ouvrages de Taillepied et Duval relatifs à Pontoise, par M. Thomas, avec fac-simile, dans le texte, de la signature de Louis Duval.

Ces propositions sont agréées par le Conseil.

Digitized by Google

Le Comité de publication demande, en outre, au Conseil, de décider qu'il sera publié, avec l'excédent des ressources non utilisées pour la publication des Mémoires, des volumes de Documents, qui paraîtront dans le format in-4° écu. Les auteurs qui solliciteraient du Conseil la publication de documents dans ce format de luxe devraient prendre à leur charge la moitié des frais de composition et de mise en page, suivant un prix convenu avec l'imprimeur. La Société ferait ensuite, à ses frais, le tirage du nombre d'exemplaires qu'elle jugerait convenable, pour être distribués gratuitement à ses membres; puis les auteurs, de leur côté, auraient le droit de faire, à leurs frais, tel tirage que bon leur semblerait. Cette mesure est motivée par ce fait que certains documents trop considérables ne pourraient être publiés sans interruption dans les Mémoires, et que, de la sorte, la Société diminuerait sensiblement les frais qui lui incombent pour la publication de documents de longue haleine.

Le Conseil s'associe entièrement à la pensée du Comité de publication, et décide en principe qu'il sera donné suite à ses propositions dès que les ressources disponibles le permettront.

M. le Président insiste sur la nécessité pour la Société archéologique du Vexin de ne pas se cantonner dans les limites de la banlieue de Pontoise, mais de publier aussi des documents sur Gisors et le Vexin normand.

M. Le Charpentier espère que la Société pourra, par l'entremise de notre nouveau collègue, M. Ménétrier, s'assurer le concours précieux de plusieurs archéologues de Gisors.

M. de Beurnonville présente au Conseil une série intéressante de souvenirs des temps préhistoriques et des époques gauloise et mérovingienne, trouvés au Buisson Saint-Jean, près Epiais-Rhus. Une notice sur ces objets doit paraître prochainement dans la *Revue Archéologique.*

M. le Président, au nom du Conseil, félicite M. de Beurnonville et l'engage vivement à continuer ses fouilles, qu'une délégation de la Société visitera prochainement.

M. Aigoin signale des découvertes analogues faites à Condécourt (Seine-et-Oise).

M. Le Charpentier donne lecture d'une lettre de M. le comte de Saint-Foix, demandant à la Société de s'intéresser à la recherche d'antiquités gauloises dont il a reconnu l'existence non loin de son château de Boisdenemetz (Eure).

M. Depoin donne lecture d'un travail sur *les Mergers*, qui est accueilli avec une vive satisfaction par l'assemblée.

M. le Président communique au Conseil deux circulaires ministérielles adressées à la Société et concernant le programme des

Digitized by Google

travaux du prochain Congrès des Sociétés savantes. Plusieurs des membres présents se proposent de traiter quelques-unes des questions mises à l'ordre du jour du Congrès de 1882.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 23 Novembre 1881

Présidence de M. Seré-Depoin

M. Germain Lefèvre-Pontalis, en exprimant son regret de ne pouvoir assister à la séance, annonce l'envoi prochain d'une communication historique.

M. Dramard, conseiller à la Cour de Limoges, félicite la Société de l'élégance typographique et de l'intérêt de ses publications ; il annonce l'intention de fonder à Etampes une Société archéologique qui se mettrait en relations avec celle du Vexin.

M. l'abbé Groux, vicaire général de Versailles, écrit qu'il a mis sous les yeux de Monseigneur Goux les publications de la Société, ses statuts et la liste de ses membres. Il ajoute : « Monseigneur » l'évêque de Versailles aime sincèrement ces Sociétés, formées » pour cultiver les lettres, les sciences et l'histoire ; et tout le » monde sait la part active, la grande influence qu'il avait aux jeux » floraux de Toulouse. Aussi Sa Grandeur me charge de vous dire » qu'elle accepte très volontiers le titre de membre de la Société » historique du Vexin. »

Le Conseil prononce à l'unanimité, l'admission, comme membres titulaires, de :

S. Gr. Monseigneur Goux, Évêque de Versailles, présenté par MM. l'abbé Groux et Depoin.

M. Rousselle, maire de Génicourt, présenté par MM. Lefrançois et Depoin.

M. Fortier, propriétaire, ancien maire, à Boissy-l'Aillerie, présenté par MM. Tavet et Le Charpentier.

M. l'abbé Hémard, curé de Vauréal, présenté par MM. l'abbé Marchand et Le Charpentier.

M. Trencard, agent de change, au château de Beaujour, à Pontoise, présenté par MM. Vernet et Tavet.

M. Potron, propriétaire au château de Presles, présenté par MM. l'abbé Grimot et l'abbé Foucher.

Digitized by Google

M. Henry Ratel, 53, rue Monsieur-le-Prince, à Paris, présenté par MM. l'abbé Grimot et Depoin.

M. l'abbé Saint, curé de Vesly, par les Thilliers (Eure), présenté par MM. l'abbé Grimot et l'abbé Marchand.

M. Louis Passy, député de l'Eure, 45, rue de Clichy, à Paris, présenté par MM. Ménétrier et Le Charpentier.

M. l'abbé Lefebvre, premier vicaire à Gisors, présenté par les mêmes.

M. Patte, greffier de la Justice de paix à Gisors, présenté par les mêmes.

M. Bourgeois, avoué à Pontoise, présenté par MM. Lefrançois et Le Charpentier.

M. Chauchat, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, 20, rue la Boëtie, présenté par MM. Le Charpentier et Depoin.

M. Dufour, conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la ville de Corbeil, présenté par les mêmes.

M. le chanoine Pihan, secrétaire de l'évêché à Beauvais (Oise), présenté par MM. Barré et Depoin.

M. le Trésorier présente l'exposé de la situation financière, et le fait précéder d'une préface poétique dont le Conseil se montre particulièrement charmé. L'insertion au procès-verbal est votée à l'unanimité. En voici le texte :

Savants historiens, profonds archéologues,
N'attendez pas de moi de piquants dialogues ;
Vos suffrages m'ont fait un assez triste sort :
Je suis « un Trésorier. » Je dois à votre bourse
Demander d'une main ce que l'autre débourse ;
Compter, noter l'argent, dès qu'il entre ou qu'il sort ;
Me garder, si je veux passer pour honnête homme,
D'omettre ou de fausser la plus modique somme ;
Puis, au risque de voir des fronts tout assombris
Et de faire bâiller ceux que ce genre assomme,
Chiffrer et supputer devant de beaux esprits.
Il faut bien cependant que je rende mes comptes ;
C'est ici que l'écueil se fait surtout sentir.
Un caissier doit bannir fables, romans ou contes,
Aimables fictions. Si dans l'art de mentir
Il a quelque talent, c'est une triste note.
Mon champ se borne donc à la réalité
Nue et sans ornement, comme la vérité.
Puis-je avec vous, dès lors, lutter dans l'anecdote ?
Ah ! si vous me laissiez libre de mon sujet,
Je n'irais pas choisir l'exposé d'un budget :

Digitized by Google

D'un côté, la recette ; en regard, la dépense ;
Et, pour couronner l'œuvre, un solde, une balance.
Comme vous, je voudrais, dans mes rares loisirs,
Fouiller les temps passés ou le sein de la terre ;
Je saurais découvrir quelque haut fait de guerre,
Un silex, ou sinon... l'inventer. Vains désirs !
Le chiffre affreux m'absorbe et mon esprit s'altère ;
Le charme disparaît de tout ce que je dis.
Aussi ce coffre ouvert au seul Dieu qu'on adore
De nos jours, ce présent de vous, je le maudis :
C'est pour moi, je le crois, la boîte de Pandore.

Puisque, sans me vouloir donner un successeur,
A ma caisse fatale, ignorant la clémence,
De me tenir rivé vous avez la noirceur,
Vous devrez m'écouter : ce sera ma vengeance !

M. le Président répond immédiatement à cette spirituelle fantaisie :

Chassez, cher Trésorier, vos injustes alarmes ;
Rentrez votre vengeance et mettez bas les armes.
Vos comptes sont d'accord et votre esprit d'aplomb ;
De l'or qui nous fuyait vous êtes le Colomb.
Pour remplir notre coffre on se bat à la porte ;
Plein ou vide, d'ailleurs, au fond que nous importe !
Le comptable à lui seul n'est-il pas un trésor ?
Caissier, il fait des vers ; — poète, il *parle d'or*.

Le Conseil, après avoir entendu le Comité de publication, décide :

1° Qu'il sera publié en 1882 un volume de documents, format in-4° écu, papier vergé teinté, caractères elzéviriens. L'*Histoire de l'abbaye de Maubuisson*, par MM. Dutilleux et Depoin, ouvrage couronné par le Conseil général, est choisie pour inaugurer ce genre de publication.

2° Que le tome IV des Mémoires comprendra deux parties, dont la première, paginée en chiffres romains, contiendra la composition du bureau, la liste des membres, l'extrait des procès-verbaux et la liste des ouvrages composant la Bibliothèque de la Société au 1er janvier 1882.

3° Que M. de Baker, correspondant du ministère, qui a bien voulu nous communiquer des extraits du journal de Jean de Saint-Denis, prêtre de Pontoise, au XVIIIe siècle, sera prié de nous adresser une copie intégrale de ce journal; on publiera ce qui regarde Pontoise et quelques notes d'un intérêt général.

Digitized by Google

4° Qu'un spécimen des *Documents* (deux pages tirées de la première feuille) sera adressé, par les soins du Comité de publication, à toutes les personnes dont l'adhésion peut être espérée, avec une note faisant connaître le but de la Société, le chiffre de ses membres, les conditions d'admission, la table des matières des volumes parus, enfin la faveur faite aux sociétaires admis avant le 31 décembre 1881 de recevoir toutes les publications parues jusqu'à ce jour.

Une proposition de M. Tavet, appuyée par le Comité de publication, tendant à ce que les réunions du Conseil aient lieu à date fixe, est ajournée à la prochaine séance.

Sur la proposition du Secrétaire général, deux exemplaires du tome III des Mémoires seront adressés, à titre de souvenir reconnaissant, à M. Petit, de Magny, auteur des lithographies reproduites dans ce volume.

M. Le Charpentier communique au Conseil :

1° Un acte sur parchemin du 8 décembre 1482, par lequel Aubelet Lescuier renonce à tous droits sur « une pièce de larris... qui est assise près l'Armitaige de Pontoyse », acte qui prouve que cette dénomination est antérieure à l'époque ordinairement indiquée ;

2° Au nom de M. Thomas, un brevet de la capitainerie de Pontoise pour le sieur de Sainct-Marc, vacante par la démission du sieur de Hallot, donné à Bourgueil le 28 avril 1580 par Françoys, fils de France, duc d'Anjou, Alençon, Touraine et Berry, signé *Françoys.*

3° Au nom de M. Lechalard, un fragment d'inscription déchiffré sur une pierre tumulaire en partie effacée, et qui serait celle de « François de Revol Dangliers, ... décédé en cette ville le 16 août 1720. » — François de Revol était conseiller au Parlement de Paris; il mourut, âgé de 44 ans, au château de Beaujour, chez son beau-père, et fut inhumé à Saint-Maclou.

M. le Président présente au Conseil une série d'observations critiques sur les conclusions d'un travail de M. Le Charpentier relatif au dicton : *Revenir de Pontoise.*

Cette discussion intéresse vivement les membres présents, qui y prennent successivement part; M. le Président est prié de vouloir bien résumer dans une note destinée aux Mémoires, les détails donnés par lui.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRIX COMARTIN

RAPPORT DE M. BERTRANDY-LACABANE

CONCLUANT A L'ATTRIBUTION DE CE PRIX

EN 1882

A LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU VEXIN

Nous détachons les lignes suivantes du Rapport présenté en 1882, au Conseil général de Seine-et-Oise, par M. Bertrandy-Lacabane, archiviste du département, au sujet de l'attribution du prix d'archéologie fondé par M. Comartin :

La Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin a été fondée à Pontoise en 1877, dans le but multiple d'organiser des explorations archéologiques, de faire exécuter des fouilles, d'établir une bibliothèque et un musée, d'acquérir, recueillir ou recevoir, à titre de don, tous les objets et documents qui l'intéressent, et, enfin, de publier des Mémoires. Ces Mémoires peuvent s'appliquer à l'histoire de tous les temps; quant à l'espace, il doit être limité par le coin de terre qui comprend, au midi, les Parisis, jusqu'à leur capitale *Lutetia* (Paris); à l'occident, les Carnutes, jusqu'à la cité d'*Atricum* (Chartres); au septentrion, les Veliocasses, jusqu'à leur capitale *Rotomagus* (Rouen), et dont le territoire a formé, sous les Carlovingiens, les *Vulcassini Pagi*, les deux Vexins; enfin, à l'orient, les Bellovacques et les Sylvanectes, dont les capitales sont *Cæsaromagus* (Beauvais) et *Augustomagus* (Senlis). « Le point central, a dit à ses collègues le président, M. Seré-Depoin, dans le discours, plein d'esprit et de cœur, qu'il a prononcé, en séance publique, le 6 décembre 1877, « le point cen-
» tral d'où partiront nos explorations sera cette chère cité qui nous
» renferme aujourd'hui dans ses murs et qui a porté successivement
» les noms de *Brevisara*, *Pontisara*, *Ponthœsia* et enfin de Pon-
» toise; c'est sur ce domaine principal que doivent s'exercer nos
» recherches; mais rien ne nous oblige d'y rester enfermés. Aucune
» muraille de la Chine ne défend que nous n'en franchissions les

Digitized by Google

» limites, et à l'exemple de ces chasseurs intrépides qui poursuivent » le gibier jusque sur les terres des voisins, rien ne s'oppose à ce » que nous ne fassions quelques pointes hardies sur les territoires » qui nous bordent, pour y rechercher l'origine ou l'explication » d'un idiome, d'un monument, d'une coutume, pour y suivre » ceux de nos concitoyens qui y ont marqué leurs pas par des » actions d'éclat ou des découvertes glorieuses. »

Ces paroles constituent une portion du programme, heureusement suivi jusqu'à ce jour, par la Société de Pontoise, dans les travaux historiques dont se composent les trois volumes qu'elle a adressés au concours pour le prix Comartin.

Indépendamment des statuts, règlements, liste des membres de la Société, procès-verbaux, etc.; le tome Ier contient les articles suivants :

1° *Les pionniers de l'histoire du Vexin*, par M. Depoin, secrétaire général de la Société. Dans quelques pages bien senties et bien écrites, M. Depoin a rendu un hommage mérité à ces intelligences laborieuses, toutes vouées au culte des souvenirs de la patrie et à la tâche de les perpétuer, à travers les siècles, dans la mémoire des hommes, depuis Noël Taillepied, que l'on peut à juste titre appeler le père de l'histoire de Pontoise, jusqu'à Paul-François Pihan de la Forest, mort le 16 mars 1810; M. Depoin n'oublie pas les contemporains qui ont pris pour sujet de leurs études un ou plusieurs points de l'histoire du Vexin.

2° M. l'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam, correspondant du Ministère pour les travaux historiques, dans sa notice sur le monument de la forêt de l'Isle-Adam, dit *la Pierre Turquaise*, a donné une description exacte et pleine d'intérêt de ces restes vénérables, que la critique utilisera pour agrandir le cercle, toujours trop restreint, de nos connaissances au sujet des conditions d'existence des peuples qui nous ont précédés sur le sol français.

3° La *Lettre inédite adressée par Casimir Delavigne à M. Becqx, à l'auberge du Pot-d'Étain, à Pontoise*, en date du mois de juin 1814, et publiée par M. Henri Le Charpentier, n'ajoutera rien à la réputation littéraire de l'auteur des *Messéniennes*, mais elle fournit, ce nous semble, à son éditeur une occasion, adroitement saisie, de venger discrètement la ville de Pontoise des petites railleries dont elle a été l'objet.

4° *Les origines de la collégiale de Saint-Mellon*, par M. Depoin, forment un mémoire d'une réelle valeur historique, au triple point de vue des faits, de leur appréciation et des considérations de tout ordre que M. Depoin a tirées de leur examen. La période de temps à laquelle s'appliquent ces faits est comprise entre les IXe et XVe siècles, et se divise en 5 chapitres avec les titres suivants : Chapitre I, *Saint-Mellon sous les comtes du Vexin (881-1092)*. Chap. II, *L'abbaye*

Digitized by Google

de Saint-Mellon inféodée à l'archevêché de Rouen (1092). Chap. III, *Éclat jeté par la collégiale sous les abbés de la Maison de France (1120-1161)*. Chap. IV, *Le dernier abbé de Saint-Mellon (1196-1237)*. Chap. V, *Le doyenné de Saint-Mellon sous les archevêques de Rouen, du* XIII^e^ *au* XIV^e^ *siècles*. M. Depoin a donné, en appendice, une charte de l'archevêque Hugues, de Rouen, en faveur de Saint-Mellon, du 4 décembre 1138, et une liste des doyens de Saint-Mellon depuis 1260 jusqu'en 1716.

5° La *Notice sur les anciens tombeaux de la famille de Neufville de Villeroi, qui se trouvaient dans l'église des Cordeliers de Pontoise (XVI^e^ siècle)*, fait ressortir le soin, en quelque sorte religieux, que son auteur, M. Henri Le Charpentier, apporte dans la recherche des renseignements, en même temps que la sévérité du contrôle auquel il les soumet.

6° Le *Mémoire sur Magny-en-Vexin en 1787*, publié par M. Alfred Potiquet, lauréat de l'Institut, est fort intéressant; il contient des éléments très variés et des plus authentiques de l'histoire de Magny vers la fin de l'ancien régime.

Le tome I^er^ des Mémoires de la Société se termine par 3 planches représentant, sous des aspects différents, la tombelle de la forêt de Carnelle.

Le tome II s'ouvre par une communication de M. Léon Thomas sur *Un diplôme inédit de Philippe-Auguste*. Ce diplôme, publié ici pour la première fois, confirme, d'une manière formelle, l'opinion de plusieurs historiens qui font remonter à Philippe-Auguste l'origine des fortifications de Pontoise.

Vient ensuite un travail sur *Le Prieuré de Saint-Léger de Boissy-l'Aillerie*, par M. l'abbé Loisel, curé de Goupillières. La lecture en est agréable, mais l'auteur montre trop de penchant à rattacher l'existence d'un fait certain à des causes problématiques, ou dont l'influence, pour avoir été sensible sur certains points, ne s'est pas authentiquement produite et visiblement manifestée sur d'autres.

La *Notice sur Gadancourt*, communiquée par M. le baron de Boury, conseiller général de Seine-et-Oise, est susceptible de longs développements et acquerrait certainement une plus haute valeur historique, si les faits qui y sont mentionnés s'appuyaient sur des documents dont l'authenticité serait mise en pleine évidence, soit par des citations textuelles, soit par l'indication des sources où les renseignements ont été puisés. Il est même des assertions qui mériteraient d'être soutenues au moyen de preuves nombreuses et solides; par exemple, M. de Boury écrit : « La moyenne de la vie paraît » plus courte il y a cent et deux cents ans que maintenant : on sait » qu'alors les gens de la campagne vivaient de privations et qu'ils » avaient bien rarement recours au médecin. » Il est bien sûr que ce qu'on nomme aujourd'hui le confortable a fait de grands progrès

Digitized by Google

dans les campagnes; on s'y nourrit mieux, on s'y loge et on s'y habille d'une façon plus hygiénique qu'autrefois; les soins de propreté, tant pour les personnes que pour les animaux domestiques, y sont mieux compris et d'un usage plus général; mais, d'un côté, il faut bien considérer que les difficultés des communications et des transports avaient autrefois pour résultat de conserver sur place une grande quantité de denrées pour l'alimentation locale, et qu'il ne saurait être absolument exact de dire qu'alors les gens de la campagne vivaient de privations; et, d'un autre côté, on ne peut s'empêcher de constater, de notre temps, les effets désastreux de l'usage et de l'abus de l'alcool dans les campagnes, usage et abus plus rares autrefois, et qui tendent à diminuer considérablement la longévité de la vie humaine. Quant à l'influence des médecins, il n'est peut-être pas bien prouvé que l'on vive plus longtemps là où il y en a le plus.

Le Comité de publications des Mémoires a fait, au sujet de la Notice de M. le baron de Boury, une note qui, si nous ne nous trompons, exigerait nn mot d'explication. Cette note est ainsi conçue : « Dans le Pouillé dit de Rigaud, publié sous le nom de » *Polyptycum Rotomagensis diœcesis*, au 23e volume du *Recueil* » *des historiens des Gaules et de la France*, Gadancourt figure avec » cette mention : *Ecclesia Sancti-Martini de Gadengort et parro-* » *chiani XV.* C'est-à-dire qu'avant saint Louis il y avait déjà une » église sous le vocable de saint Martin et une population de 50 à » 60 habitants. » On aurait dû nous expliquer pourquoi les mots « *parrochiani XV* » signifient « une population de 50 à 60 habi- » tants. »

Saint Louis et l'Hôtel-Dieu de Pontoise, tel est le titre d'un mémoire de M. Joseph Depoin, lu en séance publique le 27 juin 1878. Ce mémoire se compose de deux chapitres et d'un appendice. Le chapitre Ier est intitulé : « *La charité au moyen âge. Aumôneries, léproseries, hôpitaux. La première Maison-Dieu de Pontoise (1188-1256);* le chapitre II, *Attachement de saint Louis pour Pontoise. Punition d'Enguerrand de Coucy (1256). Fondation du nouvel Hôtel-Dieu (1259).* » L'appendice contient une charte de Renaud Musavène, de l'année 1197, et la charte de concession de la terre de Champagne, faite à l'Hôtel-Dieu par saint Louis, datée à Asnières, au mois de juillet 1261. Le sujet est traité par M. Depoin d'une façon très remarquable, sous tous les rapports, sauf, cependant, pour la ponctuation des pièces justificatives qui laisse à désirer; on ne peut donc qu'exprimer à l'auteur le désir de le lui voir reprendre au point où il l'a quitté, en donnant enfin au public une histoire complète et détaillée de l'institution charitable dont la ville de Pontoise a le droit de tirer quelque vanité.

Les *Foires et Marchés du canton de Magny-en-Vexin* ont fourni

Digitized by Google

à M. Alfred Potiquet le sujet d'une publication très bonne à consulter. On pourrait faire remarquer à M. Potiquet que la charte de Louis VII, portant établissement d'un marché à Château-Neuf, ayant été publiée en latin par dom Michel Félibien, dans son histoire de l'abbaye de Saint-Denis, il n'y a pas lieu d'en croire le texte inédit, bien que M. Potiquet en donne une traduction française.

M. Henri Le Charpentier est l'auteur du travail intitulé : « *Les Jésuites à Pontoise. Recherches historiques sur l'établissement et la résidence de ces Pères et sur leur expulsion de cette ville, en 1762, d'après des documents inédits.* Six chapitres et un appendice en forment les divisions. Voici les titres des chapitres : « I, *Installation et première résidence des Jésuites à Pontoise (1593-1615).* Chap. II, *Le* XVII^e *siècle. Les Jésuites et le Collège de Pontoise (1615-1700).* Chap. III, *La nouvelle résidence.* Chap. IV, *Le* XVIII^e *siècle. Procédures contre les Jésuites (1700-1762).* Chap. V, *Perquisition et inventaire chez les Jésuites de Pontoise (23 avril, 17 août 1762).* Chap. VI, *Suite et fin de la procédure. Enquête contre le Père supérieur. Expulsion et départ des Jésuites de Pontoise. Liquidation et vente de leurs biens (1762-1789).* L'appendice contient des détails explicatifs sur les vues et plans des deux résidences des Jésuites à Pontoise, suivis des planches copiées sur des dessins du temps.

En dégageant son étude de toute préoccupation politique, écueil qu'il était difficile d'éviter, M. Le Charpentier lui a conservé le caractère purement historique ; ce qui ne veut pas dire que, parmi les nombreux documents dont on lui doit la connaissance, il ne s'en trouve pas de nature à pouvoir figurer avantageusement dans les controverses sur l'Instruction publique en France, controverses qui dureront probablement aussi longtemps que notre état social lui-même. Mais M. Le Charpentier s'est défendu de vouloir fournir des armes aux partis, et, marchant ici sur sa voie, nous nous contenterons de lui adresser des félicitations pour avoir recueilli et publié, avec conscience et talent, un travail destiné à figurer toujours en bonne place dans l'histoire générale de Pontoise.

Les rapports de M. l'abbé Grimot sur *les silex trouvés sur la commune de Nucourt, canton de Marines, département de Seine-et-Oise*, sur *les fouilles faites sur le territoire de Chaudry, commune de Parnes, département de l'Oise*, et sa *Notice sur le menhir ou peulvan de Gency, commune de Cergy, canton de Pontoise*, qui figurent dans le tome III des Mémoires de la Société, constatent une fois de plus la compétence de M. le curé de l'Isle-Adam en ce qui concerne particulièrement les monuments laissés sur le sol par les générations passées, compétence dans laquelle s'unissent à propos le goût d'un artiste et la science d'un bénédictin.

Le respect des monuments du passé n'est-il pas assez répandu dans la société intelligente et instruite de notre temps pour que les

Digitized by Google

voix autorisées ne restent ni sans auditeurs ni sans échos, lorsqu'elles dénoncent les actes d'un vandalisme, inconscient ou calculé, qui ont ravi ou menacent de ravir, à nos études et à notre admiration, des œuvres de travailleurs inconnus ou d'artistes renommés ? Et ne faut-il pas applaudir à l'esprit dont se sont inspirés MM. J. Depoin et l'abbé Loisel en écrivant, le premier, son article intitulé *l'Église Saint-Maclou et le vandalisme légal*, le second, une *Note sur le vandalisme dans les campagnes* ? Bien des épaves des plus lointains et des plus fameux naufrages pourraient être sauvées après la lecture de ces deux opuscules, destinés à rectifier certaines idées sur la manière de traiter les objets antiques.

M. Léon Thomas s'est donné le plaisir de nous égayer un peu en s'égayant lui-même, *à propos d'étymologie*, et aux dépens d'un ouvrage sur les étymologies de Seine-et-Oise, publié en 1876. Sous une forme attrayante et pleine d'humour, l'article de M. Léon Thomas n'en contient pas moins des conseils excellents, de nature à tempérer l'ardeur des écrivains aventureux qui, dans la recherche des étymologies, montrent des dispositions singulières à courir après des jeux de mots, au lieu de s'attacher à étudier longuement et à comparer avec un soin extrême les textes authentiques.

Le dernier article du tome III n'est pas un des moins intéressants du volume ; c'est un *Essai historique* dans lequel M. Camille Sarazin s'est proposé de faire connaître Hallincourt au commencement du XVI^e^ siècle. Hallaincourt, dont l'orthographe officielle est par *ain* et non *in*, comme l'écrit M. Sarazin, est un hameau de 17 habitants, faisant partie de la commune de Parnes, canton de Chaumont, arrondissement de Beauvais, département de l'Oise. On y admire encore aujourd'hui les restes d'un château dont deux vues très bien reproduites, d'après des lithographies de M. O. Petit, de Magny, par le procédé photothypique Bernard, complètent très heureusement la publication de M. Sarazin. Ce château est une transformation d'une antique demeure seigneuriale, transformation due à Pierre Le Gendre, qui fit, en 1488, l'acquisition du domaine d'Hallaincourt. Dans cinq chapitres dont se compose son travail, M. Sarazin donne des détails intéressants sur *Pierre Le Gendre, le château, le village et le parc d'Hallaincourt, la seigneurie et le mobilier du château*. Si l'auteur revenait sur son œuvre, il pourrait peut-être profiter des quelques observations que nous allons présenter.

Nous ne croyons pas qu'il soit exact de dire que, au XV^e^ siècle, les fermages se payaient toujours, non en argent, mais en grains. Que le second mode de payement fut alors le plus usité, c'est probable ; mais il n'est pas certain qu'il le fut toujours et généralement à l'exclusion du premier.

La liste des seigneurs d'Hallaincourt, qui est très satisfaisante, au moins depuis Philippe de Courcelles (1488) jusqu'à Charlotte de

Digitized by Google

Vallière, morte en 1802, le serait davantage si l'on expliquait de quelle façon la seigneurie passa des Neufville aux Ollivier de Sénozan et de ces derniers aux Vallière.

L'inventaire du mobilier du château, fait après le décès de Pierre Le Gendre, augmenté de fragments de l'inventaire du mobilier en argenterie, bijoux et joyaux qui se trouvaient, à la même époque, dans l'hôtel que possédait Le Gendre, rue des Bourdonnais, à Paris, est un document important, qui forme la partie principale de la Notice de M. Sarazin. Cette publication semble pécher un peu par défaut d'explication au sujet de termes aujourd'hui tombés en désuétude, à tel point que les lecteurs, même parmi les mieux préparés à ce genre de lecture, s'arrêtent plus longtemps qu'ils ne voudraient devant ces formes archaïques. Qu'est-ce que le « *soicquet* » qui figure dans un article à côté d'une « *bassinouere*, » d'une « *coulouere* » ? Au lieu de *rotissouer à pommes et tosfées*, ne faut-il pas lire *rotissouer à pommes et tostées*, c'est-à-dire un ustensile de cuisine pour faire cuire les pommes et les *tostées* ou *rôties*, ce que Ducange, au mot *Tostée*, définit « *Pulmenti species ex pisis tos-* » *tis* » ? Le mot *vaisselle* doit évidemment remplacer le mot *vaisse* dans les lignes suivantes : « *En potz, platz, escuelles, saulcières,* » *tranchouers, flacons et autres* VAISSE *d'estaing.* » Au lieu de « *lon-* » *dier de toile de chanvre,* » ne faut-il pas lire : *longière de toile de chanvre*, le mot *longière* signifiant un linge plus long que large ? Au lieu de « *ung cent et demy vielz fers, ciseaulx et fourchettes de* » *trant rouillez,* » ne faut-il pas lire *un cent et demy vielz fers, ciseaux et fourchettes du tout* (c'est-à-dire entièrement) *rouillez ? Une fourchette à manche de boussin*, n'est-ce pas *une fourchette à manche de brucin*, le mot brucin signifiant buis ? Ne faut-il pas lire *congnins*, *conins*, aujourd'hui lapins, au lieu de couguins, dans la mention suivante : *ung ciel de tapisserie de grosse verdure sur champ jaune à couguins et autres bestes* ? Il y a bien d'autres mots douteux, mais au sujet desquels on ne saurait se hasarder à proposer une rectification, tant qu'on n'a pas le manuscrit sous les yeux.

En résumé, tout en rendant justice aux travaux de M. Rey, que l'on reverra au Concours, il faut l'espérer, puisque ces travaux ne constituent que les premières notes sur son village, nous estimons que les *Mémoires de la Société de l'histoire de Pontoise* répondent davantage, par leur nombre et leur variété, au but visé par les dispositions généreuses de M. Comartin, et nous pensons que, si le fondateur du prix pouvait sortir de sa tombe et faire entendre sa voix, il s'unirait à nous pour vous proposer de le décerner, en 1882, à la *Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin.*

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ

CATALOGUE

DES

OUVRAGES COMPOSANT CETTE COLLECTION

Au 31 Décembre 1881

Dressé par M. Henri Le Charpentier, archiviste

NOTA. — La liste des volumes offerts à la Société, ou acquis par elle, dans le courant de chaque année, sera publiée à l'avenir dans les Mémoires

SOCIÉTÉS SAVANTES

(Mémoires, Bulletins, etc.)

Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin. — Pontoise, imp. Pâris, in-8°. Tomes I, II et III (1878-1880).

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts, du département de l'Oise. — Beauvais, gr. in-8°. Tome X, 1re, 2e et 3e parties (1879); tome XI, 1re partie (1880).

Comité archéologique de Senlis; comptes-rendus. — 2e série, tome IV (1878), in-8° pl.; tome V (1879).

Commission de l'Inventaire des Richesses d'art de Seine-et-Oise; comptes-rendus des séances et des travaux, etc. — Versailles, in-8°, 1881.

Digitized by Google

Congrès des Sociétés savantes. Paris, 1873, in-8°. *

Distribution des récompenses aux Sociétés savantes, 1865, in-8°. *

id. id. id. 1867, id. *

Quatre brochures relatives aux Comités de travaux historiques. Paris, 1859, 1869, 1873, 1880. *

Bulletin de la Société d'économie sociale : 1re année, 1865. — 2e année, 1866 (6 numéros). — 3e année, 1867. — 4e année, 1868 (8 numéros). — 5e année, 1869 (3 numéros). *

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France; années : 1853, 7 fascicules. — 1853-54, 9 fascicules. — 1855-56, 11 fascicules. — 1857, 8 fascicules. *

Archives des missions scientifiques et littéraires; choix de rapports, etc., publiés sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. Paris, Imp. Nat. — 1850, 12 cahiers. — 1851, 12 cahiers. — 1852 à 1854, 10 cahiers. — 1854 à 1856, 9 cahiers. — 1856, 10 cahiers. — 1857, un volume complet. *

Même ouvrage : 2e série. Tome Ier, 1864. — Tome II, 1865. — Tome III, 1866. — Tome IV, 1867. — Tome V, 1868 et 1869. — Tomes VI et VII, 1871. *

Même ouvrage : 3e série. Tome Ier, 1873. — Tome II, 1874-1875. — Tome III, 1876. — Tome IV, 1877. — Tome V, 1878. — Tome VI, 1879-1880. *

Bulletin du Comité historique des arts et monuments. Paris, imp. Paul Dupont. — 1840, 6 numéros. — 1840-41, 4 numéros. — 1842, 9 numéros. — 2e volume, 9 numéros. — 3e volume, 4 numéros. — 4e volume, 4 numéros (1848). *

Extraits des procès-verbaux des *Séances du Comité historique des Monuments écrits*, depuis son origine jusqu'à la réorganisation de septembre 1848. Paris, Imp. Nationale. 1 vol. in-8°. *

Bulletin des Comités historiques. Paris, Imp. Nationale. — 1849, 8 volumes. — 1850, 9 vol. — 1851, 9 vol. — 1852, 2 vol. *

Revue des Sociétés savantes, publiée par le Ministère de l'Instruction publique. — 1re série, 1858, 11 volumes. — 2e série, 1859 à 1862 (tome I à VIII), 40 volumes. — 3e série, 1863 à 1864 (tome I à IV), 19 volumes. — 4e série, 1865 à 1869 (tome I à IX), 47 vol. — 5e série, 1870 à 1875 (tome I à VII), 24 volumes. — 6e série, 1875 à 1878 (tome I à VIII), 21 vol. — 7e série, 1879 à 1880 (tome I à III), 9 volumes. *

Même ouvrage. Bulletin littéraire. — Octobre et novembre 1864. 2 volumes. * (1)

(1) Quelques fascicules manquent dans l'ensemble de ces derniers ouvrages; du reste, ces lacunes sont fort peu importantes, et il sera possible de les faire disparaître par la suite.

Digitized by Google

Table générale des Bulletins du Comité des travaux historiques et de la *Revue des Sociétés savantes*, publiée par M. Octave Teissier. Paris, Imp. Nationale, 1873. 1 volume in-8°. *

NOTA. — Tous les ouvrages qui précèdent, et qui sont suivis de l'astérisque *, nous ont été gracieusement offerts par M. Eugène Rendu, inspecteur honoraire de l'Instruction publique, ancien député, membre de notre Société historique.

OUVRAGES D'HISTOIRE LOCALE

Le Registre des prises maritimes, traduction d'un document authentique et inédit, concernant le partage des captures amenées par les corsaires algériens, publié par M. A. Devoulx. — Alger, in-8°, 1872. — (Offert par M. Rendu.)

Le Vaumain, notice historique et archéologique, par L.-N. Barré. — Beauvais, 1877, br. in-8°. — (Offert par l'auteur.)

Notice sur Liancourt-Saint-Pierre, par M. l'abbé Pihan, in-8°, 1877. — (Offerte par l'auteur.)

La Ligue dans le Vexin normand. — Journal d'un Bourgeois de Gisors (1588-1617), publié pour la première fois, d'après les mss. de la Bibl. nat., avec notes, index, etc., par MM. Henri Le Charpentier et Alfred Fitan. — Un vol. in-8° raisin, pl. et cartes. — (Offert par les auteurs.)

Notice sur le Prieuré et sur la Chapelle de Pommereux, par L.-N. Barré. — Beauvais, 1878, in-8°. — (Offerte par l'auteur.)

Histoire de la Chapelle-Gauthier (Seine-et-Marne), par M. A. François. — Pontoise, 1878, in-8°. — (Offerte par M. François père.)

Flavacourt, notice historique et archéologique, par M. Barré, br. gr. in-8°. — Beauvais, 1879. — (Offerte par l'auteur.)

Trois Catastrophes à Pontoise, en 1788-1789 (la grêle, le grand hiver, la disette), études d'administration et de mœurs sous l'ancien régime, par M. Seré-Depoin. — Pontoise, in-8°, 1880. — (Offert par l'auteur.)

Essai historique sur l'ancienne corporation des Bouchers de Pontoise, par M. Henri Le Charpentier. — Pontoise, br. in-8°, 1880. — (Offert par l'auteur.)

Nobiliaire et Armorial du comté de Montfort-l'Amaury, etc., par MM. Maquet et de Dion. — Rambouillet, 1881, 1 vol. in-8°. — (Offert par M. de Dion.)

Digitized by Google

OUVRAGES ARCHÉOLOGIQUES

Les Édifices religieux de l'ancien Alger, par M. A. Devoulx. — Alger, 1870, br. in-8°. — (Offert par M. E. Rendu.)

Rapport sur les collections scandinaves de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, par M. Manzin. — Paris, 1873, br. in-8°. — (Offert par M. Rendu.)

Épigraphie indigène du musée archéologique d'Alger, suivie d'*un Musée mural à Alger*, par M. A. Devoulx. — Alger, 1874, 2 br. in-8°, fig. — (Offert par M. Rendu.)

Instructions à l'usage des voyageurs en Orient (monuments de l'ère chrétienne), par M. A. Lenoir. — Paris, in-8° 1876. — (Offert par M. E. Rendu.)

Lettre sur l'église Notre-Dame de Pontoise, par M. A. François. — Pontoise, 1876. — (Offerte par M. François père.)

Exploration du dolmen de Trye-Château (Oise), par MM. Léon de Vesly et Alfred Fitan, gr. in-8°, pl., 1877. — (Offert par les auteurs.)

Découverte d'un dolmen à l'Étang-la-Ville, 1877, br. — (Donné par M. Seré-Depoin.)

A travers les monuments historiques, études archéologiques par M. Anthyme Saint-Paul, 3 br. in-8°. — (Paris, Didron, 1877.)

Simple mémoire sur l'origine du style ogival, par M. Anthyme Saint-Paul. — Tours, br. in-8°. — (Offert par l'auteur.)

Notice sur la statue de la Sainte-Vierge, nommée la Diège, conservée dans l'église de Jouy-en-Josas, par M. Grimot, br. in-8° s. d. — (Donnée par M. Potiquet.)

La Nef de la Couture (du Mans), par M. A. de Dion, br. in-8°. (Offerte par l'auteur.)

Notice historique et archéologique sur l'église paroissiale de l'Isle-Adam, par M. l'abbé Grimot. — Paris, 1879, in-8°. — (Offerte par l'auteur.)

L'Église de Montfort-l'Amaury, notice, avec la description des vitraux, par M. de Dion. — Bar-le-Duc, 1882. — (Offerte par l'auteur.)

BIOGRAPHIES

Le Général Leclerc, etc., notice historique par M. A.-P. de Forges. — Paris, 1869, in-8°.

Martin Double, recherches sur la vie de ce célèbre avocat du XIVe siècle, etc., par le bibliophile Jacob. — Paris, gr. in-8°, 1869. — (Offert par M. Lucien Double).

Le Roi Dagobert, par M. L. Double, 1 vol. in-12. — Paris, 1879, br. — (Offert par l'auteur.)

Digitized by Google

PUBLICATIONS DIVERSES

L'Institut national de France, ses diverses organisations, ses membres, etc., par M. Alfred Potiquet, 1869, 1 vol. in-8°. — (Offert par l'auteur.)

A la France! poésie par M. Louis Aigoin. — Dijon, 1871, 4 p. in-8°, pièce. — (Offerte par l'auteur.)

Les Eaux de Trie-Château (Oise), etc., réédition d'une brochure de 1779, par M. Alfred Fitan. — Paris, 1880, in-8°. — (Offert par l'auteur.)

Comment j'ai retrouvé Boulignon, ou *le Comble de l'Archéologie*, par un archéologue de Pontoise. — Versailles, 1879, in-8°, pl. — (Offert par M. Seré-Depoin.)

Les Sous-Préfectures de la Seine. — Paris, 1880, in-8°. — (Offert par M. E. Rendu.)

Règlement général de l'Exposition universelle de 1878. — Paris, imp. nat., 1878, gr. in-8°.

Premiers travaux de la Société des institutions de prévoyance, publ. par M. A. de Malarie. — Paris, 1876, in-8°. — (Offert par M. E. Rendu.)

Polybiblion, revue bibliographique, livraisons 1re et 2e, 1868, br.

Revue politique et littéraire, n° 61, 16 juin 1877, in-4° br.

Les Lettres chrétiennes, revue d'enseignement et de critique, n° 1. — Lillè et Bruges, 1880, in-8° br.

Les Musées cantonaux en France, appréciations, etc., br.

Annuaire des Musées cantonaux, 2e année (1881). — Lisieux, 1881, br.

AQUARELLES ET CARTES

Trois aquarelles représentant la Pierre-Turquaise, dans la forêt de Carnelle. — (Ces trois aquarelles ont été reproduites en lithographie dans le 1er volume des Mémoires de la Société.)

Carte topographique de l'Élection de Pontoise, divisée en 66 territoires de paroisses, réduites à la proportion de 4 lignes pour 100 toises; dressée sur les plans et arpentages faits et levés, conformément à l'article 9 de la déclaration du 11 aoust 1776, pour parvenir à l'assiette des impositions; dédiée à Messire Louis-Bénigne-François Bertier, surintendant des finances, domaines et affaires de la Maison de la Reine, intendant de justice, police et finance de la Généralité de Paris, par son très humble et très obéissant serviteur Dubray, ingénieur et inspecteur général des arpentages de la même Généralité. — Année 1781. — (1m 70 largeur; 1m 52 hauteur). — Offerte par M. A. François, au nom de M. le Maire d'Andilly.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR LE

PRIEURÉ DE N.-D. DE L'ISLE-ADAM

(DIOCÈSE DE VERSAILLES)

Par M. l'Abbé GRIMOT

CURÉ DE L'ISLE-ADAM

Officier de l'Instruction publique

Correspondant du Ministère pour les Travaux historiques

AVANT-PROPOS

Dans nos contrées, tout près de nous et sous nos yeux, quels témoins de la piété de nos pères envers la Vierge Marie, que ces sanctuaires bénis qui s'appelaient N.-D. de Pontoise, N.-D. la Royale de Maubuisson, N.-D. du Val, N.-D. de Frouville, N.-D. de Maffliers, et, au milieu d'eux, les dominant tous par son ancienneté, le prieuré de N.-D. de l'Isle-Adam !

C'est à la mémoire de ce dernier sanctuaire, dont l'origine semble précéder les quelques habitations qui ont commencé le gracieux village de l'Isle-Adam, que je consacre ces quelques lignes ; j'ai osé les tracer après de longues et minutieuses recherches.

Je voudrais bien pouvoir vous raconter l'histoire de notre antique prieuré ; mais il a perdu depuis longtemps les premiers feuillets de ses annales ; le temps les a déchirés ; le vent de tant de tempêtes qui ont roulé sur sa toiture les a dispersés ; ou bien le barbare les

Digitized by Google

a foulés sous les fers de son coursier, quand il venait, en passant, l'abreuver à la Fontaine des Miracles qui coulait au pied de ce vénéré sanctuaire. Hélas ! cette source précieuse a confondu ses eaux avec les flots de l'Oise, et semble, par ce mélange, avoir perdu sa vertu miraculeuse ?

La rareté et l'incertitude des documents que nous avons pu rassembler nous permettront à peine de percer la profonde obscurité qui enveloppe la suite de l'histoire de notre prieuré : nous serons donc forcé de laisser de fréquentes lacunes.

Toutefois, ne désespérons pas de réunir quelques feuillets : essayons du moins d'arracher au temps et à l'oubli les derniers échos de notre pieuse légende ; et s'il nous est impossible d'en traduire le texte exact et complet, nous rassemblerons les derniers débris, et notre piété pour Marie en trouvera encore assez pour se réchauffer et pour se réjouir.

Qu'un autre, plus heureux que nous, puisse un jour dire tout ce que Marie a dû faire dans cette vallée où nous prions, sur les bords de ce fleuve où nous gémissons, en attendant que nous allions, comme le fleuve, nous perdre dans un océan dont Marie est encore le phare, dans cette paisible éternité dont elle sera, avec son Fils adorable, la plus belle splendeur !

L'Isle-Adam, le 25 décembre 1881.

Fondation

Pendant le règne de Charles-le-Chauve, la crainte des Normands avait obligé Hildebrand II, évêque de Séez, à sortir de son diocèse : il vint chercher asile dans les environs de Paris. Louis de Germanie, frère de Charles-le-Chauve, lui donna la terre de Moussy-le-Neuf, à quatre lieues de Paris, du côté de Senlis. Assuré de ce refuge, le prélat fit venir les clercs de son église avec les reliques de sainte Opportune, abbesse d'Almenesches, au diocèse de Séez. C'est à cette même époque que les reliques de saint Godegrand ou Godogrand (1), évêque de Séez, furent apportées avec celles de sainte

(1) Par sa famille, nous dit saint Adelin ou Adalhelme, évêque de Séez, qui écrivait à la fin du IXe siècle, saint Godegrand appartenait à la plus haute noblesse ; ses parents, les puissants comtes d'Exmes, étaient de la race royale des Francs ; mais s'il était illustre par sa naissance, il était plus illustre encore par la grandeur de sa foi, l'étendue de ses connaissances, et l'éclat de ses vertus : ce qui explique facilement son élévation à l'épiscopat.

Digitized by Google

Opportune, sa sœur; cette translation eut lieu vers l'an 860 ou 880; c'est l'abbé Lebeuf qui nous donne ces précieux détails dans son histoire du diocèse de Paris. (Tome I, page 100).

Il est également rapporté, en une vieille légende transcrite au XIVe siècle, à la suite de la vie de saint Godegrand, évêque et martyr, qu'un Adam de l'Isle, chevalier et seigneur de l'Isle-Adam, ayant appris que les reliques de saint Godegrand, évêque de Séez, avaient été apportées du monastère d'Almenesches, à Moussy-le-Neuf, au diocèse de Meaux, et non loin de Senlis, conçut le pieux dessein d'obtenir, à tout prix, des reliques de ce saint évêque martyr.

Son désir ayant été favorablement exaucé, ce fut ce même seigneur qui alla en personne à Moussy-le-Neuf, recevoir le chef du saint Pontife. En l'année 1017 de l'Incarnation de N.-S., la translation de cette relique se fit avec une grande pompe. Le pieux seigneur de l'Isle ayant reçu la châsse du saint martyr, en chargea ses propres épaules et voulut lui-même la porter jusqu'à son castel de l'Isle : il était accompagné d'un nombreux cortège de moines et de clercs tenant en main des cierges allumés et chantant en chœur des psaumes et des hymnes en l'honneur du saint évêque martyr.

Le même Adam fit construire, en face de son château, et dans l'Isle même, une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge, la reine des martyrs : il constitua la fondation d'un Prieuré pour la desservir. C'est dans ce sanctuaire que fut déposée la relique insigne de saint Godegrand que nous pouvons encore vénérer après une possession bientôt neuf fois séculaire.

Le chef de saint Godegrand, conservé dans le château de l'Isle depuis sa translation de Moussy-le-Neuf en 1017, a été placé dans la chapelle du prieuré la 28e année du règne de Robert II, c'est-à-dire en 1024 de l'Incarnation.

Tous ces précieux détails se trouvent consignés au vieux légendaire de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève précité (1).

Disons aussi, comme l'atteste le manuscrit de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, qu'un pélerinage s'était formé pour honorer et invoquer le saint Pontife martyr, et que de nombreux miracles récompensaient la foi des pèlerins. *Crebra miracula.* Outre ce pélerinage, la relique insigne de saint Godegrand était portée dans les processions lors des calamités publiques, dans les épidémies et notamment dans celle qui sévit en 1623 (2).

(1) Manuscrits de la Bibl. de Sainte-Geneviève de Paris, n° 1109.

(2) Il est vrai que le premier seigneur de l'Isle, nommé Adam, ne paraît que sous Philippe Ier, qui régna de 1060 à 1108, comme bienfaiteur du Prieuré; mais il y a lieu de penser que d'autres seigneurs du même nom ont précédé, et que c'est l'un de ces premiers seigneurs qui a fondé ce Prieuré.

Digitized by Google

Bienfaiteurs

Anseau Ier, petit-fils du précédent, enrichit de ses largesses le Prieuré de Notre-Dame. Ce seigneur passe pour être le premier fondateur de l'abbaye du Val en 1136; ce monastère était situé sur la paroisse de Villiers-Adam, et ensuite sur celle de Mériel, depuis 1713, époque de l'érection de cette succursale. Mais déjà, en 1125, les moines de N.-D. du Val étaient établis au lieu dit : *le Vieux Moutier*, qui n'est qu'à quelques pas plus haut, en remontant à la source du ru qui arrose la vallée. (1)

Anseau II donna au Prieuré de l'Isle-Adam quatre septiers de pur froment et deux muids de vin du meilleur de son clos pour le pain et le vin de la célébration des messes.

Anseau IIIe du nom, qui, au XIIIe siècle, le premier s'est fait appeler DE L'ISLE-ADAM, augmente par de nouvelles dotations les revenus de notre Prieuré. Nous en trouvons le témoignage dans un acte de donation de l'an 1184.

Thibaud et Adam, frères du précédent, d'accord avec leur frère aîné, déposèrent sur l'autel l'acte de leur propre consentement et donation, *mecum posuerunt super altare;* ce titre est de 1185; (Archives Nationales).

De vieilles chartres nous apprennent encore qu'en 1218, le prieur de N.-D. de l'Isle-Adam avait passé des accords, transactions, etc., avec le prieur de Conflans-Sainte-Honorine pour la construction de petites maisons avec enclos. *Ad hostisias faciendas cum proprisio* (2). En la même année d'autres accords eurent lieu avec le prieur de Poissy.

En 1227 des transactions pour dîmes se firent avec Jean, curé de Frouville (Froovile), ainsi qu'avec le curé de Jouy.

Le prieur de N.-D. de l'Isle-Adam était décimateur de la succursale de Mériel qui avait été érigée en paroisse en 1713.

Il est digne de remarque que notre prieuré n'ait reçu aucun privilège ni confirmation des rois, qui approchaient de si près ses fondateurs et ses patrons; cette remarque est d'autant plus juste que les monastères et les abbayes du voisinage, tels que Royaumont, le Val, Maubuisson et Saint-Martin de Pontoise, ont constamment reçu des faveurs royales.

Mais si les rois ont oublié dans leurs largesses notre humble prieuré, d'autres bienfaiteurs l'ont suffisamment doté. Les seigneurs

(1) Dom Mabillon pense que cette abbaye du Val était le monastère même de *Tusonis Vallis*, et appartenait à l'abbaye de Saint-Denis depuis le VIIe siècle; mais l'abbé Lebeuf prétend que cette assertion souffre bien des difficultés. *Diplom.*, p. 473. — *Gallia Christ.*, t. VII. — *Hist. du Dioc. de Paris*, t. IV, p. 210.

(2) Ces petites maisons étaient cédées en location, ce qui servait à augmenter les revenus du Prieuré.

Digitized by Google

de l'Isle-Adam ont eu la fierté de soutenir seuls l'œuvre qu'ils avaient fondée et dotée ; c'était pour eux un titre de famille.

Le prieuré de N.-D. de l'Isle-Adam, comme nous l'avons dit précédemment, avait été établi dans l'île principale que l'Oise baigne de ses flots, en face du château, mais de l'autre côté de la grande rue. Bientôt de petites maisons, séparées par des ruelles et donnant sur la route, avaient été construites en avant de l'église et de la maison du prieur. Ce groupe d'habitations est constaté par un acte du 19 octobre 1589 : Ambroise Fauvel, Pierre Fauvel et Germain de Lessart avaient donné à l'église de l'Isle-Adam trente sols de rente annuelle à prendre et recevoir sur une maison sise en l'Isle du Prieuré. Il y avait donc déjà des maisons dans le voisinage de la chapelle et des bâtiments du prieuré à cette époque. La construction de ces maisonnettes pourrait bien remonter jusqu'en 1218, ainsi qu'il a été dit ci-dessus. Ces constructions ont subsisté jusqu'en 1710, époque de la démolition du prieuré par le prince Armand de Bourbon-Conti.

Fondations et revenus du Prieuré, suivant déclaration faite au district de Pontoise en 1790

Maison et jardins Valicieux, loués	900 l.
Quatre pièces de terre, territoire de Jouy-le-Comte, louée.	24
Quatre arpents de terre, territoire d'Hérouville . .	130
Grosses dîmes de Frouville	200
Dîmes de vin, de Parmain	430
Dîmes de Villiers-Adam	500
Dîmes de Nesles	300
Onze arpents de terre, de Rouchi	250
Rentes en nature.	18
Dîmes de Nogent, vieille église.	100
Neuf arpents de terre, à Butry.	216
Rentes payées par Monsieur, frère du roi Louis XVI.	360
Total des revenus du Prieuré	3,428
Les charges pouvaient s'élever à	528
Revenu net du bénéfice	2,900

Prieurs

Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu arracher à l'oubli que quelques noms des prieurs de N.-D. de l'Isle-Adam. Les abbayes, les prieurés et les bénéfices ecclésiastiques étant tombés en commende

Digitized by Google

sous François Ier, ces lacunes dans les listes des abbés et des prieurs s'expliquent facilement. La lecture des anciens titres fait connaître l'intervention des prieurs dans les actes, mais très souvent les noms des prieurs ne sont pas mentionnés ; toutefois, nous pouvons indiquer avec certitude les prieurs ci-après :

Richard, prieur en 1175.

Vivien, prieur en 1227.

Bonnechose Jean, prieur en 1447.

Massin Pierre, curé de l'Isle-Adam et prieur de 1550 à 1577, commendataire.

Fauvel Michel, chanoine de Beauvais, curé de l'Isle-Adam et prieur commendataire de 1577 à 1591.

Il y avait prieur, plus sous-prieur en 1614. Probablement le prieur était commendataire et le sous-prieur était claustral.

Mgr de Chevillard, évêque de Senlis, prieur commendataire en 1707.

L'abbé de Montigny était prieur commendataire en 1757.

Le curé Auzias écrit au prieur, en 1788, pour lui demander la permission de faire fondre une petite cloche qui provenait de l'ancien prieuré. Cette dernière date prouve que les prieurs de N.-D. de l'Isle-Adam se sont succédé jusqu'à la Révolution.

Le dernier Prieur a été Dom Pierre Thivolet, religieux-profès de l'étroite observance de l'ordre de Cluny.

Ce prieur ne résidait pas : il avait établi son fondé de pouvoirs et son remplaçant, M. Jean-Baptiste Martin, curé de l'Isle-Adam en 1791.

Aliénation des bâtiments et transfert du prieuré

Au commencement du XVIIIe siècle, les bâtiments de l'église et du prieuré tombaient en ruines de vétusté, ce qui indique la modicité des revenus de ce bénéfice et peut-être l'insouciance des prieurs commendataires,

qui laissaient en leur lieu
A des chantres gagés le soin de louer Dieu.

Mais il serait sans doute plus vrai de dire que l'insuffisance des revenus de notre prieuré avait pour cause l'abaissement de la monnaie et l'élévation du prix des matériaux et du salaire des ouvriers.

Le prince de Conti, qui possédait alors la châtellenie et la baronnie de l'Isle-Adam, désirant annexer le terrain occupé par les susdits bâtiments et qui se trouvait en face de son château, sollicita un échange, d'accord avec Mgr de Chamillard, évêque de Senlis, qui jouissait alors de la commende du prieuré de Notre-Dame, avec

Digitized by Google

l'abbé de Saint-Martin de Pontoise qui avait la nomination dudit prieuré, et avec S. Em. le Cardinal de Janson, en sa qualité d'ordinaire de l'église de l'Isle-Adam. Cet échange eut lieu contre la maison de M. Bardou de Valicieux, sise en la grande rue de l'Isle-Adam, portant actuellement les nos 12 et 14. Cette propriété était de quatre arpents quarante-huit perches. La contenance du prieuré n'était que de trois arpents quarante-sept perches. Cette transaction, après deux années de procédure, fut conclue le 6 février 1709.

Ce fut Messire Étienne Veissières, curé-doyen de Saint-Vaast de Boran, prêtre, docteur en théologie, qui fut chargé par l'évêque de Beauvais de faire l'enquête de réquisition à titre d'échange, le 10 février 1707. Le rapport des experts est du 25 septembre 1708. L'Évêque accordait parfois le titre et les fonctions de doyen rural aux curés ou desservants, recommandables par leur mérite et leur savoir.

Ce fut également le curé de Boran qui a été nommé commissaire pour la profanation des lieux et pour la translation des croix, reliques, vases sacrés, images, ornements, cloche et autres choses appartenant à ladite chapelle du prieuré. On transféra également les droits, privilèges et exemptions de l'ordre de Cluny à la chapelle de Saint-Nicolas, de l'église paroissiale de l'Isle-Adam, qui, dès lors, a été desservie sous le double titre et vocable de Notre-Dame et de Saint-Godegrand de l'Isle-Adam.

L'abbé Lebeuf (1) nous apprend qu'il y avait aussi à Saint-Martin des Champs un buste d'argent où est enfermée, *en tout ou en partie,* la tête de saint Godegrand, évêque de Séez, qui fut tirée du prieuré de l'Isle-Adam, ordre de Cluny, au diocèse de Beauvais, lorsque cette église fut démolie. Cette indication paraît manquer d'exactitude : il est plus vraisemblable que, lors de la démolition de l'église de notre prieuré, il y eut une distraction faite du chef de saint Godegrand en faveur du monastère de Saint-Martin des Champs, et placée, comme celle de l'Isle-Adam, dans une tête de cuivre argenté. (2)

Le même historien du Diocèse de Paris ajoute « que l'on croit que ce fut dans le même temps que l'on apporta aussi de notre prieuré un calice en cuivre rouge doré et très antique, qui passait pour avoir servi au même saint Godegrand. On y lit autour du bord extérieur de la coupe, qui est un peu large et fort profonde, ces mots gravés : *In nomine D. ni. omni potentis Guimfridius presbi.* Le reste de l'inscription paraît sur le pied, qui est fort étroit, mais il est difficile à lire. On voit sur la même coupe une gravure faite

(1) *Histoire du Diocèse de Paris*, t. Ier, page 310.

(2) Le plus souvent les reliquaires affectaient la forme de la relique : une tête, ou casque, un bras, une main, une jambe, etc.

Digitized by Google

dans la matière, qui représente une colombe; ce calice peut bien être du VIIIe siècle, auquel vivait saint Godegrand; mais la patène, au milieu de laquelle est figurée une main bénissante, et qui est sous vestige de dorure, paraît être un peu plus nouvelle. » (1)

La relique insigne de saint Godegrand est demeurée déposée en l'église paroissiale de l'Isle-Adam jusqu'aux jours mauvais de la Révolution. Mais elle n'a pas cessé d'être l'objet de la vénération publique : ce qui le prouve c'est que bon nombre de fidèles de la paroisse ont reçu à leur baptême le nom de Godegrand, comme on peut s'en convaincre par la lecture des registres qui renferment les actes religieux. Maintenant ce nom protecteur est quelque peu délaissé, depuis surtout que les noms de romans ont été substitués à ceux des saints patrons.

Époque de la Révolution

Maintenant disons ce que devint l'insigne relique du chef de saint Godegrand pendant le temps de la Terreur. L'intéressant récit qui concerne notre précieuse relique nous a été conservé dans un procès-verbal qu'il convient de transcrire tout au long pour perpétuelle mémoire :

COPIE DU PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ DANS LE RELIQUAIRE DE SAINT GODEGRAND (2)

Aujourd'hui deuxième jour du mois d'août mil sept cent quatre-vingt-quinze, qui correspond au 15 thermidor de l'an IIIe de la République, le dixième dimanche après la Pentecôte, les fidèles de la paroisse de l'Isle-Adam, assemblés au banc de l'Œuvre en conséquence de l'annonce faite au prône, et après les complies chantées à l'ordinaire, Jean-Baptiste Martin, curé, s'est levé au milieu de l'assemblée, composée d'environ six cents personnes, et a dit :

« Mes frères, la nouvelle que j'ai à vous annoncer doit remplir vos cœurs d'un joie pure, comme elle a rempli le mien d'une sainte allégresse. Les reliques de saint Godegrand, cachées pendant près de dix-huit mois qu'a duré la dernière persécution, ont été heureusement découvertes. » (Ici un mouvement de satisfaction et de contentement s'est manifesté dans tous les auditeurs). Le curé a continué : « Il n'est pas besoin de vous rappeler ici, mes frères, le

(1) *Hist. du Diocèse de Paris, loco citato.*

(2) Ce reliquaire était en bois de chêne de forme carrée, surmonté d'un toit conique, et sans art aucun; le devant était garni d'un verre ovale qui permettait de voir la relique. Une poignée en fer, placée du côté opposé, facilitait le transport du reliquaire dans les processions extérieures.

Digitized by Google

jour à jamais déplorable du vingt novembre dix-sept cent quatre-vingt-treize (qui était le 30 brumaire de l'an IIe de la République), jour auquel les impies s'emparèrent de cette église et demandèrent, avec menaces, les vases sacrés et les saintes reliques; elles furent arrachées de mes mains par la violence. Mon arrestation, qui suivit de près, et une détention de quatorze mois me mirent hors de portée de suivre à la trace ce précieux dépôt. J'en étais dans une affliction amère, lorsque dimanche dernier, vingt-six juillet, Joseph Culotin et Louis Rouleau, bédeaux de cette église, sont venus m'apprendre à la sacristie que le chef de saint Godegrand était retrouvé, et m'ont raconté en même temps la manière dont ils l'avaient conservé. »

Après ce rapport, Joseph Culotin et Louis Rouleau se sont présentés à l'assemblée, et Joseph Culotin a dit :

« J'étais ici, à cette même place, le 20 novembre 1793, lorsqu'on apporta dans le banc de l'Œuvre, outre les autres reliques, le chef de saint Godegrand, enfermé, comme tout le monde le sait, dans une espèce de casque d'argent ou couleur d'argent. A la vue de cette profanation, plusieurs personnes sortirent de l'église. Dieu me donna la force, ainsi qu'à plusieurs autres, de rester jusqu'à la fin. Un administrateur du district de Pontoise, Emmanuel Gohier Darménon, qui conduisait tout ceci, tira les reliques de leurs châsses, prit les reliquaires et abandonna le chef de saint Godegrand sur le banc de l'Œuvre. Tous ceux qui étaient présents le considérèrent avec curiosité; j'y donnai aussi toute mon attention; on n'y trouva enfermés que quelques chiffons de papier pour préserver la relique du ballottement. Elle consiste essentiellement dans cette partie de la tête qu'on appelle le crâne (composé de l'os coronal, des pariétaux, des temporaux et de l'occipital). La voyant ainsi abandonnée, je la recueillis avec précaution en présence de plusieurs personnes, entre autres d'Etienne Bossuet, de Philippe Labouglisse et de François Rogron, et je l'allai déposer dans un coffre qui était alors dans le clocher. Mais, voyant que la persécution durait toujours et qu'on pourrait peut-être bien vendre les effets du clocher comme on avait fait de ceux de la sacristie, après avoir pris le conseil de quelques personnes vertueuses, en particulier de François Delondre père, de Jean-Louis Baudoien, boulanger, il fut résolu de l'inhumer dans un endroit particulier du cimetière, ce que j'exécutai secrètement, aidé par Louis Rouleau. Je crus prudent de confier ce secret à plusieurs paroissiens dont je connaissais les sentiments chrétiens, tels que Jean-Baptiste Crépin, menuisier, Pierre Leclerc, Antoine Poyet, maréchal, Augustin Martin, qui tous rendront témoignage à la vérité. Enfin, la paix étant rendue à l'Église, et le cœur affligé de voir si longtemps enfoui un trésor si précieux,

Digitized by Google

le 20 juillet 1795, à l'instigation de François Delondre et à l'aide de Louis Rouleau, j'ai exhumé, dès quatre heures du matin, le chef de saint Godegrand, que nous avons trouvé dans le même lieu et dans le même état que nous l'avions déposé. Il nous était impossible de confondre ce chef avec les autres crânes qui auraient pu se trouver dans le cimetière, car, outre que nous l'avions placé dans un endroit bien distinct et que nous l'y avons trouvé de même, je fis observer à Louis Rouleau, et on peut l'observer encore, que les deux os des oreilles (les deux rochers) et celui du front (la pointe du coronal), qui dans l'ancienne châsse d'argent supportaient sur leurs pointes toute la relique, avaient été un peu usés par le frottement et avaient pris une couleur verdâtre ; d'ailleurs, les os au-dessus de la tête (la partie supérieure des pariétaux et de l'occipital) avaient été autrefois comme sciés ou coupés en rond avec un instrument tranchant (1), ce qui ne pouvait se trouver dans le cimetière. »

Louis Rouleau, présent à ce rapport, a confirmé tous les faits cités ; Joseph Culotin, en ce qui le regardait, les a assurés véritables et a signé ; Joseph Culotin a également signé en attestant que tout ce qu'il avait dit était précisément conforme à la vérité. Ont également signé, en présence de l'assemblée, comme témoins oculaires des faits à eux attribués : François Delondre, Etienne Bossuet, Jean-Louis Baudoien, Philippe Labouglisse, François Rogron, Jean-Baptiste Crépin, Pierre Leclerc, Augustin Martin, Antoine Poyet, Martin, curé ; leurs signatures sont au procès-verbal avec ou sans paraphes.

Et de suite l'assemblée a arrêté qu'il serait dressé procès-verbal de tout ce qui s'était passé à ce sujet, qu'il serait déposé dans la châsse de bois de chêne destinée à renfermer la relique, de laquelle ledit procès-verbal servirait d'authentique ; arrête en outre que le dimanche qui suit le 3 septembre, jour où l'Église honore la mémoire de saint Godegrand, serait consacré, sauf ratification de l'Évêque et de ses vicaires généraux, à faire l'office particulier du saint, que sa relique serait portée processionnellement autour de l'église, et que chaque fidèle lui ferait, par ses respects et ses hommages, une réparation particulière.

Fait à l'Isle-Adam, sur le banc-d'œuvre, en l'assemblée générale, l'an et le jour que dessus, et ont signé : Chevron, prêtre ; Pierre Vanellebon, D. Lucas, Dubos, Grégoire, Landron, Ude, Louis Boutrois, Lesueur, Topinard, Godde, Vanellebon, Blondeau,

(1) Il est très probable que cette distraction de la relique de Saint-Godegrand a été faite en faveur du monastère de Saint-Martin des Champs : ce qui expliquerait la déclaration de l'abbé Lebeuf ; et, comme au Prieuré de l'Isle-Adam, cette partie enlevée à notre chef, aurait été placée dans un buste d'argent.

Digitized by Google

Millet, Floquet, Ponchelle, Brissat, prêtre; J.-L. Leroux, Lauvray, Turpin, maire; F. Hude, Roch, L. Senellier, Dardenne, Philippe Bouley, Legrand, officier municipal; Pierre Surôme, F. Dailly, A. Deschamps, Etienne Hude, J. Grancir, A. Hadancourt, Martin.

Ainsi signé à l'original avec ou sans paraphe, et une plus grande multitude qui ont regretté ne savoir signer.

Et plus bas est écrit :

Je, soussigné, prêtre, vicaire général et administrateur du diocèse de Beauvais pendant la vacance du siège, approuve provisoirement le transfert de la fête de saint Godegrand au dimanche qui suit immédiatement le 3 septembre.

A Chambly, le 4 septembre 1795.

Signé : Sesseval, vicaire général.

Pour copie conforme à l'original enfermé dans la châsse de saint Godegrand :

Signé : Martin, curé.

Reconnaissance et translation de la relique insigne de saint Godegrand

L'an 1851, le 26 juin, Monseigneur J.-N. Gros, évêque de Versailles, après l'administration du sacrement de confirmation aux enfants de la paroisse, a fait solennellement la reconnaissance et la translation de la relique insigne de saint Godegrand, évêque et martyr, qui a été déposée dans un reliquaire en bois de chêne sculpté, que M. Grimot, alors curé de la paroisse, avait fait préparer à cet effet. Voici le procès-verbal qui a été dressé pour perpétuelle mémoire de cette solennelle reconnaissance et translation :

Jean-Nicaise Gros, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique évêque de Versailles, à tous ceux qui liront ces présentes lettres certifions et attestons que Nous, pour la plus grande gloire de Dieu et la vénération de ses saints, avons pieusement déposé la tête presque entière de saint Godegrand, évêque de Séez et martyr, attachée d'un double cordonnet d'or et de soie rouge muni de notre sceau, dans un reliquaire de bois sculpté, éclairé de verres en cristal.

Digitized by Google

En outre, nous avons accordé la permission d'exposer cette relique insigne à la vénération des fidèles dans l'église de Saint-Martin de l'Isle-Adam, de notre diocèse.

Donné à l'Isle-Adam, l'an du Seigneur 1851, le 26 juin, sous notre seing et le sceau de nos armes.

(Place du sceau).

Signé : Jean, évêque de Versailles ; H. Millet, vicaire général ; J.-B^te Grimot, curé ; Loth, président de la Fabrique ; Prestat, trésorier ; A. Hude, adjoint au maire ; Delondre, instituteur, etc.

Puissent ces quelques pages rappeler la piété de nos aïeux et renouveler parmi nous leur confiance et leur dévotion envers le saint Pontife martyr, qui, quoique mort, ne laisse pas de nous instruire et de nous exhorter : *Defunctus adhuc loquitur ! — (Ad Heb,* 11, 4.)

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA VIERGE OUVRANTE

DE MAUBUISSON

NOTICE HISTORIQUE

Par M. J. DEPOIN

Secrétaire général

L'église paroissiale de Saint-Ouen-l'Aumône, près Pontoise, possède une belle et ancienne image sculptée, qui, par la rareté du travail et par les souvenirs qu'elle rappelle, présente à l'heure actuelle un double objet à la piété des habitants et à la curiosité des étrangers.

C'est une statue de bois peint, un peu plus grande que nature (1), sculptée dans un tronc de noyer ; elle représente la Vierge-Mère, assise sur une chaise basse à deux bras, sans dossier, et tenant l'Enfant Jésus sur le genou gauche. L'Enfant divin, nu jusqu'à la ceinture, a le reste du corps couvert d'une draperie ; il bénit à la manière latine. (2)

(1) M. de Guilhermy (*Annales archéologiques*, 1869, t. XXVI, p. 415) dit que notre Madone est de grandeur « presque naturelle. » Voici ses dimensions exactes : extérieur, du sommet de la tête à la marche sur laquelle reposent les pieds. 1m 22 ; hauteur du siège, 0m 35 ; élévation totale de la statue, 1m 41. Intérieur, hauteur de chaque volet développé, 1m 26 ; épaisseur du socle, 0m 15.

(2) M. de Guilhermy conjecture que, de la main droite, la Vierge tenait une fleur.

Digitized by Google

La Vierge est vêtue d'une tunique aux plis droits et sévères ; elle porte une ceinture retenue par une boucle carrée, et un long manteau ; un voile, sous lequel on aperçoit la chevelure, encadre la tête et retombe sur les épaules. Les pieds sont chaussés de souliers à bouts presque arrondis, de forme simple et sans ornements (1) ; ils reposent sur une marche faisant saillie en avant du trône, taillée à six pans ; les quatre feuilles renfermées dans chacun de ses compartiments verticaux sont une addition moderne.

Les bras du trône sont recourbés et se terminent par des feuilles repliées en volute, ornement fort analogue aux crochets de certains chapiteaux du style ogival primitif.

Cette image s'ouvre par le milieu et se développe en triptyque ; l'intérieur, évidé, se divise en plusieurs compartiments, aujourd'hui garnis de petites colonnettes en bois et de statuettes en carton-pierre toutes modernes (2). L'ancien piédestal du monument n'existe plus.

La Madone que nous venons de décrire provient de l'abbaye de Notre-Dame-la-Royale ou de Maubuisson, située sur le territoire de Saint-Ouen-l'Aumône.

Au moment de la dispersion des religieuses, pendant la tourmente révolutionnaire, avant que les commissaires de la République fussent venus procéder à l'inventaire des meubles et des objets précieux qu'ils avaient mission d'enlever ou de détruire (3), les dames de l'abbaye confièrent cette image, alors placée dans leur sanctuaire privé, à Guillaume Chennevière, leur jardinier, en lui recommandant de la garder soigneusement et de ne la point ouvrir (4). Un fer à cheval, dont la statue a conservé l'empreinte, avait été cloué sur le sommet de la tête pour fixer et maintenir fermés les pans du triptyque.

La statue, placée dans un recoin secret de la maison, fut conservée par Guillaume Chennevière, puis par sa veuve et ses deux fils, jusqu'à ce qu'une indiscrétion de l'un de ses petits-enfants vint en révéler l'existence à M. le curé Brétinière. Celui-ci la demanda et l'obtint aisément des détenteurs, et elle fut transportée dans l'église de Saint-Ouen-l'Aumône le 15 octobre 1839.

Le dimanche suivant, la statue fut ouverte en présence des donateurs et d'un grand nombre de personnes du pays. Le procès-verbal

(1) Ce genre de chaussure se rapproche beaucoup de celle que portait saint Louis (P. Lacroix et Seré, *Histoire des Cordonniers*, p. 46). Au milieu du XIV^e^ siècle, la forme des souliers s'allongea, et les bouts, très pointus, se recourbèrent en *poulaine*.

(2) Ces statuettes représentent Jésus au Calvaire et les douze apôtres.

(3) Cet inventaire fut fait en septembre 1792.

(4) Procès-verbal du 3 septembre 1840 (registre des délibérations de la Fabrique de Saint-Ouen-l'Aumône).

Digitized by Google

consigné sur le registre paroissial de Saint-Ouen-l'Aumône décrit en ces termes l'état intérieur du monument :

« Nous avons trouvé, dit le rédacteur, que l'intérieur était d'un travail tout à la fois singulier et mystérieux ; nous avons pensé et nous pensons encore que les petites grottes, pratiquées dans les épaisseurs du bois, contenaient précédemment des statuettes en matière précieuse, sans doute représentant diverses phases de la vie du Sauveur ; nous avons reconnu l'empreinte de ces statuettes dans l'enfoncement des grottes ; la grotte du milieu, la plus élevée comme aussi la plus grande, laissait apercevoir l'empreinte de la croix et de deux statuettes qui étaient au pied de la croix. Nous avons montré cette statue à plusieurs artistes : ils la regardent comme appartenant au XIII^e siècle, ils pensent qu'elle est d'origine espagnole ; nous aimons, en conséquence, à penser qu'elle a été donnée à Maubuisson par la reine Blanche de Castille, mère de saint Louis, qui fonda cette abbaye en 1240.

» Quoiqu'il en soit, nous nous estimons heureux de posséder cette statue, unique en France en son genre. La piété des fidèles nous a mis à même de la restaurer ; nous l'avons remise, nous pensons, en l'état où elle était lorsqu'elle vint à Maubuisson. Encore un peu de temps, et, nous l'espérons, les grottes auront les statuettes qu'elles réclament : la vie du Sauveur, renfermée dans le sein de sa sainte Mère, nous paraît une idée trop belle et trop mystérieuse pour que nous ne nous efforcions pas, nous aussi, de la réaliser. » (1)

Comment les rédacteurs du document qui précède abandonnèrent-ils cette inspiration si justifiée, pour se livrer à un genre de restauration bien moins heureux, c'est ce qu'il n'est pas facile de s'expliquer. Peut-être l'état de l'art religieux, en 1839, ne se prêtait-il guère à la réalisation de leur dessein. On rapporte aussi que, se voyant dans un certain embarras pour reconstituer les scènes primitives, M. l'abbé Brétinière, sur le conseil de quelques vieux paroissiens, aurait cherché et retrouvé la trace de deux religieuses de Maubuisson, qui, pour échapper à la proscription, avaient rompu leurs vœux en 1793 et depuis étaient restées dans le monde. Ces femmes, alors fort âgées, commencèrent par nier absolument leur passé monastique ; mais enfin, sur les instances réitérées du bon curé, elles avouèrent qu'elles se souvenaient pourtant de

(1) Le procès-verbal est signé : ROUGEVIN, C.-M. GODEFROY, DELARUE (maire), CHENNEVIÈRE, BRÉTINIÈRE (curé).

Ce document, ainsi que plusieurs autres pièces inédites, nous a été communiqué par notre confrère, M. l'abbé Sagot, qui nous a également fourni, avec une extrême obligeance, un grand nombre de renseignements précieux. Nous tenons à lui en exprimer ici toute notre reconnaissance.

Digitized by Google

quelque chose ; on put leur arracher alors des indications dont on se servit pour le choix des groupes actuels de figurines.

Malheureusement pour ce récit, les procès-verbaux et les actes de la période révolutionnaire constatent qu'à partir de 1790, il ne restait à Maubuisson qu'un fort petit nombre de sœurs, toutes d'un âge avancé : la plus jeune des religieuses de chœur était née en 1738, et la plus jeune des converses en 1749. Il est donc bien peu probable que les personnes auxquelles s'adressa M. le curé Brétinière, en 1840, aient été réellement d'anciennes nonnes de Maubuisson.

Au reste, d'autres légendes n'ont pas manqué de s'attacher à cette image « mystérieuse, » comme s'exprime le procès-verbal de restitution. Autour des compartiments disposés pour recevoir les groupes de statuettes, on remarqua, lors de l'ouverture, un grand nombre de chatons vides creusés dans le bois ; on en conclut qu'il régnait autrefois des cordons de pierreries qui tapissaient les contours du triptyque, et l'on crut bien faire en remplissant les entailles de pierres fausses multicolores. (1)

Mais ce n'est pas tout. Tant de joyaux n'avaient pu disparaître sans que quelqu'un s'en fût emparé. De là des accusations aussi fantaisistes que peu vraisemblables, dont, parfois, nous avons entendu de vieilles gens du pays se faire l'écho inconscient. (2)

Un document d'un grand intérêt, que nous allons reproduire, permet heureusement de rétablir, dans son intégrité, la vérité historique sur les destinées antérieures de ce monument.

C'est un passage des relations manuscrites de sœur Candide, religieuse de Port-Royal, confidente de l'abbesse Marie Suireau (en religion Marie des Anges), pendant le séjour de celle-ci à Maubuisson

(1) Faut-il le dire ? L'effet de cette autre restauration, fort exacte peut-être, ne nous a pas séduit. A l'envisager au point de vue artistique, elle semblerait assez de nature à motiver l'étrange critique du « plus grand poète des temps modernes. » IL a découvert, en effet, je ne sais où, que nous autres catholiques :

Nous avons des saints Jeans *(sic)* et des saintes Maries
Que nous *emmaillottons* (!) dans des verroteries.

En tout cas, le procès-verbal de 1840 est muet sur ce détail, qui avait cependant bien son importance. M. l'abbé Sagot, curé actuel de Saint-Ouen-l'Aumône, nous a dit qu'au moment de la restitution, un certain nombre de ces chatons étaient encore garnis de verroteries, sauf dans le panneau central du triptyque, dont la garniture, en forme de couronne, avait entièrement disparu.

(2) A notre grand étonnement, M. de Guilhermy ne paraît pas s'être suffisamment défié de ces contes. « Peut-être, dit ce savant, y avait-il autrefois là des *figurines en métal précieux* ou des *reliquaires*. La recommandation faite par les religieuses au dépositaire de la Vierge ouvrante n'aura pas été observée. » Un collaborateur de l'*Echo pontoisien* est allé plus loin : il lui a été positivement révélé que « dans le cadre de chaque compartiment, on avait incrusté *des topazes, des onyx, des émeraudes et des saphyrs*, » ce qui lui rappelle « la description du Palais du Soleil, dans Ovide (!!). » (L'Ermite du Vallon, *Echo pontoisien* du 14 octobre 1880).

L'absence de toute indication relative à notre Vierge, dans les inventaires du Trésor de l'Abbaye, met à néant ces trop *étincelantes* hypothèses.

Digitized by Google

pour l'établissement de la réforme (1626-1648). La Mère des Anges, fidèle disciple de la Mère Angélique, professait, à l'instar de l'école janséniste, un mépris profond pour le symbolisme du moyen âge et, en général, une antipathie marquée pour toute expansion artistique dans le domaine religieux. Un exemple suffira pour donner la mesure d'un tel sentiment : les *Relations*, dont nous allons emprunter le texte, s'annoncent, dans leur intitulé, comme devant exposer les *traverses* que la Mère des Anges eut à subir pendant vingt-deux ans ; or, l'une de ces traverses, qu'on rapporte avec le plus de détails, consiste dans l'arrivée à Maubuisson, un jour qu'elle avait la migraine, des musiciens de Pontoise, imprudemment engagés, sans son aveu, par quelqu'une de ses subordonnées, à venir chanter des motets « dans l'église du dehors. »

Il importe d'ajouter, pour l'intelligence du récit qui va suivre, une courte remarque : il y avait à Maubuisson, comme dans toutes les abbayes, des aumôniers et des confesseurs spécialement désignés par l'abbé de Cîteaux, général de l'ordre ; à l'époque où nous nous reportons, l'abbé de la Charité et D. Benin exerçaient ces fonctions ; mais comme ils furent précisément les artisans des *traverses* effroyables dont on verra tout à l'heure un échantillon, la Mère des Anges trouvait bon de ne leur donner aucune part de sa confiance ; elle s'adressait à des « docteurs » de son école, qu'elle avait attirés à Maubuisson : tels étaient MM. Retard et Bourneau, qui figurent dans la suite de cette histoire.

Laissons maintenant la sœur Candide commencer sa narration :

« Il y avoit en l'église du dehors, derrière le grand autel, une Vierge d'une grandeur et d'une grosseur prodigieuse, que l'on disoit avoir été faite, il y avoit environ deux cents ans, par la dévotion d'une abbesse. Cette Vierge étoit assise dans une chaise proportionnée à l'excessive grandeur et grosseur de la figure. Elle estoit fendue par le milieu, depuis la teste jusqu'aux pieds, et s'ouvroit en six pentes, trois de chaque côté. Quand elle estoit ainsi ouverte, ce n'estoit une Vierge, mais un monde et plus qu'un monde, puisque le paradis, le purgatoire et l'enfer y estoient avec tous les mystères du vieux et du nouveau Testament, depuis la création du monde jusqu'au jugement universel, et tout cela représenté par de petites figures en bosse grandes comme un doigt tout au plus, arrangées sur des tablettes, qui faisoient les séparations des lieux, et d'histoires si différentes, le tout le mieux fait et le plus joly du monde. Ce grand édifice estoit porté par des hermites qui chantoient et jouoient d'instruments de musique, et qui avoient de grandes bouches ouvertes comme un four, surtout celui qui battoit la mesure, qui faisoit rire à voir. Ces hermites estoient le divertissement de tous les enfants de Pontoise,

Digitized by Google

qui ne venoient jamais à l'église de Maubuisson, soit en procession ou autrement, sans faire provision de noix, de pommes, de gasteaux, pour donner à manger aux hermites. Et quand ils avoient rempli la bouche de ces moines de leurs viandes, c'estoient des ris et des caquets insupportables.

» La Mère avoit envie de faire oster cette figure, non-seulement à cause du ridicule, qui estoit grand, et par son pied, et par cette fente au milieu du corps, qui estoit indécente, mais encore parce que ce grand colosse estant tout vermoulu de vieillesse, pouvoit en tombant endommager le grand autel et tuer quelqu'un; mais elle différoit toujours, à cause de la répugnance des Pères, et surtout de M. de la Charité. Ils avoient au contraire grand désir que la Mère fît réparer cette machine, à quoy elle n'estoit pas portée, non-seulement parce qu'elle n'y voyoit aucune utilité, mais aussi parce que ces petites figures du dedans estoient si délicates et si vieilles qu'on n'y pouvoit toucher sans les réduire en poussière.

» Il y avoit encore dans l'église une autre chose qui peinoit la Mère avec beaucoup de raison. Autour de l'enceinte du chœur, derrière le grand autel, il y avoit comme une ceinture de grandes statuës des roys, reynes, princes et princesses de France portez sur des pieds d'estail qui estoient ornez de figures monstrueuses et informes. On disoit que les sculpteurs hérétiques les avoient fait en dérision de nos églises et de nos mystères, ou bien pour insulter à la vie des princes et des princesses représentez par les figures portées par ces monstres. Quoy qu'il en soit, on y voyoit des corps moitié femmes, moitié serpents, d'autres moitié crocodiles, moitié hommes, qui faisoient des gestes et des postures estranges, et des représentations encore plus visiblement mauvaises et contraires à l'honnesteté. M. Retard ayant souvent remarqué cela, dit à la Mère qu'elle estoit obligée en conscience d'y mettre ordre, quoy que les Pères pussent dire : qu'en cela elle se devoit servir de son autorité. M. Bourneau estoit de ce mesme avis, aussi bien que les personnes qui regardoient purement à la conscience, sans considérer la beauté et l'antiquité de ces figures qui, esblouissant les Pères, leur faisoient négliger les raisons solides de conscience et d'honnesteté. La Mère se résolut donc de suivre leur avis; et pour le faire sans bruit, autant qu'il se pouvoit, elle fit esloigner à dessein M. Bourneau, et prit un temps que M. de la Charité estoit fiévreusement travaillé des gouttes. Car pour Dom Benin on ne s'en mettoit guère en peine, et de plus il ne songeoit qu'à ses contestations sur la doctrine. Les choses ainsy favorablement disposées, la sœur Candide, suivant les ordres que la Mère luy en avoit donnez, prit avec elle trois ou quatre sœurs pendant le premier réfectoire, et envoya dire au maçon de la maison de la venir trouver à la petite grille de l'église. Il y vint sans savoir

Digitized by Google

pourquoy, et la sœur Candide luy ordonna d'envoyer quérir des outils et des échelles par ses garçons, sans luy dire pourquoy, l'amusant toujours cependant, de peur qu'il n'allast prévenir M. de la Charité dont il estoit le fidèle. Les outils venus, la sœur Candide lui dit : Maistre Fleuret, Madame m'a dit de vous ordonner de sa part d'aller abattre la teste et les mains de tous ces marmots qui sont au pied d'estail des roys et des reynes et de me les passer toutes par la grille, ce que l'on fit parce que l'on estoit presque assuré que si M. de la Charité avoit par devers luy les testes de ces marmots et leurs autres membres, il les feroit recoller. Le maçon avec ses gens se mit à exécuter cet ordre, et chacun estoit surpris de voir de près l'infamie de ces figures.

» Cette désolation faite, et ces membres de pierre passez par le guichet de la grille et receus par des sœurs, la sœur Candide dit au maçon, de la part de Madame, d'en aller faire autant aux hermites qui soustenoient la grande Vierge ; à cela le maçon eut peur de contrevenir aux volontez de son bon abbé, et lui dit : Mais, ma Mère, ne faut-il point avertir de cela M. de la Charité ? La sœur Candide luy dit que Madame l'ordonnoit, que cela suffisoit. Le maçon fut donc encor décoller les hermites ; mais lorsque la sœur Candide luy dit qu'il falloit descendre la grande Vierge et la passer dedans, par la porte des Saints-Sacrements, il fit de grandes difficultez, disant que M. de la Charité n'en seroit point d'avis, et il fallut le menacer de l'authorité de Madame, pour le résoudre à le faire descendre ce grand colosse ; encore ne le fit-il qu'en grondant et marmottant.

» Toutes ces expéditions furent faites en une heure de temps, et on estoit obligé à user de cette diligence parce qu'il estoit important que M. de la Charité n'en fust pas averti, de peur que sa passion pour ces antiquitez ne le fit avoir recours aux autres abbez et supérieurs pour empescher qu'on ne les ostast, ce qui ne luy auroit pas esté difficile de leur persuader, car ils sont tous, mais M. de Chastillon sur tout, amateurs de belles choses.

» Au sortir de l'église, le maçon ne manqua pas d'aller rendre compte à M. de la Charité de ce qu'il venoit de faire, dont ce bon homme entra en telle colère qu'il se mit à crier contre les maçons d'une manière pitoyable, et les pauvres gens avoient du mal à se défendre. Ils ne le purent faire qu'en disant que c'estoit la Mère et la sœur Candide qui le leur avoient ordonné, sur quoy il se mit à crier encore plus fort. . . . . .

» Il fit tant de bruit et si longtemps de cette affaire qu'il en ennuyoit tout le monde. Personne ne s'y intéressa dans la maison, excepté les bonnes Mères, sur le sujet de la figure de la Vierge, parce qu'elles tenoient par tradition qu'il falloit ouvrir cette figure

Digitized by Google

pour avoir de l'eau dans le temps de sécheresse. Mais la Mère les appaisa bien tost en le leur faisant porter dans une chappelle où elles la prioient tant qu'elles vouloient, et où elles avoient plus de liberté à se divertir à considérer les petits mondes enfermez dans le corps de cette monstrueuse figure. » (1)

Nous ne voulons tirer de ce récit que des conclusions purement archéologiques. A en juger par les termes de la narration, on pourrait croire que la Vierge ouvrante, adossée à la muraille derrière le maître-autel, qu'elle dominait, reposait sur un de ces supports en encorbellement qui, suivant la remarque de M. de Caumont, « sont assez souvent, au XIVe siècle, ornés de figures bizarres, de quadrupèdes, de reptiles, etc. Les sculpteurs ont parfois essayé d'en faire de véritables caricatures. On distingue quelquefois des images de moines parmi les figures satiriques. Cette observation, continue l'auteur de l'*Abécédaire*, peut être notée pour l'histoire de la sculpture et l'appréciation des idées du temps. Le XVe siècle offre beaucoup d'exemples semblables. » (2)

Les « hermites, » ou plutôt les têtes de moines exécutant un concert burlesque, sont bien de la famille des mascarons dont parle M. de Caumont. Mais il faut toujours se garder de trop s'aventurer dans le domaine des conjectures. Notre collaborateur dans l'*Histoire de Maubuisson*, M. Dutilleux, a retrouvé dans les comptes de l'Abbaye, à l'année 1517, une indication précise qui, tout en confirmant les détails précédents, permet de déterminer la position de la statue :

« Avons faict peindre par un peintre de Paris l'imaige N.-D. appelée NOSTRE-DAME LA ROYALLE, ensemble la closture, chapiteau et pied d'icelle, toute dorée et azurée, et le tout taillé en bois assis au grand chœur au bas du maistre Autel, et les imaiges de saint Nicolas de la chapelle du cimetière et de saint Christophle dans l'église, et pour ce payé la somme de 100 l. par. »

Ainsi, cette image était placée *au-dessous* du maître-autel ; les figures qui la soutenaient, et qui formaient chapiteau, sortaient elles-mêmes d'un socle ou pied entouré d'une « closture. » On

(1) Relations de la conduite particulière de chaque abbé et religieux qui ont eu part à celle de Maubuisson, et des traverses qu'ils ont faites à la Mère des Anges pendant 22 ans..., recueillies par la sœur Candide et approuvées par la Mère Angélique et la Mère des Anges (17e relation, p. 250 et suiv. Bibl. Mazarine, mss. n° 2983 A). — Une analyse de ce récit se trouve dans l'*Histoire* (manuscrite) *de Maubuisson*, de M. Pihan de la Forest, subdélégué à Pontoise (p. 69 et suiv. Bibl. municipale de Pontoise). — En bon janséniste, M. de la Forest ne tarit pas sur l'éloge de cette abbesse iconoclaste, dont le « zèle » fit disparaître du sanctuaire un « colosse ridicule, » objet de « superstition. »

(2) *Abécédaire d'archéologie*, 5e éd. p. 608.

Digitized by Google

comprend ainsi que, sans pénétrer dans le sanctuaire, les enfants pussent approcher du piédestal de la statue et venir bourrer de noix et de gâteaux les bouches largement fendues de ces chantres grotesques.

Une fois les pauvres *hermites* « décollés » par la hache du maçon, le pied mutilé de la statue fut mis sans doute au bûcher, et le « colosse vermoulu, » déposé dans une chapelle de l'église conventuelle, demeura dès lors dérobé à la vue des personnes étrangères à la communauté. Aussi, M. de la Forest, qui, en sa qualité de magistrat pontoisien, avait eu diverses fois l'occasion de se transporter à Maubuisson, et qui a décrit soigneusement les tombeaux de l'église du dehors, paraît-il avoir ignoré l'existence, de son temps, de la Vierge ouvrante.

Il nous reste maintenant à dire un mot du style et de l'époque de cette statue, qui, telle qu'elle nous est parvenue, présente encore un haut intérêt. M. de Guilhermy la considère comme une œuvre d'art du XIII^e^ siècle, s'appuyant sur la tradition toute moderne, qu'il a bien voulu enregistrer, et d'après laquelle la Vierge de Maubuisson serait un don de Blanche de Castille, fondatrice de l'Abbaye. (1)

Le témoignage des *Relations* portroyalistes du XVII^e^ siècle contredit malheureusement cette attribution ; suivant elles, le « colosse » avait été érigé « par la dévotion d'une ancienne abbesse », environ *deux cents ans* avant le gouvernement de Madame Suireau. Ce calcul, trop faible sans doute, nous reporterait au XV^e^ siècle ; nous avons vu plus haut que la statue avait été peinte en 1517, par ordre de l'abbesse Antoinette de Dinteville, fort amie des arts et zélée pour l'embellissement de son église (2). La Vierge ouvrante s'appelant alors NOSTRE-DAME LA ROYALLE, c'était évidemment « l'image » principale et la plus vénérée du sanctuaire extérieur de Maubuisson, puisqu'elle avait mission de représenter la divine protectrice et la patronne même de la maison.

Ces diverses circonstances, et surtout le caractère satirique du piédestal originel de la statue, nous induisent à croire qu'elle fut sculptée dans le commencement du XIV^e^ siècle, alors que Maubuisson, séjour favori des petits-fils de saint Louis, recevait d'eux d'innombrables témoignages de munificence.

Sans doute, parmi les très rares spécimens de Vierges ouvrantes

(1) On a vu plus haut comment cette tradition est née d'une simple supposition consignée dans le procès-verbal de 1839, et basée à son tour sur l'*origine espagnole* (?) et la date du XIII^e^ siècle, attribuées au monument par « plusieurs artistes, » dont on a malheureusement négligé de nous donner les noms.

(2) En 1510, elle fit faire « plusieurs images de pierre et de bois » pour mettre dans l'église de Maubuisson. (Comptes de l'Abbaye).

Digitized by Google

connus des archéologues, il en est de plus anciens. M. Ed. Didron (1) décrit avec détails une Vierge en ivoire du Louvre, remontant au XIII[e] siècle, et s'ouvrant entièrement par le milieu; il la compare à deux statuettes analogues conservées, l'une au Musée archéologique de Rouen, l'autre au Musée des Beaux-Arts de Lyon; il rapproche avec intérêt ces trois monuments d'une description empruntée à l'Inventaire du trésor de Charles V. (2)

Mais toutes ces images, de petite dimension, n'ont, il faut bien le reconnaître, qu'un rapport assez éloigné avec notre Madone; nous lui trouvons, au contraire, un pendant des plus curieux, dans une Vierge ouvrante conservée depuis plusieurs siècles à Alluyes, canton de Bonneval (Eure-et-Loir), et dont nous empruntons la description à une savante et instructive notice de M. l'abbé Hénault :

« La statue de N.-D. d'Alluyes, *taillée dans un tronc de noyer*, a $0^{m}96$ de hauteur et $1^{m}08$ si l'on comprend le socle et la couronne. Fermée elle se présente comme toutes les Vierges Mères, *portant l'Enfant sur le bras gauche*. La Vierge est debout : elle est habillée d'une robe rouge que recouvre un manteau bleu à bordure émaillée de petites fleurs de lis d'or. *Un voile court* descend de sa tête, sous une couronne tréflée, jusque sur ses épaules, et *laisse à découvert* les torsades de sa longue chevelure. La figure de la Vierge est correcte. L'Enfant Jésus, qui est une restauration (il ne restait de l'ancienne figure que *les pieds enveloppés dans les plis d'une robe traînante*) bénit de la main droite et tient de l'autre le globe du monde. Il est à remarquer que seul, le pied droit de la Vierge est apparent sur le socle.

« Tout l'intérêt de cette image est à l'intérieur. Les deux volets formant la partie antérieure s'ouvrent au moyen d'un loqueteau placé au bas de la statue et se déploient au triptyque depuis les pieds jusqu'au milieu de la poitrine. » (3)

Un bas-relief central représente le Père Éternel sur un trône, tenant la croix où est attaché son fils unique : l'Esprit-Saint, sous la figure d'une colombe, s'échappe de sa bouche.

Les peintures qui ornent les volets se rapportent au mystère de l'Annonciation et représentent, d'un côté Marie en contemplation,

(1) *Annales archéologiques*, t. XXVI, p. 415. Le *Magasin pittoresque* a donné, en 1876, des dessins de la Vierge du Louvre, ouverte et fermée; dans le numéro suivant, une courte notice sur la Vierge de Maubuisson : aucune figure n'accompagne ce dernier article.

(2) « Un joyau où est l'Annonciation, et est le ventre de Nostre-Dame ouvrant, où est dedans la Trinité, et sont saint Père et saint Pol aux deux costés dudit joyau. » (Inv[re] de Charles V, publié par M. de Laborde; n° 1380).

(3) *Notice sur la statue ouvrante de Sainte-Marie d'Alluyes*, accompagnée de deux dessins, par l'abbé Hénault, chapelain du couvent de la Providence de Chartres. (Extrait des Mémoires de la Soc. arch. d'Eure-et-Loir. Chartres, Pétrot-Garnier. 1880.)

Digitized by Google

un lys à ses pieds, et de l'autre, l'ange Gabriel, une sorte de caducée à la main.

Sur le socle sont peintes les armes d'un des Robertet qui, de 1510 à 1569, ont possédé le domaine d'Alluyes ; cet intéressant morceau paraît donc appartenir au milieu du XVIe siècle.

On voit par là que le goût des images ouvrantes a persisté à des époques très distantes, quoique les échantillons de ce genre de sculpture soient devenus fort rares aujourd'hui.

Nous devons féliciter, en terminant, les paroissiens de Saint-Ouen-l'Aumône et leur pasteur, notre confrère M. l'abbé Sagot, du soin pieux avec lequel ils conservent cet intéressant et précieux souvenir de la vieille abbaye dont la Société historique du Vexin publie en ce moment l'histoire. La Vierge de Saint-Ouen-l'Aumône, très vénérée des fidèles du pays et des alentours, a été bénie et indulgenciée solennellement par Mgr Blanquart de Bailleul, évêque de Versailles, le 17 juin 1840.

Le dessin que nous donnons ici représente la statue fermée ; il a été exécuté par le procédé Bernard d'après une des très grandes et très belles photographies que M. l'abbé Sagot a fait faire il y a quelques années. En dehors de ces photographies, tirées à petit nombre, et qu'on rencontre seulement dans les portefeuilles de quelques rares curieux d'histoire locale, ce remarquable monument n'a été, nous pouvons l'affirmer, l'objet d'aucune reproduction.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES PRIEURES

DE

L'HOTEL-DIEU DE PONTOISE

PRIEURÉ ROYAL ET HOSPITALIER DE SAINT-NICOLAS

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS,

TIRÉS DES ARCHIVES DES HOSPICES DE PONTOISE

Par M. LÉON THOMAS

Membre de la Société Historique du Vexin

Vice-Président de la Commission administrative des Hospices de Pontoise

Les Mémoires de la *Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin* ont déjà parlé de l'origine de l'Hôtel-Dieu de Pontoise; il n'y a donc plus lieu de s'étendre sur ce sujet. Il suffit de rappeler que lorsque saint Louis établit, en 1258, l'Hôtel-Dieu (appelé Maison-Dieu ou Méson-Dieu dans le français d'alors) dans l'emplacement qu'il occupe encore aujourd'hui aux bords de l'Oise, et le dota richement, il y attacha, « pour le service de Dieu et des pauvres malades, » des sœurs *voilées*, ayant fait les trois vœux et soumises à la règle de saint Augustin. Il les plaça sous l'autorité d'une prieure. L'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud, confesseur de saint Louis, nous a transmis ces détails dans son « Journal de Visites. » (1)

(1) *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis*, publié par M. Bonnin (Rouen, 1852, in-4°), dont le journal l'*Echo Pontoisien* a donné des extraits dans ses numéros des 20 mars et 3 avril 1879.

Digitized by Google

Par des Lettres Royaux de mars 1269, dont le diplôme original existe encore dans les Archives de la Maison hospitalière, saint Louis déclara que ces sœurs seraient au nombre de treize ou quatorze au plus *(placet nobis et volumus quantum in nobis est ut in d(i)c(t)â domo Dei no(n) plures sorores velatæ existant q(ua)m tresdecim aud ad plus quatuordecim, quæ ibidem Deo et pauperibus famulantur)*. Ce roi, toujours si occupé des soins de son royaume et des besoins de ses sujets, n'aimait pas, sans doute, les bouches inutiles et ne voulait pas voir transformées en prébendes les ressources qu'il destinait aux malheureux.

Par la suite, la Maison joignit au nom d'Hôtel-Dieu celui de « Prieuré royal et hospitalier de Saint-Nicolas, » et le conserva jusqu'en 1791.

Ce furent toujours des sœurs de l'ordre de saint Augustin qui la desservirent. Ces sœurs ne ressortissaient pas d'une maison-mère, mais formaient une petite communauté indépendante, ou autonome, selon l'expression actuelle; elle n'avait pas non plus de maison auxiliaire et elle se recrutait d'elle-même, sauf quelques exceptions où des sœurs changeaient d'ordre. Mais le nombre de quatorze sœurs fut souvent dépassé ; il est vrai qu'alors, et surtout aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, en sus des malades, la Maison recevait des pensionnaires payantes de deux sortes : des dames âgées, qui y trouvaient une maison de retraite, et des jeunes filles dont on faisait l'éducation ; il fallait donc un personnel plus nombreux.

La communauté fut, jusqu'en 1791, gouvernée par une prieure (on disait anciennement prieuse), soumise à la seule autorité ecclésiastique et à celle du roi, et ayant le gouvernement spirituel et temporel. La prieure gérait et administrait tous les biens et les intérêts matériels de la Maison, en recevait et dépensait les capitaux et les revenus, sans avoir à en rendre compte, sauf les inspections de l'archevêque de Rouen, supérieur diocésain de Pontoise, et du grand aumônier de France.

Les vingt-trois premières prieures furent élues par la petite communauté; mais leur élection devait être approuvée par le roi; et, s'il faut en croire une pièce de procédure de 1574, pour élire une prieure, les religieuses, assistées des prêtres et chapelains de l'Hôtel-Dieu, se rendaient solennellement à la chambre où la prieure défunte reposait sur son lit, revêtue des habits de l'ordre, et là, devant deux notaires royaux, procédaient à l'élection. Plus tard, en exécution du concordat de François I^er^, le roi nomme au prieuré par des Lettres dites de provision, où il donnait et conférait « le régime, gouvernement et administration du prieuré, pour la prieure en jouir et user, ensemble des fruits, revenus et émoluments y appartenant, à la charge de faire nourrir et alimenter les pauvres,

Digitized by Google

faire faire le service divin, entretenir les bâtiments. » Puis cette nomination était soumise à l'approbation du Pape. Enfin, à compter de la 31e prieure, la nomination par le roi a lieu sur la présentation du seigneur engagiste de Pontoise.

Les prieures ne se contentaient pas de cette sorte de triple nomination ; elles se faisaient mettre en possession, solennellement et séparément : du temporel par le lieutenant du bailliage, et du spirituel par le représentant de l'archevêque de Rouen, c'est-à-dire ordinairement par le grand vicaire du Vexin Français.

Voici le tableau des prieures, de 1259 à 1791, d'après une liste générale qui existe au dossier E nº 1 des Archives de l'Hôtel-Dieu, mais qui s'arrête à Madame du Vivier de Tournefort :

I. ***Béatrix d'Equaquelon*** (en latin ***de Quasqualoniis***), appelée souvent, mais à tort, ***de Quaslonne***, ***de Quasqualonne*** ou ***de Quescalone***. Elle mourut le 30 juillet 1268.
II. ***Béatrix de Por*** ou ***de Pos***.
III. ***Louise*** ou ***Héloïse de Beaumont*** (prieure en octobre 1280, suivant un acte du dossier B nº 79).
(On ignore la date du décès de ces deux prieures.)
IV. ***Jeanne de Labbeville***, décédée le 26 juin 1281.
V. ***Agnès de Sousiaco*** ou ***Soisy***, décédée le 30 septembre 1295.
VI. ***Elisabeth de Rivo*** ou ***Ry***, décédée le 2 mars 1296.
VII. ***Hélouïde*** ou ***Héloyse***, décédée le 15 décembre 1320.
VIII. ***Asseline***, décédée le 27 mai 1331.
IX. ***Isabelle de Rul*** ou ***du Rul***, décédée le 31 mai 1347.
X. ***Agnès*** (1).
XI. ***Isabelle Le Boucher***, décédée le 6 juillet 1358.
XII. ***Martine***, décédée le 18 septembre 1365.
XIII. ***Jeanne La Blonde***, décédée le 15 novembre 1384.
XIV. ***Jeanne Le Boucher***, décédée le 14 juin 1385.
XV. ***Sédille*** ou ***Séville La Picarde***, décédée le 28 avril 1397.
XVI. ***Austreberte de Ponthirre***, décédée le 24 juillet 1413.
XVII. ***Jeanne La Vollande***, décédée le 3 mai 1435.
XVIII. ***Guillette de Gages*** (2).
XIX. ***Marie La Huarde*** (était déjà prieure en 1462, comme le prouve une pièce du dossier B nº 84), décédée le 9 août 1478.

(1) Cette prieure ne figure pas sur la liste générale ; mais son existence est révélée par une pièce du dossier B nº 85, datée de 1352. On ignore son nom de famille et la date de son décès.

(2) Son nom n'est pas sur la liste ; mais elle est citée dans un acte du dossier B nº 74 (vente au profit de Gieffroy de Gaillonnel, frère de l'Hôtel-Dieu, en 1451). On n'a pas trouvé la date de son décès.

Digitized by Google

XX. *Guillemette Le Forestier*, son élection fut confirmée par Louis XI en 1480 ; décédée en 1482.

XXI. *Alix* ou *Alnette La Houlte*, son élection fut approuvée par Louis XI le 7 juillet 1482, et par Louis XII en 1498 ; elle est décédée en 1509 (1).

XXII. *Mariotte* ou *Massiotte Barat*, son élection fut approuvée par Louis XII en 1509 ; décédée le 19 janvier 1521.

XXIII. *Catherine Huillard*, son élection a été approuvée par François Ier en 1521 ; elle est décédée en 1527.

XXIV. *Marie de Pardieu* (peut-être professe de Maubuisson), décédée le 23 mars 1529.

XXV. *Alix* ou *Alison Pot*, professe de Maubuisson, décédée en 1532. Elle avait été pourvue par François Ier le 20 février 1529.

XXVI. *Jeanne Doucet* ou *Jehanne Doulcette*, décédée le 25 décembre 1537. Élection confirmée par François Ier le 5 août 1532.

XXVII. *Marguerite de Havard*, décédée en 1541. Elle est qualifiée d'abbesse de Montmartre lès Paris.

XXVIII. *Marie de Pisseleu*, décédée le 2 février 1553. Elle est qualifiée aussi d'abbesse de Saint-Paul, près Beauvais.

XXIX. *Michelle de Ferrières*, décédée en janvier 1556 ou 1557.

XXX. *Marie de Harville de Palaiseau*, décédée le 31 mai 1574, âgée de 62 ans. Elle avait été pourvue par Henri II le 31 janvier 1557.

XXXI. *Claude de l'Isle dame de Guerny*, Madame de Harville, sa tante, avait avant sa mort résigné le prieuré à son profit. Elle fut pourvue par le roi, sur la proposition du duc d'Alençon (François, frère du roi), le 31 mai 1574. Elle résigna le prieuré en faveur de Claude Le Boutillier, le 11 février 1580. On ignore la date de son décès.

XXXII. *Claude Le Boutillier*, avant religieuse professe de l'abbaye de Moncel, diocèse de Beauvais. Admise par le duc d'Alençon, fut confirmée par Henri III le 28 mars 1580, et par des bulles du Pape le 15 avril suivant. A résigné le 13 octobre 1610, en faveur d'Hélène de Calonne, sa nièce.

(1) On trouve dans la liasse E n° 2 un procès-verbal d'une visite de l'Hôtel-Dieu, faite par Louis de Jeussy, vicaire général de l'aumônier du roi, le 16 juin 1486, en présence de la prieure *Alice ;* ce procès-verbal relate que toutes choses étaient en bon état dans la Maison, mais que la prieure n'avait pu rendre ses comptes depuis quatre ans, par suite de la mort successive, arrivée dans l'exercice de leur office, de trois procureurs ayant succombé *à la peste qui régnait alors.* — L'acte de confirmation par Louis XI, du 7 juillet 1482, déclare que le prieuré était alors vacant par le décès de Guillemette Le Forestier ; la liste générale des prieures recule, au contraire, ce décès à 1485.

Digitized by Google

XXXIII. *Hélène de Calonne de Courtebonne* ou *Courtebourne*, présentée par Charles de Neuville d'Alincourt; obtint des lettres de provision du roi le 20 octobre 1610, et des bulles du Pape du 1er février 1611. Elle a quitté, comme on le verra plus loin, le prieuré en octobre 1615, et l'a résigné le 13 novembre 1617. Pendant ce temps, il fut gouverné d'abord par Bonaventure de Dampont, sous-prieure élue par la communauté, puis par Jeanne Désiré, religieuse de l'abbaye de Saint-Etienne de Soissons, nommée à cet effet par le cardinal du Perron.

XXXIV. *Marie de Ligny*, professe de l'abbaye de Chelles. Pourvue par lettres du roi du 20 janvier 1618, et par bulles du pape Paul V, de février 1618. Décédée à 42 ans, le 18 novembre 1627.

XXXV. *Bonaventure de Dampont* (dite de la Passion), présentée par le cardinal de Richelieu, seigneur engagiste de Pontoise, le 22 mars 1628; elle reçut des lettres de provision du roi, du 8 avril 1628, confirmées par bulles d'Urbain VIII, du 6 juillet suivant. Décédée à 67 ans, le 29 janvier 1647.

XXXVI. *Jeanne de Guénégaud* (dite Saint-Placide). Madame de Dampont ayant résigné en sa faveur sous forme de coadjutorerie, le 22 juillet 1642, Mme de Guénégaud fut pourvue par avance, sur la présentation de la duchesse d'Aiguillon (Marie de Wignerod, nièce de Richelieu), dame engagiste de Pontoise, par le roi, le 22 décembre 1643, et par le pape Urbain VIII. Mais elle ne fut en parfait exercice qu'après le décès de Mme de Dampont. Elle est décédée à 69 ans, le 4 décembre 1689.

XXXVII. *Isabelle de Sève* (dite Saint-Placide), présentée par le cardinal de Bouillon, seigneur engagiste, elle fut nommée par le roi le 24 février 1690, et obtint des bulles du Pape Alexandre VIII en mai 1690. Décédée à 78 ans, le 21 août 1720.

XXXVIII. *Barbe - Bénédicte Fitz - Roy*, fille légitimée du roi Charles II d'Angleterre, était professe de la Maison des Bénédictines anglaises de Pontoise (couvent de la Grâce-Dieu). Nommée par brevet du roi du 29 septembre 1720, sur la présentation, en date du 26 septembre 1720, d'Emmanuel-Théodose de la Tour-d'Auvergne duc d'Albret, seigneur engagiste; elle resta dans la Maison des Bénédictines jusqu'en avril

Digitized by Google

1721, attendant pour la translation d'ordre son indult de Rome (le Pape Innocent XIII le lui accorda le 2 septembre 1721), et des lettres de *naturalité* qui lui étaient nécessaires « comme étant anglaise de nation. » Louis XV lui ayant accordé ces lettres de *naturalité* en mars 1721, elle fit sa profession et prononça ses vœux (1) dans l'ordre de saint Augustin, le 30 décembre 1721, et obtint, le 6 janvier 1722, des nouvelles lettres de nomination du roi. Elle est décédée le 6 mai 1737, à l'âge de 65 ans.

XXXIX. *Marie-Thérèse d'Argouges de Ranes* ou *de Rannes*. Présentée par le duc de Bouillon, elle fut nommée par Louis XV le 31 mai 1737. Elle a donné sa démission du prieuré et en est sortie le 22 juillet 1749, pour être pourvue de l'abbaye de Sainte-Périne, à Chaillot-lès-Paris, par échange de bénéfice avec Mme du Vivier.

XXXX. *Louise-Françoise du Vivier de Tournefort*, ancienne abbesse de Sainte-Périne. Fut, sur la présentation du duc de Bouillon, nommée au prieuré par Louis XV, le 23 juillet 1749. Elle décéda le 19 octobre 1764, à 73 ans. Après sa mort, le roi voulut nommer directement au prieuré; mais le prince de Conti, propriétaire du domaine de Pontoise, revendiqua ce droit, et le différend fut soumis à l'arbitrage de l'évêque d'Orléans, qui le trancha, en 1767, en faveur du prince de Conti. Pendant tout ce temps, le prieuré resta vacant.

XXXXI. *Françoise-Julie de Sesmaisons*, ancienne abbesse de Bival (ordre de Cîteaux, diocèse de Rouen). Nommée par le prince de Conti suivant lettres datées de l'Isle-Adam, le 10 octobre 1767, fut mise en possession le 15 décembre 1767, ainsi qu'il résulte d'un procès-verbal dressé au bailliage de Pontoise ledit jour 15 décembre. (Arch. départ. de S.-&-O) (2). La veille, elle

(1) Son acte de profession de foi, sur parchemin, existe encore aux Archives de l'Hospice. Il est ainsi conçu :

« Je, sœur Bénédite Barbe Filtz Roy, voue et promets à Dieu, à la glorieuse Vierge, à saint Nicolas, patron de cette église, à tous saincts et sainctes de vivre en chasteté, pauvreté et obéissance, selon la Règle de notre Père saint Augustin et les constitutions de cette maison, me promettant dès maintenant, pour Jésus-Christ, servante des pauvres malades tant comme à moy appartient faire et tenir jusques à la mort. En témoignage de quoy je signe la présente de ma propre main, le trentième de décembre mil sept cent vingt un. (Signé) Benedict Barbe Fitz Roy. »

C'était, du reste, la formule usitée dans la Maison.

(2) Renseignement dû à l'obligeance de notre excellent et savant collègue, M. Dutilleux, chef de division à la Préfecture de Seine-et-Oise. Les pièces relatives à la nomination de cette prieure n'existent pas aux Archives de l'Hôtel-Dieu; une ampliation de ces pièces avait été déposée pour minute chez un notaire de Paris; cet acte, non plus, n'a pu y être retrouvé.

Digitized by Google

avait renoncé à son abbaye de Bival et, en vertu d'un indult du pape Clément XIII, pris l'habit de Saint-Augustin. Les plus minutieuses recherches faites tant aux Archives de l'Hôtel-Dieu que dans les études de notaires, et même aux Archives Nationales, à Paris, n'ont pu faire savoir si le roi avait pris part à sa nomination. L'acte du greffe et la *Gazette de France* n'en parlent pas.

Madame de Sesmaisons fut la dernière prieure de l'Hôtel-Dieu et était encore en exercice lors de la Révolution. Dans une assemblée tenue le 14 janvier 1791, par le maire et les officiers municipaux de Pontoise, elle fut élue par la communauté, comprenant alors quinze personnes, supérieure pour deux ans, en exécution de la loi du 8-14 octobre 1790.

Le procès-verbal de cette nomination existe aux Archives de l'Hospice; Madame de Sesmaisons l'a signé en faisant suivre son nom du mot : *Prieure.* Est-ce par un reste d'habitude ou par une sorte de réticence semblable au fameux : *E pur si muove,* de Galilée?

Elle est morte à l'Hôtel-Dieu de Pontoise, le 2 nivôse an II (22 décembre 1793). Son acte de décès, inscrit aux actes de l'état civil de Pontoise, la qualifie seulement de « ci-devant prieure hospitalière de l'Hôtel-Dieu, » et ajoute qu'elle est morte âgée de 76 ans.

Cependant, le souffle révolutionnaire n'avait pas dispersé les religieuses de l'Hôtel-Dieu. La loi du 13-19 février 1790 avait bien aboli les vœux religieux et permis aux religieux des deux sexes de quitter leurs maisons; celle du 18 août 1792 avait éteint et supprimé toutes les congrégations religieuses, même celles uniquement vouées aux soins des Hôpitaux et au soulagement des malades, mais ces lois avaient permis aux anciennes religieuses attachées aux Hôpitaux de continuer provisoirement le service des pauvres et le soin des malades, à titre individuel toutefois et sous la surveillance des corps municipaux et administratifs. Quinze religieuses et converses n'abandonnèrent pas leur poste de dévouement; elles restèrent à leur devoir, après avoir prêté devant la Municipalité de Pontoise, le 15 nivôse an II, le serment civique et constitutionnel. On les qualifiait de citoyennes infirmières de « l'Hospice d'humanité de Pontoise, » nom que prit alors l'Hôtel-Dieu. Elles étaient sous la direction d'une supérieure : la citoyenne gouvernante. Leur tâche fut bientôt augmentée : le 30 brumaire an V, on réunit à l'Hôtel-Dieu, jusque-là ouvert aux seuls malades et blessés et aux femmes en couches, un autre établissement charitable, fondé en 1653 et ne recevant que des vieillards valides indigents, des deux sexes, et des orphelins pauvres. Il avait son siège dans l'immeuble qui renferme

Digitized by Google

aujourd'hui les Écoles communales, était tout à fait distinct de l'Hôtel-Dieu et s'appelait l' « Hôpital général des Pauvres Enfermés de Pontoise, » nom à cette époque remplacé par celui d'Hôpital de Bienfaisance.

La Maison prit alors le nom d'*Hospices réunis de Pontoise*, qui est encore son titre officiel, et fut desservie jusqu'au 1er janvier 1822 par le petit troupeau resté fidèle en 1792, et auquel s'étaient jointes, pour combler les vides qui s'y formaient, quelques anciennes religieuses Ursulines (1) et même des laïques. Peu à peu, leur service devint insuffisant, et au 1er janvier 1822 ce personnel fut remplacé par des sœurs de l'ordre de Saint-Paul de Chartres, qui au nombre de quatorze, comme du temps de saint Louis, font jusqu'à présent le service de la Maison, sous la direction d'une supérieure.

Mais la loi du 18 août 1792, en mettant la main sur tous les biens des corporations religieuses, même celles charitables, avait dépossédé les religieuses de l'administration des biens de la Maison, qui furent dès lors régis par des économes et des receveurs. Quant aux religieuses ou hospitalières, elles se trouvèrent dès 1792 placées sous l'autorité et la surveillance d'abord des magistrats municipaux, puis, à partir de la loi du 16 vendémiaire an V, sous celles de Commissions administratives.

Cet état de choses dure encore aujourd'hui. Il est bien différent du passé, où le prieuré était devenu un véritable bénéfice au profit de la prieure, qui, ayant droit au tiers des revenus alors fort élevés, y trouvait une existence sans doute fort large, car on voit dans les anciens comptes que plusieurs d'entre elles avaient, en sus de femmes à leur service particulier, un petit laquais et un carrosse. Mme de Sesmaisons, elle-même, eut jusqu'à la fin de ses jours une *cuisinière* à son service. Il est vrai que cette domestique était payée soixante francs par an seulement, chiffre bien loin du montant des gages actuels.

Cependant les prieures de l'Hôtel-Dieu n'eurent pas toujours une existence paisible. Sans parler ici des très nombreux procès que quelques-unes eurent à soutenir pour la défense des intérêts de la Maison, et dont l'un, le procès Dailly, à propos de l'acquisition de la ferme d'Ennery, dura trente ans, de 1667 à 1698, avec des phases diverses, et un autre avec les Jésuites qui dura de 1633 à 1697 (!), sans entrer non plus dans le détail des nombreuses difficultés soulevées par la perception des droits de havage et de passage appartenant à l'Hôtel-Dieu, et qui excitèrent des sortes de séditions à Pontoise, la paix intérieure de la Maison fut elle-même troublée à plusieurs reprises.

(1) Un souvenir touchant s'attache au passage de ces anciennes religieuses : quatre d'entre elles, en mourant dans la Maison, lui léguèrent tout leur petit avoir, sans doute en reconnaissance de l'abri qu'elles y avaient trouvé pendant la tempête.

Digitized by Google

Catherine Huillard, 23e prieure, eut besoin d'un arrêt du Parlement, du 31 juillet 1523, pour résister à l'abbesse de Maubuisson qui « non contente de ce qu'elle n'avoit peu faire eslire ne pourveoir du prieuré Saint-Nicolas une religieuse de son abbaye..... avoit, par quinze ou seize archers et gens de guerre, faict prendre la dicte Huillard et emmener prisonnière à l'abbaye du dict Maubuisson, entre les mains de ses ennemyes cappitales et mesme de l'abbesse de Maubuisson..... en manière que la dicte pauvre dame est de présent si estroictement tenue en la dicte abbaye de Maubuisson qu'elle meurt de faim..... »

Claude de l'Isle, 31e prieure, eut à lutter contre Jeanne Violle, qui prétendait également à la qualité de prieure. Un arrêt du Conseil privé, du 11 mai 1576, débouta Jeanne Violle de ses prétentions.

Claude Le Boutillier, nommée à la suite de la résignation de Claude de l'Isle, vit son autorité méconnue par une partie des religieuses, à l'instigation ou au moins à l'occasion de Claude de l'Isle. Jacques Amyot, évêque d'Auxerre et grand-aumônier de France, fut obligé d'envoyer son grand-vicaire pour mettre le holà. Dans la commission qu'il lui donna à cet effet le 6 avril 1581, dont l'original sur parchemin, existant encore aux Archives de la Maison, porte la signature autographe du célèbre traducteur de Plutarque, on voit au préambule que l'une des religieuses, Guillemette Laisné, sacristaine, refusait d'obéir à Claude Le Boutillier, « disant qu'elle ne la reconnoissoit pas supérieure, ains (mais) sœur Claude de l'Isle, qu'elle sçait bien toutefois avoir résigné à lad. Le Boutillier, prieure, au commandement de laquelle spécialement elle a désobéy, quand elle n'a voulu remettre entre ses mains les reliquaires et joyaux précieux de lad. Maison..... lad. Laisné n'a voulu les bailler pour servir à mettre en public comme on a, de tous temps, accoustumé aux bons jours et festes solennelles, mais au contraire les a..... enfermés, qui est au grand scandale de lad. Maison et prieure. » Une autre religieuse s'était emparée des Bulles et des Lettres de provision de la prieure et refusait de les lui rendre, etc.

Madame Hélène de Calonne eut des démêlés encore plus orageux avec une partie du personnel et surtout avec l'autorité ecclésiastique. Son administration avait donné lieu à des plaintes graves ; on l'accusait d'employer à son profit et pour ses plaisirs tous les revenus de la Maison, de faire grande chère, de contracter des dettes, de négliger le soin des malades et même de refuser de les recevoir. Sur ces plaintes et à la demande du cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, le cardinal du Perron, grand-aumônier de France et archevêque de Sens, commit, le 15 septembre 1615, le docteur en théologie Barthez pour visiter la Maison.

Sans attendre cette visite, Madame de Calonne sortit à l'insu de

Digitized by Google

ses supérieurs et de ses religieuses, le soir du 8 octobre 1615, et cela, dit un mémoire produit par le cardinal du Perron et Barthez dans l'instance dont on va parler plus loin, « après avoir despourveu et desnué le dit Hôtel-Dieu de toutes sortes de commodités nécessaires à l'entretien tant des ecclésiastiques qui font le divin service en icelluy que d'une infinité de pouvres malades qu'il convient recevoir..... que de vingt-deux religieuses, et que plus est, après avoir contracté une infinité de deptes passifs *(sic)* mesme envers de pâtissiers, rôtisseurs, taverniers..... et d'abondant après avoir faict des baux à ferme par anticipation moïennant de grands pots de vin..... sans parler de la très mauvaise odeur que ses indisciplines et mauvais exemples avoient espars sur tout le païs, où il estoit reçeu en proverbe le prix de la turpitude y estre à un cart d'escu.... »

Le même mémoire ajoute que Madame de Calonne « a tousjours empesché la réception des malades et en a faict sortir qui estoient du tout invalides et qu'on a trouvés, le lendemain, morts de mésaise emmi les rues et chemins. Et si peut-on dire avec vérité, que non-seulement on en a enseveli sans suaire, voire mesmes ne leur baillait-on point de draps pour se coucher estant malades, pendant que la prieure estoit tous les jours à faire festins à tous allants et venants, vestue avec toute sorte de mondanité, frisée, poudrée, musquée, busquée, et tirée avec des bas de soye et les jarretières bordées de grosse dentelle d'or et d'argent. »

Barthez fit son enquête du 27 octobre 1615 au 30 décembre suivant. Il éprouva à la faire toutes sortes de difficultés; d'abord il trouva toutes les portes et les armoires fermées à clef et cadenassées par l'ordre de la prieure, il dut donc faire ouvrir le tout de force. Puis le lieutenant du prévôt et une partie des religieuses, ayant à leur tête Claude Le Boutillier, ancienne prieure, tante de Madame de Calonne, avaient pris le parti de celle-ci et suscitaient toutes sortes de difficultés au visiteur et à ses assistants jusqu'à chercher à les expulser du cloître et à les menacer de la prison. L'enquête de Barthez prouva le bien fondé d'une partie des plaintes faites contre la prieure. « Quand il vint au logis de la prieure, il trouva ses chambres et ung cabinet fort bien tapissez, des lits bien estoffez, des meubles plus précieux qu'il n'appartient à des religieuses, plusieurs oriliez *(sic)* et hardes servant à sa personne, qui seraient plus scéants à des femmes qui veulent paroistre dans le monde qu'à des religieuses..... Mais aussitot apparut un nombre de preuves certaines du mauvois ménage de la dicte de Calonne. Le tapissier demande le païement de sa tapisserie, ung marchand de thoiles, ung marchand de soye demandent le païement de plusieurs étoffes par eux fournies à la dicte de Calonne, le boucher demande seize cents livres..... le rôtisseur, le tavernier, le pâtissier pour les friandises

Digitized by Google

qu'ils avoient fournies, tellement que l'on trouve plus de cinq mille livres de debtes et n'y avoit ni bled dans leurs greniers ni vins ès leurs caves. Il ne faut point d'autres preuves du désordre du couvent. »

Barthez interdit Madame de Calonne de ses fonctions et même l'excommunia.

Cependant, Madame de Calonne avait formé appel contre l'ordonnance de visite du cardinal du Perron et toute la procédure faite par Barthez. Un arrêt préparatoire du Conseil du roi, du 7 mars 1616, ordonna, sans statuer sur le fond, qu'elle rentrerait au prieuré.

Aussitôt, en présence du refus de la laisser rentrer, le 31 mars 1616 (jeudi saint, que les pièces de procédure appellent le jeudi absolu), sur les trois heures après midi, pendant que les religieuses « vacquoient aux cérémonies religieuses et lavement des pieds des pauvres..... la dicte de Calonne, assistée de gens ramassés..... auroit, par une maison voisine, faict faire des trouées, rompu cloiaissons et entré par ce moïen dans l'enclos du dict Hôtel-Dieu, où arrivée elle et les sus dits auroient brisé et forcé plusieurs portes..... arraché serrures..... et venans aux mains la dicte de Calonne et plusieurs femmes..... auroient battu, excédé de coups de poing et de pied, viollenté, injurié et scandalizé les religieuses.... » Un nouvel arrêt du Grand-Conseil, rendu le 2 mai 1616, condamna Madame de Calonne à rendre compte des revenus par elle reçus.

Elle fut enfin obligée de céder, et elle résigna son prieuré le 13 novembre 1617. Elle se retira dans plusieurs maisons religieuses et notamment au prieuré de Chambenoist près Provins, mais elle finit par rentrer, le 23 décembre 1674, dans la Maison de l'Hôtel-Dieu de Pontoise et y mourut âgée de 90 ans, le 5 juin 1678. Elle en avait été absente soixante ans.

Enfin, une autre prieure, Madame de Guénégaud, vit son gouvernement troublé, de 1661 à 1665, par des dissensions avec une partie de ses religieuses, en désaccord avec elles surtout au sujet du mode de réception des novices et des religieuses. Jusque-là, ces dernières étaient reçues par toute la communauté au moyen d'un scrutin où les votes s'exprimaient en secret à l'aide de *pois* et de *fèves*. Madame de Guénégaud voulut supprimer ce mode de votation et le remplacer par un scrutin où chacune lui ferait connaître *son avis à l'oreille*. De plus, une partie des religieuses « se plaignaient que la supérieure les traitte avec une fierté et un mépris insupportable, les regardant comme des servantes et non comme ses sœurs ou ses filles..... qu'elle parle de l'Hôpital comme de sa propre maison..... qu'elle est meublée et se fait servir comme les personnes du siècle de la plus grande qualité; elle a un camail de taffetas et

Digitized by Google

des déshabillers de camelot de Hollande doublez de ouate et garnis d'une confusion de galans (rubans)..... une cornette jaune..... des tapisseries de haute lice, un lit de toile de Hollande..... quantité de vaisselle d'argent, jusques à une bassinoire, une coupe, une sous-coupe, etc..... » (Voir un imprimé de 1664 environ, en 21 pages 1/2 in-4°, sans lieu, nom ni date, intitulé : « Plainte des pauvres de l'Hostel-Dieu de Pontoise et de la plus grande partie des religieuses hospitalières du mesme lieu, qui est de la fondation Royale de saint Louis. »)

Le procès alla au Conseil du Roi. Patru, le célèbre avocat, l'ami de Boileau, fit la « Response pour dame Jeanne de Guénégaud, prieure.... au libelle intitulé plainte des pauvres.... » sus-énoncé (le mémoire de Patru figure dans ses œuvres imprimées). Il fallut deux arrêts de ce Tribunal suprême, rendus en la présence de Louis XIV lui-même, pour terminer le différend.

Madame de Guénégaud eut presqu'en entier gain de cause; elle en profita pour faire un règlement intérieur qui faillit rallumer la guerre. Il contenait un article 26 trop singulier pour ne pas être cité ici : « L'on ne prendra aucuns lavemens et remèdes sans permission expresse de la R. M. Prieure, à qui on les doit demander soy-mesme et non par autres. » Pour bizarre que paraisse cette interdiction, on peut en comprendre les motifs si l'on réfléchit que les beaux jours de MM. Purgon et Fleurant étaient commencés et que l'on faisait un effrayant usage de leurs prescriptions. L'exemple venait d'en haut; chacun s'empressait de le suivre et les pauvres nonnes, sans doute, voulaient, elles aussi, imiter « et la Cour et la ville. »

O puissance de la mode et de la courtisanerie !....

Comment s'étonner, après cela, de la réponse que fit un peu plus tard le cardinal d'Estrées à Louis XIV se plaignant de perdre les dents : « Des dents, sire, eh ! qui est-ce qui en a ! »

Saint-Simon, qui rapporte ce mot dans ses « Mémoires », ajoute qu'il était piquant surtout parce que le Cardinal, bien que né dix ans avant Louis XIV, avait encore les dents fort belles et se plaisait à les montrer en parlant et en riant.

Mais revenons à Madame de Guénégaud ; sans vouloir dire qu'elle n'avait eu aucun tort vis-à-vis de ses religieuses, il faut reconnaître cependant que son administration a été profitable à l'Hôtel-Dieu. Cette dame fit de nombreuses améliorations et réparations aux bâtiments. De plus, sa famille, puissante et riche, son frère était président au Parlement de Paris, fit de grandes libéralités au profit de la Maison.

Enfin, il convient de rappeler que les pouvoirs des prieures eurent, à une certaine époque, un rude assaut à subir : après 1561,

Digitized by Google

le bailli de Senlis, s'appuyant sur les termes de « l'édit fait en 1561 sur l'administration des maladreries, leprosairies et hospitaulx, » avait établi des administrateurs à l'Hôtel-Dieu. Grandes plaintes des religieuses contre ces intrus. Il intervint alors des Lettres patentes de Charles IX, du 14 février 1567, et un arrêt du Conseil privé du Roi du 6 octobre 1568, qui confirmaient la prieure dans l'administration du spirituel et du temporel de la Maison.

Les Archives de l'Hospice actuel renferment la plus grande partie des pièces originales relatives à la nomination des anciennes prieures, à compter de la 20e. Elles sont classées dans le dossier E nº 1 du premier fonds. La plupart de ces pièces offrent un certain intérêt, parce qu'elles sont revêtues des signatures autographes des personnages qui ont fait les nominations.

Ainsi, on trouve des lettres de provision signées par Louis XIV et Louis XV. Les autres lettres de provision, antérieures à ces deux rois, sont simplement signées par les chanceliers ou des secrétaires seulement ; il en est de même des bulles des Papes.

Mais les lettres de présentation des seigneurs engagistes portent toutes leurs signatures. La plus ancienne est du duc d'Alençon ; le diplôme sur parchemin, daté du 31 mai 1574, par lequel il nomme Claude de l'Isle, commence ainsi : « François, fils et frère de Roy, duc d'Alençon, Chasteau-Thierry, Evreux, conte *(sic)* du Perche, Dreux, Mante, Meulan, Pontoise, Beaumont-sur-Oyse.... et pair de France. Au Bailly de Pontoise ou son lieutenant... salut, sçavoir faisons que, estant averti du trespas de sœur Marie de Harville, prieure.... de l'hostel Dieu du dit Pontoise, dont la collation et toute autre disposition, de plein droit nous appartient à cause de notre d(it) conté de Pontoise, etc. » Elle porte sa signature « François. » C'est le seul des seigneurs engagistes qui ait pris le titre de comte de Pontoise, ce qui est intéressant pour l'histoire de cette ville.

Les autres lettres de présentation sont signées comme suit : d'Alincourt (1610) — Armand card. de Richelieu (datée : « au camp devant La Rochelle le 22e jour de mars 1628 »)—Marie de Wignerod (1643) — Le cardinal de Boüillon (donnée à Rome le 3e janvier 1690) — Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne duc d'Albret (1720) — et Charles Godefroy de la Tour d'Auvergne (1749).

La plus grande partie des sceaux attachés à ces pièces ont disparu. Il n'en reste que cinq, dont deux bulles en plomb du pape Benoît XIV.

Comme on l'a déjà dit, les pièces relatives à la nomination de Madame de Sesmaisons, la dernière prieure, n'ont pu être retrouvées. Que sont-elles devenues ? Peut-être ont-elles été comprises dans quelque auto-da-fé officiel destiné à compléter l'œuvre de la fameuse nuit du 4 août 1789.

Digitized by Google

La Maison actuelle a conservé seulement six dalles tumulaires des anciennes prieures. Ce sont celles de Mesdames de Harville, de Dampont, de Guénégaud, de Sève, Fitz-Roy et de Tournefort. Ces dalles sont toutes en marbre blanc; les marbres de Mesdames de Guénégaud et de Sève sont de grande dimension (plus de deux mètres de long sur plus d'un mètre de largeur); ceux des autres prieures sont des petites dalles carrées de 39 centimètres de côté. Il serait oiseux de reproduire les épitaphes qui y sont gravées: à part les armes, les noms, la date de la mort, l'âge et la durée du gouvernement de ces prieures, le reste n'est qu'une banale énumération de leurs vertus. Ces marbres ont été retrouvés par l'administration actuelle dans des greniers où ils gisaient, sans doute depuis la reconstruction des bâtiments hospitaliers, faite de 1823 à 1827; elle les fait en ce moment placer sur les murs de la pièce d'entrée de la chapelle.

Il serait trop long d'énumérer ici tous les noms célèbres qui se rattachent à l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Pontoise. Cependant, il est peut-être intéressant de rappeler ce qui concerne la famille du célèbre poète Boileau-Despréaux.

Deux de ses sœurs et deux de ses nièces y ont été religieuses; sa sœur Catherine, née en 1620, qui fit profession le 6 mai 1637 et y mourut le 14 décembre 1689; Marie, autre sœur, née en 1622, professe du 6 décembre 1639, morte le 23 octobre 1670; une nièce, Scholastique-Angélique Boivinet, qui prit le voile le 10 novembre 1675 et mourut le 26 décembre 1729, et une autre nièce, Catherine Manchon, qui fut admise à la profession le 27 décembre 1676 et mourut le 25 janvier 1713.

De plus, Mesdames veuves Boivinet et Manchon, mères de ces deux dernières religieuses et sœurs de Boileau, figurent au nombre des bienfaitrices de l'Hôtel-Dieu; Madame veuve Boivinet, qui s'y était retirée après la mort de son fils, y décéda elle-même le 15 février 1712.

Tous ces détails sur la famille de Boileau sont fournis par les Archives de l'Hospice; mais on en trouve déjà la plus grande partie dans le sixième volume de l'édition des œuvres de Boileau, donnée par M. Berriat Saint-Prix, en 1830.

Un autre grand nom figure aussi dans les archives de l'Hôtel-Dieu: celui de Duquesne. Dans la liasse H, n° 5, on trouve la lettre suivante, adressée à la Prieure, alors Mme de Sève:

Madame,

« Le récit que l'on m'a fait de votre mérite, qui m'avait déjà prévenu par l'estime que j'ay fait toujours de vostre illustre maison, m'a fait souhaiter que Mlle Duquesne, fille du chef d'escadre, pust estre assez heureuse pour estre sous votre conduite pendant quelques

Digitized by Google

années, qu'il souhaite qu'elle se retire aussy bien que moy, chez qui elle a esté élevée à Paris, comme tuteur et proche parent du costé de sa mère. Ainsy, Madame, si vous avez la bonté de la recevoir, *j'auré* l'honneur de vous la conduire mardi prochain et *j'auré* soin de payer exactement sa pension, que l'on m'a dit estre de deux cents livres. Elle n'a que vingt ans accomplis depuis huit jours.

J'attends, s'il vous plaist, l'honneur de votre réponse, et je suis d'un profond respect, Madame, vostre très humble et très obéissant serviteur.

Couët, avocat aux Conseils, rue du Jour, près la rue Montmartre.

Ce 4 juillet 1710. »

Cette lettre, dont le style et l'orthographe sont assez singuliers pour un « avocat aux Conseils, » ne peut pas concerner une fille du grand Duquesne, car cet illustre marin, né en 1610, est mort en 1688; mais il est vraisemblable qu'il s'agit d'une fille de son second fils : Abraham Duquesne, qui commanda, vers la fin du XVII^e^ siècle, une expédition aux Indes. Malheureusement, il n'y a aucun autre document ni même de comptes aux archives de l'Hôtel-Dieu qui puissent fournir quelque renseignement au sujet de M^lle^ Duquesne. Tout ce que l'on peut ajouter, c'est que le « Livre des Vestures et professions » ne contient aucun nom de religieuse s'appelant Duquesne.

Il n'a jamais été publié de liste des prieures de l'Hôtel-Dieu de Pontoise. Les manuscrits de M. Pihan de la Forest, qui contiennent tant de renseignements sur l'histoire de Pontoise et tout ce qui s'y rattache, sont muets sur ce sujet et contiennent même très peu de choses sur cet établissement. Le « *Gallia Christiana* » n'en parle pas du tout : *de minimis non curat...*?

Dom Toussaint Duplessis, qui a cependant consacré un très long article à Pontoise dans sa *Description de la Haute-Normandie* (Paris, Didot, 1740, 2 vol. in-4°), est assez concis à l'égard de l'Hôtel-Dieu et ne donne aucun détail de nature à être relaté ici. Il en est de même de deux ouvrages spéciaux : *les Antiquitez de la ville de Pontoise,* par Taillepied (1587), et *l'Abrégé des Antiquités de la ville de Pontoise* (Rouen, 1720, attribué à Louis Duval). Ils renferment bien, il est vrai, quelques détails assez confus sur la fondation et la topographie de l'Hôtel-Dieu, mais rien sur son personnel.

Enfin l'abbé Trou, dans ses *Recherches historiques sur Pontoise,* a donné, à la page 373, une liste des religieuses de l'Hôtel-Dieu; seulement, elle ne comprend que dix-huit noms, parmi lesquels ceux de Mesdames de Dampont, de Sève et de Guénégaud; l'auteur ne dit même pas que ces trois dames ont été prieures et ne cite, d'ailleurs, aucune date.

Digitized by Google

Les divers *pouillés* ne contiennent guère que le nom de l'Hôtel-Dieu. Toutefois, un ouvrage qui fait autorité, l'*Histoire des ordres monastiques*, par le P. Hélyot (Paris, Coignard, 1721, in-4°), renferme dans le tome II°, chapitre XLIII, environ quarante lignes sur l'Hôtel-Dieu ; en voici les passages principaux :

« L'Hôtel-Dieu de Pontoise fut fondé par saint Louis, roi de France, vers l'an 1259. Il y mit d'abord treize religieuses, sous la conduite de Béatrix de Quasqualone, qui en fut première prieure.

. . . . Il les soumit à la règle de saint Augustin et leur fit dresser des constitutions, qu'elles ont observées jusqu'en l'an 1629, qu'elles en firent de nouvelles, où elles retranchèrent quelque chose des anciennes et y en ajoutèrent d'autres. Ces nouvelles constitutions furent approuvées, le 30 avril 1629, par l'archevesque de Rouen, François de Harlay, et confirmées par le pape Urbain VIII l'an 1635.

. . . . . Leur habillement consiste en une robe de drap blanc, ceinte d'une ceinture de cuir blanc et un rochet de toile par dessus la robe ; la guimpe et le voile comme les autres religieuses, et lorsqu'elles sont à l'église, elles ont des manteaux noirs, de serge. Elles sont appelées Filles de Saint-Loüis, religieuses hospitalières. »

Au reste, il existe à l'Hôtel-Dieu trois portraits peints, vraisemblablement du siècle dernier, représentant des religieuses portant ce costume ; la guimpe blanche couvre tout le cou et part de la base du menton ; le voile noir forme sur le milieu du front, qui est découvert, une petite pointe presque à la « Marie Stuart. » On y voit très bien le « rochet, » ce surplis à manches serrées que portent les ecclésiastiques, mais qui fait un effet assez singulier chez une religieuse ; aussi le peuple disait-il en plaisantant : que les religieuses de l'Hôtel-Dieu avaient l'air d'être en chemise.

Ces portraits sont placés dans le corridor menant à la chambre de Madame la Supérieure ; malheureusement, on ignore les noms des religieuses représentées.

Il n'est pas inopportun de décrire ici quelques anciens sceaux de l'Hôtel-Dieu ou des prieures.

Le plus ancien que l'on connaisse est un sceau ogival de 60 mill. existant aux Archives Nationales (S. 3752, n° 4). Il est appendu à un bail passé par « Seur Jehanne, humble prieuse de l'ostel Dieu de Pontoise, » le 11 juillet 1381 ; malheureusement il est mutilé, ce qui a empêché de le faire reproduire ici. On y voit encore un évêque, debout, vu de face, mitré, crossé et bénissant (sans doute saint Nicolas, évêque de Myre en Lycie, qui vivait au IV° siècle et était le patron de l'Hôtel-Dieu). Autour on distingue ce reste de légende : SIGILLUM DO..... SAR....., qu'on doit restituer ainsi : *Sigillum domus Dei de Pontisara.* — Sceau de la Maison-Dieu de Pontoise.

Digitized by Google

Ce sceau n'existe pas dans les Archives de l'Hôtel-Dieu ; mais on y trouve, en exemplaires assez nombreux (1er fonds, B nos 10 et 69) les quatre sceaux ci-après, apposés sur des commissions, datées des XVIIe et XVIIIe siècles, de gardes des bois de Champagne et de Nogent (près l'Isle-Adam), appartenant alors à l'Hôtel-Dieu. Ces sceaux n'existent pas aux Archives Nationales. En voici la description, avec les figures, très exactes comme détails et comme dimensions, qui ont été dessinées, spécialement en vue du présent travail, par un habile peintre héraldiste, M. Lancelevée.

1°. Grand sceau rond en cire rouge : au milieu saint Louis, debout, portant le sceptre et la main de Justice. Autour, en exergue : L'HOSTEL DIEU DE PONTHOISE.

2° Petit sceau rond en cire rouge : saint Louis, debout ; autour un semis de fleurs de lis (?) et une cordelière. Il n'y a pas de légende.

3° Sceau ovale sur pâte, placée entre deux feuilles de papier : saint Louis debout, sur un semis de fleurs de lis. La légende est celle-ci : PRIORISSA NOSOCOMII S. NICOLAI PONTISARENSIS (la prieure de l'Hôpital de Saint-Nicolas de Pontoise.)

Digitized by Google

4° Autre sceau ovale, aussi sur pâte, plus grand et presque semblable : saint Louis, debout, portant le sceptre et la main de Justice, autour un semis de fleurs de lis et cette légende : PRIORISSA HOSPITA. S. NICOLAI PONTISARENSIS (la prieure de l'Hospice de Saint-Nicolas de Pontoise).

Au reste, ces sceaux ne faisaient que reproduire à peu près les armes de l'Hôtel-Dieu. Ces armes, en effet, d'après l'Armorial Général qui est conservé à la Bibliothèque Nationale, étaient : *d'azur, à un saint Louis tenant le sceptre et la main de Justice, le tout d'or.* (Voir au III° volume des Mémoires de la Société historique de Pontoise l'article : *Les armoiries des villes et des anciennes communautés du Vexin*, par M. A. Potiquet.)

Le présent travail a pour but de combler une petite lacune dans l'histoire locale de Pontoise ; non-seulement il est complétement inédit, mais encore il est, sauf quelques détails sur les procès de Mesdames de Guénégaud et de Calonne et sur la famille de Boileau, rédigé sur des documents pour ainsi dire inconnus.

Digitized by Google

SOUVENIRS

DE L'ANCIEN

CHATEAU DE PONTOISE

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

I

Notice sur des fouilles opérées dans l'enceinte de l'ancien château royal de Pontoise

Par M. CHARLES DE BOISBRUNET, membre de la Société

En creusant les fondations d'un pavillon que M. de Boisbrunet faisait construire, en 1880, sur l'emplacement du fossé qui protégeait l'entrée de l'ancien château de Pontoise, les ouvriers rencontrèrent un massif de maçonnerie. La première pierre enlevée laissa voir une excavation qui paraissait assez étendue. Un homme s'y glissa, puis un autre, et tout le chantier se trouva bientôt dans la galerie dont le plan est ci-annexé. Le hasard avait conduit précisément à l'angle d'une des meurtrières percées dans la paroi extérieure de la galerie.

Cet ouvrage, sorte de caponnière destinée à battre le fond du fossé, se compose d'une galerie voûtée (A) large de 1 m 50 et longue de 9 m 50. A chacune de ses extrémités se trouve une tour de forme pentagonale (B et C). Les parois extérieures sont percées de huit meurtrières, dont deux au centre de la galerie et trois dans chacune des tours.

Digitized by Google

On accède à cette caponnière par un escalier à vis (D) construit près de la tour de l'ouest. Les marches supérieures de cet escalier avaient seules été brisées pour en boucher l'entrée, le jour où l'on avait voulu niveler le sol supérieur ; les autres marches, quoique fort usées, étaient très praticables.

Le reste de l'ouvrage est en parfait état de conservation ; l'appareil de la construction est très élégant : celle qui relie le saillant des tours à leur voûte et qui se compose de fuseaux de pierres très étroits à la base, s'élargissant légèrement et s'étalant en forme de queue de paon, est particulièrement remarquable.

Les fouilles mirent encore à jour, en avant de la galerie centrale, trois piles en pierre de taille (E) qui étaient destinées à supporter le pont-levis et qui devaient se relier à la contrescarpe du fossé par un pont fixe.

Enfin, la réparation d'une partie du mur de terrasse construit sur les roches qui dominent l'Oise, fit reconnaître dans le prolongement de la galerie l'existence d'un massif de maçonnerie ayant appartenu à une tour ronde de 6^{m} de diamètre (F) construite à l'extrémité du fossé.

Ces découvertes présentent un intérêt particulier en ce qu'elles concordent parfaitement avec une description de château rédigée à la fin du XVI^{e} siècle, et qu'elles permettent de reconstituer sur son emplacement même l'entrée du château dont il ne restait aucune trace apparente.

On lit, en effet, dans un document intitulé : *Extrait de l'expédition du procès-verbal fait à la requête du Roi, en présence de Guillaume Baudré, lieutenant civil et criminel du Bailly de Senlis à Pontoise, des réparations faites et à faire au Château*, — du 3 septembre 1593. — *(L'expédition de ce procès-verbal est entre les mains de M. de Monthiers, lieutenant général) :*

« Un grand mur servait de clôture au château, au devant de la » cour qui régnait depuis la fausse braye du côté de l'Hôtel-Dieu, » jusqu'à la fausse braye du côté de la boucherie. Il y avait aux » deux bouts du dit mur deux tours.

» On avait creusé le long de ce mur un grand fossé pour le for- » tifier, dans lequel était une pile de pierres de taille servant à poser » un pont-levis. Le fossé avait 18 pieds de large.

» Au milieu de ce mur était l'entrée du château qui était une » arcade de pierres de taille, garnie de deux tours aux deux côtés » de l'ouverture, en l'une desquelles il y avait un escalier, et on y » avait fait l'ouverture d'une planchette.

» Cette planchette garnie de ses bascule et chaînes servait à » entrer dans la cour du château, lorsque le pont-levis qui posait

Digitized by Google

Digitized by Google

Avenue plantée en 1793

N

Échelle de $\frac{50}{1000}$

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 m.

Imp Pâris, Pontoise

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

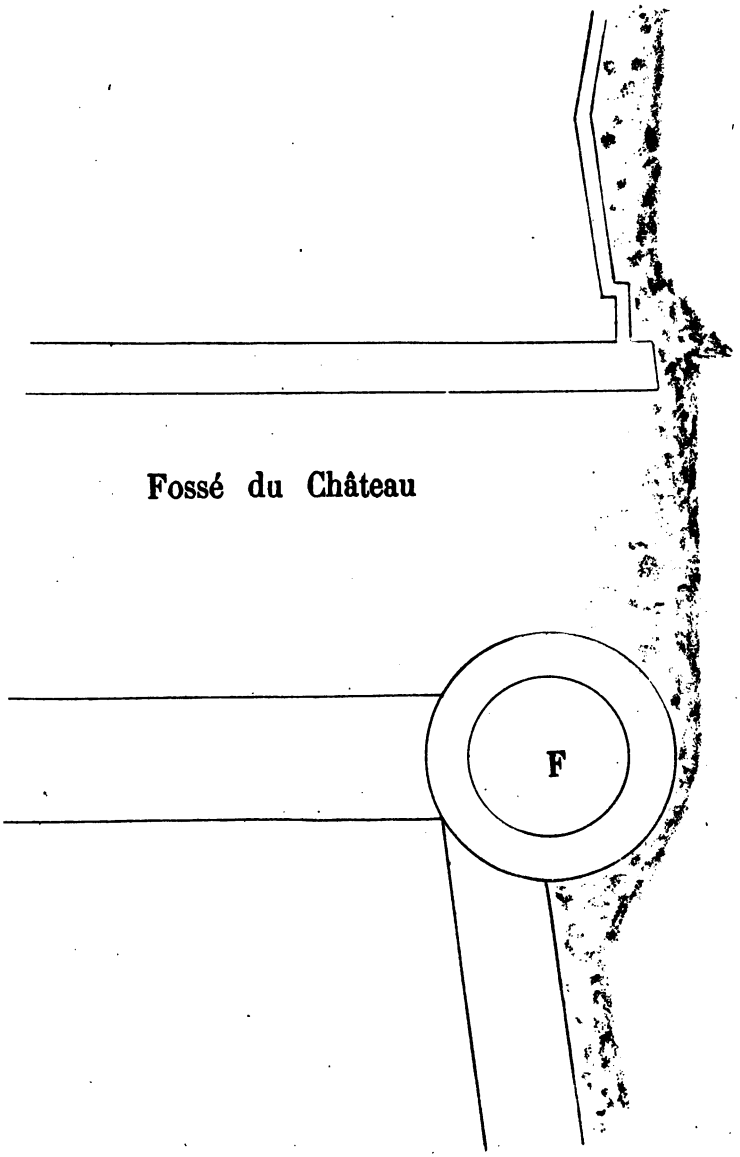

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

» sur la pile étant au milieu du fossé, entre les deux tours, était » levé. » (1)

Cette description est exactement celle des fortifications dont les fondations viennent d'être retrouvées. La planchette mentionnée dans le procès-verbal était évidemment établie devant la tour ouest, en G. Quant à la largeur du fossé, elle devait être un peu supérieure à 18 pieds, car autrement les piles se seraient trouvées engagées dans la contrescarpe et auraient été sans objet.

Il serait intéressant de savoir à quelle époque on doit faire remonter la construction de ces remparts, quel profil ils dessinaient sur le ciel et à quelle date ils ont été enfouis sous le sol actuel.

En ce qui concerne la grande tour à l'extrémité du fossé, les données sont certaines : on en a retrouvé les fondations circulaires, mais pour l'entrée du château et pour les deux tourelles qui la flanquaient, les renseignements font défaut.

Les noms de *Collongue* et *Tonnelier*, ainsi qu'une date de 1788, inscrits à l'intérieur d'une des tours font supposer que l'escalier n'a été détruit qu'à la fin du siècle dernier. Quant à l'époque de la construction, on ne peut la préciser. Le style des tourelles semblerait faire supposer qu'elles sont l'œuvre des architectes Italiens que François Ier avait ramenés en France au commencement du XVIe siècle, mais ce n'est là qu'une hypothèse.

Conservaient-elles les mêmes formes au-dessus du sol ? étaient-elles circulaires, comme on l'a indiqué par une ligne pointillée en C ? On pourrait le supposer, si l'on s'en rapporte au seul document iconographique qui existe à cet égard ; c'est la gravure de Silvestre, intitulée : *Veue de la Maison du Doiené de Pontoise :* on y voit, représentées à l'extrémité gauche de cette planche, et trop de profil malheureusement pour en bien juger, les deux tours en question. (V. *La Ligue à Pontoise*, par H. Le Charpentier, p. 144, pl. VI.)

On s'est borné dans cette notice à dresser procès-verbal de ces découvertes, pour servir d'éléments d'information au Pontoisien qui serait un jour tenté d'écrire une monographie du vieux château royal.

C. DE B.

Nous croyons devoir compléter cette notice en fournissant diverses dates et quelques renseignements sur la démolition de l'ancien château :

Le 23 novembre 1739, une ordonnance « de Monseigneur l'Intendant » prescrivit de faire le nécessaire pour procéder à l'adjudication

(1) Cette pièce a été publiée *in extenso* à la suite de la réédition des *Antiquitez et Singularitez de Pontoise*, de N. Taillepied, publiée par MM. H. Le Charpentier et A. François (1876), p. 134.

Digitized by Google

de la démolition des bâtiments; il fallut faire trois adjudications : les 9 et 16 décembre, et enfin le 3 mars 1740; cette dernière fut prononcée au profit de Jean Canot, pour 450 livres.

Le 11 avril suivant, intervint *pour caution*, Henry Bontemps, maître serrurier à Pontoise, lequel signa au cahier des charges, et s'engagea, dans son acte de cautionnement, « à répondre de tous » les événements qui pourraient arriver et être causés par la démo- » lition. »

Voici quelles étaient les principales clauses du cahier des charges dont nous venons de parler :

1° Faire la démolition dans l'espace de neuf mois.

2° Mettre les ouvriers sous huitaine, et mettre « en sûreté les églises. »

3° Répondre de tous les événements, autres que ceux causés par le feu du ciel ; réparer tous dommages, etc., etc.

4° Abattre de fond le mur de séparation d'entre cour et jardin.

5° Réparer les jambages et les pieds droits des portes d'entrée, si besoin était; y faire mettre une porte neuve, ou mettre en état de servir, celle qui existe.

6° Faire enlever tous les immondices.

7° Combler la cave, et boucher le tambour au niveau de la cave.

8° Combler le puits et les souterrains ; les mettre de niveau, *sans arracher les anciennes fondations;* les tablettes repassées sur le pourtour du mur de terrasse.

9° Toutes les démolitions appartiendront à l'adjudicataire.

Le prix de l'adjudication devait être payable en trois termes égaux ; un tiers avant de commencer, le 2e tiers quatre mois après, le 3e lorsque tout serait terminé.

Après la vente des démolitions, on pourra procéder à celle des « terrains et emplacements » dépendant de l'ancien château ; ce qui eut lieu en vertu de décisions prises dans plusieurs « assemblées de Ville ; » on commença par en racheter « les charges. »

Le 9 mars 1742, Jean Lointier, prêtre, chanoine de Saint-Mellon, représente une créance de 12 livres de rente, et amortissement 3 l. 2 s. 6 d., due à son Chapitre « par dessus le château, » en vertu d'un droit de passage concédé au Roi, dès le XIIIe siècle, par les chanoines de Saint-Mellon; Canot en ayant offert 14 livres devint adjudicataire de la créance principale.

En 1744, la Ville fut tenue « d'abattre et de démolir les murs du » pourtour du château, et de les mettre de façon qu'ils ne puissent » nuire ni préjudicier aux maisons en dessous. » En outre, elle dut payer aux chanoines de Saint-Mellon le capital de 3 l. 2 s. 6 d., pour le droit de passage dont il est question ci-dessus.

H. L. C.

Digitized by Google

II

Notice sur une ancienne inscription

Par M. H. LE CHARPENTIER, archiviste de la Société

En exécutant, dans la propriété de M. de Boisbrunet, les fouilles dont il vient d'être parlé dans la précédente notice, les ouvriers ont mis à jour une pierre mesurant 86 centimètres de longueur sur 40 cent. de large et 20 cent. d'épaisseur environ.

Cette pierre a été découverte dans les fondations de la tour circulaire (F) indiquée sur notre plan.

On lit sur cette pierre, malheureusement fracturée par le milieu, cette inscription, tracée en caractères gravés en creux assez grossièrement, mais dont quelques lettres seulement, de la première ligne notamment, sont peu lisibles et restent d'une lecture douteuse (la fracture, du reste, n'atteint pas les caractères).

SELM AMLORꝺER
EADE ESCVIER
M̄E DOTEL DE M̄OR
DALAINCOVRT
A ASSIS CETTE PIERRE
LE 21 IOVR DE MARS
AN 1561

Sauf les trois premiers mots qui semblent un nom propre tiré d'une langue étrangère (peut-être un nom allemand), on lit parfaitement le reste : « *Escuier, maître d'hôtel de Monseigneur d'Alain-* » *court, a assis* (posé) *cette pierre, le 21e jour de mars de l'an* » *1561.* »

Avant de parler de cette date, au sujet de laquelle se dresse un point d'interrogation, il convient d'expliquer que cette pierre se trouvait placée à la base de la tour sise à l'angle formé par l'intersection du mur intérieur de clôture et du rempart extérieur dominant la rivière (actuellement en face et au-dessus du pavillon *est* des bâtiments de l'Hôtel-Dieu). Cette tour faisait saillie sur le mur de l'enceinte extérieure ; elle avait 6 mètres de diamètre, et ses murs 1 mètre 30 centimètres d'épaisseur.

Digitized by Google

De la base, où l'on a trouvé la pierre en question, au niveau du sol de la plate-forme du château, on compte près de 7 mètres de hauteur; la tour devait, en outre, avoir une élévation d'à peu près deux fois cette mesure, c'est-à-dire 10 ou 12 mètres environ, au-dessus de cette plate-forme, à en juger par les estampes de Chastillon et de Silvestre, dans lesquelles on la voit représentée; dans une ancienne description manuscrite de cette dernière estampe, on la qualifie de tour « *très élevée.* »

Placée pour ainsi dire au centre de l'éminence du vieux mont Bélien, entre le château, du côté de Saint-André, et le commencement de la déclivité de la roche, au-dessous de Saint-Mellon, elle devait servir d'observatoire en même temps qu'elle contribuait à la défense de la ville et du château royal.

On avait déjà trouvé, en faisant des fouilles dans la même propriété, une fourchette ancienne, à dents droites, et assez curieuse; et non loin de là, la moitié d'une meule provenant du moulin qui était renfermé dans l'enceinte du château.

Il s'agit ici, bien entendu, d'un moulin dit à bras, dans le genre de ceux qui existaient dans les communautés religieuses éloignées d'un cours d'eau; dans les châteaux, on n'employait ce mode de mouture qu'en cas de siège et d'investissement complet.

L'existence de ce moulin est constatée dans un procès-verbal dont il a été question plus haut. Cet acte constate que, dans une salle basse, près d'un ancien escalier (bouché depuis), on avait établi « un moulin à moudre le bled, garny de ses meules et ustensiles. »

Nous revenons à la date de 1561, inscrite sur la pierre dont nous avons parlé plus haut; rapprochée du nom de M. d'Alincourt, elle semble constituer un anachronisme, et demeure, par le fait, une véritable énigme.

En effet, en 1561, date mémorable d'ailleurs par la réunion des États-Généraux à Pontoise, M. d'Alincourt *n'existait pas encore.*

Quoiqu'un auteur le fasse naître en *1560*, Charles de Neufville de Villeroi, plus connu sous le nom de Halaincourt (ou Alincourt, orthographe moderne), naquit seulement en 1566, suivant certains biographes, et en 1567 selon la liste des Seigneurs d'Alincourt, dressée par notre collègue M. Sarazin, de Chaudry, d'après les archives de ce château. Aucun des Villeroi, d'ailleurs, sauf lui et son arrière-petit-fils, Louis-Nicolas de Neufville (né en 1702), n'a porté ce titre usuellement, et n'est connu sous ce nom.

C. d'Alincourt ne fut appelé, du reste, à Pontoise, qu'en 1589, pour défendre cette ville contre les deux rois de France et de Navarre; le 28 août 1593, il acheta le domaine de Pontoise, de Nicolas Aublain, seigneur de Favelles, lequel en était devenu pos-

Digitized by Google

sesseur, en 1578, du duc d'Anjou. Le roi l'avait donné à celui-ci comme apanage royal. On s'explique donc difficilement comment le nom d'Alincourt peut figurer, dès 1561, au château de Pontoise.

Le grand ministre Villeroi, père du futur gouverneur de Pontoise, avait épousé Madeleine de l'Aubespine, femme des plus distinguées, dont plusieurs poètes, Ronsard entre autres, ont célébré l'esprit et la beauté; nous voyons bien, à la vérité, en 1546, un de l'Aubespine, Sébastien, abbé de Saint-Martin, devenu doyen de Saint-Mellon, mais il résigna ses fonctions en 1554, et il n'y a rien là, en tous cas, qui puisse nous donner une explication du rapprochement du nom et du millésime indiqués sur la pierre trouvée au château.

Il résulte de nos études sur la période de la Ligue, qu'en 1591, il fut fait, d'une part, certaines réparations aux fortifications, et d'autre part, qu'il existait, à Pontoise, et notamment au château, une garnison de *lansquenets* (soldats allemands, comme on le sait) pour la garde de M. d'Alincourt, qui faisait cette année-là, de cette demeure, en qualité de gouverneur de la ville, sa résidence habituelle.

On trouve sur les registres de l'église de Saint-Pierre (paroisse du château), des actes de baptêmes d'enfants de ces soldats auxquels M. d'Alincourt sert quelquefois de parrain, ou Mme d'Alincourt de marraine.

L'un de ces actes, notamment (du 30 juin 1591), est assez curieux; commencé en français de la main du curé, il est continué *en allemand*, d'une écriture germanique, et signé *par le sergent*. Ne serait-ce pas un officier de ce régiment, faisant partie de la maison de de M. d'Alincourt, qui aurait *assis*, alors, la pierre en question ?

Il suffit d'admettre simplement pour cela que l'ouvrier qui a inscrit la date de *1561* a fait une erreur, et a gravé le 9 à l'envers, c'est-à-dire un 6 au lieu d'un 9. Cette explication serait d'autant plus plausible, que les ouvriers employés à la gravure des lettres se servaient quelquefois, comme modèles, de caractères mobiles qui pouvaient éventuellement être renversés par erreur et ainsi copiés. Ce qui tend à nous confirmer dans cette manière de voir, c'est la lettre D (1re ligne) qui semble aussi avoir été placée et copiée à l'envers.

Nous serions très tenté de conclure dans ce sens; toutefois, en matière archéologique, on s'expose, on le sait, à des surprises et à des découvertes tout à fait inattendues; aussi, nous faisons toutes réserves à cet égard.

Appelé pour relever cette inscription, nous en avons fait l'objet d'une communication au Bureau de notre Société, dans la séance du 18 mai 1881.

H. L. C.

Digitized by Google

Digitized by Google

JOURNAL

DE

JEAN DE SAINT-DENIS

PRÊTRE DE PONTOISE (1717-1734)

Communiqué par M. L. DE BACKER

Correspondant du Ministère pour les Travaux Historiques

Monsieur Louis de Backer, correspondant du Ministère pour les Travaux historiques, a bien voulu communiquer à la Société le texte inédit d'un journal tenu par Jean de Saint-Denis, prêtre pontoisien, de 1717 à 1734, date de sa mort.

Jean de Saint-Denis, né le 5 février 1652, était fils de M. Jean de Saint-Denis, conseiller du roi, président au grenier à sel de Pontoise, et de Marie Soret de Boisbrunet, fille de Nicolas Soret de Boisbrunet et de Nicolle Petit.

Entré dans les ordres dès sa jeunesse, il exerça pendant assez longtemps (de 1683 à 1705) le ministère pastoral à la Villetertre, près de Chaumont-en-Vexin.

Il était aussi prieur de Notre-Dame des Perques.

Il se retira à Pontoise sur la fin de sa vie; c'est alors qu'il rédigea les notes que nous publions aujourd'hui.

Digitized by Google

Jean de Saint-Denis mourut le 20 février 1734. Nous avons retrouvé son acte de décès dans les registres paroissiaux de Saint-Maclou. Il est ainsi conçu :

L'an de grace mil sept cent trente-quatre, le vingt-un février, par nous docteur de Sorbonne curé de Saint-Maclou de Pontoise soussigné, a esté transporté de cette église en celle des dames Ursulines de cette ville le corps de feu Me Jean de Saint-Denis, prestre, et ancien curé de la Villetertre, après avoir receu les Sacrements de penitence, eucharistie et extreme onction, decedé de la veille sur les trois heures du matin agé de quatre vingt deux ans passez.

Signé : J. B. Marie (curé). De Monthiers (lieutenant général). Le Tellier (prévôt maire). Charton, De La Forest. Dardet. Le Tellier. Lefébure. Ogier.

Jean de Saint-Denis fut inhumé aux Ursulines, dans le tombeau d'un de ses oncles.

Il fonda douze messes à Saint-Maclou, une le premier lundi de chaque mois, pour lui et pour plusieurs de ses parents, notamment pour son frère, curé de Saint-Prix, et pour ses neveux Jean et Marguerite Brisset.

Le manuscrit reproduit ci-après se compose de trente-six feuillets de papier, format petit in-folio, reliés dans une couverture de parchemin. Il est rendu compte, dans ce mémorial, d'un grand nombre d'événements concernant la noblesse, le clergé et les familles les plus importantes de la bourgeoisie de Pontoise.

On y trouve aussi la mention de faits d'un ordre général, politiques ou religieux, qui n'offrent pas d'intérêt spécial pour notre région. Le Comité de publication, après un examen attentif et approfondi fait successivement par chacun de ses membres, a cru devoir élaguer du texte publié quelques-unes de ces indications. C'est avec une grande sobriété, toutefois, qu'il a été procédé à ces suppressions ; le lecteur verra qu'on a maintenu avec soin tout ce qui pouvait donner une idée des relations familiales ou des idées personnelles de l'auteur.

Un certain nombre d'articles du journal ont paru motiver des explications ou des remarques qui ont été ajoutées sous forme de notes et qui sont suivies des initiales C. P. (Comité de publication).

Digitized by Google

JOURNAL DE JEAN DE SAINT-DENIS

A la Trinité 1717, le Père François Dunoyer, qui étoit sous-prieur des Bénédictins de Saint-Martin depuis six ans, a été nommé prieur, en remplacement du Père de La Marre.

Ce 7 juin 1717, Mademoiselle Éléonore Soret s'est mariée à un gentilhomme, proche de M. le baron de Boutteville (1). (Le mariage a été célébré à Saint-Maclou entre trois et quatre heures du matin). Elle a été fiancée la veille par M. le curé Soret son oncle. Ce curé est mort le 3 octobre 1717, à l'âge de quatre-vingts ans, ayant exercé le ministère pastoral pendant cinquante-trois ans et six à sept mois.

Ce mercredi 28 juillet 1717 est décédé M. Cossart, ancien secrétaire du Roy, âgé de 77 ans.

Ce 10 aoust 1717, on a représenté au Collège la pièce de *Germanicus*.

Ce 16 aoust 1717, on a fait des échevins. M. Le Maitre a été nommé par M. le duc d'Albret, et M. Fredin, nottaire, et le sieur Chaulin, marchand, l'ont été par les habitants.

Ce 26 aoust 1717, j'ay donné aux Pères Cordeliers dix livres pour raccommoder le tableau dans leur église où est le nom de mon père.

Ce 5 septembre 1717, on a inhumé Madame d'Endicourt, supérieure des dames Ursulines, âgée de 70 ans.

Ce 13 septembre 1717, a été mariée dame Marie-Angélique Le Maitre, veuve de M. Sauvat, vivant exempt des gardes du Roi, à Jean-Baptiste Morin, sieur de Rimontville. Ledit mariage a été fait à Saint-André, à trois heures du matin, où j'étois. (2)

(1) Eléonore Soret, fille de feu M. Jean Soret de Boisbrunet, contrôleur de la maison de la feue reine, épousa Messire Félix-Denis de Karuel, chevalier seigneur de Gadancourt, fils de feu Messire Charles de Karuel, vivant chevalier seigneur de Mercy, la Guillerie, Brouillers et autres lieux, et de feue dame Marie-Anne Vialard, de la paroisse de la Neuville-des-Vaux, diocèse d'Evreux. (C. P.)

(2) Ce mariage fut l'objet d'un incident extrêmement curieux. La feuille du registre sur lequel il est écrit est en partie arrachée et les fragments qui restent, où se trouvent la fin des signatures des époux et la teneur essentielle de l'acte, sont froissés, déchirés et recollés. A ce feuillet sont annexés tous les documents concernant le mariage, publications, dispenses, etc., et de plus un brouillon de déclaration non signée ainsi conçu :

« Est comparu devant nous dame Marie-Angélique Maistre, etc.

» Laquelle, sur l'avis qu'elle a eu ce jourd'hui que le sieur Sager, curé de Saint-André de Pontoise, nous avoit presenté une plainte contre elle au sujet d'une laceration par inadvertance d'un feuillet du registre de la paroisse ou estoit inseré l'acte de celebration du mariage du sieur de Rimonville, son dernier mary, a déclaré comme la chose est arrivée inopinement dans le temps qu'elle prioit ledit sieur curé de luy vouloir montrer ledit acte, pour par elle connoistre les noms et surnoms que le sieur de

Digitized by Google

Ce 30 septembre 1717, Madame d'Amours, qui aura 69 ans le jour de saint Luc, et 50 ans de profession le même jour, a été élue supérieure des dames Ursulines.

Ce 4 octobre 1717, M. l'abbé Cossart, chanoine, a été, par le Chapitre de Saint-Meulon, nommé curé de Saint-Maclou.

Ce 17 novembre 1717, est décédée, aux Annonciades de Meulan, Madame de Beaujour, sœur de Messieurs les seigneurs.

Ce 29 janvier 1718, j'ay donné au R. Père Rohermes, procureur de Saint-Martin, soixante et dix livres pour le livre de l'*Antiquité expliquée et représentée en figures* qu'a fait le R. P. de Montfaucon. Il sera en cinq volumes in-folio. Quand je les prendrai il faudra encore donner autres soixante et dix livres. Les souscripteurs auront les cinq volumes pour 140 livres, et les autres qui n'auront point avancé d'argent, ils leur coûteront 230 livres, le tout sans être relié.

Au mois de juin 1717, les dames Carmélites de Pontoise ont achepté le moulin dit de la Fosse, qui est proche les Pères Jésuites, de M. de la Tour et de M. Boissier, moiennant douze à treize mille francs.

Au mois de février 1718, on engageoit à Paris pour Mississipi quantité de filles et de garçons; on donnoit à ceux-cy 15 livres d'engagement et cinq sols par jour jusqu'au départ, et aux filles 10 livres d'engagement et 10 sols par jour.

Ce 6 mars 1718, M. l'abbé de Monthiers, chanoine de Saint-Meulon, est décédé et inhumé le 8 à Saint-Meulon.

Ce 15 mars 1718, M. Cossart, curé de Saint-Maclou, a été reçu au Chapitre de Saint-Meulon chanoine honoraire.

Ce 15 avril 1718, jour du vendredi saint, à 5 heures du matin, est décédé M. Charpentier, seigneur d'Anneri (Ennery).

Ce 16 avril 1718, veille de Pasques, M. Maitre a pris possession du canonicat qu'avoit M. Cossart, curé de Saint-Maclou.

Ce 14 mai 1718, est décédée Madame de la Balue, fille ainée de Madame Soret, regrettée de tout le monde.

La nuit du 3 au 4 de juillet 1718, M. le duc d'Albret épousa Mademoiselle de Meulan, fille de feu marquis de Barbesieux, dans

Rimonville y avoit pris, parce qu'elle venoit d'apprendre qu'il en avoit pris d'autres ailleurs et d'autres qualités, ce qui luy estoit de conséquence, tant pour jouir de ses privilèges que pour autres raisons. le sieur curé auroit effectivement pris ledit registre et cherché ledit acte qu'il auroit trouvé, et ayant fait difficulté à la comparante de luy faire voir ledit acte, tenant ledit registre serré entre ses mains, elle auroit indiscretement mis la main dessus icelluy, esperant engager le sieur curé de lui donner la liberté de la lecture dudit acte, mais l'en ayant voulu empescher et tiraillé ledit registre à l'encontre, le feuillet s'est trouvé déchiré et lui est resté la moitié entre les mains qu'elle a effectivement emporté pour en prendre la lecture à son aise..... elle l'a remis ce matin entre les mains du sieur curé..... ce que le sieur curé a reconnu devant nous, etc. »

L'affaire n'eut pas d'autres suites. (C. P.)

Digitized by Google

la chapelle de l'hôtel de Bouillon. Le curé de Saint-Sulpice en fit la cérémonie en vertu d'une lettre de cachet qui luy ordonnoit de bénir ce mariage, sur lequel il y avoit eu des oppositions.

Ce 3 aoust 1718, est décédé M. Charles-François Cossart, curé de St-Maclou, qui trois jours avant avoit reçu le Saint-Viatique de la main de M. Lefevre, chanoine, assisté de tous ses confrères, et a été inhumé le lendemain par M. Marie, curé dudit Saint-Maclou, qui l'a enlevé ou fait enlever dans le temps que Messieurs du Chapitre étoient en chemin pour en faire l'inhumation. Il y a eu dans cette action un scandale effroiable que Dieu jugera un jour. La raison qui a obligé ledit sieur Cossart de recevoir le Saint-Viatique de Saint-Meulon, c'est qu'il en étoit chanoine honoraire.

Ce 6 aoust 1718, jour de la Transfiguration de Notre-Seigneur, M. Lefevre, qui a été chanoine 27 ans, a été nommé par le Chapitre de Saint-Meulon curé de Saint-Maclou.

Ce jeudi 11 aoust 1718, est décédé M. l'abbé Favée, et a été le lendemain inhumé à Saint-André.

Ce jeudi 18 d'aoust 1718, le susdit M. Pierre Lefevre a pris possession de la cure de Saint-Maclou. Ç'a été M. le Curé de St-André qui l'a mis en possession.

Ce lundi 22 aoust 1718, M. l'abbé Thevenet est sorti de la charge de Prevôt à la Confrairie aux Clercs, et en sa place on a mis M. Thurin, curé de Saint-Pierre, et pour receveur le sieur Dardet.

Le 15 novembre 1718, jour de saint Maclou, le Père Fonteine, cordelier, a eu cinquante-quatre ans.

Madame de Lyons, carmélite âgée de 65 ans, a été inhumée ce 2 octobre 1718, 44 ans de religion.

Madame de Saint-Laurens du Pille, religieuse à l'Hôtel-Dieu, âgée de 74 ans, est décédée ce 4 octobre 1718. (1)

M. Catry, qui a été longtemps principal au Collège de Pontoise, est décédé à Vernon, en revenant de chez luy, ce 1er octobre 1718.

Ce 20 octobre 1718, sur les 9 heures du soir, M. Levasseur, fermier de Maubuisson, est décédé.

Madame de Balincourt a fait profession à l'Hôtel-Dieu, ce lundi 24 décembre 1718.

Cy gist Guillaume de Vieux, ecuyer, en son vivant, seigneur dudit Vieux et de Villiers Saint-Georges, conseiller d'État du roy Louis II de ce nom, lequel trépassa le 29 juillet mil cinq cens deux. Priez Dieu pour lame de luy.

De l'autre côté de la tombe, on lit :

Cy gist demoiselle Jeanne de Verdelot, en son vivant femme

(1) Elle avait exercé pendant longtemps les fonctions de « dépositaire. » C. P.

Digitized by Google

dudit sieur de Vieux, laquelle trépassa le 13 d'avril mil cinq cens treize. (1)

Le Roy a donné à M. l'abbé de Gamaches, notre doïen, qui est auditeur de Rotte, l'abbaïe de Montmaiour, valant 25 mille livres de rente.

Ce 17 mars 1719, M. Vaillant est parti d'icy pour aller demeurer aux Invalides, après avoir regenté à Pontoise l'espace de six ans.

Ce 20 mars 1719, l'affaire de Mme de Chateaumorand, abbesse de Maubuisson, qui avoit appellé au Grand-Conseil d'une sentence prononcée par deux commissaires, que M. de Citeaux avoit envoiés audit Maubuisson, sur les plaintes faites par les religieuses, la ditte sentence a été confirmée, qui consiste à interdire la ditte dame abbesse tant du temporel que du spirituel; du temporel, l'espace de six mois au cas qu'elle rende pendant ce tems un compte exact du revenu de la ditte abbaie depuis qu'elle y est, et du spirituel tant qu'il plaira à M. de Citeaux.

Ce 26 mars 1719, qui étoit un jour de dimanche, entre neuf et dix heures du matin, M. Roger, chanoine de Saint-Maclou, a été taillé par M. Tolet, me chirurgien de Paris, qui luy a tiré une pierre pesant trois onces, en présence du sieur Matinier, du sieur Caron et autres chirurgiens.

Épitaphe de Mellon Soret, curé de Saint-Maclou :

Hic jacet
Venerabilis vir D. Melo Soret
hujus ecclesiæ rector et pastor
qui, ingenio comis, moribus simplex
pietate eximius
gregem suum annis 7 supra 50
pavit in innocentiâ cordis sui
et in intellectu manuum suarum
deduxit eum,
plenusque dierum ac laborum
anno ætatis suæ fere octogesimo
salutis humanæ 1717°
nocte sabbati 2æ mensis octobris
somnum obdormivit in Domino
Requiescat in pace.

Ce 10 mai 1719, les élections ont été faites chez les dames Carmélites; Madame Blanquet, qui était dépositaire, a été élue prieure; Madame Barbou qui étoit prieure, dépositaire. La mère Anne sous-prieure.

(1) Le « Journal » ne dit pas où cette épitaphe a été relevée.

Digitized by Google

Le R. Père Dunoyer, prieur de Saint-Martin, est né le 15e juin 1673.

Ce 9 juillet 1719, est décédée, à Paris, Mme la duchesse d'Albret, petite-fille de M. le marquis d'Aligre, âgée de 23 ans.

Ce 12 aoust 1719, a été mariée Mlle Aimable Seigneur à un baron qui s'appelle Capelanne; c'est Mgr l'évêque d'Agen, son oncle, qui l'a mariée.

Ce 21 aout 1719, a été mariée Mlle Seigneur, fille de M. le prévot en garde, à un baron de Clermont, qui s'appelle Juvanceau, baron de Lagnac. (1)

Mademoiselle Lefevre, fille de M. Lefevre, avocat, a pris l'habit aux Ursulines de Pontoise, ce lundi 21 aoust 1719. Le Père de Fontenelles, supérieur des Pères Jésuites, l'a prêchée.

Ce 10 septembre 1719, est décédée Madame Seigneur, sœur de Mgr l'évêque d'Agen. (2)

Ce 22 octobre 1719, M. l'abbé Le Clere, curé de la Villeneufve-Saint-Martin, a dit sa 1re messe à Saint-Maclou, et M. La Motte, curé de la Villeneufve-le-Roy, a prêché.

La nuit du 27 au 28 d'octobre 1719, Madame Soret, veuve de Jean Soret, officier de feu la reine, est décédée.

Ce 28 octobre 1719, est décédé M. Le Marié, vivant chanoine de Saint-Meulon, et a été inhumé dans l'église dudit Saint-Meulon.

Ce dimanche dernier de décembre 1719, Mre Pierre de Lespinay, frère du Procureur, a dit sa première messe à Saint-Maclou.

Madame de Châteaumorand, cy devant abbesse de Maubuisson, est partie ce jourd'huy 7e janvier 1720, pour aller demeurer en l'abbaye de Notre-Dame des Prez à Paris, en qualité de pensionnaire.

Le Père Albéric, confesseur depuis longtems à Maubuisson, est décédé ce jourd'huy, à 6 heures du matin, 14 de janvier 1720.

Ce 26 janvier 1720, M. l'abbé de Tavanne a pris possession de l'Officialité de Pontoise, et M. Marie est continué vice-gérant; M. Lagé, curé de Saint-André, est aussi continué promoteur.

Ce 22 mars 1720, on a coupé la jambe au Père Deslions, trinitaire, à l'Hermitage; l'opération a été faite par M. Dubois, chirurgien à Paris.

Ce 11 avril 1720, Madame de Croissi, cy devant abbesse de Paulemont et présentement abbesse de Maubuisson, est arrivée avec toute sa famille à Maubuisson.

Madame Thonnier, seconde dépositaire aux dames Carmélittes de

(1) Nous ignorons où furent célébrés ces deux mariages. Ce ne fut pas dans l'église de Saint-Maclou, qui était cependant la paroisse de la famille Seigneur. (C. P.)

(2) Marthe-Geneviève Hébert. Elle venait de perdre son fils unique, Armand-Louis-Jules Seigneur, mort à Pontoise le 15 août 1719. (C. P.)

Digitized by Google

Pontoise, est partie ce matin samedi 13 avril 1720, pour être supérieure des Dames du *Ponteau de mer*.

Ce 13 juin 1720, est décédé le R. P. Fonteine, cordelier, regretté de bien des gens, âgé de 56 ans.

Le 8 mai 1720, le Roy monta à cheval pour la première fois et se servit de deux petits chevaux dont le prince des Asturies luy a fait présent.

Ce 25 juin 1720, est décédé M. Simon Faguet, curé de Reilly, âgé de 65 ans ou environ, a été 26 ans et demi curé.

Ce dimanche 21 de juillet 1720, tout le Parlement de Paris a eu ordre de venir demeurer à Pontoise et de sortir de Paris avant deux fois 24 heures. M. de Mesmes, premier président, est logé dans la maison de M. d'Albret, à Saint-Martin; M. d'Aligre, père de Madame l'abbesse de Saint-Cyr, où est religieuse ma nièce, demeure chez M. Seigneur, vis-à-vis les Dames Ursulines; M. Jolly de Fleury, procureur général, chez M. de Monthiers, procureur du Roy; et MM. ses deux fils, conseillers, chez M. Marie, curé de Saint-Maclou; M. le président de Lamoignon chez M. Marchand; M. Portail chez M. Favée l'Eleu; M. Amelot de Gournai au Vicariat. M. Le Pelletier chez M. Tavernier; M. de Longueil à la Grande-Rive; M. de Maupou à Marcouville; M. de Chauvelin chez M. Cuvernon; M. Lamoignon, avocat général, chez les Dames de l'Hôtel-Dieu, aussi bien que M. son père, qui est premier président à la deuxième chambre des Enquestes.

Ce 16 aoust 1720, est décédé, à Beaujour, M. Revol, gendre de M. de Beaujour, qui étoit conseiller de la première chambre des Enquestes, et a été inhumé le lendemain à Saint-Maclou, par M. Marie, curé. (1)

Ce même jour, 16 aoust 1720, est décédé chez M. Seigneur, provôt en garde, M. Garagnole, âgé de 84 ans, selon *Le Mercure*, chef de brigade des gardes du corps, et a été inhumé par M. Lefèvre, curé de Saint-Maclou, aux R. P. Jésuites, après avoir posé audit Saint-Maclou. (2)

Ce lundi 19 aoust 1720, à l'assemblée de la Confrairie aux Clercs, on a nommé pour provôts, à la place de M. Sager, curé de Saint-André, et M. Le Gros, provôt royal, M. Daudet, curé de Saint-Ouen, et M. Mazières, lieutenant de police.

(1) François de Revol fut enterré dans la nef de Saint-Maclou. Un fragment de son épitaphe a été retrouvé par notre collègue, M. Lechalard, et signalé à la Société. (Voir ci-dessus, p. XXIII.) (C. P.)

(2) Le corps de M. de Garagnol fut exhumé le jeudi 28 septembre 1779, et ses restes transportés dans Saint-André, à la suite de la vente des immeubles ayant appartenu aux PP. Jésuites. (V. *les Jésuites à Pontoise*, par H. Le Charpentier. Mémoires de la Société, tome II, p. 125.) (C. P.)

Digitized by Google

Ce 21 aoust 1720, est décédée Madame de Sève, prieure de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, âgée de quatre-vingts ans, fort regrettée.

Ce 27 aoust 1720, M. Subtil, chapelain de Saint-Maclou, a été nommé curé de Marquemont.

M. Samuel Bernard, le père, âgé de 80 ans, épousa, le 12 aoust 1720, Mademoiselle de Saint-Chamans, fille du marquis de ce nom (*Mercure* dudit mois d'aoust).

Ce jeudi 26 de septembre 1720, M. Le Teillier, régent du Collège de Pontoise, a dit sa première messe chez les Dames Carmélites de Ponteau de mer.

Ce 1er octobre 1720, on a fait les élections aux Ursulines, Madame d'Amour a été continuée supérieure, et Madame Porlier dépositaire.

Ce 27 octobre 1720, est décédé M. Morisset, curé d'Aronviller.

Ce 8 novembre 1720, M. l'abbé Rochet, visiteur-général des Dames Carmélites de France, a fini sa visite chez les Dames Carmélites de cette ville.

Ce 11 de novembre 1720, jour de Saint-Martin, le Parlement, qui résidoit à Pontoise, fut transféré à Blois, par ordre du Roy.

M. Duval, curé de Notre-Dame de Pontoise, a fait l'abrégé des *Antiquités de la ville de Pontoise et des personnes illustres de laditte ville*, en 1720. Il se vend à Rouen, chez Pierre Cabut, rue du Bec, proche la Messagerie de Paris. (1)

Ce 25 novembre 1720, le Parlement, qui étoit transféré à Blois, n'y a pas été et est revenu à Pontoise. Ce même jour, on a chanté, chez les RR. PP. Cordeliers, la messe rouge avec toute la magnificence possible. Ç'a été M. l'abbé Bottier, chanoinne de la Sainte-Chapelle, qui a célébré la messe. Il y avoit bien cent quarante conseillers en robe rouge qui furent en suitte dîner chez M. le premier Président, à Saint-Martin. On prétend que le repas a coûté dix à douze mille livres.

Ce matin 4 de décembre 1720, toutes les chambres du Parlement assemblé, au nombre de 141, tant présidents que conseillers, aux PP. Cordeliers de Pontoise, au fait de la Constitution ont réglé ce qui suit :

« Que la ditte déclaration sera enregistrée pour être exécutée aux mêmes charges, clauses et conditions portées par l'arrêt d'enregistrement des lettres patentes du 14 février 1714, et conformément aux règles de l'Eglise et aux maximes du royaume sur l'autorité de l'Eglise, sur le pouvoir et la juridiction des évêques, sur l'acceptation des bulles des Papes et sur les appels aux futurs Conciles,

(1) Cette note établit d'une manière indiscutable quel est l'auteur des *Antiquités de la ville de Pontoise*, point sur lequel on n'avait que des présomptions, qui sont à présent confirmées. (C. P.)

Digitized by Google

lesquelles règles et maximes demeureront dans leur force et vertu, et pour être aussi la cessation de touttes poursuittes et procédures portées par la ditte déclaration pour raison des appels interjettez, inviolablement observés. »

Le 15 décembre 1720, a été inhumé à Saint-Maclou M. Thévenet l'aîné, vivant Procureur du Roy de l'élection, âgé de 58 ans.

Ce 14 décembre 1720, a été inhumée Madame Marie.

Ce 14 décembre 1720, Mademoiselle de Mesme, fille aînée de M. le premier Président du Parlement de Paris, séant à Pontoise, a été fiancée à Saint-Martin, où logeoit M. le premier Président, par le R. Père du Noyer, prieur de l'abbaïe dudit Saint-Martin, avec M. le duc de Lorge, qui étoit veuf. La cérémonie du mariage a été, le lendemain à une heure du matin, faite par le susdit Père prieur, en présence de tout le Parlement, qui y a assisté en robe et a été regallé magnifiquement, le samedi au soir après les fiançailles et le lendemain aussi, à deux ou trois heures de relevée. M. le comte de Lautrec, qui a épousé la seconde fille de M. le premier Président, il y a quelques années, y était aussi bien que Madame la comtesse son épouse.

Ce 17 décembre 1720, on a enregistré, chez les RR. PP. Cordeliers, où étoit la Grand'Chambre, la déclaration du Roy qui rappelloit le Parlement à Paris.

Ce 28 janvier 1721, M. Commissaire, chapelain de la chapelle de la Passion, âgé de 85 ans et 9 mois, étant venu au monde le 25 avril 1635, est décédé et inhumé le lendemain dans la chapelle de la Passion.

Ce vendredi 14 de fevrier 1721, M. Binteau, cy-devant sacristain des dames Carmelittes, a pris possession, en disant la messe, de la chapelle de la Passion.

Ce 11 février 1721 est décédé M. François, prêtre et le plus ancien de Saint-Germain en Laye, né à la Villetertre.

Ce 24 fevrier 1721, qui étoit le dernier lundi gras, est décédée Madame de Torsac, dont le mari est exempt des gardes du Roy, en premières noces femme de M. Deslions, vivant procureur du Roy; elle a été inhumée le 26, jour des Cendres, après la ditte cérémonie, devant la chapelle de Saint-Michel, où repose M. Deslions son mari. Elle laisse deux fils. (1)

Ce 4 mars 1721, M. Faguet, marguiller de la Sainte-Chapelle à Paris, a pris possession de la chapelle de Saint-Jacques à Pontoise.

(1) Marie-Anne-Thérèse Cuvernon, fille de Jacques Cuvernon, marchand drapier à Pontoise, veuve de François Deslyons, seigneur de Theuville, procureur du Roi à Pontoise, s'était remariée à messire René-Gabriel de la Place, chevalier, seigneur de Torsac, baron d'Hoste, mestre de camp de cavalerie, exempt des gardes du corps du Roy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. (C. P.)

Digitized by Google

Ç'a été M. l'abbé de Tetu, comme abbé de Saint-Martin, qui luy a donné la ditte chapelle.

Ce 9 mars 1721 a été inhumée, dans l'église de Saint-Maclou, Madame Le Maistre, ma voisinne, âgée de 86 ans.

Ce 31 décembre 1720 est accouchée, à Rome, la Reine d'Angleterre, épouse du prétendant, d'un prince, dans le tems qu'on distribuoit les étraines de la nouvelle année.

Le 15 de fevrier 1721, M. Janbonneau gagna son procès contre les PP. Bénédictins, au sujet du prieuré de Ste-Honorine de Conflans vacant par la mort du.....

Le R. P. Michel, trinitaire, âgé de 80 ans, a été religieux soixante et deux ans et a toujours été un homme de vertu et d'un grand exemple, est décédé à Pontoise ce 7 avril 1721, qui était le lundi de la Semaine sainte.

Ce 29 mai 1721 est décédée Mademoiselle de Milli, sur les sept heures du soir.

Ce 9 juin 1721, M. Aubri, sacristain des dames Carmelittes et neveu de M. Leroy, curé d'Ivry, a dit sa première messe chez les dames Carmelittes.

Ce 16 de juin 1721, Mlle Oudaille, fille de Mme Dufay, a été mariée à Saint-Pierre à M. Titon, conseiller en la 5e des enquestes, par un religieux de Sainte-Genoviefve, qui est oncle dudit sieur Titon.

Le pape, année commune, a quatre millions d'or, c'est-à-dire quatre millions d'écus romains, chaque écu valant cinq livres cinq sols de France, ce qui fait de revenu par jour environ cinquante-sept mille livres.

Ce 25 juin 1721 est décédé M. Viradon, vicaire de Cormeille, âgé de 31 ans, et à qui j'avois donné un tiltre.

Copie de la lettre que j'ay donnée au R. P. Dunoyer, prieur des RR. PP. Benedictins de l'abbaïe de Saint-Martin : « Je soussigné Jean de Saint-Denis, ancien curé de Villetertre et prieur de Notre-Dame des Perques, certifie et confesse que le Dictionnaire universel françois et latin, imprimé à Trévoux en cinq tomes in-folio, le tout relié en veau, appartiendra aux RR. PP. Benedictins de Saint-Martin-lez-Pontoise, au jour de mon décès, en aiant paié la moitié de l'achat, étant convenu avec lesdits RR. Pères, que j'en aurois la jouissance pendant ma vie, et après ma mort ils l'auroient pour toujours sans aucunne repétition de deniers. C'est pourquoi je charge mes héritiers, au moment de mon décès, de remettre entre les mains desdits RR. Pères Benedictins de Saint-Martin-lez-Pontoise, les dits cinq volumes.

Fait ce 8e aoust 1721. De Saint-Denis.

Ledit dictionnaire m'a couté pour la moitié 70 liv. et autant aux RR. Pères Benedictins. Le tout fait 140 liv. »

Digitized by Google

M. le duc de Bouillon, grand chambellan de France, mourut le 25 juillet 1721.

Ce mercredi 27 aoust 1721, veille de saint Augustin, Madame Benedicte, fille du feu roy Charles second d'Angleterre, religieuse bénédictine, est entrée à l'Hôtel-Dieu de Pontoise avec M. le duc de Bouillon, et toute la famille de M. le duc y étoit aussi. La ditte dame a été nommée prieure de Saint-Nicolas dit l'Hôtel-Dieu, par M. le duc de Bouillon qui en est le collateur. M. Marie, curé de Saint-Maclou et vice-régent, luy a donné l'habit de saint Augustin en présence de M. et Mme de Bouillon et presque toutte la ville, immédiatement après les vespres.

Ce 24 de septembre 1721, M. le cardinal de Nouailles a confirmé à Maubuisson.

Ce 22 septembre 1721, la petitte Poussin a été à Saint-Cyr sans m'en parler.

Madame Holande, belle-mère de M. Mazière, est décédée la nuit du 5 au 6 du mois d'octobre 1721, après avoir communié à l'église, qui étoit le jour du Rosaire.

Ce 6 octobre 1721, le duc de Brancas partit de la Cour pour se rendre à l'abbaie du Bec, pour songer à son salut, après avoir, le jour précédent, soupé avec M. le Régent à qui il a écrit une lettre en partant.

Ce 20 de novembre 1721, M. Le Vasseur, procureur, s'est marié en secondes noces à Madame Multinet.

Ce 10 décembre 1721, Madame de Croissy, sœur de Mgr l'évêque de Montpellier et de M. le marquis de Boisi, a pris possession de l'abbaïe de Maubuisson. Ç'a été M. l'abbé Dorsanne, official de Paris, qui en a fait la cérémonie, c'est-à-dire qui l'a mise en possession, en présence de Monseigr de Mesme, premier Président du Parlement, et de toutte la famille de la ditte dame abbesse.

Ce novembre 1721, Jean-Gabriel Poussin, mon petit-neveu, a pris l'habit chez MM. de Saint-Lazare, après que M. son père luy a donné un tiltre clerical de 50 liv. à prendre sur une rente de 600 liv. que luy doit le sieur Victor, marchand de vin à Paris. Le dit tiltre a été passé pardevant Thomas Fredin, nottaire à Pontoise.

Ce 11 décembre 1721, on a fait icy l'ouverture du jubilé donné par Innocent XIIIe, pour implorer, au commencement de son pontificat, la protection divine, par une procession générale, pareille à celle qu'on fait à l'Assomption de la Sainte-Vierge, à la réserve des PP. Capucins, qui n'y étoient pas.

Ce 30 décembre 1721, Madame Benedicte, nommée au prieuré de Saint-Nicolas, a fait profession de l'ordre de Saint-Augustin et a prononcé ses vœux en présence du Saint-Sacrement exposé à la grille dans le cloître, à l'issue d'une messe basse célébrée par

Digitized by Google

M. l'abbé Bridelle, notre grand-vicaire. Son noviciat n'a été que de 4 mois, par ordre du Pape.

La susdite dame Benedicte a pris possession, tant du spirituel que du temporel du prioré de l'Hôtel-Dieu, ce 3 février 1722, où toute la Justice étoit. M. l'abbé Bridelle a fait un discours qui a été aplaudi de tout le monde.

Ce 3 février 1722, la femme de M. Duval, avocat en Parlement, âgée de 36 à 37 ans, est décédée à Paris. Elle a laissé deux filles dont l'aînée a 14 ans et l'autre 7.

Ce 3 mars 1722, Madame Titon, fille de Madame Dufay, est accouchée à Touri, qui est une petite ville, à douze lieues d'Orléans, d'un garçon qui a été baptisé et est décédé une heure après.

M. Maître, lieutenant de l'élection, subdélégué de M. l'Intendant, est décédé ce 22 mai 1722, ayant eu 72 ans le 24 du présent mois de mai *(sic)*.

Ce vendredi 29 de mai 1722, on a fait, chez les Dames Carmelittes de cette ville, les élections. Madame Blanquet a été continuée prieure. Madame Boubrian a été élue sous-prieure à la place de Madame Huguet. Madame Barbou a été continuée dépositaire, aussi bien que la 2e, qui est de Saint-Germain.

Ce 15 juin 1722, la femme de M. Vilot, qui étoit fille de M. Grou de Saint-Germain, est décédée.

Ce 29 juin 1722, jour de saint Pierre, le R. P. Delinière, jésuitte résident à Pontoise, a confessé pour la première fois le roy à l'abbaïe de Saint-Cyr. Le roy réside actuellement à Versailles dès le 15 juin.

Ce 28 aoust 1722, est décédé le R. P. Rohault, qui étoit procureur de Saint-Martin depuis 12 à 14 ans. Il étoit né d'Amiens. Agé de 57 ans quand il est décédé.

En l'an 1610, 18 avril, on a posé le Saint-Sacrement dans la maison des Dames Carmelittes où elles sont présentement, aiant été cinq ans avant dans la maison qui appartient présentement à M. Honoré.

La Bienheureuse sœur de l'Incarnation a pris l'habit en 1619.

La première prieure a été la Mère Anne de Saint-Barthélemi, décédée le 7 juin 1626, à Envers.

M. Fontaine est décédé en cette ville le 11 décembre 1643, âgé de 76 ans, 5 mois, 19 jours, aiant été confesseur des Dames Carmelittes depuis leur établissement, savoir 39 ans.

M. Langlois est décédé au mois de mai 1678.

M. Boulogne est décédé le 5 janvier 1702.

Le 8 aoust 1722, dame Anne-Christine de Simiane de Gordes, épouse de M. le duc de Bouillon, mourut à Paris, estant accouchée quelques jours auparavant d'une fille; elle n'avoit pas encore atteint la 39e année de son âge.

Digitized by Google

Ce 23 octobre 1722, ma nièce Jeanne de l'Incarnation a été inhumée dans le caveau. Elle est morte subitement le jour d'hier une heure après avoir communié à la messe de huit heures et un quart. Madame Blanquet, prieure, a invité beaucoup de prêtres pour assister à la ditte inhumation.

Ce mardi 29 décembre 1722, Mademoiselle Marie Gruel, fille de M. Gruel, ancien maire de cette ville, a été mariée à Paris au sieur Lardies, procureur de la prévôté de l'hôtel.

Ce 6 janvier, jour des roys 1723, est décédé M. de Torsac, exempt des gardes du roy, qui avoit épousé la fille de M. Cuvernon, alors veuve de M. Jacques Deslion, procureur du roy, et inhumé le lendemain à Saint-Maclou.

Ce 9 janvier 1723, Madame Huguet, ancienne prieure des Dames Carmelittes, est entré dans sa 66e année, étant née le 9 janvier 1658.

M. Le Moine, chapelain à Marquemont, a reçu samedi 16 de janvier 1723, les provisions en cour de Rome de la cure de Saint-Cyr, par résignation de M. Leclere, qui vit encore, et a pris possession lé 18 en suivant de la ditte cure.

Ce 15 fevrier 1723 a été inhumée, à Saint-Pierre, Madame de Gousandré (1), décédée le jour précédent et qui demeuroit au Lion d'or.

Ce 17 février 1723, est décédé M. d'Archannal, chez M. Demonthiers son héritier à cause de Madame son épouse.

Ce même jour est décédée, au faubourg Notre-Dame, la femme de l'intendant de M. de Beaujour qui a achepté la maison du sieur Boudicour.

Ce 5 mars 1723, on a apporté le cœur de Madame la Princesse grand mère de M. le duc de Condé, âgée de 74 ans, étant née le 13e mars 1648.

Ce dimanche 25 avril 1723 a été inhumée à Saint-Martin, par le R. P. Dunoyer, prieur de l'abbaïe du dit Saint-Martin, Madame Cheuri, portière de M. le duc de Bouillon, qui m'a fait légataire universel de tous ses biens auxquels je ne prétends rien.

Ce 4 mai 1723, on a fait à la Confrairie aux Clercs le service de Madame Magdelaine-Eléonor de Jesus, carmelitte de la maison de Pontoise, décédée à Lyon. Elle étoit fille de M. le maréchal de Villeroy, et sœur de M. l'Archevêque de Lyon.

Madame de Villeroy, dont il est parlé cy-dessus, est morte âgée de 57 ans et trois mois, et de religion 41. Elle a été à Lyon 32 ans et huit mois, et a été élue à Lyon supérieure, âgée de 24 ans.

Au commencement du mois de juin 1723, on a tenu le chapitre des PP. Benedictins à Marmoutier. M. l'Archevêque de Tours y a été de la part du Roy. Le Père de Sainte-Marthe y a été continué

(1) Gouzangrez. (C. P.)

Digitized by Google

général, et dom Alexandre Lesthorel a été élu prieur de Saint-Martin, à la place du D. P. François Dunoyer, qui y a été six ans et six mois avant sous-prieur.

Ce jeudi 24 de juin 1723, à dix heures du soir, est décédé Messire Nicolas d'Auvray, chanoine, âgé de 79 ans, et a été inhumé à Saint-Meulon ce 26 des mêmes mois et an.

M. Méderic Charton, senieur de Sorbonne, âgé de 86 ans, est décédé en Sorbonne le 16 juillet 1723.

Ce lundi 9 aoust 1723, à cinq heures et un quart du matin, est décédée Jeanne-Ursulle de St-Denis, ma chère sœur, veuve du sieur Gabriel Brisset, officier de M. le duc d'Orléans, âgée de 83 ans 3 mois.

Ce vendredi 13 aoust 1723, est décédée Madame Cuvernon, mère de M. Cuvernon, et grand'mère des sieurs Torsac.

Dans le Journal historique du mois d'aoust 1723, une dame trinitaire d'Espagne est décédée à l'âge de 125 ans.

Ce vendredi 1er octobre 1723, Madame Porier, dépositaire des Dames Ursulines, âgée de 64 ans 6 mois, a été élue supérieure, et Madame Hainselin, dite sœur Ambroise, dépositaire.

Godefroy-Maurice de la Tour d'Auvergne, prince de Turenne, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, grand chambelan de France, reçu en survivance du duc de Bouillon son père, ayant contracté mariage dès le mois d'aoust dernier, en Silésie, par procuration avec la princesse Marie-Charlotte Sobieski. Le prince de Turenne fut à sa rencontre jusqu'à Strasbourg où il épousa le 20 septembre dernier 1723 ; mais la joie du mariage ne fut pas de longue durée, car le 23 septembre le nouveau marié se trouva subitement attaqué d'une maladie qui termina sa vie le 1er du mois d'octobre, dans la 22e année de son âge.

La princesse, jeune veuve du prince de Turenne, est fille du prince Jacques-Louis Sobieski ; elle est sœur de Madame la princesse Sobieski, épouse du chevalier de Saint-Georges, qui résida à Rome. Ainsi, l'une et l'autre sont petites-filles du fameux roy de Pologne Jean Sobieski, qui eut tant de part à la délivrance de Vienne, lorsque les Turcs l'assiégèrent, il y a environ 40 ans.

Ce 25 novembre 1723, jour de sainte Catherine, est décédée subitement Madame Porier, supérieure des Dames Ursulines, qui étoit le jour de sa fête, et n'a pas été supérieure deux mois, comme on peut le voir cy-devant.

M. Sagé, curé de Saint-André, a û, le jour de saint Simon, saint Jude, le 28 octobre 1723, 79 ans.

Ce 12 décembre 1723, mon petit-neveu Poussin s'est engagé à Saint-Lazare et nous a mandé que son sacrifice a été selon son désir. Il y a longtemps qu'il le souhaitoit.

Ce samedi 1er de janvier 1724, M. de la Croix a dit sa première

Digitized by Google

messe à Notre-Dame, où j'ay été son prêtre assistant, et deux MM. chanoinnes diacre et sous-diacre, savoir : M. Le Maître et M. .....

Ce dimanche 2 d'avril, M. le prince de Bouillon épousa, à Saint-Martin, la princesse Sobieski, petite-fille du roy de Pologne. Ce fut le P. prieur qui en fit la cérémonie, 1724.

Ce mardi 4 d'avril 1724, M. Charles Loutain fut inhumé à Saint-Maclou.

Ce mercredi 5 d'avril 1724, fut inhumé à Notre-Dame M. Mazière, huissier de la chambre du roy.

Ce vendredi 2 juin 1724, le fils de M. Seigneur a été reçu, à l'audience de Pontoise, Provôt en garde par la démission de M. son père qui l'a luy-même présenté, et s'est réservé la présidence au même siège. Ç'a été M. du Fay, comme lieutenant général. qui luy a fait faire serment et a fait un discours à ce sujet, après que M. Masière, ex-avocat du roy, en a fait un applaudi de tout le monde, et MM. les avocats, savoir : M. Lefèvre, M. Poussin et M. Le Teillier, en ont fait aussi.

Ce 19 juin 1724, Mademoiselle de Pieu, fille du receveur des Tailles, a pris l'habit chez les Dames Ursulines.

Ce 21 juin 1724, a été inhumé, à Saint-André, M. Jacques Sagé, curé de la paroisse dudit Saint-André, âgé de 77 ans huit mois. La cérémonie de la ditte inhumation a été faite par M. l'abbé Bridelle, grand-vicaire de Pontoise.

Ce 23 juin 1724, j'ay été nommé, par M. l'abbé Bridelle, grand-vicaire de Pontoise, promoteur du vicariat, et Monseigneur de Tréséan, archevêque, m'a continué.

Ma petite-nièce Louise-Nicolle Poussin est entrée ce jourd'huy, dimanche 13 aoust 1724, à Maubuisson pour y être religieuse. Elle aura, le 18 septembre prochain, 19 ans. Sa mère, accompagnée de son fils, l'a conduite audit Maubuisson à sept heures du matin. Le susdit fils, qui est lazariste, âgé de 20 ans 7 mois, a fait à sa ditte sœur, dans le parloir de Saint-Robert, en présence de quelques Dames religieuses, des novices et postulantes, une exhortation dont on a été très content.

Ce 16 aoust 1724, M. de Monthiers, procureur du roy, a été nommé, par M. le duc de Bouillon, premier échevin. MM. Charles Tanneur et Vilot l'ont été par les habitans.

Ce dernier aoust 1724, ma petite-nièce Poussin, qui s'appelloit Marie-Thérèse-Ursulle, aînée des enfants de ma nièce Poussin, est morte de la petitte vérole et inhumée le même jour dans la chapelle de la Sainte-Vierge de Saint-Maclou. Elle n'a été que confessée.

Ce 25 aoust, jour de saint Louis, 1724, M. Duval, docteur de

Digitized by Google

Sorbonne et confesseur des Dames Ursulinnes de Pontoise (1), a pris possession de la cure de Boulogne près Paris, ç'a été M. l'abbé Perochelle, archidiacre de Paris, qui l'a mis en possession.

Ce 18 septembre 1724, Mademoiselle Bintot, sœur de M. Bintot, chapelain de la chapelle de la Passion, est décédée.

Ce 2 novembre 1724, est décédée dame Louise-Angélique de Monthiers, sœur de M. du Fay et de M. le Procureur du Roy.

Ce 7 novembre 1724, est décédé Jean-Gabriel Poussin, mon petit-neveu, muni de tous les Sacremens.

Arrest du Conseil d'Etat, en datte du 21 septembre 1724, qui ordonne que les revenus de l'évêché de M. de Montpellier demeureront saisis, et déclare ses autres bénéfices vacans et impétrables de plein droit.

Ce 8 décembre 1724, jour de la Conception, est morte Madame Héron, et a été inhumée le lendemain dans le cimetière.

Ce 5 janvier 1725, M. le Couturier, médecin, âgé de 88 ans et plus, est décédé et a été inhumé à Saint-Maclou, le 7e.....

Ce 15 janvier 1725, M. de Moussi est décédé à Janci, âgé de 93 ans, et a été inhumé à Cergi.

Ce 31 janvier 1725, M. Duval, vicaire de N.-D., a pris possession de la cure de Saint-André, comme étant le plus ancien gradué de Saint-Meulon. M. Maître, chanoinne dudit Saint-Meulon, à qui le Chapitre avoit donné la cure de Saint-André au mois de juin dernier, est décédé à Boissi, à la fin du mois de janvier de la présente année.

Madame Le Vasseur la Minagère, sœur de MM. Les Telliers, est décédée le 7 avril 1725.

Madame Legros, mère de M. Legros, provôt royal, est décédée ce 8 avril 1725.

Ce 18 mai 1725, est décédé subittement M. Guillot, médecin à Magni ; il étoit aussi Procureur du Roy de l'Élection.

Ce 18 mai 1725, est décédé M. Gruel, curé de Romientelle (?)

Ce 27 mai 1725, est décédé le R. P. de la Rüe, à Paris, âgé de 82 ans.

Ce 28 mai 1725, est décédé M. Lanternier, curé d'Osny.

M. l'abbé Lalleman, visiteur des Dames Carmélittes de France. La première visite qu'il a fait dans l'ordre ç'a été à Pontoise. Il est venu icy le mardi 12 de juin 1725, et s'en est allé le lundi 18 desdits mois et an, pour aller à Gisors.

Ce 4 juillet 1725, on a fait, chez les PP. Jésuittes, un service solennel pour le R. P. de la Rüe, décédé à Paris au mois de mai. Ç'a été M. l'abbé Thevenet qui a officié. J'ay été prêtre assistant.

(1) Il s'agit de Claude-Jules Duval. (C. P.)

Digitized by Google

M. Lepage, vicaire de Saint-Meulon, diacre, et M. Moreau, le jeune, sous-diacre.

Ce 8 juillet 1725, M. Masière, lieutenant de police a rendu, en qualité de marguillier, le bâton de saint Maclou, et Madame son épouse a accouché d'un fils le 6 desdits mois et an.

Ce dimanche 15 de juillet 1725, les PP. Trinitaires ont été en procession avec saize captifs à Maubuisson et à Saint-Martin, et le lendemain lundi ils sont venus à Saint-Maclou. Le clergé de la paroisse de Saint-Maclou les a reçus en chappe, eau benite et encens, et les a reconduits jusques aux PP. Cordeliers, et après que lesdits PP. Trinitaires ont été dans toutes les paroisses et monastères, ils sont revenus sur les cinq heures du soir, accompagnez des RR. PP. Cordeliers, à Saint-Maclou. Les PP. Cordeliers ont été en suitte les conduire jusques chez eux, et le P. gardien desdits Cordeliers a fait le Salut du Saint-Sacrement et a chanté le *Te Deum*. J'ay donné 2 pièces de 26 sols.

Le 10 aoust, jour de saint Laurens, 1725, Madame Tonnier, carmelitte, est revenue d'Amiens où elle avoit esté prieure pendant trois ans, et avant sous-prieure au Ponteau de mer.

Ce 27 aoust 1725, le R. P. Dunoyer, qui a demeuré 14 ans à Pontoise, six ans sous-prieur, le R. P. De la Mar étant prieur, et six autres années, il a été prieur, et deux ans ensuitte simple religieux sous dom Alexandre Lesthorel, actuellement prieur de Saint-Martin. Ledit dom Dunoyer est allé demeurer à Lagny, regretté des personnes considérables de Pontoise.

Ce 12 septembre 1725, est décédée Jeanne Poussin, ma petite-nièce, après avoir reçu les Sacrements, âgée de 15 ans, 2 mois et quelques jours.

Ma petite-nièce Louise-Nicolle Poussin, qui étoit entrée à Maubuisson comme postulante, le 13 aoust 1724, et qui devoit prendre l'habit ce présent mois, septembre 1725, le prédicateur, qui étoit l'abbé Letellier, son cousin, étant prêt, la cérémonie a été différée à cause de la maladie de sa sœur Jeanne, et ensuitte de sa mort. Son père a voulu absolument qu'elle revînt, sa mère l'a été quérir avec Madame du Fay et Madame de la Varanne, ce 19 septembre 1725, contre son gré, et en arrivant chez M. son père, elle a réitéré que M. son père et Madame sa mère seroient devant Dieu responsables de l'avoir forcée à ne pas remplir sa vocation.

Ce 13 septembre 1725, j'ay légalisé, M. le grand-vicaire absent et M. le vice-régent aussi, comme promoteur, l'extrait baptistaire et le consentement de père et mère pour se marier à Paris, du sieur Estienne Gruel, avocat, fils de M. Gruel, seigneur de Courcelle, mon voisin. Le tout donné par moi gratis.

Ce 12 décembre 1725, jour qu'on a fait, aux RR. PP. Cordeliers,

Digitized by Google

le bout de l'an de Mme de Monthiers, sœur de M. du Fay et de M. le Procureur du Roy, où étoit M. l'abbé de Caulet, notre grand-vicaire ; immédiatement à l'issue de la cérémonie, mondit sieur de Caulet reçut avis que le Roy l'avoit nommé évêque de Grenoble.

Ce 22 décembre 1725, ma petitte nièce Poussin est rentrée à Maubuisson à six heures du matin, à l'insu de toutte la famille.

Ce 24 janvier 1726, M. Gruel, curé de Saint-Leup, a pris possession du canonicat de feu M. Maître. Ç'a été M. l'abbé Soret, comme plus ancien chanoinne de Saint-Maclou, qui l'a mis en laditte possession.

Ce jeudi 31 de janvier 1726, a été inhumé le corps de Madame la duchesse de Lude, sœur de Madame de Sully, qui est décédée prieure des Dames Carmelittes. La ditte dame duchesse est décédée à Paris, le 26 du courant, âgée de 83 ans ; elle a voulu être inhumée avec tous ses ancestres, dans le couvent des Dames Carmelittes de cette ville.

Ce 17 mars 1726, second dimanche de caresme, Louise-Nicolle Poussin, ma petitte nièce, a pris l'habit à Maubuisson. Ç'a été dom Collart qui en a fait la cérémonie. Ç'a été M. l'abbé Le Tellier, professeur au Collège de Pontoise, son cousin, qui a presché, dont tout le monde a été très content. M. Poussin, son père, n'a pas voulu y venir. La ditte Louise aura, le 18 septembre prochain, 21 ans. La ditte Louise-Nicolle s'apelle Emilie.

Ce vendredi 12 avril, surveille du dimanche des Rameaux, 1726, les bulles de M. l'abbé de Colet, notre grand-vicaire, sont arrivées à Paris, et le dimanche des Rameaux il a été sacré à Paris, par Monseigneur l'archevêque de Rouen, assisté de deux évêques qui étoient sacrés au commencement du caresme. La ditte cérémonie a été faite au noviciat des PP. Jésuittes.

Ce dimanche de Quasimodo, M. Jeuffosse a dit, à Saint-Maclou, sa première messe, 1726.

Ce 6 mai 1726, M. l'abbé de Roye de la Rochefoucaud a pris possession de l'Officialité de Pontoise, où M. l'évêque de Grenoble assista. M. Marie, vice-régent, et moi, promoteur, et autres y avons aussi assisté. M. de Grenoble nous donna à disner. Nous étions neuf à table. M. Marie s'excusa d'être de la partie.

Ce dimanche 19 mai 1726, M. Binteau, maître des enfans de chœur de Saint-Maclou, a été remercié par l'assemblée et s'est contenté de la chapelle de la Passion.

Ce dimanche 26 mai 1726, M. de Caulet, notre grand-vicaire, comme évêque de Grenoble, a fait la confirmation à dix heures du matin à Saint-Maclou, où la paroisse de Saint-Pierre s'est trouvée. Il a bien confirmé mille personnes, et après vespres il a été aux

Digitized by Google

Cordeliers pour les paroisses circonvoisines. On prétend qu'il y a bien confirmé trois mille personnes.

M. l'abbé de Caulet, notre ancien grand-vicaire, a pris par procureur possession de son évesché de Grenoble, ce 22 mai 1726.

Ce 4 de juin 1726, Madame de Bonfous, veuve du sieur Simon de Bonfous, cy-devant controlleur au grenier à sel, dans le tems que mon père étoit président, est morte. Elle a laissé deux filles. Elle a été inhumée à Saint-Maclou.

Ce dimanche 16 juin 1726, jour de la Trinité, Mgr de Collet, évêque de Grenoble et cy-devant notre grand-vicaire, a fait la consécration de l'église des RR. PP. Jésuittes de cette ville et ensuitte a dit pontificallement la sainte messe, où j'ay été prêtre assistant. Madame la duchesse de Bouillon, qui est venue à la fin de la ditte cérémonie, en a signé l'acte et plusieurs autres personnes dont j'ay été du nombre. Ç'a été le R. P. de Canapuille qui a presché. Le R. P. Paris qui est supérieur.

Il est à remarquer que les deux nappes damassées que Monseigr a bénit pour célébrer la sainte messe, ç'a été ma nièce Brisset qui en a fait présent.

Ce juin 1726, on a tenu le Chapitre des PP. Bénédictins. Dom Alexandre Lesthorel a été continué prieur de Saint-Martin, et dom Nicolas Sizelier, qui en étoit sous-prieur, a été secrétaire du visiteur. Dom Pierre Thibault, général.

Ce 28 juin 1726, a été inhumée à Saint-Maclou Madame Lalou, femme de feu le sieur Lalou, organiste.

Ce 10 juillet 1726, j'ay envoié à M. le curé de Tourly, à ma prière, le pouvoir d'exposer le Saint-Sacrement le jour de Sainte-Claire, 17 du courant, et cette permission n'est point limitée.

Ce 20 juillet 1726, a été inhumée Madame Catherine Leteillier, qui étoit receue à l'Hôtel-Dieu de Paris. Elle devoit partir pour s'y rendre, mais Dieu en a disposé autrement.

Ce 28 de juillet 1726, M. le curé Le Fevre, qui étoit de semaine, lut au prône la délibération de l'assemblée faite le mercredi précédent, qui consiste à taxer ceux qui voudront être enterrés dans le chœur 70 liv., et dans l'église 30 liv., dans le cimetière qui est à la porte de l'église 6 liv. Les autres seront inhumés dans le cimetière neuf où on enterroit autrefois les pestiférés. Le lundi 29 du mesme mois et an, Mgr de Grenoble, notre grand-vicaire, qui étoit à la susditte assemblée, fut à la teste du clergé de Saint-Maclou, dont j'étois du nombre, rebénir ledit cimetière neuf, aussi bien que la chapelle qui est dedans.

Ce 8 aoust 1726, a été inhumé à Saint-Martin Dom Nicolas Goiseau, bénédictin, âgé de 73 ou 74 ans, qui étoit un bon religieux et mon ancien ami.

Digitized by Google

Le 21 aoust 1724, M. Subtil, chapelain de Saint-Maclou, a été nommé provôt de la Confrairie aux Clercs, avec M. Leroy, et l'année précédente M. l'abbé Bridelle et M. Seigneur, provôt en garde. M. Joli a été nommé receveur en 1724.

Ce 19 aoust 1726, on a nommé premier provôt ecclésiastique, à la place de M. l'abbé Bridelle, M. l'abbé de Roys de la Rochefoucaut, notre grand-vicaire; M. Faucé à la place de M. Seigneur.

Le même jour, on a nommé M. Binteau chapelain de la Passion, pour sixième chapelain de la Confrairie.

Ce 21 aoust 1726, Louise-Nicolle Poussin, ma petitte-nièce, a été confirmée par Mgr le cardinal de Nouaille, qui est venu exprès pour confirmer Mademoiselle de Croissi. Ma petite-nièce étoit seule religieuse qui l'a été, et a aussi été seule qui a été communiée par mondit seigneur.

Ce 8 septembre 1726, jour de la Nativité de la Sainte-Vierge, Mgr de Grenoble a officié pontificallement à Notre-Dame, a dit la sainte messe, où j'étois prêtre assistant, a chanté le *Te Deum* à Saint-Meulon pour le rétablissement de la santé du Roy. A une heure ensuitte a été dire les vêpres à Notre-Dame, et a été pontificallement à la procession et a fini par le renouvellement du vœu qui avoit été fait par nos ancestres en 1638. J'ay eu l'honneur d'en signer l'acte.

Ce dimanche 29, jour de saint Michel, 1726, on a fait élection de deux marguiliers et d'un receveur, à Saint-Maclou, avec les cérémonies ordinaires. Ç'a été M. Marie, comme vice-régent, en l'absence de M. l'abbé de Roys de la Rochefoucaut, notre grand-vicaire, qui a présidé à la place de M. Masière. On a nommé MM. Seigneur le fils, provôt en garde, à la place de M. Fredin, nottaire. M. Boudant, qui étoit receveur.

Ce lundi 4 novembre 1726, est décédée damoiselle Margueritte Campion, maîtresse des Écoles des filles de Saint-Prix; en faveur de la ditte décédée, feu mon frère a donné 40 liv. de rente, tant pour elle que celles qui luy succéderoient dans la ditte charge de maîtresse, sans compter une maison.

Ce lundi 25 de novembre 1726, a été marié à Saint-Maclou, par M. Marie, notre curé, M. Héron, garde du Roy, avec Mademoiselle Le Jai, fille du receveur de la gabelle.

Ce 23 janvier 1727, est décédée, en l'abbaïe de Saint-Cyr, Anne-Marie Brisset, ma nièce, religieuse Benedictinne, qui a reçu touts les sacrements et avoit fait une confession généralle entre les mains de M. le Curé de Trappes, le mardi dernier de décembre, qui est quatre jours avant sa mort. Elle est décédée à quatre heures du matin, le jour de Sainte Geneviefve, âgée de 49 ans ou environ.

Digitized by Google

Ce 24 janvier 1727, a été inhumé le sieur Fastier de la Varainne, chevalier, âgé de 16 ans, dans l'église de Saint-Maclou.

Ce 3 février 1727, Mademoiselle de Pille a fait profession chez les Dames Ursulinnes, par M. l'abbé de Roys de la Rochefoucaut, notre grand-vicaire, Ç'a été le P. du Teil, jésuite, qui a presché.

Ce 21 février 1727, M. l'abbé des Roys, notre grand-vicaire, a mis la première pierre au portail de Notre-Dame.

Ce 21 février 1727, M, Soret, chevau-léger, est décédé chez M. de Boutteville, âgé de 60 ans ou environ.

Ce 29 avril 1727, est décédé, à Senlis, M. Stofelle, trompette des gardes du Roy.

Ce 4 avril 1727, est décédé M. Charles Tanneur, qui a été échevin et provost de la Confrairie aux Clers avec M. du Fay, lieutenant général, et moy.

Madame Meunier, veuve d'un nottaire du Châtelet, est décédée ce 11 mai 1727; elle étoit belle-mère de M. Meunier, élu de Pontoise. Elle a été inhumée à Saint-Maclou.

Ce 5 mai 1727, a été inhumée Madame Anne Lefèvre, sœur de M. notre Curé. Elle étoit âgée de 77 ans et elle avoit de profession chez les Dames Ursulinnes 56 ans.

Ce 17 juin 1727, le cousin Charton a épousé Mademoiselle Camus, après avoir fait trois sommations respectueuses à M. son père. Ç'a été M. Gueritau, vicaire, qui les a mariés.

Ce 6 juillet 1727, jour de dimanche, un évêque irlandois a ordonné à Saint-Maclou un diacre pour la prestrise, qu'on dit être veuf il y a six mois et de Beaumont. M. le Curé dudit Beaumont y étoit en étolle et MM. nos deux Curés de mesme. Il avoit été ordonné diacre, le 24 juin dernier, par le même évêque, dans l'église dudit Saint-Maclou.

Madame Duval, carmelitte, qui s'appelloit Anne-Marie du Saint-Esprit, est décédée âgée de 61 ans 2 mois, et de religion 45 ans et 3 mois. Elle a été inhumée dans le cloître, parce qu'elle étoit petite-nièce d'André Duval, un des trois premiers visiteurs de l'ordre.

Ce lundi 18 d'aoust 1727, on a nommé à la Confrairie aux Clercs, pour provôt, M. Duval, curé de Saint-André, à la place de M. Subtil, et M. Joly, qui sortoit de sa recepte.

Ce 27 aoust 1727, j'ai donné à Dom Collart 30 livres pour les mettre entre les mains de Madame l'Abbesse de Maubuisson, selon les termes de ma lettre que je luy avois escrit la veille, pour avoir un bréviaire à ma nièce Emilie, qui doit dans peu faire profession.

Ce 30 aoust 1727, est décédée Madame Le Tellier, religieuse à Maubuisson, âgée de 72 ans. Elle s'appelloit Madame Félicité.

Ce 10 septembre 1727, a été inhumé, à Saint-Maclou, M. de Labarre, frère de M. Le Fevre, curé dudit Saint-Maclou.

Digitized by Google

Ce 30 septembre 1727, est décédé mon cousin Fredin, curé de Cantelû.

Le samedi 4 octobre 1727, à trois heures après midi, l'ouverture de la Canonisation de saint Jean de la Croix, premier Carme déchaussé, a été faite chez les Dames Carmelittes de Pontoise, par M. l'abbé Thevenet, au lieu et place de M. l'abbé des Roys, notre grand-vicaire, et de M. Marie, vice-régent, tous deux absents. Cette ouverture a été faite publiquement par la lecture de la bulle de la Canonisation, après laquelle les vêpres furent chantées, le salut en musique et la bénédiction du Saint-Sacrement.

Le dimanche 5, MM. de Saint-Meulon vinrent chanter la grand'-messe, les vespres et le salut.

Le lundi, MM. de Saint-Maclou en firent autant.

Le mardi, fut M. le Curé de Saint-Germain.

Le mercredi, les PP. Cordeliers firent tout l'office.

Le jeudi, les PP. Mathurins.

Le samedi, les PP. Capucins.

Et le dimanche, jour de l'octave, MM. de Saint-Maclou, comme au lundi.

Le P. Canapuille, jésuite, prêcha le dimanche 5.

Le lundi, prescha le R. P. de Labarre, ex-provincial de l'étroite observance.

Le mardi, M. Tamponel, docteur de Sorbonne, chanoine et théologal de l'église de Meaux.

Le mercredi, le R. P. Tholouse, jacobin du grand couvent de Paris.

Le jeudi, ce devoit être le P. Lemarié, mathurin, mais il en envoia un autre.

Le vendredi, le R. P. Placide, capucin.

Le samedi, le R. P. Jean Pierre, carme déchaussé, définiteur du couvent de Paris.

Le dimanche, jour de la clôture, le R. P. Aumaistre, jésuite et recteur de la Maison de Compiègne. Ensuite fut chanté le salut en musique, la bénédiction du Saint-Sacrement et à la fin le *Te Deum*.

Ce . . . octobre 1727, est décédée Madame La Tour, veuve de M. Cossart, vivant avocat du Roy. Elle est décédée à Paris.

Ce 1er décembre 1727, M. Soucat, ancien procureur, âgé de 87 ans, a été inhumé dans le cimetière de Saint-Maclou.

Ce 3 de décembre 1727, M. Pierre Le Tellier, cy-devant chanoinne de la cathédrale d'Orléans, âgé de 74 ans, a été inhumé à Saint-Maclou, dans la sépulture de M. Forets.

Ce 23 décembre 1727, M. Bergue, chanoinne, est décédé.

Ce janvier 1728, est décédé M. Langlois, nottaire.

Ce 1er janvier 1728, est décédé à Paris M. l'abbé Gouette, cy-

Digitized by Google

devant notre grand-vicaire, et est décédé subittement dans son fauteuil.

Ce 3 janvier 1728, a été marié à Saint-Pierre, M. Le Tellier, procureur, avec Mademoiselle d'Harnilliers. Ç'a été M. l'abbé Le Tellier, professeur au Collège, qui les a mariez.

Le jour des Roys, 6 de janvier 1728, M. Duval, curé de N.-D. de Pontoise, a dit sa dernière messe.

Ce 15 février 1728, est décédée Mademoiselle Rozalie à Nesle, la dernière fille de M. Guérin, maistre des Postes aux Lettres.

Ce 15 février 1728, Madame Sainte-Thècle, ursulinne, sœur de M. l'abbé Tevenet, est décédée âgée de 74 ans.

Ce 2 mars 1728, M. l'abbé Le Tellier, professeur en seconde, qui avoit été nommé à la cure de Cantelu, et qui a fait sa démission entre les mains de Mgr de Rouen, en faveur de M. le curé de Lieux, lequel en a fait de même entre les mains de Son Eminence M. le Cardinal de Nouaille, en faveur de mondit sieur Le Tellier, qui a pris possession de ladite cure de Lieux ce 2 mars 1728. Ç'a été M. le curé de Jouy qui l'a mis en possession avec un nottaire de Paris.

Dom Francois Du Noyer, mon bon ami bénédictin, est décédé à Lagny, le 3 mars 1728.

Ce 11 mars 1728, Madame de Gancourt, sœur de M. Soret, receveur des Décimes, a été inhumée à Saint-Maclou.

Ce 10 mars 1728, M. Honoré est décédé à Paris.

Ce 23 mars 1728, est décédé M. Joly, officier, après avoir reçu tous les Sacremens.

Ce 6 avril 1728, la cousinne Charton, fille de Madame Camus, est accouché d'une fille. Son parrain fut M. de Molestan, garde du Roy (1), et sa marraine Madame Potier.

Ce 8 avril 1728, une fille de Vernon a fait profession chez les Dames Carmelittes. Ç'a été M. l'abbé de Combe, qui, pour la première fois, est venu chez elles, qui a été nommé supérieur desdites Dames, à la place de M. Benoist, curé de Saint-Germain.

Le jour précédent, Madame Joly a pris l'habit chez lesdittes Dames.

Ce 12 mai 1728, ma petitte-nièce Poussin a fait sa profession en l'abbaïe de Notre-Dame la Royalle de Maubuisson, Madame de Croissy en étant abbesse. Ç'a été le R. P. Prieur de Royaumont qui en a fait la cérémonie, par la Commission à luy envoïée par M. l'abbé de Cîteaux. M. Le Tellier, curé de Lieux, y a presché avec l'applaudissement de toute l'assemblée, à ce qu'on m'a dit, mes infirmitez aiant été cause que je n'ay pas pu y aller. Ç'a été le

(1) M. Savarin de Marestan. (C. P.)

Digitized by Google

mesme M. Le Tellier qui avoit presché à la prise d'habit le 17 mars 1726.

Le 20 de février 1702, M. Rambaud a été confesseur des Dames Carmelittes de Pontoise et a été remercié par MM. les Visiteurs le jeudi 20 mai 1728.

M. l'abbé de Grainville, qui est proche de la Roche-Guion, âgé de 27 ans, a pris possession de la principauté du Collège de Pontoise ce lundi 31 mai 1728.

Ce même jour cy-dessus, M. l'abbé Mazière, principal du susdit Collège, a pris possession de la Cure d'Éragni, près Pontoise. Il a succédé à M. Couturier, qui s'est retiré au séminaire de Saint-François-de-Salles, à Paris, où feu mon frère, vivant curé de Saint-Prix, a donné et légué par son testament tous ses livres, qui étoient considérables.

Ce 2 juin 1728, M. l'abbé de Cisteaux a fini la visite de l'abbaïe de Maubuisson, au contentement de toutte la Maison, à cause de sa douceur, de son exemple et de ses exhortations. Il s'appelle Dom Pernot, natif de Dijon, frère de M. Pernot, conseiller au Parlement de Bourgogne. Élu abbé général de Cisteaux le 23 avril 1727.

Ce 11 juin 1728, a été inhumée, à Saint-Ouen, Madame de la Fontaine, âgée de 90 ans; elle étoit mère de Madame Charles et de Madame de la Varanne.

Ce 6 de juin 1728, M. l'abbé de Gères, évêque de Beauvais, fut sacré dans le village de Saint-Ouen par M. l'Archevêque de Rouen.

M. Farely est, ce jourd'huy 14 de juin 1728, entré en possession du confessionnal des Dames Carmelites.

Ce 14 juin 1728, Mademoiselle Dillon, angloise, fille de M. le comte de Dillon, lieutenant-général des armées du Roy, a pris l'habit de Carmelitte. Ç'a été M. l'abbé Lalleman, visiteur-général des Carmelittes de France, qui a fait toute la cérémonie, et un fameux théatin qui y a presché. Ledit sieur Lalleman est nommé évêque de Seez.

Le 27 mai 1728, M. Binteau, chapelain de la Passion, a eu cinquante ans.

Ce 6 juillet 1728, on a fait les élections chez les Dames Carmelittes, devant M. de Combe, leur supérieur. Madame Barbou a été élue prieure; Madame Blanquet, qui étoit dépositaire, a été élue sous-prieure; Madame Huguet a été nommée dépositaire, et la 2e, dépositaire continuée.

Ce 5 juillet 1728, ma nièce Brisset est revenue de Notre-Dame de Liesse; elle a été sept jours dans son voiage.

Ce 9 de juillet 1728, a été inhumé, dans le cimetière de Saint-Maclou, M. Antoine Gruel, procureur.

Ce 17 juillet 1728, samedi, a été mariée à Saint-Maclou, à quatre

Digitized by Google

heures du matin, Madame Langlois, veuve du sieur Langlois, à M. Tison, nottaire.

Ce 3 aoust 1728, a été inhumée, dans la chapelle de Sainte-Geneviefve, Madame Vilot, mère de M. Vilot, procureur.

Ce 10 aoust 1728, a été inhumé, dans le cimetière de Saint-Ouen-l'Aumône, Me Pierre Dardet, vivant curé dudit Saint-Ouen, après avoir reçu tous les Sacrements.

Ce 23 aoust 1728, est décédé M. Poupart, très digne curé de Tourly, mon intime ami depuis 28 ans ou environ. Il m'a légué, par son testament, toutes les œuvres de M. Nicolle, en 20 petits tomes. MM. Valée et La Forest me les ont livrées ce 16 septembre 1728.

Ce 26 aoust 1728, le Roy a accordé au prince de Bouillon la charge de grand chambellan de France, vacante par la démission du duc de Bouillon, son père.

M. François Hébert, évêque d'Agen, beau-frère de M. Seigneur, de cette ville, mourut à Paris le 20 aoust 1728, âgé de 78 ans.

Le Pape a envoié, selon la *Gazette d'Holande* en date du 7 aoust 1728, à Madame de Château Morand, cy-devant abbesse de Maubuisson, un morceau de la vraie Croix enchassée dans un cristal de roche, avec un chapelet d'agathe, à quoi Sa Sainteté a attaché une indulgence plénière.

Ce samedi 25 de septembre 1728, on a fondu trois cloches de Saint-Maclou dans le cimetière qui est fermé, proche la chapelle de la Passion. Les parrains et marraines sont, pour la première, Mgr le duc de Bouillon avec Madame la princesse de Bouillon, sa brue; pour la deuxième, M. l'abbé des Roys de la Rochefoucaut, notre grand-vicaire, et Madame la comtesse de Roys, sa belle-sœur; pour la troisième, M. Seigneur, provôt en garde et marguilier d'honneur, et Madame Demonthiers, femme de M. le Procureur du Roy.

Ce 25 octobre 1728, est décédé le sieur Bosquet, apoticaire, qui avoit épousé Mademoiselle Caron.

Ce 3 décembre 1728, a été inhumé M. d'Arviliers, marchand de bois et beau-père de M. Le Tellier, procureur, la ditte inhumation a été faite à Saint-Pierre, sa paroisse.

Ce 6 décembre 1728, est décédé à Paris M. Le Doien, gendre de M. Le Teillier et beau-frère du procureur Le Teillier.

Ce 22 décembre 1728, ont été bénittes les trois cloches de Saint-Maclou cy-dessus par M. l'abbé de Roys de la Rochefoucaut, notre grand-vicaire. La première a été nommée *Marie-Charlotte*. Ç'a été M. le Procureur du Roy et Madame Favée qui ont représenté M. de Bouillon et Madame la princesse de Bouillon. La deuxième a été nommée *Élisabeth*. Ç'a été Madame Seigneur qui étoit au nom de Madame la comtesse de Roys. La troisième, *Jeane-Angélique*.

Digitized by Google

Ce 25 décembre 1728, M. Bailly a dit sa première messe à Saint-Maclou, qui étoit le jour de Noël, comme il l'a dite avant midi et non à minuit, il n'a dit que la troisième, et non les deux premières. Ç'a été M. Marie qui étoit le prêtre assistant, M. Lefevre diacre, et M. le Vicaire sous-diacre.

Ce 3 janvier 1729, a été inhumé dans le grand couvent des PP. Jesuittes, rue Saint-Antoine, le P. Demonthiers, avec qui j'avois étudié. Il est décédé subitement, âgé de 75 ans, né au mois de janvier 1654.

Ce 8 janvier 1729, Madame Le Teillier, femme du Procureur, est accouchée d'une fille.

Ce 16 janvier 1729, a été inhumé à Saint-Maclou, proche la chapelle de Saint-Michel, damoiselle Grenier, sœur de Madame de Launée, qui étoit en pension chez M. le Procureur du Roy, âgée de 94 ans.

Ce même jour cy-dessus, a été inhumée Madame Sainte-Anne, religieuse à l'Hôtel-Dieu, âgée de 80 ans, qui étoit depuis long-temps ma bonne amie.

Ce 22 janvier 1729, a été inhumé à Saint-André M. Charles, fils aîné de M. Charles, qui avoit épousé en secondes noces Mademoiselle Moreau.

Ce lundi 14 de février 1729, à deux heures du matin, s'est mariée à Saint-André Mademoiselle Cossart, Victoire, à M. de Bernonville des Jardins, écuier, qui demeure à sa terre à une lieue de Gisors. Ç'a été le Père Cossart, vicaire des Cordeliers de Magni, qui les a mariez, frère de laditte dame Victoire.

Madame de Guery de Monneville, qui étoit religieuse à Maubuisson, est décédée ce 3 mai 1729.

Ce 4 mai 1729, M. Antoine Gruel, cy-devant curé de St-Leu et chanoine de St-Maclou, a été inhumé à St-Maclou, âgé de73 ans.

Ce 30 mai 1729, M. Voisin, vicaire de Notre-Dame de Pontoise, a pris possession de la cure de Boissy-l'Allery.

Ce 13 juin 1729, est décédé à Saint-Germain M. l'abbé Benoist, prieur et curé dudit Saint-Germain, et cy-devant supérieur des Dames Carmelittes de Pontoise.

Ce 22 de juin 1729, M. Villot, fils du sieur Procureur, a pris possession d'un canonicat de Saint-Meulon.

Ce lundi 27 de juin 1729, Madame Françoise-Euphrasie de Dillon, fille de M. et de Madame la Comtesse, lieutenant-général des armées du Roy, a pris le voile chez les Dames Carmelittes de Pontoise. Ç'a été M. l'abbé de Combes, leur supérieur, qui a fait la cérémonie, et la prédication par le R. P. Frey, jesuitte.

Ce 23 juillet 1729, a été inhumé, à Saint-Ouen-l'Aumône, M. Terrier, frère de Madame Gruel.

Digitized by Google

Ce 25 juillet 1725, a été inhumée, dans le cimetière de Saint-Maclou, Madame Brisset, veuve du sieur Brisset, vivant procureur.

Les PP. Bénédictins ont tenu leur chapitre ce 7e juin 1729, à Marmoutier. Dom Alaydon a été élu général, et les deux assistans, D. Jean-Baptiste Guyon, D. Monard. Dom Salais a été élu prieur de Saint-Martin, et Dom Lestorel, continué à Argenteuil.

Ce 20 aoust 1729, M. le curé Fèvre a dit à ma nièce qu'il avoit 62 ans.

Ce 20 aoust 1729, MM. Demonthiers, fils de M. le Procureur du Roy, l'aîné s'appelle Pierre-Jacques-Hector, et le second Jacques. Ces messieurs ont soutenu et répondu aux demandes qu'on leur a faites du livre d'Horace, et le président étoit M. de Reinvillé, principal.

Ce 22 aoust 1729, à la Confrairie aux Clercs, à la place de Monseigneur de Bourges, on a nommé pour provôt M. l'abbé Froulé de Thessé, notre grand-vicaire, et à la place de M. Favée L'Eslu, M. le Tavernier, lieutenant de l'Élection.

M. le curé Febvre avoit, en 1729, soixante-deux ans.

Ce dimanche 28 aoust 1729, est décédé, à deux heures du matin, M. de Saint-André, pintre, mon ami, et est décédé dans un lit des pauvres de l'Hôtel-Dieu, le jour de sa fête, et a été inhumé le lendemain à Saint-André.

Ce 25 septembre 1729, tous les habitans de Pontoise en armes, la maréchaussée, MM. les arbalestriers en habit d'ordonnance, et MM. les magistrats ont été après le clergé de Saint-Maclou à Saint-Meulon, et on a chanté le *Te Deum* pour la naissance de Mgr le Dauphin, né le 4 de septembre 1729. Ensuitte on a allumé le feu devant l'hôtel de ville. Ç'a été M. le Procureur du Roy, à la place de M. de Mazière, 1er échevin, M. de Bois, et M. Turin, aussi échevins, qui ont allumé le feu. On y a défoncé deux demi-muids de vin.

Le lendemain, on a fait une procession généralle où étaient, avec tout le clergé, les PP. Cordeliers, les PP. Trinitaires et les PP. Capucins. Après laditte procession, chaque curé a dit une messe solennelle dans son église, et au soir un salut du Saint-Sacrement.

Ce 29, jour de saint Michel, 1729, on a procédé à l'élection des marguiliers et receveur de la Fabrique de Saint-Maclou. A la place de M. le Provot en garde, on a nommé M. Poussin, pour 2e M. Dardet, et pour receveur M. Cholin, gendre de M. Le Roy.

Ce dimanche 23 octobre 1729, M. Villot, chanoinne, a dit sa première messe chez les Dames Carmelittes de cette ville. Ç'a été M. le Cler, chanoinne, son oncle, qui a été prêtre assistant, M. le Curé de la Villeneufve Saint-Martin, son oncle, qui a été diacre, et M. le Principal, sous-diacre.

Digitized by Google

Ce mardi 8 de novembre 1729, M. Dufay et M. l'abbé Thévenet ont mis la première pierre au mur du jardin de l'Hopital des Enfermez, du côté du Vert buisson.

Ce 10 décembre 1729, on a fait les élections chez les Dames Ursulinnes. Madame de Sainte-Ursule a été supérieure à la place de Madame le Paire; Madame de Saint-André continuée assistante; Madame de Saint-Ambroise, zélatrice, et Madame le Paire, dépositaire.

Ce 20 novembre 1729, Margueritte de la Croix, mon ancienne servante, a fait profession chez les Dames de la Visitation de Sainte-Marie, rue du Bac, faubourg Saint-Germain.

Ce 24 décembre 1729, a été inhumée Madame de Launée, proche Mademoiselle Garnier, décédée, comme il paroist cy-dessus, le 16 janvier dernier.

Ce 28 décembre 1729, M. Orot, proche parent de M. Mazière, lieutenant de police, a pris possession d'un canonicat de Saint-Meulon.

Ce 8 janvier 1730, a été inhumée Madame Favée, à Saint-André, sa paroisse.

Ce 9 janvier 1730, a été inhumé à Saint-Maclou M. Héron, commissaire.

Ce 9 janvier 1730, M. Gruel, médecin, a été marié à Saint-Crespin, à une veufve, parente de M. de Monchy, vivant Procureur du Roy de Chaumont, qui étoit mon ami.

Ce 30 janvier 1730, a été marié Lafrance, et le même jour a été marié le beau-frère de Jacque Vicroin, mon boulanger, avec la servante de feu M. Héron.

M. Mongin est entré chez les Dames Carmelittes, pour être leur confesseur, le 7 de décembre 1729.

M. Carmisan est entré chez les Dames Ursulinnes le 22 mars 1730.

Ce 27 février 1730, qui étoit le premier lundi de caresme, Mademoiselle Favée, fille de M. Favée, l'Eslû, a été mariée de grand matin à Saint-André, sa paroisse, avec M. Seigneur, commissaire provincial, fils de M. Seigneur l'aîné.

Ce 15 mars 1730, est décédé M. Guillaume Gueriteau, qui a été longtemps vicaire à Saint-Maclou, et a été inhumé dans la chapelle de la Sainte-Vierge le lendemain 16. Ledit M. Gueriteau a assisté comme chapelain de la Confrairie aux Clercs, à la sainte messe. L'apoplexie a été si violente qu'il a perdu connaissance et n'a pu parler. Il a reçu seulement l'extrême onction. M. son frère, procureur, est décédé le 9 mars 1729.

La nuit du jeudi au vendredi saint 1730, est décédé M. l'abbé Soret, chanoinne de Saint-Maclou, qu'on a trouvé mort dans son lit,

Digitized by Google

à 7 heures du matin dudit vendredi, et a été inhumé à Saint-Meulon le samedi saint, à 5 heures du soir. Ledit abbé étoit âgé de 89 ans ou environ. Son père et ma mère étoient enfant de deux frères, savoir : de Bonaventure et de Nicolas Soret. Ledit Nicolas Soret étoit le père de ma mère.

Ce 9 avril 1730, jour de Pasque, est décédée Madame de Dillon, religieuse Carmelitte.

Ce 12 mai 1730, a été inhumé M. Héron de Clatigni à Saint-Maclou, dans le cimetière.

Ce 15 ou 16 mai 1730, Madame Tavernier, femme de feu M. le Tavernier, receveur des tailles, est décédée à Paris et inhumée à Saint-Jean en greffe.

Ce 19 juin 1730, à deux heures de nuit, jour de saint Gervais et de saint Protais, Madame Louise Le Vasseur, femme de M. de Boisadam, procureur, est décédée et a û pleine connoissance jusques à la mort. Ç'a été moi qui l'ai assistée, m'aiant elle-même envoié quérir à minuit pour luy dire les dernières prières, et a été enterrée dans l'église.

Ce 13 juillet 1730, Messeigneurs de Bourges et de Grenobles, avec M. l'abbé du Guesclin, nommé pour être notre grand-vicaire, sont arrivez chez M. Thevenet et y ont mangé et couché. Je les ay été voir le lendemain dimanche avant leur départ.

Madame Félix, belle-mère de M. Potier, est décédée chez luy ce 25 juillet 1730, et inhumée dans le cimetière de Saint-Maclou.

Ce 11 aoust 1730, on a représenté, au Collège de Pontoise, la tragédie d'*Athalie* de M. Racinne, et comme on ne veut pas de fille sur le théâtre, on luy a donné le nom d'*Achab*, roy d'Israël. M. de Reinvillé, principal.

Joad, grand sacrificateur; il mourut âgé de 130 ans. M. Demonthiers le chevalier.

Abner, M. Musquinet.

Abisai, au lieu de Jesabeth, gouverneur de Joas, M. Chaulin.

Zacharie, fils de Joad, le sieur Maugé de Mousli.

Salomith, frère de Zacharie, le sieur Metivier.

Achab, au lieu d'Athalie, le sieur Viradon.

Matham, faux sacrificateur, le sieur Froment.

Joas, roy, le petit sieur Demonthiers.

Acharias, sacrificateur, le sieur Mion.

Ismael, le fils de M. Guenot, orphèvre.

Ce 16 aoust 1730, on a fait des échevins à l'hôtel de ville. A la place de M. Masière, Monseigneur le duc de Bouillon a nommé pour 1er échevin M. Legros. Les habitans ont nommé pour les autres M. Mion, procureur, et M. Boudaut l'aîné. Ensuitte M. Legros a fait un très beau discours.

Digitized by Google

Ce 21 aoust 1730, on a nommé, où j'étois, à la Confrérie aux Clercs, pour provost M. l'abbé du Guesclin, notre digne grand-vicaire, à la place de feu M. l'abbé de Tessé, et M. Binteau, chapelain de la Passion, à la place de M. Duval, curé de Saint-André, et pour provot laïque, M. Tavernier qui n'a pas fait ses trois ans. M. Musquinet qui sort de sa 3e année de receveur, on a nommé pour receveur M. Villot, marchand.

Ce 30 octobre 1730, M. l'abbé de Fenelon, petit-neveu de feu Monseigneur de Cambrai, a pris ou plutost a fait prendre possession de l'abbaie de Saint-Martin, en aiant donné la commission à M. l'abbé Thevenet.

Ce 5 janvier 1731, M. Riflet, ancien commissaire de guerre, a été inhumé à Saint-Meulon, sa paroisse.

Ce 14 janvier 1731, a été inhumé à Notre-Dame M. Maur, habitué à Notre-Dame, un peu plus jeune que moi, estant né en 1652 comme moi.

Ce 1er mars 1731, a été baptisé la fille de M. Seigneur et de Madame Favée. Son parrain a été M. Favée, Elû, et la marraine Madame Aimable Seigneur, veuve de.... Ledit baptesme a été fait à Saint-André, et a été nommé Aimable.

Ce 3 mars 1731, a été baptisée la fille de M. David Gruel, docteur en médecine et seigneur de Vilardaux, et de Dame Aimée-Louise de Mouchi, et a été nommée Marie-Louise-Nicolle. Son parrein a été M. Gruel, cy-devant greffier, et sa mareinne a été Mme Bonfonds la Jeune. Ledit baptesme a été fait par M. Marie, notre curé.

Ce 5 mars 1731, Madame Seigneur, fille de M. Favée, est décédée et a été inhumée à Saint-André, cinq jours après avoir été accouchée.

Ce 19 mars 1731, est décédé le R. P. Bridier, jesuitte, et a été inhumé le lendemain à la messe, âgé de 74 ans.

Ce 15 avril 1731, est décédée Mme Lepair, entre 6 et 7 heures du matin, en présence de M. l'abbé son frère, chanoinne de Sens, qui étoit au parloir avec elle. Laditte dame, âgée de 62 ans, a été supérieure des Dames Ursulinnes avant celle qui l'est présentement, et à l'heure de sa mort elle étoit dépositaire. C'est une mort très subitte puisqu'elle n'étoit pas malade quand M. son frère l'est venue voir.

Ce 27 avril 1731, est décédé M. Pierre Vilot, officier, âgé de 82 ans et quelques mois, et a été inhumé le lendemain dans la chapelle de Sainte-Geneviefve, à Saint-Maclou.

Ce 19 mai 1731, est décédée Madame Blanquet qui étoit actuellement sous-prieure des Dames Carmelittes, et cy-devant plusieurs fois prieure. En sortant de confesse, en allant pour communier, elle est tombée dans le chœur et n'a receu que l'extrême onction, encore ce n'a été qu'en général. Le lendemain, jour de la Sainte-Trinité,

Digitized by Google

elle a été inhumée dans le cloistre, par M. l'abbé Rochet, le premier visiteur-général des Dames Carmelittes de France. Laditte Dame était âgée de 62 ans.

Ce 27 mai 1731, Madame de Moussi a été inhumée à Cerchi; il y avoit longtemps qu'elle étoit fort infirme à sa maison de Jency, et âgée de 80 tant d'années.

Ce 25 juin 1731, M. Demonthiers, cy-devant Procureur du Roy, a pris possession, à l'audience, de la charge de lieutenant-général, et M. Le Teillier, avocat, a été reçu en mesme tems procureur du Roy.

Ce 3 juillet 1731, Mademoiselle Margueritte Fredin, fille de Jacques, nottaire, a épousé, à Saint-Maclou, M. Darviliers, marchand de bois, qui a de sa première femme trois enfants vivants.

Ce 6 juillet 1731, on a fait les élections chez les Dames Carmelittes. La Mère Barbou a été continuée prieure, Madame Elisée Bonpriam, sous-prieure, la Mère Anne, continuée dépositaire, et la 2e, Madame Royer de Versailles.

Ce dimanche 26 aoust 1731, est décédé M. Jacques Fredin, nottaire, âgé de 70 ans, a été inhumé le lendemain dans l'église de Saint-Maclou.

La nouvelle abbesse des Dames Bénédictines anglaises, demeurantes à Pontoise, a été bénite par Mgr Collet, évêque de Grenoble, à Saint-Martin-lez-Pontoise. Madame de Croissy, abbesse de Maubuisson, et Madame de Saint-Nicolas étoient assistantes. Ce 29 aoust 1731.

Ce 31 aoust 1731, est décédée Madame Marie-Louise Fagon, âgée de 104 ou 105 ans, religieuse en l'abbaïe de Maubuisson, du tems de Madame de Longueville.

Ce 26 septembre 1731, a été inhumé M. Subtille, curé de Pisseux, à Pisseux.

Ce 22 septembre 1731, le sieur Avare, à qui j'ai donné un livre, a pris le sous-diaconat à Sens.

Ce dimanche 7 octobre 1731, a été inhumé chez les Dames Angloises, fauxbourg Notre-Dame, M. l'abbé Fenelle, qui a été longtemps leur confesseur, âgé de 73 ans.

Ce 8 octobre 1731, a été inhumé, dans l'église de Saint-Maclou, M. Guérin, qui a été longtems receveur de la gabelle.

Ce mercredi 10 octobre 1731, est décédé chez M. Seigneur, président, Me François Bénard, procureur au Parlement et beau-père dudit sieur Seigneur, qui a été inhumé le vendredi suivant, chez les Dames Carmelittes, proche la chapelle de la Bienheureuse sœur de l'Incarnation, dans un cercueil de plomb.

Ce 19 octobre 1731, le fils de M. Lefevre, avocat, qui s'appelait Louis-Léon, âgé de 37 ans, on l'a trouvé noié, et a été enterré à Éragny.

Digitized by Google

Ce 28 octobre 1731, a été inhumé, à Saint-Maclou, M. de Poussemaille, neveu de M. Guillot de Magny, âgé de 56 ans.

Ce 7 février 1732, a été inhumée, dans l'église de Saint-Maclou, Anne Bonnet, ma servante.

Ce 23 juin 1732, est décédé M. Mellon-Bonaventure Seigneur, président en la provost en garde et subdélégué, etc.

Ce 18 aoust 1732, on a continué M. Binteau provôt pour un an et à la place de M. de Guesclin qui avoit encore un an, mais comme il étoit à la place de M. de Roys, qui étoit avant M. de Testé, on a nommé à sa place M. le Principal du Collège et à la place de M. Le Tavernier, on a mis M. Le Tellier, procureur du Roy.

Dom Collart de Maubuisson s'appelle Antoine. Le 17 de janvier...

Ce 29 septembre 1732, jour de saint Michel, M. Coury a dit sa première messe à Saint-Maclou, et à l'issu de laditte messe on a fait l'élection des marguiliers. A la place de M. Poussin, ç'a été M. Le Teillier, procureur du Roy. Le 2e marguillier M. Chaulin, et pour receveur M. de Boisadam.

Ce 4 octobre 1732, M. Cuvernon, receveur des tailles, est décédé et inhumé dans la chapelle de Sainte-Geneviefve, à Saint-Maclou.

Ce 10 décembre 1732, l'élection des Dames Ursulinnes s'est faite en présence de M. Marie et de M. Thevenet. Madame de Sainte-Ursulle a été continuée supérieure, la zélatrice Madame de Saint-André, et Madame de Saint-Ambroise, dépositaire.

Le jour des Innocents 1732, M. Jean Gruel, avocat et cy-devant vérificateur, est décédé.

Ce 10 janvier 1733, est décédé mon cousin Charton, après avoir reçu tous les Sacrements.

Ce 21 janvier 1733, est décédée ma cousine Fournier, religieuse à Maubuisson, âgée de 62 ans.

Ce 29 janvier 1733, est décédé M. Binteau, chapelain de la Passion, mon confesseur ; il a reçu tous les Sacrements.

Ce 25 fevrier 1733, est décédée Mademoiselle Geneviefve Auberic, fille âgée et inhumée à Saint-Maclou.

Ce 27 fevrier 1733, a été inhumé, à Saint-André, M. Favée, huissier de la salle du Roy.

Ce 13 mars 1733, a été inhumée, à Saint-Maclou, Magdeleine Dubois, femme de feu M. Deparmé, âgée de 82 ans, 8 à 9 mois.

Ce vendredi 10 d'avril 1733, j'ai achepté, à l'inventaire de M. Binteau, son crucifis du petit point 81 liv.

Ce 17 juin 1733, a été inhumée Madame Tallebot, dans l'église de Saint-Maclou, âgée de 72 ans ou environ, qui a été dans son lit pendant 8 à 9 ans. Elle a reçu tous les Sacrements et fort regrettée des pauvres.

Ce 16 aoust 1733, on a fait l'élection de MM. les Échevins. A la

Digitized by Google

place de M. Legros, M. le Provôt en garde; de M. Mion, M. Thomas Fredin, et de M. Boudaut, M. Chaulin, marchand.

Ce lundi 17 aoust 1733, on a fait, à la Confrerie aux Clercs, des élections. A la place de M. Bintôt, M. le chanoinne Clere, et à la place de M. Vilot, marchand, qui en étoit receveur, M. Potier.

Ce 7 septembre 1733, est décédée Mademoiselle Marie Gruel, qui étoit fille de M. Estienne Gruel, avocat, et inhumée à Saint-Germain, où elle demeuroit depuis la mort de M. son père.

Ce 16 septembre 1733, M. de Stainville, gendre de M. Talbot, est décédé à Cergi.

M. Louis Leroy, marchand, âgé de 80 ans ou environ, est décédé et inhumé à Saint-Maclou.

Ce 31 octobre 1733, a été inhumée Madame Vaillant, âgée de 89 ans, qui étoit mère de M. Vaillant, professeur au collège d'Harcourt, à Paris.

Ce 2 novembre 1733, est décédée Mademoiselle Margueritte Lefebvre, sœur de M. notre digne curé de Saint-Maclou.

Jubilé à Lion en 1734.

Quand Georges Dieu crucifira,
Quand Marc le suscitera
Et lorsque Jean le portera,
Le Jubilé dans Lion sera.

On trouve à la suite de ce manuscrit l'épigramme suivante :

SUR M. DE LA MORELIÈRE

Vir simplex, fortasse pius, sed pastor ineptus;
Vult, tentat, peragit, plurima, pauca, nihil.

Digitized by Google

LES NOTES DE M. LE VALLOIS

CURÉ DE SAINT-MACLOU DE PONTOISE

(1744-1779)

Publiées d'après un manuscrit inédit

Par M. HENRI LE CHARPENTIER

Archiviste de la Société

Les notes qui suivent sont extraites d'un manuscrit intitulé : « Livre des Charités et Aumosnes de la Paroisse de Saint-Maclou de Pontoise. »

A la suite de ce titre, placé en haut du recto du premier feuillet, on lit ces mots, également écrits de la main de M. Le Vallois :

« *Achepté le 12 Avril 1755.* »

Et plus bas, d'une écriture postérieure : « *Madame Marinel, supérieure de la communauté du Bon-Sauveur, à Saint-Lô.* » (Sans doute, une adresse dont M. Le Vallois aura pris note et qu'il aura transcrite sur la première page du livre, pour la retrouver plus facilement.)

Le registre se compose de 278 pages, écrites et remplies, de la première à la dernière, de la main de M. Le Vallois; il est de format petit in-folio, couvert en parchemin et en fort bon état de conservation.

Digitized by Google

Il provient de la belle bibliothèque de M. Victor Luzarche, ancien maire de Tours. Cet érudit bibliophile avait mis quarante ans à rassembler les matériaux de sa collection, commencée à une époque où la France était encore, pour ainsi dire, couverte des débris des anciennes bibliothèques des abbayes et des couvents que la Révolution avait supprimés.

Un grand nombre de ses livres et de ses manuscrits avaient appartenu au duc d'Aiguillon; d'autres au duc de Choiseul, aux Bénédictins de Saint-Laumer, à Mgr de Thémines, etc., etc.

Le registre d'où nous avons extrait les notes que l'on va lire, fait partie de la *Collection sur Pontoise* réunie par l'auteur de cette notice; il figurait dans le catalogue de la vente Luzarche sous le nº 4722.

Commencé le 12 mai 1755, il s'arrête, juste avec le dernier feuillet, au 31 décembre 1777, date à laquelle M. Le Vallois a apposé sa signature, dont nous donnons ici le fac-simile :

Cet ecclésiastique occupa fort longtemps la cure de Saint-Maclou (de 1744 à 1779).

Notre registre lui servait à inscrire, jour par jour, les recettes et les dépenses des fonds destinés aux bonnes œuvres; aussi, dans le commencement, ne rencontre-t-on qu'une longue nomenclature de dons reçus et d'aumônes distribuées; cette tenue de livres n'offre rien d'intéressant, bien qu'on y retrouve les noms de certaines familles pontoisiennes encore existantes, soit parmi les *donateurs*, soit parmi les *assistés* de l'époque.

Vers le milieu du manuscrit, l'abbé Le Vallois a, de temps à autre, commencé à intercaler quelques notes, qui n'ont pas de rapport direct avec les charités au détail desquelles est consacré le volume; puis, ces notes sont devenues plus fréquentes; l'auteur y a ajouté des appréciations personnelles; elles ont trait, en général, à des événements de l'époque, soit politiques, soit d'une nature locale.

Nous publions la plus grande partie de ces mentions spéciales, bien qu'elles n'aient pas précisément de suite, et qu'elles n'aient pas été recueillies dans le but de constituer ce que l'on pourrait appeler *un journal*.

Il y a un certain nombre d'années, nous avions donné au journal l'*Écho Pontoisien* quelques courts extraits de ces notes qui avaient

Digitized by Google

paru intéresser les lecteurs de cette feuille; la publication que nous en faisons aujourd'hui est beaucoup plus complète, bien que nous ayons cru devoir supprimer certains longs passages relatifs à des détails purement ecclésiastiques ou à des faits extérieurs peu importants et étrangers à Pontoise; on peut donc considérer comme *inédite* la reproduction que nous donnons aujourd'hui.

Souvent, la charité du pasteur ne consiste pas seulement à secourir ses ouailles au point de vue purement et immédiatement matériel; elle vise plus loin, et devient en quelque sorte productive, témoin ce passage, relevé à la date du 18 mars 1770 :

« *Le 18, donné à la femme du jeune Charpentier, à l'Eperon,* » *trois livres pour luy ayder à ensemencer un peu de terre oisive* (sic), » *cy* . . . . . *3 l.* »

Puis, cette autre note :

« *Le 27* (avril 1772), *donné à un jeune ménage (assez pauvre) une* » *somme de soixante livres, pour avoir des matières et marchan-* » *dises propres à son état, et pour pouvoir faire quelque chose,* » *cy* . . . . . *60 l.* »

Et le curé de Saint-Maclou ajoute, en forme de post-scriptum :

« *Ils m'ont promis de me rendre; mais je doute bien qu'il soit* » *d'eux le pouvoir de le faire. Je seray content s'ils peuvent vivre.* » *Au reste, s'ils rendent, tout ou partie, j'en feray mention à la* » *recepte.* »

M. Le Vallois faisait aussi de temps en temps de petits cadeaux à son église et enrichissait le mobilier de la Fabrique de divers objets qu'il s'abstenait en ce cas de porter en compte; il en faisait cependant mention sur son registre; nous lisons, par exemple, à la fin de juin 1770 :

« *J'ay achepté, pour dix-huit livres, un encensoir argenté, de* » *hazard, avec une petite sonnette aussy argentée, pour nous servir,* » *dans le besoin, aux processions du Saint-Sacrement. (Cecy est* » *pour mémoire seullement.)* »

Bien souvent, il arrive qu'en raison du grand nombre de misères à soulager, le chiffre de la dépense excède celui de la recette; mais le curé donne sans sourciller, et puise au besoin dans sa bourse personnelle pour combler le déficit; c'est ainsi qu'à la fin de décembre 1767, il écrit :

« *J'ay distribué pendant cette dernière année, aux pauvres, la* » *somme de 411 liv. 18 s. J'ay reçu la somme de 332 liv. 14 s.;* » *par conséquent, j'ay donné soixante dix neuf livres quatre sols,* » *plus que je n'ay reçu.* »

En 1768, le déficit est de 66 livres; en 1769, de 141 liv. 11 sols; en 1770, de 387 livres 7 sols, et ainsi de suite; on ne voit nulle

Digitized by Google

part que le curé se soit payé sur des recettes ultérieures des avances faites ainsi.

Nous jugeons inutile de faire d'autres citations, en ce qui concerne les libéralités de M. Le Vallois ; mais on pourra juger par les quelques extraits qui précèdent de la sollicitude qu'il avait à l'égard de ses paroissiens pauvres.

Antoine Le Vallois était né vers 1714 ; il avait conquis le titre de « docteur de la Maison et Société de Sorbonne » ; il avait succédé, en 1744, à J.-B. Marie qui, l'année précédente, avait réuni *les deux cures ;* (antérieurement à cette date, il y avait collectivement *deux curés* à Saint-Maclou).

Il n'existait pas à cette époque, comme aujourd'hui, de *presbytère* ou maison curiale spéciale ; M. Le Vallois occupait un appartement situé au premier étage d'une maison de la rue de la Coutellerie (maison de M. Lahaye, beurrier), appartenant alors à M. Métivier de Saint-Liébaut, lieutenant de police.

Nous connaissons peu de détails historiques qui se rattachent à la vie privée ou publique de l'abbé Le Vallois, sous l'administration duquel aucune modification importante ne fut, du reste, apportée à l'église Saint-Maclou ; nous savons seulement que *dans le début* de son ministère il s'était montré un adversaire résolu des jansénistes et des doctrines du P. Quesnel.

Le jeudi 27 février 1749, pour en citer un exemple, il fut appelé auprès d'une personne de sa paroisse, dangereusement malade, Mlle Charles, pour lui donner les derniers Sacrements ; celle-ci avait été confessée par un cordelier ; elle avait auprès d'elle, en ce moment, son frère qui était aussi prêtre et curé. Malgré les demandes pressantes de la malade, les déclarations du religieux, les instances du médecin et du frère de Mlle Charles, M. Le Vallois ne se décida à donner l'extrême-onction à celle-ci qu'à la dernière extrémité, et après une discussion assez vive avec l'abbé Charles, au sujet de la *Constitution.* L'abbé Le Vallois « *soupçonnait* » Mlle Charles de faire de la propagande janséniste ; elle mourut le mardi 4 mars, vers 6 heures du soir ; le curé de Saint-Maclou refusa même (dit-on) de dire des messes demandées le lendemain par la famille pour le repos de l'âme de la défunte. « Il est à remarquer, » dit la relation manuscrite, et plus ou moins *janséniste*, à laquelle nous avons emprunté cette anecdote, « que ce n'est pas la » première fois que les prêtres de Saint-Maclou ont fait de pareilles » questions à des malades et qu'ils ont extorqué des déclarations et » soumissions à la Constitution. » (1)

(1) Arch. de la Ville — Fonds Pihan.

Digitized by Google

D'autre part, l'abbé Le Vallois était relativement jeune à l'époque dont nous venons de parler; plus tard, les querelles qui s'étaient élevées au sujet du jansénisme s'éteignirent; ses *notes* nous révèlent bien peu de chose qui rappelle cette ardeur contre les disciples de Port-Royal et leurs théories religieuses.

Peu de temps avant sa mort, il fut (avec Mme veuve Duval de Vaucluse, marraine) parrain d'une cloche de Saint-Maclou, pesant 3,325 livres, et qui fut nommée *Antoinette*, en souvenir de lui.

Il mourut en 1779, et fut inhumé, le 16 juin de cette année, « dans la chapelle du Cimetière-Neuf » (1); ses obsèques furent célébrées en présence des curés des diverses paroisses de Pontoise et des environs, du lieutenant général du Bailliage, M. de Monthiers, des officiers de divers ordres et d'une grande affluence de fidèles; ce fut l'abbé Parent, curé de Saint-Pierre, qui officia.

L'abbé Eustache Chouquet, alors curé de Notre-Dame, lui succéda et resta jusqu'en 1828, époque à laquelle M. Friteaux, prédécesseur de M. Driou, devint à son tour curé de Saint-Maclou. C'est ainsi que, chose digne de remarque, dans un espace de *cent quarante ans* (de 1743 à nos jours) *quatre curés*, seulement, ont été les pasteurs de cette paroisse de Pontoise.

Lorsque, il y a plus d'un siècle aujourd'hui, l'abbé Le Vallois transcrivait ses impressions et inscrivait ses notes, en guise de *memento*, sur son *livre de charités*, il était loin de se douter qu'il leur serait un jour donné une publicité, à laquelle elles n'étaient certes pas destinées; aussi, ses réflexions sur les événements qu'il relate sont-elles, comme son style, sans apprêt, et revêtent-elles un caractère de sincérité et une forme simple, quelquefois même un peu naïve, qui feront d'autant mieux apprécier les faits rapportés dans le *journal* qui suit.

H. L. C.

(1) Cette chapelle était située sur l'emplacement appelé aujourd'hui *le Vieux-Cimetière*, dit aussi autrefois *Clamart*. Ce champ de repos fut fermé le 29 janvier 1809, et la bénédiction du cimetière actuel (route de Gisors) fut donnée par M. l'abbé Chouquet, délégué *ad hoc* par l'évêque de Versailles.

Digitized by Google

LES NOTES DE M. LE VALLOIS

1765

1er *Mars.* — J'ai donné 24 livres pour ayder à rhabiller la femme du sieur L...., *procureur,* et mon voisin, laquelle est toute nue et hors d'état de se montrer; ils sont l'un et l'autre dans le plus triste état; quoyque ce soit par leur faute, il est nécessaire de les assister.

3o Mars. — J'ay été chargé des rideaux qui sont aux croisées de la chappelle de la Sainte-Vierge; pour cette dépense, on a employé soixante-quatre aunes de toille de coton, que j'ai payé chez M. Levasseur . . . . . 150 livres

Plus, j'ay payé au sieur Lautour, serrurier, pour des tringles fortes, d'onze à douze pieds chacune . . 30 livres

Plus, au sieur Mariavalle, tapissier, pour la façon des rideaux, anneaux et 43 aunes 1/2 de cordon qu'il a fourni, à 3 l. l'aulne, et les anneaux à 9 d. chacun. 23 livres

Total. . . . . 203 livres

1766

2 *Mars.* — J'ai reçu la somme de 500 livres (moins trois sols qui ont été retenus *pour le sac*), laquelle somme doit être répartie entre les quatre parroisses de la ville conformément aux intentions de feue madame la duchesse d'Aiguillon, qui, par son testament de 1674, a légué neuf cents livres aux pauvres enfermés, aux pauvres honteux et malades de la ville de Pontoise. Le supérieur général de la mission de Saint-Lazare fut chargé de recevoir et d'exécuter le testament. Le sieur Jacquier, supérieur actuel, n'a pu recevoir que l'année dernière la somme de 661 l. 8 s. 8 d. dont 161 l. 8 s. 8 d. sont restés au bureau des pauvres enfermés pour leur portion désignée par ledit sieur Jacquier, supérieur; le restant de 500 livres, *moins trois sols,* m'a été remis pour estre partagé entre les quatre parroisses de Saint-André, Saint-Pierre, Saint-Maclou et Notre-Dame.

Nota. — Que le sieur Jacquier par sa lettre d'avis déclare qu'il reste quelque chose à recevoir..... mais qu'il craint que ce reste ne soit jamais payé; que lorsqu'il aura reçu il en tiendra compte.....

Le 2 *avril*, M. Le Vallois est « injurié et est obligé de fuir,

Digitized by Google

menacé d'être battu qu'il est » par un ancien prêtre nommé Despeaux, qui avait la tête dérangée, et auquel il payait une petite pension sur l'ordre du grand-vicaire. Il consigne avec détails ces faits dans son journal.

14 Avril. — Madame l'abbesse des Anglaises a été bénite solennellement dans le chœur de l'église de Saint-Martin, par Mgr de Grimaldy, évesque de Rodez. Les abbesses de Maubuisson et de Gomerfontaine, dames de Pontevez et de Nadaillac, y ont assisté la nouvelle abbesse. Mgr a chanté la grand'messe assisté de M. l'abbé de Grimaldy, son neveu, et grand-vicaire de Pontoise, ayant pour diacre et sous-diacre les curés de Notre-Dame et de Saint-Maclou. MM. de Monthiers et de Saint-Astier étaient au nombre des six gentilshommes de cérémonie. Le *Te Deum* a été chanté en faux bourdon. Le Bailliage et le corps de ville y ont été invités et s'y sont trouvés en corps....

La cérémonie de la bénédiction a occasionné à Saint-Martin la plus nombreuse assemblée de tous les états de la ville. La cérémonie n'a fini qu'après midi. On est allé de Saint-Martin aux Anglaises, où l'on a renouvellé le *Te Deum*, pendant lequel les religieuses ont fait, aux pieds de l'abbesse, le serment d'obéissance d'usage en pareille occasion.

18 Avril. — A dix ou onze heures du soir, M. Mion, curé de Saint-André, a été ramené dans sa maison curiale; une partie de ses infirmités subsiste encore.

24 Avril. — Cejourd'huy, 24, commence le fameux chapitre des Bénédictins de Saint-Denis, par ordre du Roy et en présence de ses commissaires. Les députés de l'Ordre y doivent discuter et convenir sur grand nombre d'articles de réforme à faire. — Le public est curieux de sçavoir le résultat de leurs délibérations, dont les suites ne sont pas peu importantes.

12 Mai. — Le lundi, douze, j'ay marié M. de Thomas, écuyer, docteur en médecine, de la Faculté de Toulouze, natif de la ville de Rieux en Languedoc, qui a succédé à M. Plumé, avec Mlle Bréchot. M. de Saint-Astié, brigadier, et M. de Monthiers, chevalier de Saint-Louis, ont été témoins pour M. de Thomas.

14 Mai. — Le vendredi, 9 présent mois, en conséquence de l'arrest de la grand'chambre, le comte de Lally, lieutenant général des armées du Roy..... a eu la teste tranchée. (1)

Son crime est d'avoir « trahi le Roy et la compagnie des Indes » et d'avoir fait à Pondichéry, quantité d'exécution et de concussions; ses biens ont été déclarés acquis et confisqués au profit du Roy, après une somme de dix mille livres prélevée pour le pain des prisonniers

(1) C'est du malheureux Lally-Tollendal, réhabilité sous Louis XVI, qu'il s'agit ici.

Digitized by Google

de la Conciergerie, et celle de 300,000 livres en faveur des pauvres habitants de Pondichéry, qui sera employée et distribuée par les ordres du Roy.

16 Mai. — Le mercredi 14 du mois, il y a eu une aventure singulière aux Capucins du Faubourg-Saint-Jacques de Paris. On dit que sur certains bruits qui ont couru au sujet de la mort du père gardien, messieurs de la police ou du Chastelet s'y sont transportés avec célérité, et qu'après l'exhumation du corps faite, on a trouvé que cedit père gardien avait le col coupé; on a mis des gardes pour empêcher les religieux de sortir; on examine avec attention et vigueur cette affaire; j'en ferai dans la suite une deuxième *note* si le cas y échoit.

20 Mai. — *(Entre autres recettes)* : 22 l. 19 s. Reçu 22 livres 19 sols pour la queste faite en l'église le jour de la Pentecoste par M. S....

2 Juin. — Nous avons inhumé M. de Sauval, décédé d'hyer, après deux ou trois jours de maladie; grosse fièvre qui a attaqué la teste; on a mis le scellé sur les effets du deffunt; il laisse quatre enffants.

6 Juin. — Il y avoit du faux dans les bruits qui ont couru au sujet de la mort du père gardien des Capucins du Faubourg-Saint-Jacques de Paris. Ce père gardien avoit une mauvaise teste et s'est donné lui-mesme le coup mortel; il est faux que son corps ait été exhumé...

Il n'y a plus rien de fâcheux contre les Capucins.

25 Juin. — Note relative à un arrêt du Conseil qui règle la manière dont seront choisis les agrégés de la faculté des Arts. — On admettra au concours 60 sujets qui prendront le titre de docteurs, parmi lesquels on tirera les professeurs de l'Université : un tiers pour la philosophie, un tiers pour les belles-lettres et l'autre tiers pour les humanités. Chaque docteur aura *deux cents livres* par an....

L'arrest ne dit pas qu'on devra avoir aucun égard aux mœurs et à la religion; du moins la gazette n'en parle pas; je n'ay pas encore vu ny lu l'arrest du Conseil. (*Gazette de France* du lundy 23.)

18 Août. — Ce même jour est remarquable par le triste malheur arrivé dans la maison du sieur Lemaigre. En l'absence du père et de la mère, qui étoient allés à Andrésy, Cadet Lemaigre, leur fils, en s'amusant imprudemment avec un fusil qu'il ignorait estre chargé, a malheureusement tué la femme de Lefèvre, tisserand, laquelle lavait la lessive dans la maison dudit sieur Lemaigre. La justice y est aussitôt descendue et a dressé procès-verbal. Le lendemain, après l'inhumation, a été fait un accommodement entre les familles intéressées dans ce fâcheux événement.

18 Septembre. — M. l'abbé de la Marre, chanoine de Vincennes, et qui a été curé d'Asnières, avait été exilé pour brouilleries avec

Digitized by Google

son trésorier; il a obtenu lettre du rappel et a quitté Pontoise le 16, après nous avoir édifié plusieurs mois par sa conduite, ses discours et ses vertus.

28 Septembre. — Aujourd'huy s'est faite aux Mathurins la cérémonie de la béatification du bienheureux Simon Roxas, religieux de l'ordre trinitaire d'Espagne. MM. du Chapitre de Saint-Mellon ont officié tout le jour. M. le doyen a chanté la grand'messe. Tous ont disné au couvent. A deux heures et demie, les vespres, ensuite le panégyrique du saint par le père Alavoine, cordelier.

30 Septembre. — Le 30 a commencé l'opération des vendanges à Pontoise par un beau temps.

6 Octobre. — Mgr le dauphin, les princes ses frères, sont venus aujourd'huy à Andrésy pour les vendanges, selon leur coutume annuelle.

7 Octobre. — M. et Mme Bréhamel ont loué la maison de M. de Sauvat (sur Saint-Maclou), et vendu la leur de Saint-Ouen 22000 l., savoir : 10000 comptant, et 12000 payables dans dix ans, supposé que l'achepteur en ait envie; s'il meurt, la maison revient à M. de Bréhamel.

13 Octobre. — M. Fresneau, ancien vicaire de Saint-Eustache, et à présent curé de Saint-Jean en Grève, a fait le panégyrique de Sainte-Thérèse aux Carmélites. Beau discours qu'il leur avoit déjà donné il y a 6 ou 7 ans; le sujet bien traité; l'ardeur de son zèle pour sa propre sanctification, et les travaux de sa charité pour le salut des autres, discours plein de dignité et bien débité.

18 Octobre. — M. Boyer, commis aux aydes à cheval, a été attaqué et maltraité dimanche dernier, le soir, sur le marché, par plusieurs jeunes gens qu'il croit connaistre; il y a sur ce sujet plainte et contre-plainte; nombre de témoins ont été entendus juridiquement par M. le lieutenant général.

Même date. — Madame de Saint-Liébaut et M. Volant poursuivent ardemment le remboursement de la charge du Vicomté-Prévosté en garde réunie par édit du Roy à la charge de lieutenant général. L'affaire est au Conseil entre lesdits poursuivants et M. de Monthiers et sera incessamment terminée.

25 Octobre. — Le 25, a été inhumé à Maubuisson M. l'abbé Grassis, prestre du diocèze de Lizieux et chapelain royal dans ladite Abbaye..... Son bénéfice est bon et gracieux; je souhaiterais qu'il fut donné à quelque prestre de Pontoise.

27 Octobre. — Il est venu un ordre du Roy de tuer tous les chiens qui rôdent dans les rues et les places publiques; et en particulier, les chiens des pauvres; à la première connaissance de cette ordonnance, plusieurs ont attaché leurs chiens.....

Digitized by Google

28 Octobre. — Dimanche dernier, M. le Procureur du Roy a requis l'enregistrement des lettres patentes en faveur de Mgr le Prince de Conty, qui a acquis les titres de gouverneur et lieutenant du Roy dans la ville de Pontoise; l'enregistrement a été fait ou ordonné par l'assemblée des Notables, à l'Hostel-de-Ville.

Dans la même assemblée, on a délibéré sur la sommation faite au corps de ville par le fermier du tarif, à l'effet d'obtenir la jonction ou intervention dans le procès contre les Bénédictins; l'assemblée a déclaré qu'elle ne voulait acquiescer à la dite intervention demandée.

21 Novembre. — Le 20, M. Mion, curé de Saint-André, est décédé des suites de paralisie, et le 21, à quatre heures du soir, a été inhumé par le curé de Saint-Maclou, le plus ancien des curés de l'archidiaconé de Pontoise. M. le curé de Notre-Dame n'a pas jugé à propos de s'y trouver, quoyqu'invité à porter un des coins du poele.

26 Novembre. — MM. du Chapitre, de concert avec M. le doyen présent, se sont assemblés à dix heures, au son de la cloche, et ont nommé pour curé de Saint-André M. Couet, leur vicaire, prestre du diocèze d'Arras ou de Saint-Omer, qui a été successivement vicaire à Auvers et à Saint-Pierre; il prendra sans doute des grades dans quelque faculté de province par bénéfice d'âge. MM. de Saint-Mellon avaient offert la cure à M. Bullot, enfant de la parroisse, qui leur a fait ses remercîments et n'a point accepté.

11 Décembre. — M. Mion père, obligé par la mort de son fils de quitter le presbitère de Saint-André, a loué l'appartement de feue madame Jolly, à la porte d'Ennery, et il a vendu sa charge de procureur du roy en l'élection à M. de la Vergne, ancien officier de Mgr le prince de Conty, lequel a acquis cette charge à cause des exemptions et priviléges y attachés.

Même date. — Le 11, la ville instruite des démarches qu'ont faites les habitants de Meulan pour conserver chez eux les bénédictins qui devaient être réunis à l'abbaye de Saint-Martin, MM. les notables ont authorisé MM. les échevins à demander que la réunion se fasse à Pontoise, capitale du Vexin, et qu'on conserve l'abbaye de Saint-Martin préférablement à la maison de Meulan, qui n'est qu'un simple prieuré. Reste à sçavoir qui réussira de Pontoise ou de Meulan.

24 Décembre. — La grande affaire de M. de la Chalotais paroît terminée par la réponse du roy donnée au Parlement *(Suit une transcription de la lettre du roy au Parlement).*

29 Décembre. — M. le lieutenant général est allé à Nesles apposer les scellés pour le décès de M. le m. de Balincourt, sgr de Nesles, qui doit estre inhumé ce même jour.

Digitized by Google

1767

4 Janvier. — M. l'évesque de Glandèves a chanté la grande messe aux Ursulines à l'occasion des reliques de Saint-Benoist, martir, apportées de Rome, et déposées dans une belle châsse neuve; il y a eu sermon par l'abbé Chomel.

Même date. — Le carosse de Pontoise est venu loger le 1er de ce mois dans la grande rue, en la maison de Lasnier, et le même jour, le courier aux lettres s'est logé dans le marché, maison de M. Langlois, orfèvre.

9 Janvier. — Un particulier, habitant de Chars, dont le curé est ***absent depuis près de deux ans***, est venu au grand vicariat se plaindre qu'il n'y avoit point de prestre dans ladite parroisse de Chars pour inhumer un corps mort d'hyer. M. Dauvray, secrétaire du grand vicariat l'a envoyé chez un procureur, lequel a dressé requeste à laquelle M. le vice-gérant n'a point répondu; mais M. le lieutenant général devant lequel la requeste a été ensuite portée, a ordonné qu'un huissier parte, et aille sommer le premier voisin, ou aultre prestre, de faire l'inhumation du corps.

11 Janvier. — Dimanche, après la messe de paroisse, le corps de Mlle Seigneur a été inhumé dans la chapelle de Saint-Nicolas, décédée le 9, à l'aage de 82 ans; elle a tout donné à la Pinard *(sic)* sa servante, par testament dont M. le curé de Saint-Pierre, son confesseur, est exécuteur. Le testament a été reçu par M. Légat, notaire.

23 Janvier — Les habitants de la parroisse de Chars se voyant sans prestre depuis la veille de l'Epiphanie, et leur curé étant absent depuis le commencement de may 1765, authorisés par acte d'assemblée, ont présenté requeste, le 22 présent mois, à M. le lieutenant général, demandant que leur parroisse soit pourvue de prestres en nombre suffisant, tant pour l'office que pour l'administration des Sacrements, la visite des malades, et l'instruction des fidèles. Sur les conclusions du procureur du roy, le juge a ordonné que les suppliants se retireront par-devant l'ordinaire. En conséquence, nouvelle requeste présentée à M. le vice-gérant de l'officialité, lequel, sur les conclusions du promoteur, a pareillement ordonné le recours à l'ordinaire, qui seul peut envoyer des prestres.

6 Février. — Le soir, j'ai donné à M. de Roany et à Mlle Lefebvre la permission de se marier à Saint-Sauveur de Paris, ainsi qu'ils l'ont désiré *pour motifs d'économie.*

22 Février. — Ce dimanche, j'ay fait une prière pour M. Deslions, prestre, vicaire de Guitrancourt, qu'on a trouvé mort dans sa chambre, la semaine dernière; il était enfant de la parroisse.

Digitized by Google

4 Mars. — La nouvelle s'est répandue à Pontoise, que M. Becquet, procureur du roy, qui était à Paris depuis plusieurs mois, faisant des remèdes pour sa santé, a été le 24 février dernier, enlevé par lettre de cachet, et enfermé à Charenton.

13 Mars. — Cejourd'huy on a tiré la milice de Pontoise pour neuf milices; dont trois de la parroisse, savoir le fils d'Alinot, maréchal, le fils aîné d'Antoine Delaplace, de l'Hermitage; et Danneville, charretier de l'Auriot, à la porte d'Ennery. Un Leclerc, du fauxbourg, Malet, de la Grande-Rue, Roussault, du Pothuis, Lambert, d'Epiais, ancien clerc de Famin, un ancien, Godde Gilbert, moulin de la veuve Rambour, et un autre dont le nom m'est échappé, Langlois. Le nombre des tirans était: 116 garçons.

16 Mars. — Madame la Dauphine est morte le 13, à 8 heures du soir. Son corps sera probablement porté à Sens, dans le caveau de Mgr le Dauphin, ainsi que l'a désiré cette respectable princesse.

Même date. — Le 14, M. de Manneville de Belledalle, conseiller au Parlement, est mort subitement à Paris.

M. Chouquet (1), diacre, natif du faubourg de Notre-Dame, qui a soutenu sa thèse de bachelier le 6 du présent mois, est parti pour Versailles, où il va demeurer chez M. l'abbé Clément, confesseur de Mesdames, en qualité de son secrétaire; c'est un bon sujet.

2 Avril. — M. Becquet est arrivé à Pontoise dans une chaise. M. de Vic, son beau-frère, instruit de la lettre de cachet, s'est donné beaucoup de mouvemens, et a tant fait qu'il a obtenu la révocation des ordres. M. Becquet a été d'abord déclaré libre de sortir quand il trouverait bon; il est cependant resté encore quelque temps; il est arrivé ce soir.

5 Avril. — Dimanche de la Passion — Assemblée de la Fabrique, dans laquelle on a lu la requête présentée et signée par les gardiens des Cordeliers et des Capucins de cette ville; dans cette requête, ils exposent la difficulté et l'embarras où ils sont, chaque année, d'avoir des prédications pour la dominicale de Saint-Maclou, difficulté occasionnée par la modicité des honoraires et par la multitude des paroisses de campagne où ils envoyent des religieux par ordre de Mgr l'archevêque. Ils concluent à ce que le nombre des sermons soit de beaucoup diminué, ou à tout autre arrangement qui plaira à MM. les curés et Marguilliers. L'assemblée a remis à en délibérer à la première occasion.

12 Avril. — Madame l'abbesse de Maubuisson a pris pour chapelain, à la place de M. Grassis, M. Bachelay, prestre du diocèze de Lizieux et, à présent, vicaire de Saint-Pierre. Cette Chapelle est à la nomination du Roy; madame l'abbesse présente seulement.

(1) C'est M. Chouquet, plus tard curé de Saint-Maclou (1779).

Digitized by Google

15 avril. — Il y a eu, chez M. de la Forest, une assemblée générale des créanciers des pères Mathurins de Pontoise, tenue à la requisition du père Sébastien Pierquin, assistant du Provincial, à l'effet de constater le montant des créances et dettes, et d'aviser aux moyens de payer. Il paroist que les revenus des religieux sont d'environ deux mille quattre cents livres; sur quoy ils peuvent devoir 20,000 livres, tant d'ancien que de nouveau; l'ancien a été réglé autrefois par des contrats de rente; pour régler le nouveau, il a été arrêté qu'on ferait des contrats à ceux qui en voudraient. M. Jolly et M. Canot ont pris ce parti; pour les autres qui ont besoin d'argent, le commissaire des religieux s'est obligé de payer aux créanciers, moitié dans quattre mois, et l'autre moitié dans un an; ce que lesdits créanciers ont accepté, et ont promis de lever les arrêts et saisies dans quattre mois en recevant la moitié de leurs créances.

19 Avril. — Le 19, jour de Pâques, M. l'abbé de Grimaldy a reçu, par courrier, la nouvelle de sa nomination à l'évêché du Mans, et le 20, il est party de grand matin.

22 Avril. — La nouvelle se répand que le roy a nommé à l'évêché d'Autun M. l'abbé de Marbeuf, grand-vicaire de Rouen, qui était destiné à venir à Pontoise après M. de Grimaldy.

24 Avril. — Nous avons lu dans la *Gazette de France* la sanction pragmatique d'Espagne, par laquelle le roy Don Carlos chasse de toute l'étendue de ses royaumes et possessions les pères Jésuites, qu'il a envoyés à Rome, avec pension annuelle pour le reste de leur vie; ainsi, cette fameuse société se trouve, en très peu d'années, exclue de Portugal, de la France et de toutes les Espagnes.

24 Avril. — J'ay écrit à M. de Pal, concierge des petites écuries du Roy, à Compiègne, et à M. Bourguignon, menuisier à St-Ouen, près Saint-Denis, pour les engager à fournir du pain au sieur Brochet, leur beau-père.

26 Avril. — Le 26, jour de Quasimodo, il n'y a point eu de sermon; ce matin, dans l'assemblée, M. le lieutenant général a parlé d'un arrest provisoire qui ordonne que les religieux bénédictins qui se trouvent dans les 27 maisons qui doivent estre réunies à d'autres, se retireront où il plaira au supérieur de les envoyer; il paroit même qu'il y a une ordonnance générale pour toutes les maisons religieuses d'hommes d'évacuer celles qui ont moins de dix sujets; que cependant il restera seulement un religieux pour acquitter les fondations jusqu'à la décision définitive. Si cela est bien vray, Pontoise, après la perte des Jésuites, pourra encore perdre dans peu les Bénédictins, les Mathurins, et par cette suppression, notre Dominicale aurait nécessairement cessé, indépendamment de la requête des gardiens actuels, dont il a été fait mention ci-dessus.

29 Avril. — Il paroît par la dernière *Gazette de France* que toutes

Digitized by Google

les maisons de Mathurins réformés seront soumises et réunies au général de l'ordre pour la province de France. Mais il y a eu de grandes difficultés, à ce même sujet, dans les maisons de provinces qui ne se sont point accordées. Une assemblée extraordinaire, présidée par l'évesque de Meaux, nommé par le Roy, aura lieu à Cerf-Roy, pour lever ces difficultés.

29 Avril. — Ce même soir, à 5 heures, Mme Marie-Anne Collart est décédée; j'en ay écrit à Madame la présidente de Montreuil. Demain, à mes vespres, le convoy.

1er Mai. — Hyer, MM. de la justice sont allés apposer les scellés sur les effets de M. de X** à Courcelles, qui est mort d'une fièvre putride; voilà donc la fin d'un grand procès entre mari et femme; ils auraient bien mieux fait de ne point plaider, l'un et l'autre!

9 May. — On a administré Mlle Du Val, dangereusement malade de la petite vérole. (1)

10 Mai. — Assemblée de la fabrique, dans laquelle les sermons de la dominicale ont été réduits à 18 sermons par an.

11 Mai. — Dans la *Gazette de France* du 11, nous avons vu que les 4 sls pour livre sur le tabac sont continués jusqu'en 1774, par déclaration du roy enregistrée à la cour des aydes.

23 Mai. — Ce jour, samedi, est le départ des pères bénédictins de Pontoise pour aller à Meulan; il ne reste que le sous-prieur, qui recevra lundy la procession de la ville, et partira le lendemain.

29 Mai. — M. l'évesque du Mans est veuu passer à Pontoise le jour de l'Ascension, avec l'évesque de Rodez, son oncle, et l'évesque de Blois; ils sont partis ce matin; il y a lieu de penser que M. le grand-vicaire ne reviendra plus à Pontoise. Il nous a fait entendre que nous aurions pour grand-vicaire M. l'abbé de Belbeuf, grand-vicaire de Verdun, et frère du procureur général du Parlement de Rouen, âgé de 35 à 36 ans. — M. de Grimaldy, dans ce petit voyage, a profité de la mort de M. Touroude, pour placer M. Couet, ainsi qu'il s'y est engagé par promesse; pour y réussir, il a donné Flavacourt au curé de Saint-Clair-sur-Epte, et a offert cette dernière cure audit sieur Couet, qui l'a refusée; elle a été donnée à M. Guinettais, confesseur des Ursulines de Magny; M. Couet sera donc curé de Saint-André; cette affaire paraît décidée sans retour.

1er Juin. — Par déclaration du roy enregistrée le 23 may dernier, la maison professe des Jésuites est donnée aux chanoines réguliers de Sainte-Catherine de la Couture, à condition d'y entretenir 20 religieux, et de céder au roy leur église et maison de Sainte-Catherine que le roy destine pour en faire un marché public. Le prix de la maison professe est fixé à 400,000 livres qui seront payées par le

(1) Une épidémie de cette maladie régnait en ce moment à Pontoise; le journal de M. Le Vallois en fait plusieurs fois mention à cette époque.

Digitized by Google

roy sur les fonds qui servent à la construction de l'église de Sainte-Geneviève ; on n'a pas voulu dire expressément sur les fonds de la lotterie.

3 Juin. — Les habitants des fauxbourgs et villages voisins ont amené par ordre leurs juments dans le marché, et des commissaires envoyés par M. l'intendant, avec M. le subdélégué, ont examiné et retenu les plus belles, apparemment pour les mener à l'étalon, afin de renouveller la belle espèce de chevaux.

16 Juin. — Ce jourd'huy, M^lle^ Gabrielle Dauvray a été mariée avec un nottaire de Blois nommé *(le nom est resté en blanc)*.

30 Juin. — J'ay fait ma première visite à M. l'abbé de Belbeuf, nouveau grand-vicaire, arrivé d'hyer au soir, et qui doit séjourner quelque temps de suite. Ce même jour, j'ay marié Marie-Joseph Bréchot, apothicaire, avec Marie-Victoire Lemaigre, en présence de M. le chevalier de Theuville, et de M. le chevalier de Tourville, 1^er^ capitaine du bataillon des recrues.

8 Juillet. — Madame l'abbesse de Maubuisson a été bénite par monsieur l'évesque de Marseille, en présence de MM. les évesques d'Orléans et du Mans. Elle a eu pour assistantes les abbesses de Saint-Antoine de Paris et des Anglaises de Pontoise.... L'église de Maubuisson étant très petite pour le public, on n'avoit invité à la bénédiction que très-peu de personnes, et la ville n'y a presque pris aucune part.

15 Juillet. — Le bruit court que nous avons un lieutenant de police, M. Baranton, ancien secrétaire de M. l'intendant de Caen.

Il a levé la charge aux parties casuelles du prince ; on dit qu'il réunit la charge de Président de l'élection, qui étoit également aux parties casuelles depuis la mort de M. Desgenétais.

16 Juillet. — Cejourd'huy est arrivée la 4^e^ brigade des carabiniers, qui viennent de la province d'Anjou, pour le camp de Compiègne ; la 5^e^ et dernière brigade arrivera samedy prochain, et toutes deux resteront ici une huitaine de jours. On a hyer publié à coup de tambour l'ordre que tous exempts et privilégiés ayent à préparer des écuries pour ce passage extraordinaire ; ces deux brigades ont été précédées par les 3 1^res^, qui ont eu séjour d'un jour chacune et sont parties pour se rendre aux environs de Compiègne. Chaque brigade est de 300 cavaliers. Beaux hommes et beaux chevaux, surtout la 1^re^ brigade, qui était accompagnée et ornée des timbales, et d'une simphonie armonieuse de 13 musiciens. Total : 1500 cavaliers.—Régiment qui, selon moy, pourroit marcher après le régiment des gardes du corps.

7 Août. — Revenu de Paris, hyer 6, j'ai appris qu'un neveu de madame de Vaudreuil, à Ennery, étant venu se baigner à la rivière, vis-à-vis de Saint-Martin, s'y est noyé avec un domestique qui s'est

Digitized by Google

jetté à l'eau pour lui donner des secours ; je connaissais ce jeune monsieur, avec lequel je suis venu une fois de Paris, dans le carosse.

Même date. — La Martinèche, 2e chantre, a été renvoyé pour inexactitude à son devoir et quelques indécences publiques.

9 Août. — Quête pour les brûlés d'Amblainville, faite par Mlle Laruelle.

14 Août. — Sentence du bailliage favorable à M. Pioger, héritier de Mlle Gruel, dont le testament était contesté.

16 Août. — Les notables se sont assemblés à l'Hostel-de-Ville suivant usage, et ont élu pour échevin, au lieu et place de M. Le Tellier, sortant de l'échevinat, M. Soret, l'un des quattre conseillers de ville, lequel n'a point acquiescé aux vœux de l'assemblée, quoyque de ce prié très-instamment ; au contraire a protesté contre sa dite nomination, alléguant les droits de sa charge de receveur des décimes, comme étant incompatible avec les embarras de l'échevinat. L'assemblée a contre-protesté, et a chargé le sieur Jolly échevin, de faire assigner le sieur Soret, refusant, par-devant M. le lieutenant-général, *pour se voir condamner à accepter les fonctions d'échevin.* On a différé la nomination d'un nouveau conseiller de ville après la décision à intervenir.

28 Août. — Ce vendredy, 28, il y a eu exercice littéraire avec distribution de prix dans la pension de M. Pain, gendre de monsieur Michel. La salle étoit ornée et préparée *dans son jardin*, dans toute la longueur du berceau.... L'exercice a été ouvert par un discours préliminaire prononcé par M. de Chambry l'aîné qui a été applaudi. Le père Fournier, lecteur des Cordeliers, y a répondu par un autre fort travaillé en forme de sermon, qui n'a pas été à beaucoup près si gousté. L'exercice littéraire a fini par M. de la Bastide, avocat étranger, qui nous a donné un discours aussy solidement pensé qu'élégamment et fortement exprimé. Toute l'assemblée a battu des mains avec une satisfaction entière. Ensuite, un plaidoyer où quattre jeunes pensionnaires ont parlé avec esprit en faveur des quattre nations : les Gascons, les Bretons, les Parisiens, et les Normands. Le juge, après un délibéré, a balancé les avantages et a paru décider en faveur des Gascons. On dit que tous les discours sont de M. de la Bastide, provençal. Tout Pontoise a pris part à cet exercice, et en est sorti content et satisfait ; les dames et demoiselles ont questionné aussy bien que les hommes.

31 Aout. — Le 29 au soir à 7 h. 1/2 les cavaliers de la Maréchaussée ont saisi le sieur D..... (1) l'ont lié dans une charette et sont partis pour Rouen, où il doit être renfermé : Mgr l'archevesque a la bonté de payer sa pension....

(1) Le sieur Despeaux, prêtre atteint d'aliénation mentale et qui depuis longtemps était secouru par l'archevêque et par le curé de Saint-Maclou.

Digitized by Google

Ce 31, au soir j'ai reçu par la poste un paquet contresigné *maréchal de Balincourt*, contenant le titre nouvel pour les deux septiers de bled que doit le prieur de Saint-Jean de Nesle moitié aux curés de Saint-Maclou, et l'autre moitié à la fabrique. Ce titre nouvel a été passé par maître Vanin, notaire au Chastelet de Paris le 21, présent mois, rue du Roulle, près la rue des Fossés St-G.

15 Septembre. — On a fait à Saint-Pierre avec grand appareil l'inhumation de M. de Marestan, chevalier de Saint-Louis, ancien officier du roy dans la ville de Dieppe ou du Hâvre, décédé d'hyer, en sa maison située au bas de la Roche.

20 Septembre. — Mandement qui supprime neuf festes qui étaient cy-devant chômées..... J'ay encore publié une ordonnance de M. le lieut.-gén. de Paris concernant les nourrices qui vont chercher des nourrissons à Paris.

25 Septembre. — Il y a eu à Notre-Dame un service très-solennel pour feu M. le mis de Chateaumorand. Le chœur et la nef tendus en noir; tout le clergé, la magistrature et la ville, invités; un lit de parade élevé et orné d'écussons et couronnes. Tout s'est passé dans un bel ordre.

28 Septembre. — Le soir, à 9 heures, nous avons inhumé le corps de M. Louis de Bray, contrôleur aux aydes, décédé le jour même, de maladie contagieuse; l'inhumation a été accélérée à cause de la putréfaction et gangrène constatée par certificat de médecin; une ordonnance du lieutenant général enjoint la prompte inhumation.

29 Septembre. — Service solennel pour le susdit deffunct, célébré par les soins des employés des aydes, ses confrères et amis.

3 Octobre. — Le sieur Tarlay a été emmené en prison à Beauvais, par suite d'un vol commis par deux jeunes gens..... sa femme a quitté et délaissé ses enfants depuis 3 semaines; je viens de les voir dans la maison; deux garçons. J'ay trouvé dans la huche deux pains, dont l'un est entamé; j'ai dit à l'aisné de venir me voir quand ils n'auroient plus de pain.

6 Octobre. — M. et Mme Barenton, lieutenant de police et président de l'élection, sont arrivez et ont loué la maison de feue Mme Villot, sur la paroisse de Saint-Pierre; on dit que M. Barenton a 3 enfants et 2 domestiques.

12 Octobre. — Renouvellement des exercices du collège; messe du Saint-Esprit et *Veni Creator*. Un discours latin prononcé par monsieur Solau, professeur de seconde. La ville invitée s'y est trouvée en corps et avec cérémonie.

14 Octobre. — A 8 heures, on a sonné la cloche pour l'ouverture des vendanges. Depuis 23 ans que je suis curé, je n'ay point encore vu les vendanges se faire si tard!

Digitized by Google

16 Octobre. — Ce matin, est parti le régiment de Sens pour Saint-Denis. Hyer au soir, MM. les eschevins ont averti le public au son du tambour, que ceux qui ont à répéter contre les soldats soit pour dettes, soit pour dommage causé, ayent incessamment à s'addresser auxdits eschevins, faute de quoi ils s'exposeraient à perdre leurs droits.....

Dans les affiches est fait mention d'une femme aveugle qui auroit recouvré la vue par le moyen de fiel de poisson, à l'exemple de Tobie.

2 Novembre. — Cejourd'huy a fini l'impost levé sur la ville, au profit du roy, sous le nom de *Don gratuit.*

6 Novembre. — Il paroist décidé que les casernes qui servaient à loger le régiment de Sens, seront conservées pour enfermer les pauvres mendiants; les ouvriers sont actuellement occupés à y travailler pour cette fin. Ce sera une maison de force, on y fait des grilles de fer, on prépare des lits, etc. — M. de la Forest comme subdélégué, en sera le directeur ou inspecteur, Bourlon le chirurgien.... On assure qu'il y aura dans le royaume 22 maisons pour cet usage. On veut par là bannir la mendicité, nourrir les vieux pauvres, forcer au travail ceux qui en sont capables, et corriger les enfants, ou les envoyer aux isles.

12 Novembre. — Aujourd'huy, assemblée des Notables à la Ville, dans laquelle M. de Parville a été nommé conseiller en remplacement de M. Ange, décédé le 9, de maladie contagieuse; c'est une perte pour la ville.

15 Novembre. — Ce soir, après le Salut, Mlle Du Val est entrée aux Ursulines, avec le dessein de s'y consacrer au service du Seigneur; elle m'avoit chargé d'annoncer à sa chère maman son départ.

25 Novembre. — La nuit dernière il y a eu à la Roche un furieux éboulement qui a tombé sur quattre maisons, de Robineau, de Notte, de Ducrosley et de Chevry, qui a causé beaucoup de fracas et de tort; un ouvrier taillandier y a été dangereusement blessé; par cet événement, la terrasse de M. le doyen se trouve sur le bord du précipice et menace de cheoir en partie. Ceux qui ont vu en sont revenus effrayés; quelques particuliers pensent à déménager. Le malheur vient de loin, et paroît occasionné par le trop de pierres qu'on a levé des carrières qui sont dessous.

30 Novembre. — Sur le procès-verbal fait par ordre de M. de la Forest, du mal qui est arrivé à la Roche, et de ce qui est encore à craindre, M. l'intendant a envoyé en diligence un architecte de Paris, qui, après avoir tout vu et considéré, dit que le mal est beaucoup plus grand et pressant que le procès-verbal le marque; qu'il allait en rendre compte à M. l'intendant, qui n'attend que son rapport pour partir en cour. On parle d'abattre l'Arcade et la chapelle de

Digitized by Google

Saint-Pierre et la petite maison neuve de l'abbé Bringaud, chanoine. Tous les habitants des maisons qui sont placées sous la Roche, seront obligés de déloger.

6 Décembre. — Assemblée de Fabrique dans laquelle M. Legros, sous-diacre de la paroisse de N.-D., a été reçu en qualité de sacristain ; il a de la voix, sa physionomie paroist heureuse.

8 Décembre. — A onze heures, nous avons inhumé le corps de M. le chevalier de Monthiers, décédé hyer des suittes de la petite vérolle.

14 Décembre. — Ce jour Françoise-Julie de Sesmaisons, abbesse de Bival, diocèze de Rouen, est arrivée à deux heures à l'Hostel-Dieu ; et à 4 heures, elle a pris l'habit de la maison et a fait ses vœux en vertu de son bref de translation.

17 Décembre. — MM. du chapitre de Saint-Mellon, en conséquence de l'assemblée de ville de dimanche dernier, ont fait visiter par Lahaye et Fleurbé, maçons, le terrain sur lequel sont sises leur église et leurs maisons canoniales. Il paroît que leur chœur et sacristie, la maison Angard et les autres, sont dans le plus grand péril. Sur ce, le chapitre a pris le parti de cesser les offices et de déloger les maisons....

22 Décembre. — M. le Grand-Vicaire a fait une visite solennelle dans l'église Saint-Pierre, à l'occasion de la chapelle qu'il a interdite.

28 Décembre. — La nuit dernière, Madame R. *(sic)* a quitté sa maison et s'est retirée avec une partie de ses effets ; on ne sçait encore où.

1768

11 Janvier. — Ce soir, M. le marquis d'Ennery, marié ce matin à Paris, est arrivé avec sa jeune épouze, et Mme de Blot, à Ennery.

18 Janvier. — Hyer au soir, MM. du Chapitre ont repris leurs offices chez eux, ne voulant pas aller aux Cordeliers, que Mgr Larcher leur avoit désigné pour église.

19 Janvier. — ÉTAT DES PAUVRES MENDIANTS *que j'ay donné à M. de Chavanne, brigadier de la maréchaussée, suivant l'ordre du Gouvernement :*

La veuve *Debuquoy*, agée de plus de 80 ans.

Boutroy, aveugle, qui a femme et enfants.

Bastien Deslions, garçon manouvrier, agé de plus de 80 ans.

La veuve de *Pierre Defrance*, agée de plus de 60 ans, infirme.

La veuve *Mousseau*, dite la Bergère, mendiante en tout temps.

Quattre-Livre, cordonnier, agé de 50 ans, la vüe faible, sa femme aveugle.

Digitized by Google

La femme de *Faguet* et deux petits enfants ; abandonnée de son mari ; elle a l'esprit foible, et est incapable de gagner sa vie et celle de ses enfants.

Les enfants de *Berthe*, invalide, qui par oisiveté ou par suite de mauvaise éducation vont demander au lieu de travailler.

Marie Jau, agée de 60 ans ; teste folle.

La France, ancien cordonnier, agé de 68 ans, sa femme visionnaire.

Coquet, fileur de laine, tout courbé ; et sa femme qu'on nomme dans le public la Boit sans soif.

Bresgevin, maçon ; jambe infirme par suite d'une chûte.

Deux jeunes enfants de *Tarlay*, armurier, dont le père est en prison depuis 3 mois.

Tourangeau; plustot quelqu'un de ses enfants, qui courrent le pays, faisant assez mauvaise vie.

La Colique, fille agée et infirme.

La veuve Ponté, faiseuse de petits bonnets, et ne gagne pas sa vie.

Dumont, vieux manouvrier ; chasseux d'asnes.

La femme de *Camus*, cordonnier ; accent étranger ; qui a du goût pour le mestier de trucher (1) ; son mari ne la seconde pas comme il devroit.

Barbe Potivier, vieille fille, à l'Hermitage ; imbécille.

Noël Mouleux, garçon natif de Bernes près Meru ; agé de 30 ans ; la main gauche blessée ; ne peut travailler ; d'ailleurs esprit faible.

27 Janvier 1768. — M. le Lieutenant de police a fait baricader l'arcade Saint-Pierre, en sorte que personne n'y passe.

19 Février. — J'ay appris que le fils de M. de la Forest, capitainne, est mort à la Martinique, quattre jours avant le mariage arresté.

20 Février. — Cette nuit, est décédé M. Bourlon, chirurgien, des suittes d'une maladie qu'il a gagnée, à ce qu'on croit, aux Casernes des pauvres, dont il étoit chargé ; M. le Vicaire de Saint-Ouen y a gagné pareille maladie, dont il est mort mardy dernier.

26 Février. — J'ay vu en prison le sieur Blondel, prestre du diocèze de Dieppe, ancien vicaire d'Auvers, qui y a été conduit la nuit dernière en vertu d'une lettre de cachet, par la maréchaussée.

L'Infant duc de Parme, à l'exemple des rois d'Espagne et de Naples, a expulsé de ses états les jésuites.

7 Mars. — Ce soir, nous avons commencé les prières des 40 heures pour la maladie de la Reine.

10 Mars. — M. de Berthenonville, colonel d'infanterie, cy devant,

(1) *Trucher*, mendier par fainéantise ; ancien mot.

Digitized by Google

lieutenant pour le roi de la citadelle de Cambray, a loué l'appartement de M. Fossart, à la Croix de Saint-Louis.

21 Mars. — Jugement du Bailliage qui déboute M. Soret de toutes ses protestations contre sa nomination à l'échevinage et le condamne à faire les fonctions d'échevin.

22 Mars. — M. Hamar, receveur des aydes, s'étant absenté sans permission pour un temps assez considérable, MM. de la Ferme en ont été choqués; on met le scellé sur les effets dudit sieur Hamar; un controlleur ambulant est venu faire la recepte; le sieur Hamar pourroit bien etre disgracié.

28 Mars. — Edit du roy concernant les ordres religieux, donné à Versailles, et qui modifie les conditions des vœux et maisons monastiques.....

14 Avril. — Ce même jour s'est fait le tirage de la milice pour la ville; il y avait 86 tireurs, dont 8 milices, savoir: Leblanc, perruquier dans le marché; le jeune Baron, tonnelier; un Lacour, de Livilliers, clerc chez M. Delacour, nottaire; le fils de Bedieu; un Boucher; un Lambert; un Auvray; un Le Tellier; les quatre premiers de Saint-Maclou, les quatre autres de Notre-Dame.

19 Avril. — Suivant la *Gazette* du 18, les jésuites ont été expulsés de l'isle de Malte.

9 Mai. — M. Soret appelle juridiquement du jugement relatif à l'eschevinage; cette affaire ira à la grand'chambre, qui en décidera.

11 Mai. — Le 11, veille de l'Ascension, le matin, les trois curés de la ville et M. l'échevin, maire, comme stipulant pour la commune, ont présenté à M. le grand-vicaire une requeste en position du danger qu'il y aurait à rassembler le peuple des parroisses dans l'église collégiale de Saint-Mellon, qui menace ruine..... Le même jour, à onze heures, M. le grand-vicaire a convoqué une assemblée où se sont trouvés M. de Monthiers, Barenton, Jolly, deux députés du Chapitre, et les trois curés. La requeste a été lue et communiquée; M. l'abbé de Belbeuf a proposé l'église des Cordeliers pour y assembler les processions, et de là partir..... Le Chapitre a répondu qu'il n'acceptait pas l'église indiquée, qu'au contraire, il avait arresté que les trois curés seraient promptement sommés par huissier, de se rendre avec leur clergé et en la manière accoutumée, à l'église Saint-Mellon. Sur cette réponse, M. le grand-vicaire a permis aux curés de ne point faire de procession pour cette fois..... à moins que le Chapitre ne fit dire, dans le même jour, qu'il se trouverait aux Cordeliers. Le Chapitre a fait faire par Chicart, huissier, la sommation aux curés, lesquels ont fait de leur costé signifier au Chapitre l'ordonnance de M. le grand-vicaire sur leur requeste.

12 Mai. — Jour et feste de l'Ascension. Les trois paroisses ne sont point sorties en procession. Le Chapitre a fait sa procession

Digitized by Google

seul. Il avoit presenté requeste à la Police pour oster la barieade du chemin sous l'arcade, mais M. le Lieutenant de police a debouté le Chapitre des fins de sa requeste.

9 Juin. — Donné 12 livres à un prestre irlandois, qui se dit gentilhomme, venant de Lion et s'en allant en Flandres pour s'embarquer. Ses pères ont vendu de belles terres pour le service des Stuards.

— Ce jour, Octave du Saint-Sacrement, les 3 paroisses ont fait leur procession; mais la marche de Saint-Pierre et de Saint-André a changé *pour éviter le danger de la roche.* Saint-Pierre a commençé par l'Etape et reposé chez Moquette; de là, à la Pierre aux Poissons, il a descendu aux Carmelittes par la rue du Soleil, et s'en est retourné par la Grande-Rue. Saint-André a pris sa routte par la Grande-Rue, reposant au bas et au haut, de là chez Moquette, à la Pierre aux Poissons, d'où il est descendu, comme Saint-Pierre, aux Carmelittes et a repris la routte de son église.

26 Juin. — Notes sur la prise de possession, au nom du roi, du Comtat-Venaissin et dépendances.

— La Reine est décédée le vendredi 24, à 10 heures du soir, âgée de 65 ans.

27 Juin. — Ce jour, assemblée du Bureau des pauvres, dans laquelle on a suspendu la distribution du pain. Arresté qu'on donneroit du riz aux pauvres à commencer (pour Saint-Maclou) du jour de Saint-Pierre, au soir, à 6 heures, chez les Dames Ursulines, qui ont bien voulu se charger de la façon et distribution.

2 Août. — Ce même jour, mardy, à 11 heures, nous avons fait le service solennel pour la Reine. Un nocturne et la grand'messe, auxquels ont assisté en corps le Bailliage et les officiers municipaux de la ville.... Le chœur était tendu de trois rangs de tapisserie de deuil. Un catafalque au milieu, surmonté du dais en noir, sur lequel était la représentation du cercueil, orné d'un poêle herminé avec couronne d'argent et crespé, avec les écussons armoriés. Deux rangs de chandeliers et cierges..... Il y a eu dix volées de grosse sonnerie, trois volées le soir de la veille, trois le matin, et quatre autres à l'office et *libera.* On avait invité pareillement MM. du grenier à sel, mais ils n'ont point fait corps; tout s'est bien passé, et *le public a paru satisfait.*

9 Aoust. — En l'assemblée de MM. les Deputez de la Ville, M. Le Tavernier de la Mairie a été nommé notable à la place de M. de Perville.

16 Aoust. — Idem. MM. les Notables ont nommé M. Le Sieurre *(sic)* pour 3e désigné à la Mairie, en place de M. Fossart, décédé; et pour eschevin, à la place de M. Jolly, M. Bierhot, apoticaire; pour conseiller M. Chaulet, avocat, reçu en Parlement.

Digitized by Google

15 Décembre. — J'ay remis à la sacristie deux chasubles, l'une couleur rouge, l'autre en blanc ; 3 bourses, 3 corporaux, 3 voiles, plusieurs palmes et ceintures, le tout provenant de la succession de M. Le Camus, curé d'Osny ; que j'ay acheptés de mes deniers comptants, à la vente, 37 livres 18 sols . . . . . *pour mémoire.*

1769

15 Janvier. — Ce jourdhuy ont commencé les exercices de la Mission en l'église N.-D. ; les Missionnaires sont MM. de Saint-Lazare, au nombre de 5, et un frère pour les servir.

24 Janvier. — Le soir, entre dix à onze heures, on a enlevé dans une voiture M. Becquet, procureur du roy ; j'ignore où on a pu le conduire.

Et d'une écriture postérieure: à Senlis.

25 Janvier. — Mgr du Mans a fait une courte apparition en cette ville, et plusieurs visites ; je l'ai vu chez M. de Collongnes.

31 Janvier. — Madame de Menouville est décédée à 10 heures du soir.

19 Février. — 2e dimanche de Caresme. — On a publié au prosne, l'édit du roy Henry second contre les femmes qui cèlent leur grossesse ; le lendemain j'ay donné à M. de la Forest, un certificat de cette publication.

9 Mars. — On a tiré la milice de la ville ; sont tombés miliciens : le jeune Louette, de l'Hermitage ; un Legros, de Notre-Dame, frère de M. notre sacristain ; Feret, bedeau de Saint-Mellon ; Voisin, fils de la meunière sur le pont ; Crosnier, charretier de Cacquelard ; Girondeau, étranger ; et Nicolas Dujeu, du Pothuis ; au nombre de sept ; 105 tireurs.

12 et 15 Mars. — Procédures extraordinaires contre le curé de Limay ; un incident fait cesser les opérations ; il en sera référé au Parlement.

28 Avril. — Mgr l'archevesque est arrivé hier en chaise de poste ; a été à l'Hostel-Dieu en visite depuis neuf heures du matin jusqu'à près de deux heures qu'il est revenu pour disner. A quatre heures est retourné et n'en est sorti qu'à huit heures..... a réconcilié madame l'abbesse avec les religieuses ; aujourd'hui a été voir la maison des jésuites ; a été disner à Maubuisson. Le soir, a été voir les Carmélites, les Ursulines, les Anglaises, et est parti pour Gaillon....

19 Mai. — Election au conclave du pape Clément XIV, François-Laurent Ganganelly, né à San-Arcangelo, diocèze de Riminy, dans la Romagne ; d'abord cordelier ; cardinal en 1759.

16 Aoust. — En l'assemblée de Ville, M. de Perville a esté nommé

Digitized by Google

eschevin, en place de M. Soret, sortant; MM. Cauvry et Gruel conseillers de ville, au lieu de M. de Perville, et du curé de Saint-Maclou qui avoit fini ses 4 années.

2 Septembre. — ***Longue note sur les devoirs et attributions des tourières et autres domestiques qui ne seront point enfermées dans l'intérieur des monastères.***

23 Septembre. — M. Saffrey de Bois l'abbé s'est fait reconnoitre au Bailliage de Pontoise, en qualité de Procureur du Roy, dont il exercera les fonctions *par commission particulière* jusqu'à ce qu'il ait obtenu la signature du Prince; il sera en même temps avocat du Roy, ayant traité pour les deux charges de M. Becquet. Le samedy, 23, il a pareillement nottifié et consigné sa commission à la Police et à l'Hostel-de-Ville. — M. Saffrey de B. est de la province de Normandie.

8 Octobre. — Convoy de M. le chevalier de Theuville, décédé le 7; il est enterré dans la chapelle de la Vierge.

1770

1er Mai. — Dimanche dernier, la femme de Rayer, fermière de Dampont et de Tombrelle, a été arrestée par décret, accusée d'avoir empoisonné les chevaux du fermier, son successeur à Dampont. Elle est morte en chemin du poison qu'elle avait avalé avant de partir. Cet événement a occasionné beaucoup de procédure à Pontoise; visite, examen et rapport des médecins, chirurgiens et apoticaires; il parroist que cette femme s'est empoisonnée par la crainte des suites de son arrest. Son corps a été inhumé ***dans les champs*** la nuit dernière.

8 May. — Ce matin, Mlle Du Val, qui avoit pris le voile aux Ursulines et avoit été admise à la profession après ses deux années de noviciat, est sortie et revenue chez sa mère; le jour estoit arresté pour sa profession, le prédicateur retenu, la dotte payée et placée!

16 May. — Le mariage de Mgr le Dauphin à Versailles. La pluye a fait remettre le beau feu d'artifice à samedy.

26 Mai. — On a appris par le marché qu'un charcutier de Cormeilles avait dans la nuit tué sa femme à coups de serpe, et qu'après l'avoir trainée dans sa cour, il avait mis le feu à de la paille, sous son lit, et s'était recouché dedans. La maison a été bruslée, et lui, à moitié rosty, dans son lit; est mort ce matin. La justice est allée à Cormeilles.

5 Juin. — Ce même jour, à 4 heures du matin, j'ay marié M. de Rivière du Puget, écuyer, avec Mlle du Crollay l'aisnée.

Digitized by Google

27 Juin. — Ce jourd'huy, Mlle Du Val, qui estoit sortie, il y a 6 ou 7 sepmaines, du couvent des Ursulines,... vient d'entrer aux Carmelittes pour y prendre l'habit.

6 Juillet. — Le curé de Limay a été absous à l'officialité des accusations portées contre lui.

30 Novembre. — Ce jourdhuy, vendredy, sur le plaidoyer de M. de la Forest, l'ancien des avocats, tant pour luy que pour ses deux confrères Potel et Chaulin, contre Maitre Violette, *avocat* et à présent pourvu, en outre, d'une charge de *nottaire*, celuy-ci a esté condamné par défaut à opter entre les fonctions d'avocat et celles de nottaire.

28 Décembre. — Note que la veille de Noël, MM. de Choiseul et de Praslin, ont été exilés, le premier à sa terre de Chanteloup, (1) et le deuxième à Praslin.

31 Décembre. — (Entre autres comptes annuels). Pendant le cours de l'année 1770, j'ay distribué aux pauvres la

somme de	1581 livres 11 sols.
J'ay reçu la somme de	1442 » »
J'ay donc donné de plus que je n'ay reçu .	139 livres 11 sols.

1771

25 Janvier. — Le Parlement ayant refusé constamment de reprendre le service ordinaire, tous les membres ont été, les 21 et 22, exilés et dispersés, les charges confisquées, avec parties casuelles déclarées impétrables.

17 Juillet. — A dix heures et demie du soir, on a vu un feu en l'air, semblable à une boule, avec queue en forme de poire, jettant une lumière très éclatante, comme un gros éclair, et tombant sur la terre; et quattre minuttes après, on a entendu un bruit sourd, comme un tonnerre éloigné.

3 Novembre. — Par ordre de M. le Grand-Vicaire, j'ay fait l'examen de Mlle du Val aux Carmelites.

8 Novembre. — MM. les Administrateurs se sont assemblés pour poser en corps la pierre de cérémonie à la porte dudit hopital. Nous étions au nombre de treize; il nous en a cousté chacun six livres de politesse pour les ouvriers.

(1) Il s'agit ici d'une magnifique demeure, située au porte d'Amboise, et où fut exilé le rival du duc d'Aiguillon, et non de la commune du canton de Poisy qui porte ce nom.

Digitized by Google

1772

26 Mai. — Lundi. — Aujourdhuy s'est faite à Saint-Maclou la bénédiction des drapeaux du régiment de Mante, en grande pompe et cérémonie ; les quattre vieux drapeaux sont restés à l'église.

15 Juin. — Les Mercuriales. — Discours de M. Langlois fils, qui, licentié en droit, s'est fait recevoir au Bareau. Discours de M. Bontems, avocat. Discours de M. du Bois l'abbé, comme avocat du Roi. Dispute entre le corps des avocats et celui des procureurs.

25 Aoust. — Les Dames de la Vierge ont questée pour la chapelle nouvellement carrelée.

23 Septembre. — J'ay accordé par lettre à M. l'abbé de Culture l'usage de mon appartement en Sorbonne, avec l'abbé Parent, docteur, pour en jouir aussitôt apprès la retraite de M. Humbert, qui doit estre placé incessamment ; c'est la première fois que je dispoze de mon appartement.

27 Septembre. — Le 27, au parloir de Madame la Prieure des Carmelites, J. P. M. de La Haye, réthoricien, a été assuré des 2 bourses vacantes par le décès de Nicolas Lambert, pour en jouir l'espace de 5 ans ; M. Le Seure, maire de la ville, et M. Potel, 1er eschevin ; l'autre bourse est encore occupée par M. Hinaut des Boineaux (Toussaint), nommé le 7 octobre 1768.

1773

17 Aoust. — M. du Val et Mlle de Monthiers ont esté mariés à Saint-Maclou, par Mgr l'ancien Evesque de Troyes.

FIN

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Conseil d'administration	I
Liste des membres de la Société au 1er janvier 1882 . .	III
Extrait sommaire des procès-verbaux du Conseil d'administration	IX
Prix Comartin. Rapport de M. Bertrandy-Lacabane . .	XXV
Catalogue de la Bibliothèque de la Société	XXXII
Notice historique sur le prieuré de N.-D. de l'Isle-Adam, par M. l'abbé Grimot	1
La Vierge ouvrante de Maubuisson, par M. J. Depoin. .	13
Les Prieures de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, par M. L. Thomas	25
Souvenirs de l'ancien château de Pontoise, par MM. Ch. de Boisbrunet et H. Le Charpentier	43
Journal de Jean de Saint-Denis, prêtre de Pontoise (1717-1734), communiqué par M. L. de Backer	51
Notes de M. Le Vallois, curé de Saint-Maclou de Pontoise (1744-1779), publiées par M. H. Le Charpentier. . .	85

Digitized by Google

Digitized by Google